
**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
POUR LE TERRITOIRE DE TOURAINE-EST VALLEES**

Entre

La Communauté de Communes Touraine Est Vallées

Représentée Vincent MORETTE, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 Juin 2021,

Ci-après désignée par « Touraine-Est Vallées »,

D'une part,

Et

L'État,

Représenté par Marie LAJUS, Préfète,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

Auxquels s'associent :

La Région Centre Val de Loire,

Représentée par François BONNEAU,

Ci-après désignée par « la Région Centre Val de Loire » ;

Le Département d'Indre-et-Loire,

Représenté par Jean-Gérard PAUMIER,

Ci-après désigné par « le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire » ;

Les communes de :

- **Azay-sur-Cher**, représentée par le Maire, Monsieur Janick ALARY,
- **Chançay**, représentée par le Maire, Monsieur François LALOT,
- **Larçay**, représentée par le Maire, Monsieur Jean-François CESSAC,
- **Monnaie**, représentée par le Maire, Monsieur Olivier VIEMONT,
- **Montlouis-sur-Loire**, représentée par le Maire, Monsieur Vincent MORETTE,

- **Reugny**, représentée par le Maire, Monsieur Nicolas TOKER,
- **Véretz**, représentée par le Maire, Monsieur Gilles AUGEREAU,
- **Vernou-sur-Brenne** représentée par la Maire, Madame Pascale DEVALLEE,
- **La Ville-aux-Dames**, représentée par le Maire, Monsieur Alain BENARD,
- **Vouvray**, représentée par la Maire, Madame Brigitte PINEAU.

La Banque des Territoires,

Représentée par :

Ci-après désigné par « la Banque des Territoires » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Dans le cadre de son projet de territoire, Touraine Est Vallées réalise des projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale et économique de son territoire, et souhaite s'inscrire avec l'Etat et ses partenaires dans cette démarche d'accompagnement.

Article 1 - Objet du contrat

Le présent CRTE définit donc un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Touraine Est Vallées autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique, avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long, en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit du projet de territoire de Touraine Est Vallées, définit en annexe au présent contrat.

Le CRTE de Touraine Est Vallées repose sur trois orientations stratégiques déclinées en actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics.

Il entérine les actions reconnues comme structurante par les partenaires sans valoir engagement financier. Celui-ci fera l'objet d'un examen annuel par le comité de pilotage à l'automne pour l'année suivante et sera formalisé dans une convention de financement annuelle. Les dossiers de demande de subventions déposés en cours d'exercice budgétaire suivant par les collectivités devront être conformes au cadre financier ainsi arrêté.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une *durée de 6 ans*.

Article 2 – Présentation du territoire de Touraine-Est Vallées

Le territoire Touraine-Est Vallées a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation avec l'Etat, associant ses partenaires.

Composée de 10 communes et comptant 39 771 habitants (populations municipales INSEE au 1^{er} /01/2021), la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées est née de la fusion, en janvier 2017, des communautés de communes de l'Est Tourangeau et du Vouvrillon.

- **Azay-sur-Cher**, 3 090 habitants,
- **Chançay**, 1 140 habitants,
- **Larçay**, 2 486 habitants,
- **Monnaie**, 4 473 habitants,
- **Montlouis-sur-Loire**, 10 825 habitants,
- **Reugny**, 1 708 habitants,
- **Véretz**, 4 551 habitants,
- **Vernou-sur-Brenne**, 2 710 habitants,
- **La Ville-aux-Dames**, 5 542 habitants,
- **Vouvray**, 3 246 habitants.

Située à l'Est du département d'Indre-et-Loire, de part et d'autre de la Loire et du Cher, Touraine-Est Vallées bénéficie d'une proximité directe avec la métropole de Tours et d'un environnement favorable à la qualité de vie.

Membre du SCOT de l'agglomération tourangelle (avec la métropole de Tours et la communauté Touraine Vallée de l'Indre), Touraine-Est Vallées est également membre du Pays Loire Touraine (avec les communautés de communes du Val d'Amboise, du Val de Cher, et du Castelrenaudais).

Elle entretient avec la Métropole et les Communautés de Communes du Pays Loire Touraine des relations partenariales dans le cadre de dispositifs contractuels : contrat de réciprocité avec la métropole, CRST du Pays Loire Touraine, Territoire d'industrie du Grand Est Touraine ...

Fort de ce positionnement stratégique, Touraine-Est Vallées promeut un mode de développement qui lui est propre alliant la préservation d'un cadre de vie attractif (...), le développement de services de proximité et le renforcement de sa vocation économique.

Touraine-Est Vallées est la plus urbanisée des Communautés de Communes du département, son développement urbain est le plus rapide de ces dernières années (hors métropole) elle présente des caractéristiques qui lui sont propres, au nombre desquelles, sans être exhaustif :

- Un territoire composé de 56% de terres agricoles : avec 1400 ha de vignes, soit 12% des terres agricoles, Touraine Est Vallées est le territoire d'Indre et Loire dont la part des espaces viticoles est la plus importante.
- Touraine Est Vallées dispose de 22% d'espaces naturels, mais l'espace naturel reconnu ou protégé représente seulement 4% du territoire.
- 22 % du territoire de Touraine Est Vallées est artificialisé, cette part est 2 fois supérieur à la moyenne départementale (hors métropole)
- Une bonne santé démographique (1% de croissance démographique par an) avec une population majoritairement jeune et familiale (40% de familles avec enfant, 1 habitant sur 3 a moins de 30 ans) et une population sénior de plus en plus importante (72 seniors pour 100 jeunes).
- 10 750 emplois, dont 40% dans les 14 ZA, 5000 entreprises, 9 sites touristiques

- Une offre en commerces, équipements et services publics denses et variés : France Service, un tiers-lieu, 3 collèges, 7 Multi-accueil, 10 ALSH...
- Une offre en mobilité et une accessibilité perfectible : 148 00 déplacements par jour ; Touraine Est Vallées dispose d'une infrastructure routière et ferrée importante orienté est-ouest (2 autoroutes, 4 gares et 27 aller-retours par jour...) 72% des déplacements en voiture et seulement 5% des déplacements en transport en commun.

Afin *de* répondre aux aspirations de qualité de vie et de services de ses habitants ainsi qu'aux impératifs d'aménagement et de développement de son territoire, la Communauté de Communes s'est dotée de compétences en matière d'urbanisme (PLU), d'habitat (PLH), d'environnement (Plan climat), de services à la populations (petite enfance, enfance jeunesse), d'activités économiques et touristiques, de mobilité (schéma pistes cyclables).

Dans le cadre du CRTE, Touraine Est Vallées souhaite conforter la vitalité de son territoire et prioriser les actions structurantes participants à la redynamisation de l'économie locale, à l'accélération de la transition écologique et au renforcement de la cohésion sociale.

Article 3 – Ambition du territoire de Touraine Est Vallées, diagnostic territorial et orientations stratégiques

Le projet de territoire de Touraine Est Vallées, qui porte les ambitions politiques et stratégiques du territoire, est en cours de finalisation.

Les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées dans le CRTE.

Les orientations stratégiques exposées dans le CRTE de Touraine Est Vallées s'appuie sur un diagnostic du territoire, et l'analyse d'indicateurs, réalisés par l'Agence d'Urbanisme de Tours et joint en Annexe 1.

Les champs d'actions du CRTE ont été définis sur la base des documents de planification du territoire mis en œuvre depuis 2017 :

- Plan Climat Air Energie Territorial,
- Territoire d'Industrie,
- Contrat de Transition Ecologique,
- PLUi (en cours),
- Programme Local de l'Habitat,
- Le projet éducatif communautaire,
- Contrat Territorial Global (en cours avec la CAF),
- Le Schéma directeur Lumière,
- Le Schéma directeur vélo.

Ces documents portent les ambitions et les objectifs de Touraine Est Vallées sur les 3 axes prioritaires : attractivité et compétitivité du territoire, cohésion sociale, transition écologique, joints en annexe 2.

1. Attractivité et compétitivité du territoire.

Touraine Est Vallées se mobilise pour favoriser l'attractivité et la compétitivité du territoire, avec notamment pour objectif d'accueillir des emplois, de prendre sa part dans l'attractivité touristique et de favoriser la vitalité et l'économie locale des centres villes, bourgs et quartiers.

2. Cohésion sociale.

Touraine Est Vallées souhaite poursuivre le renforcement de la cohésion sociale et territoriale en proposant des services plus proches et plus accessibles, en assurant la promotion de lieux d'échanges et d'accueil pour mailler le territoire, en assurant la promotion d'un habitat plus vertueux.

3. Transition Ecologique.

Touraine Est Vallées s'engage à faire preuve d'exemplarité et de volontarisme environnemental. Elle recherche à diversifier les modes de déplacements et à gérer les ressources avec responsabilité.

Les orientations stratégiques et champs d'actions de Touraine Est Vallées sont construits et partagés avec l'ensemble des acteurs territoriaux : Etat, Département, Région, Communauté de communes, communes. Ils sont évolutifs : Ils prendront en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent intervenir sur le territoire au cours du contrat.

Article 4 – Le Plan d'actions : traduction opérationnelle des orientations stratégiques de la Communauté Touraine-Est Vallées.

Les actions du CRTE font l'objet de fiches descriptives jointes en annexe 3.

Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, et des services des Touraine Est Vallées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 6. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (l'ANCT, le Cerema, l'ADEME, la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat, l'ADAC, CAUE, l'Agence

d'Urbanisme...) pour les différentes phases du contrat : élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, suivi et évaluation du contrat.

Il conviendra de le préciser et de le rappeler dans le bilan annuel du contrat ainsi que dans le bilan final.

Article 6- Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, Touraine Est Vallées assume le rôle de coordinateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Touraine-Est Vallées s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (communes, Région, Département, Etat, établissements publics) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Touraine-Est Vallées s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Touraine-Est Vallées et les communes s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont

elles sont maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

L'État porte enfin une ambition de revitalisation des territoires, au travers d'actions et de programmes interministériels qui visent à développer les territoires urbains et ruraux, tout en veillant à maîtriser l'artificialisation des sols. La restructuration du foncier existant dans les territoires, qui freine la consommation d'espaces et limite l'étalement urbain, constitue ainsi un objectif prioritaire de l'action en tant qu'elle contribue à la lutte contre l'artificialisation des sols et à l'atteinte, en 2050, du zéro artificialisation nette et équilibre reposant sur quatre piliers complémentaires que sont :

- une stratégie territoriale à moyen terme, conçue et portée à l'échelle d'un bassin de vie, avec un projet de territoire servi par un contrat de relance et de transition écologique ;
- des outils opérationnels, telles les opérations de revitalisation des territoires (ORT) ou projets partenariaux d'aménagement (PPA) ;
- des outils de planification locale (SCoT, PLUi) ;
- des moyens renforcés d'intervention pour engager des projets de restructuration et de rénovation d'espaces artificialisés (îlots urbains dégradés, friches) et créer une nouvelle offre.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, fixe une ambition claire de réduction de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols au niveau national.

L'ambition de sobriété foncière est à intégrer dans les CRTE et doit se traduire sur le plan opérationnel et réglementaire, le cas échéant avec des modalités d'accompagnement renforcé.

Les dotations aux collectivités (DSIL, DETR, FNADT) et les moyens de France relance (Fonds friche, Fonds pour la revitalisation commerciale, aides à la pierre pour le parc privé et le parc social) seront mobilisés au bénéfice des projets d'investissement les plus vertueux, en veillant à soutenir les territoires ruraux et

les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

6.4. Engagements de la Région Centre Val de Loire

La Région Centre Val de Loire en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE de Touraine Est Vallées.

Elle s'engage à désigner un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE de Touraine Est Vallées ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le soutien de la Région Centre Val de Loire s'exercera principalement au titre de sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie, sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du territoire : atouts touristiques des territoires, projets alimentaires territoriaux
- Cohésion territoriales et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la ville, maillage en équipement culturel de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et des logements sociaux, biodiversité, mobilité durable notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique)

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés au CRST du Pays Loire Touraine et ont vocation quand ils nécessitent la conjugaison des financements Etat-Région, à figurer dans le CRTE de Touraine Est Vallées.

Les actions inscrites au CRTE de Touraine Est Vallées pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST du Pays Loire Touraine en cours ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région Centre Val de Loire pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE de Touraine Est Vallées via les autres cadres d'interventions ou les dispositifs européens.

Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et les disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Département d'Indre et Loire

Le Département s'engage à désigner un élu départemental dédié et un ou des référent(s) dans ses services pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département d'Indre et Loire s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la

collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département d'Indre-et-Loire via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements de la Banque des Territoires

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales. Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- De la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- De la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- De la construction et la modernisation des établissements éducatifs ;
- D'infrastructures de transport ;
- De Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- D'« Actions Cœur de Ville » ;
- De la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- De la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- Du développement territorial. Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux.

Via de l'investissement en fonds propres

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables.

Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux selon des modalités définies dans des conventions spécifiques à chaque programme.

Programme Action cœur de ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements.

Programme Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Cette enveloppe est mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permet de co-financer des chefs de projet du programme, ainsi que des études afin de faire émerger et sécuriser des projets.

La CDC participe également au financement du Programme Territoires d'Industrie.

Article 7 – Maquette financière

La maquette financière est établie à l'issue d'un comité de pilotage réuni chaque automne. Elle détaille les financements prévisionnels des signataires du contrat sur les actions prêtes à être engagées en année N+1.

Les maîtres d'ouvrages déposeront leurs demandes de subventions auprès des différents financeurs dans le respect de ce cadrage financier.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE de Touraine-Est Vallées.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, entre le comité de pilotage et le comité technique.

8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète d'Indre et Loire, ou son représentant, et par le Président de Touraine Est Vallées ou son représentant.

Il est composé du président, des maires, des vice-présidents, des DGS, de représentants de l'Etat, de la Région et du Département.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.
- Arrêter l'annexe financière pour l'année N+1

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par la Sous-Préfète d'arrondissement et le Président de Touraine Est Vallées. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il associera autant que de besoins les services de l'Etat et de Touraine Est Vallées.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.
- Proposer l'annexe financière pour l'année N+1

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

La plateforme « OSMOSE » est l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le ou les indicateurs de suivi à l'aune desquels les résultats seront évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Ils seront précisés dans une annexe qui sera soumise au comité de pilotage.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Validée en comité de pilotage, elle fera l'objet d'une restitution annuelle.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par

de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale.

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.
La durée de ce contrat est de six ans.
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Signé à Montlouis-sur-Loire, le 26 Novembre 2021

Vincent MORETTE,
Président de Touraine-Est Vallées



Nadia SEGHIER
Secrétaire Générale de la Préfecture
d'Indre-et-Loire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'N' followed by 'Seghier' and a horizontal line underneath.

Jean-Patrick GILLE,
Conseiller de la Région Centre Val de Loire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'J' and 'G'.

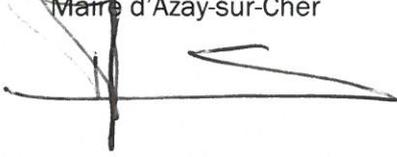
Alain ANCEAU,
Conseiller Départemental
d'Indre-et-Loire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'Anceau' and a horizontal line underneath.

Sophie FERRACCI,
Directrice Régionale
de La Banque des Territoires

En présence de :

Janick ALARY,
Maire d'Azay-sur-Cher



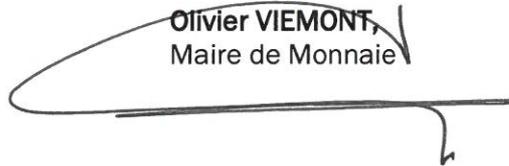
François LALOT,
Maire de Chançay



Jean-François CESSAC,
Maire de Larçay



Olivier VIEMONT,
Maire de Monnaie



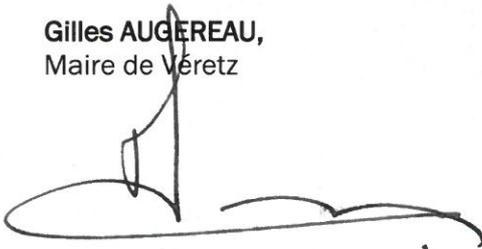
Vincent MORETTE,
Maire de Montlouis-sur-Loire



Nicolas TOKER,
Maire de Reugny



Gilles AUGEREAU,
Maire de Vêretz



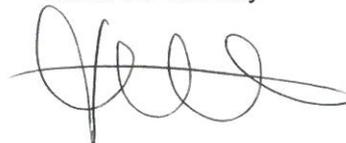
Pascale DEVALLEE,
Maire de Vernou-sur-Brenne



Alain BENARD,
Maire de La Ville-aux-Dames



Brigitte PINEAU,
Maire de Vouvray



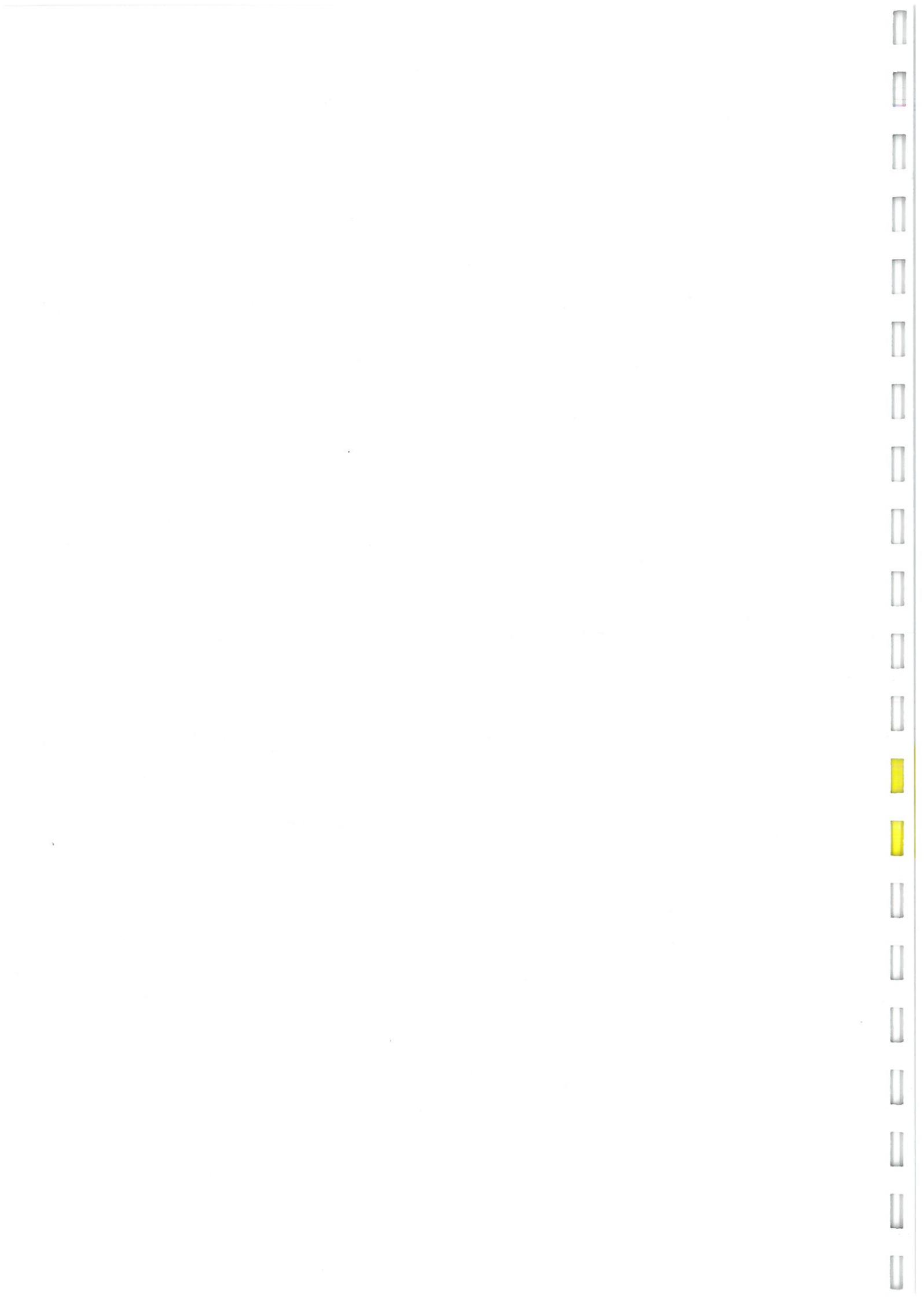
Annexe 1- Diagnostic du territoire

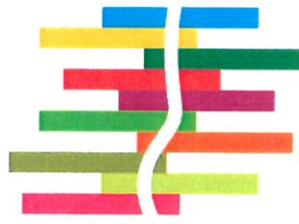
Annexe 2- Tableau synthèse Orientations stratégiques et champs d'actions

Annexe 3 - Fiches actions

ANNEXE 1

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE





COMMUNAUTÉ
**Touraine-Est
Vallées**

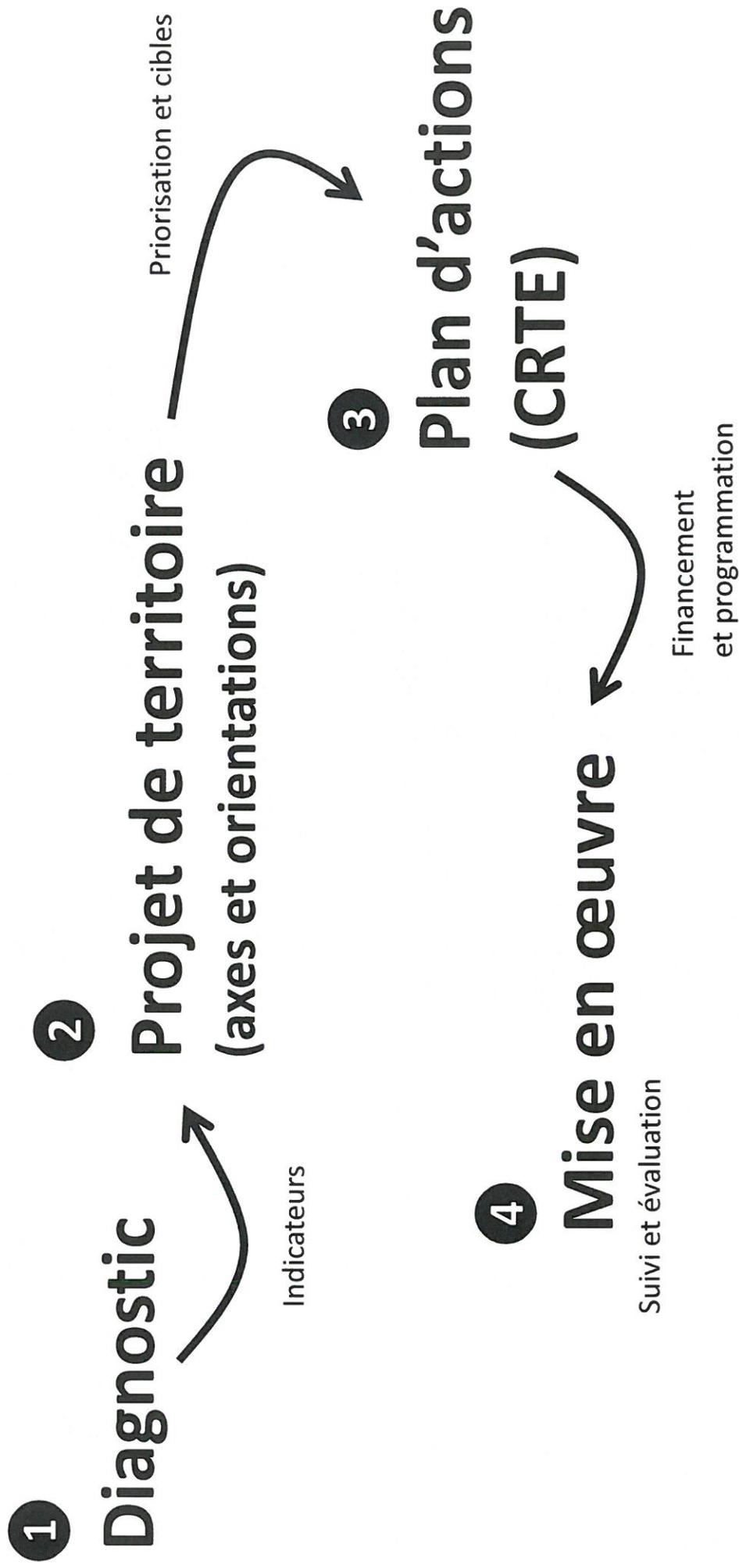
CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE

ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

POUR LE TERRITOIRE DE TOURAINE-EST VALLEES

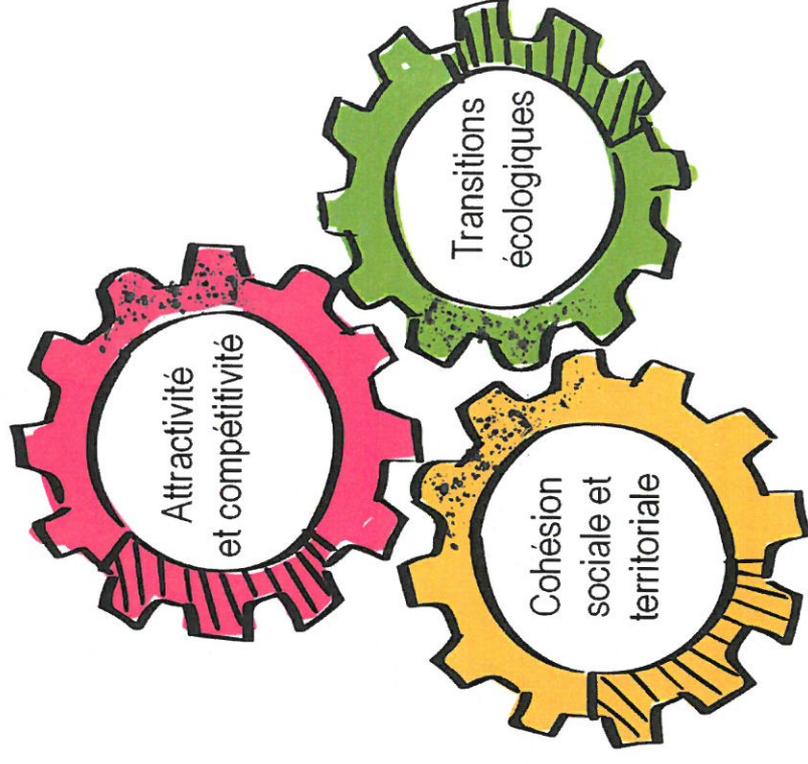
DIAGNOSTIC





Du projet de territoire au CRTE

Trois axes pour co-construire le projet de territoire



De la stratégie à la mise en œuvre





ATOUTS

- 10 650 emplois en 2016 : la **plus forte progression du nombre d'emplois** au lieu de travail entre 2006 et 2016 (+0,9% par an).
- **Une économie productive** (agriculture, industrie, construction) **très présente** (4200 établissements) et en augmentation.
- **Proximité géographique avec la Métropole de Tours.**
- **Développement du numérique**
- **Une offre commerciale en forte progression** (+4,5%).
- Une offre touristique concentrée dans les vallées de la Loire, du Cher et de la Brenne : **9 sites touristiques et 4 labels ou marques. Les « caves touristiques » sont les plus gros sites touristique de TEV.**
- Une économie résidentielle liée à la vocation résidentielle dominante du territoire, source de vitalité pour les centres-bourg.



MENACES

- **Près de 60 % de foncier des ZAE localisé dans la zone du PPRI. Réserve foncière économique très faible.**
- Des bourgs où l'offre de commerces et de services est très fragile . Projets d'espaces Multi-Services.



FAIBLESSES

- **Une diminution du nombre d'emploi sur la période récente** (- 0,3% par an entre 2012 et 2017 (contre-0,1% par an en Indre-et-Loire).
- **Un territoire faiblement touristique au vu de l'emploi privé** du secteur (200 salariés privés, soit 2,7% de l'emploi salarié privé en 2018- moyenne Indre et Loire : 6,2%). **Absence de très grand site touristique.**
- **Un tissu de bâtis anciens** parfois peu adapté au fonctionnement commercial.
- Des bourgs souvent **traversés ou bordés par des routes départementales** support de flux importants. Des entrées de ville parfois peu qualitatives.
- Offre de Transport public peu développée entre notre territoire et l'agglomération tourangelles



OPPORTUNITÉS

- **Grand Est Touraine labellisé territoire d'industrie.**
- **Trois spécificités** : la construction de voies ferrées, la distribution d'articles de sport, la construction et r&d équipement ferroviaire.
- **Un positionnement entre 3 EPCI très touristiques** (supérieur à 7% de l'emploi salarié privé en 2018): Tours-Amboise-Chenonceau
- Présence **d'un tiers –lieu** (le Rubixco) et d'un Data-Center
- **L'évolution du e-commerce et la digitalisation** du commerce : une source nouvelle de développement du commerce au niveau local.



ATOUTS

- Une croissance démographique (+0,9% par an entre 2006 et 2016) au-dessus de la moyenne départementale (soldes naturel et surtout migratoire positifs).
- Le plus faible taux de pauvreté du département : 6,5% contre 12,8% en moyenne en Indre-et-Loire.
- Le plus faible taux de jeunes non insérés (12,2% contre 14,6% en moyenne, hors Tours Métropole).
- La part des familles avec enfants (54,3%) supérieur à la moyenne départementale qui traduit un besoin e matière d'accueil
- Un nombre élevé d'enfants et de jeunes (3-17 ans) : 17,4 %de la population (14,8% en Indre et Loire)
- La communauté de communes du département la mieux dotées en professionnels de santé et en hébergement pour personnes âgées (232 places en EHPAD pour 1000 seniors de 80 ans et plus).



OPPORTUNITÉS

- 12,3% du parc de logements sont vacants, soit 1,5 points de plus qu'il y a dix ans (248 logements vacants supplémentaires).
- Présence d'une Maison France Service
- Projet d'habitat adapté et /ou terrains familiaux locatifs pour les gens du voyage



FAIBLESSES

- 4 logements sur 10 construits avant la première réglementation thermique.
- Plus d'un quart des logements locatifs sociaux considérés énergivores.
- 3% des résidences principales potentiellement indignes (440 logements): chiffre confirmé.
- En 2018, 1,8 demandes de logement social pour un logement social attribué.
- Une offre d'accueil des gens du voyage insuffisamment diversifiée



MENACES

- Un faible taux de rotation des occupants du parc de logements (9% des maisons ont changé de propriétaires entre 2013 et 2016).
- 59% des demandeurs d'un logement locatif social disposent de faibles ressources (moins de 60% des plafonds).
- Une baisse sensible des couples avec enfant(s) : - 5,8 points contre 3,7 points pour le reste des communautés de communes d'Indre-et-Loire.



ATOUPS

- 56% du territoire occupé par les espaces agricoles (dont 3500 ha en AOC soit 17%) et 22% par des espaces naturels.
- Consommation d'énergie : 71740 tonnes d'équivalent pétrole soit 1,9 tep par habitant (2,1 en moyenne en Indre-et-Loire).
- Émission de gaz à effet de serre (GES) : 4,5 tonnes d'équivalent CO₂ par an et par habitant (6,3 en moyenne en Indre-et-Loire).
- 27 exploitations agricoles engagées dans l'agriculture écologique (9% des exploitations de ce type en Indre-et-Loire).



OPPORTUNITÉS

- 4 gares TER desservant le territoire (27 allers-retours quotidiens) et le reliant à la métropole tourangelle.
- Tri déchet : un territoire valorise 40 % de sa production de déchets.
- Un schéma directeur vélo et des 3 grands itinéraires nationaux
- Diversification des filières agricoles
- 63 Gwh d'énergie renouvelable soit 6% des consommations de TEV (objectif de 20% en 2030 dont 2/3 de biomasse cf. PCAET).



FAIBLESSES

- 72% des déplacements en voiture (48 km parcourus et 1h18 par jour).
- En 2020, 34% des prélèvements pour l'alimentation en eau potable ont présenté une non-conformité par rapport aux normes de qualité (23% à l'échelle départementale).
- 73% des actifs occupés résidents travaillent en dehors du territoire dont 55% dans Tours Métropole Val de Loire.

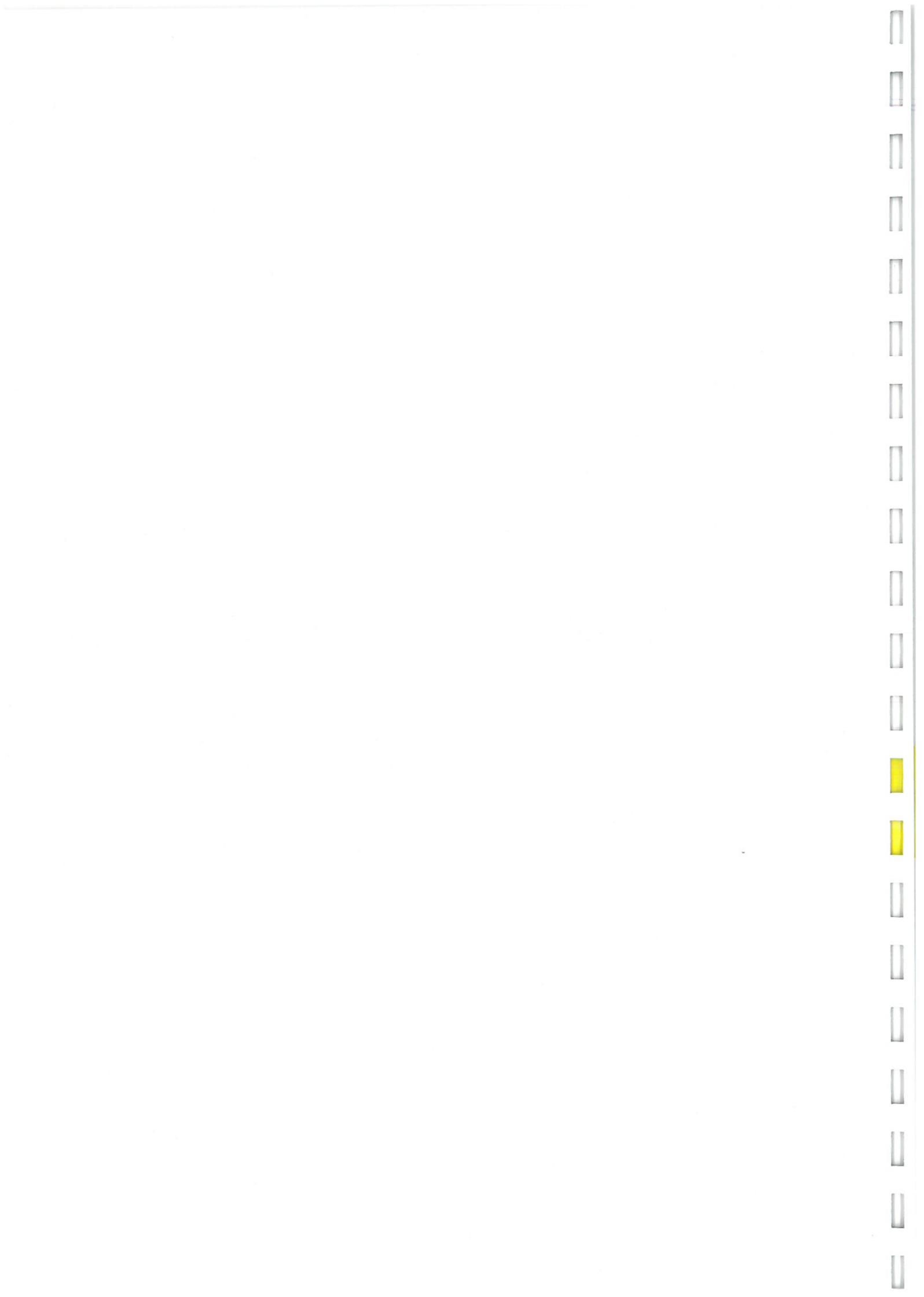


MENACES

- Deux fois plus d'espaces artificialisés que dans le reste du département hors métropole (200 hectares artificialisés en 10 ans).
- 18% du territoire (36 km²) sont couverts par un Plan de Prévention des Risques Inondation.
- Davantage d'émissions de GES que de séquestration (-21795 teqCO₂ en 2016).
- Une viticulture (12% du territoire) et une agriculture sensibles au changement climatique

ANNEXE 2

AXES ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES





CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE

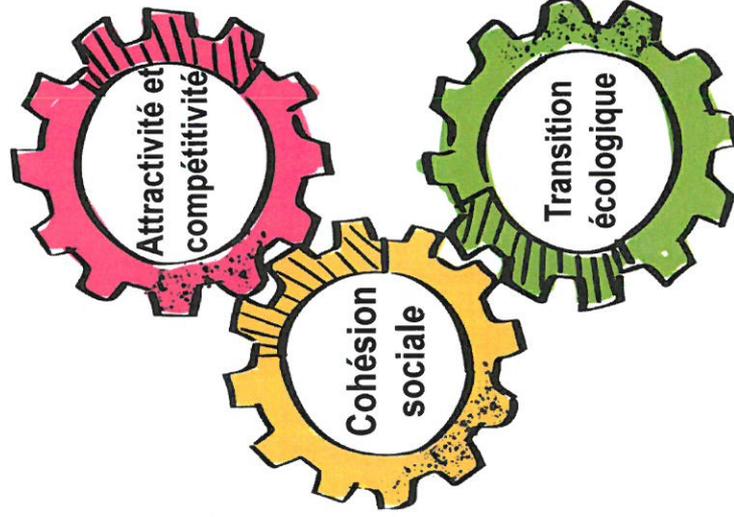
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

POUR LE TERRITOIRE DE TOURAINE-EST VALLÉES

AXES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



Axes



Orientations stratégiques

ACCUEILLIR DES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE

PRENDRE SA PART DANS L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

FAVORISER LA VITALITE DES CENTRES VILLES, BOURGS ET QUARTIERS

PROPOSER DES SERVICES PLUS PROCHES ET PLUS ACCESSIBLES

DEVELOPPER DES LIEUX D'ECHANGE ET D'ACCUEIL POUR MAILLER LE TERRITOIRE

PROMOUVOIR UNE OFFRE D'HABITAT PLUS VERTUEUX

FAIRE PREUVE D'EXEMPLARITE ET VOLONTARISME ENVIRONNEMENTAL

DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENTS

GERER LES RESSOURCES AVEC RESPONSABILITE

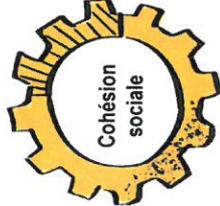
Axes Orientations stratégiques

Champs d'action



ACCUEILLIR DES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE
PRENDRE SA PART DANS L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE
FAVORISER LA VITALITE ET L'ECONOMIE LOCALE DES CENTRES VILLES, BOURGS ET QUARTIERS

REQUALIFIER ET ETENDRE LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES
S'INSCRIRE DANS L'ATTRACTIVITE DU VAL DE LOIRE
SOUTENIR L'ECONOMIE LOCALE ET LE COMMERCE DE PROXIMITE
REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS



PROPOSER DES SERVICES PLUS PROCHES ET PLUS ACCESSIBLES
PROMOUVOIR DES LIEUX D'ECHANGE ET D'ACCUEIL POUR MAILLER LE TERRITOIRE
PROMOUVOIR UN HABITAT PLUS VERTUEUX

MODERNISER ET DIVERSIFIER L'OFFRE (SPORT, CULTURE, JEUNESSE...)
ETENDRE LE RESEAU DE SERVICES AU PUBLIC
VALORISER, DIVERSIFIER ET COORDONNER L'OFFRE DE LOGEMENT POUR LES PUBLICS VULNERABLES



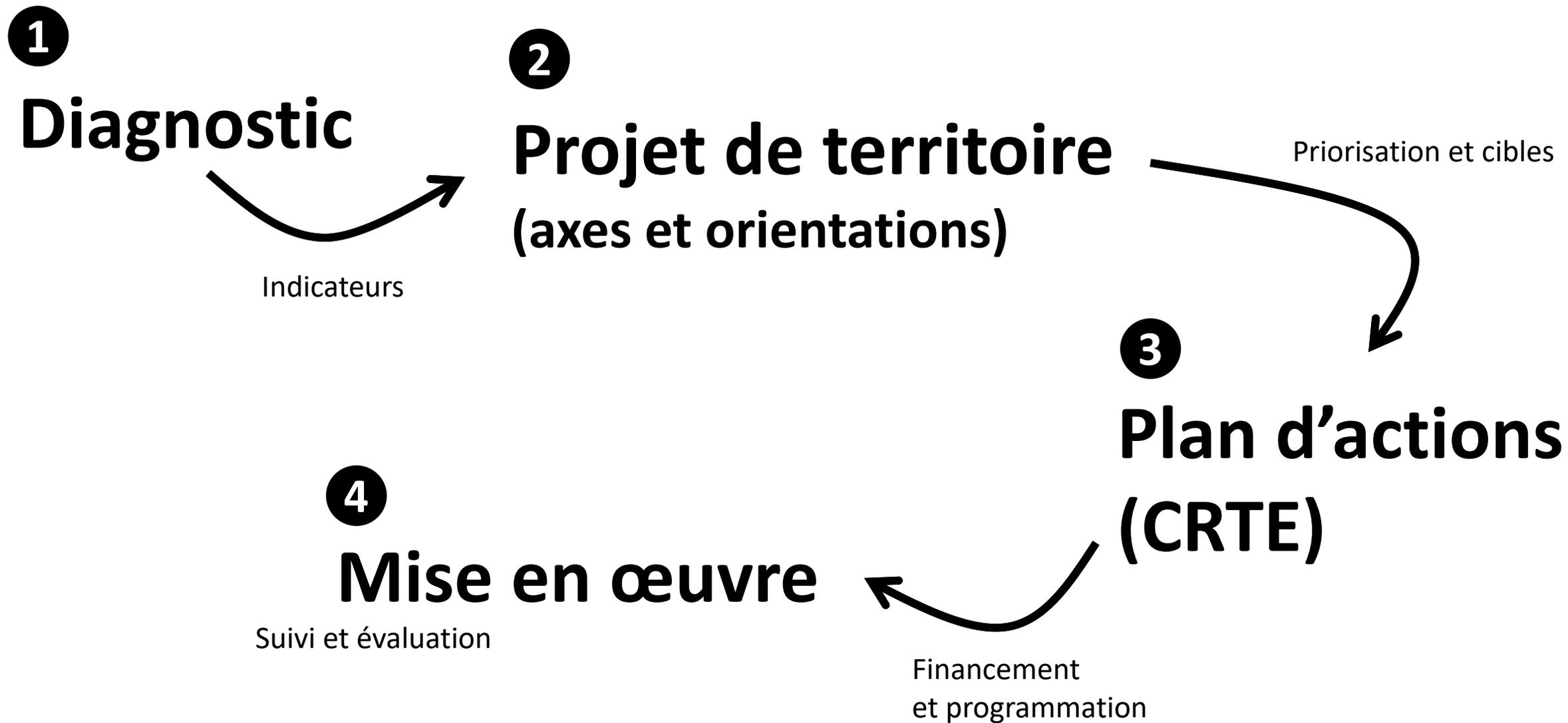
FAIRE PREUVE D'EXEMPLARITE ET DE VOLONTARISME ENVIRONNEMENTAL
DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENTS
GERER LES RESSOURCES AVEC RESPONSABILITE

PROMOUVOIR LES MOBILITES DURABLES
REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE
DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES
DEVELOPPER UNE PRODUCTION AGRICOLE ET UNE ALIMENTATION LOCALE
PRESERVER LA BIODIVERSITE
PROTEGER LA QUALITE ET OPTIMISER LES RESSOURCES EN EAU ET EN ESPACE
VALORISER ET DIMINUER LA PRODUCTION DES DECHETS

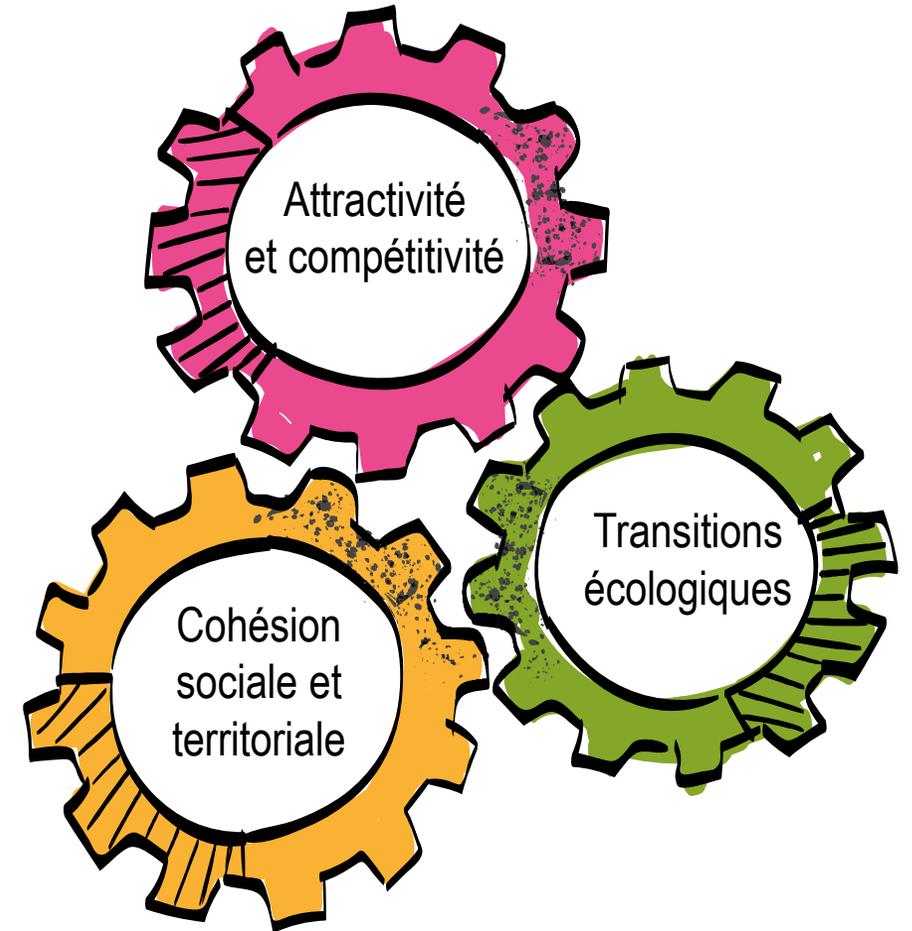




Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)



Trois axes pour co-construire le projet de territoire



De la stratégie à la mise en œuvre

Axes ➡ Orientations stratégiques ➡ Champs d'action



ATOUPS

- 10 650 emplois en 2016 : **la plus forte progression du nombre d'emplois** au lieu de travail entre 2006 et 2016 (+0,9% par an).
- **Une économie productive** (agriculture, industrie, construction) **très présente** (4200 établissements) et en augmentation.
- **Proximité géographique avec la Métropole de Tours.**
- **Développement du numérique**
- **Une offre commerciale en forte progression** (+4,5%).
- Une offre touristique concentrée dans les vallées de la Loire, du Cher et de la Brenne : **9 sites touristiques et 4 labels ou marques. Les « caves touristiques » sont les plus gros sites touristique de TEV.**
- Une économie résidentielle liée à la vocation résidentielle dominante du territoire, source de vitalité pour les centres-bourg.



MENACES

- **Près de 60 % de foncier des ZAE localisé dans la zone du PPRI. Réserve foncière économique très faible.**
- Des bourgs où l'offre de commerces et de services est très fragile . Projets d'espaces Multi-Services.



FAIBLESSES

- **Une diminution du nombre d'emploi sur la période récente** (- 0,3% par an entre 2012 et 2017 (contre-0,1% par an en Indre-et-Loire).
- **Un territoire faiblement touristique au vu de l'emploi privé** du secteur (200 salariés privés, soit 2,7% de l'emploi salarié privé en 2018- moyenne Indre et Loire : 6,2%). **Absence de très grand site touristique.**
- Un **tissu de bâtis anciens** parfois peu adapté au fonctionnement commercial.
- Des bourgs souvent **traversés ou bordés par des routes départementales** support de flux importants. Des entrées de ville parfois peu qualitatives.
- Offre de Transport public peu développée entre notre territoire et l'agglomération tourangelle



OPPORTUNITÉS

- Grand Est Touraine labellisé **territoire d'industrie.**
- **Trois spécificités** : la construction de voies ferrées, la distribution d'articles de sport, la construction et r&d équipement ferroviaire.
- **Un positionnement entre 3 EPCI très touristiques** (supérieur à 7% de l'emploi salarié privé en 2018): Tours-Amboise-Chenonceau
- Présence **d'un tiers –lieu** (le Rubixco) et d'un Data-Center
- **L'évolution du e-commerce et la digitalisation** du commerce : une source nouvelle de développement du commerce au niveau local.



ATOUPS

- Une croissance démographique (+0,9% par an entre 2006 et 2016) au-dessus de la moyenne départementale (soldes naturel et surtout migratoire positifs).
- Le plus faible taux de pauvreté du département : 6,5% contre 12,8% en moyenne en Indre-et-Loire.
- Le plus faible taux de jeunes non insérés (12,2% contre 14,6% en moyenne, hors Tours Métropole).
- La part des familles avec enfants (54,3%) supérieur à la moyenne départementale qui traduit un besoin e matière d'accueil
- Un nombre élevé d'enfants et de jeunes (3-17 ans) : 17,4 %de la population (14,8% en Indre et Loire)
- La communauté de communes du département la mieux dotées en professionnels de santé et en hébergement pour personnes âgées (232 places en EHPAD pour 1000 seniors de 80 ans et plus).



OPPORTUNITÉS

- 12,3% du parc de logements sont vacants, soit 1,5 points de plus qu'il y a dix ans (248 logements vacants supplémentaires).
- Présence d'une Maison France Service
- Projet d'habitat adapté et /ou terrains familiaux locatifs pour les gens du voyage



FAIBLESSES

- 4 logements sur 10 construits avant la première réglementation thermique.
- Plus d'un quart des logements locatifs sociaux considérés énergivores.
- 3% des résidences principales potentiellement indignes (440 logements): chiffre confirmé.
- En 2018, 1,8 demandes de logement social pour un logement social attribué.
- Une offre d'accueil des gens du voyage insuffisamment diversifiée



MENACES

- Un faible taux de rotation des occupants du parc de logements (9% des maisons ont changé de propriétaires entre 2013 et 2016).
- 59% des demandeurs d'un logement locatif social disposent de faibles ressources (moins de 60% des plafonds).
- Une baisse sensible des couples avec enfant(s) : - 5,8 points contre 3,7 points pour le reste des communautés de communes d'Indre-et-Loire.



ATOUPS

- 56% du territoire occupé par les espaces agricoles (dont 3500 ha en AOC soit 17%) et 22% par des espaces naturels.
- Consommation d'énergie : 71740 tonnes d'équivalent pétrole soit 1,9 tep par habitant (2,1 en moyenne en Indre-et-Loire).
- Émission de gaz à effet de serre (GES) : 4,5 tonnes d'équivalent CO₂ par an et par habitant (6,3 en moyenne en Indre-et-Loire).
- 27 exploitations agricoles engagées dans l'agriculture écologique (9% des exploitations de ce type en Indre-et-Loire).



OPPORTUNITÉS

- 4 gares TER desservant le territoire (27 allers-retours quotidiens) et le reliant à la métropole tourangelle.
- Tri déchet : un territoire valorise 40 % de sa production de déchets.
- Un schéma directeur vélo et des 3 grands itinéraires nationaux
- Diversification des filières agricoles
- 63 Gwh d'énergie renouvelable soit 6% des consommations de TEV (objectif de 20% en 2030 dont 2/3 de biomasse cf. PCAET).



FAIBLESSES

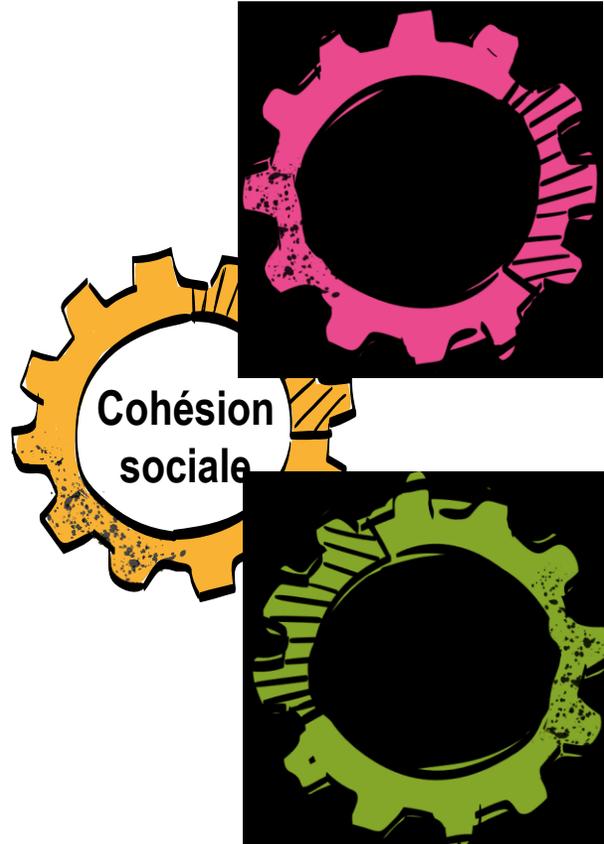
- 72% des déplacements en voiture (48 km parcourus et 1h18 par jour).
- En 2020, 34% des prélèvements pour l'alimentation en eau potable ont présenté une non-conformité par rapport aux normes de qualité (23% à l'échelle départementale).
- 73% des actifs occupés résidents travaillent en dehors du territoire dont 55% dans Tours Métropole Val de Loire.



MENACES

- Deux fois plus d'espaces artificialisés que dans le reste du département hors métropole (200 hectares artificialisés en 10 ans).
- 18% du territoire (36 km²) sont couverts par un Plan de Prévention des Risques Inondation.
- Davantage d'émissions de GES que de séquestration (-21795 teqCO₂ en 2016).
- Une viticulture (12% du territoire) et une agriculture sensibles au changement climatique

Axes



Orientations stratégiques

ACCUEILLIR DES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE

PRENDRE SA PART DANS L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

FAVORISER LA VITALITE DES CENTRES VILLES, BOURGS ET QUARTIERS

PROPOSER DES SERVICES PLUS PROCHES ET PLUS ACCESSIBLES

DEVELOPPER DES LIEUX D'ECHANGE ET D'ACCUEIL POUR MAILLER LE TERRITOIRE

PROMOUVOIR UNE OFFRE D'HABITAT PLUS VERTUEUX

FAIRE PREUVE D'EXEMPLARITE ET VOLONTARISME ENVIRONNEMENTAL

DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENTS

GERER LES RESSOURCES AVEC RESPONSABILITE



ACCUEILLIR DES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE
PRENDRE SA PART DANS L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE
FAVORISER LA VITALITE ET L'ECONOMIE LOCALE DES CENTRES VILLES, BOURGS ET QUARTIERS

REQUALIFIER ET ETENDRE LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES
S'INSCRIRE DANS L'ATTRACTIVITE DU VAL DE LOIRE
SOUTENIR L'ECONOMIE LOCALE ET LE COMMERCE DE PROXIMITE
REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS



PROPOSER DES SERVICES PLUS PROCHES ET PLUS ACCESSIBLES
PROMOUVOIR DES LIEUX D'ECHANGE ET D'ACCUEIL POUR MAILLER LE TERRITOIRE
PROMOUVOIR UN HABITAT PLUS VERTUEUX

MODERNISER ET DIVERSIFIER L'OFFRE (SPORT, CULTURE, JEUNESSE...)
ETENDRE LE RESEAU DE SERVICES AU PUBLIC
VALORISER, DIVERSIFIER ET COORDONNER L'OFFRE DE LOGEMENT POUR LES PUBLICS VULNERABLES



FAIRE PREUVE D'EXEMPLARITE ET DE VOLONTARISME ENVIRONNEMENTAL
DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENTS
GERER LES RESSOURCES AVEC RESPONSABILITE

PROMOUVOIR LES MOBILITES DURABLES
REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE
DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES
DEVELOPPER UNE PRODUCTION AGRICOLE ET UNE ALIMENTATION LOCALE
PRESERVER LA BIODIVERSITE
PROTEGER LA QUALITE ET OPTIMISER LES RESSOURCES EN EAU ET EN ESPACE
VALORISER ET DIMINUER LA PRODUCTION DES DECHETS

I - DOSSIERS STRUCTURANTS RECEVABILITE CONFIRMEE

	N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
											OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires
Orientation 1 – ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE DU TERRITOIRE	1.1	ETUDE DE REQUALIFICATION DES ZA	CC TOURAINE EST VALLEES	80 000		16 000		40 000	30 000	2021-2022	OUI		Identifié au CRST	
	1.2	EXTENSION DE LA ZA DU MAY A AZAY SUR CHER	CC TOURAINE EST VALLEES			OUI				2023-2024	OUI		relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	1.6	CREATION DE LA ZA QUALIPARC A MONTLOUIS	CC TOURAINE EST VALLEES	3 350 000					3 350 000	2021	OUI		Identifié au CRST	
		Friche PLASTIPLAK	AZAY SUR CHER		400000 €							OUI		
	2.1	REHABILITATION et REAMENAGEMENT DES ALSH POUR REpondre A LA DEMANDE DES FAMILLES - AMO et TRAVAUX	CC TOURAINE EST VALLEES	4 000 000	900 000	900 000	400 000	400 000	1 400 000	2022-2027	OUI	A étudier. Le dossier comprend peu d'informations. Avis favorable considérant l'étude préalable prévue qui devrait permettre d'affiner les besoins du territoire et faire ressortir les priorités pour moderniser et faire évoluer les ALSH.	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	F2D
	2.2	AMENAGEMENT DE SALLES DEDIEES A LA PRATIQUE MUSICALE DANS LE CENTRE SOCIAL CAMILLE CLAUDEL A LA VILLE AUX DAMES	LA VILLE AUX DAMES /CC TOURAINE EST VALLEES								OUI	Projet structurant Action culturelle au plus proche des habitants		
	2.4	Construction d'une salle d'expression corporelle	LA VILLE AUX DAMES	920 000	230 000	184 000			506 000	2021-2023	OUI	Projet structurant Action culturelle au plus proche des habitants	relève potentiellement du cadre des CRST (si e conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	2.5	Ludothèque	LARÇAY	395 000	156 750		86 250	76 000	76 000	2021	OUI	Ce projet bâtiminaire, indépendant de la future bibliothèque, ne fait pas partie du périmètre d'instruction de la DRAC. Pas de subvention possible de la DGD dans ce contexte. A examiner en DETR communale Projet structurant - Avis favorable pour inscription dans un partenariat avec l'équipe pédagogique de l'école.		F2D 2021
	2.9	Centre culturel, médiathèque	MONNAIE	2 000 000					2 000 000	2025-2027	OUI	Hors priorités départementales	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du prochain contrat	
	2.10	Construction d'un Gymnase sur le Quartier des Hauts de Montlouis	MONTLOUIS SUR LOIRE	4 095 000	1 351 351	800 000	819 000	300 000	824 649	2021-2024	OUI	Ce nouveau gymnase multisports à Montlouis est tout à fait structurant et prioritaire dans le sens où il s'articule avec la création de nouveaux logements et d'un nouveau quartier. Il contribuera par ailleurs à la diversité des pratiques sportives. Il pourrait faire l'objet d'un financement de l'État, et complémentirement d'une demande de subvention ANS en 2022, selon l'état d'avancement du projet et des orientations 2022 de l'Agence. Avis favorable	Identifié au CRST	F2D
	2.12	Restructuration du bâtiment du Centre Social La passerelle	MONTLOUIS SUR LOIRE	1 600 000	320 000	300 000	200 000	450 000	330 000	2023-2025	OUI	Projets structurant à plus valeur éducative et sociale, en contribuant à une meilleure assise des activités enfance, jeunesse et parentalité.	Les centres sociaux ne relèvent pas d'un financement régional, en dehors d'une intervention au titre de la rénovation thermique	F2D

	N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
											OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires
Orientation 2 – COHESION SOCIALE	2.14	Aménagement du groupe scolaire	REUGNY	263 100	157 860			17 318	87 922	2021-2022	OUI	Caractère structurant confirmé.		
	2.15	Aménagement d'un tiers lieu	REUGNY	196 000		39 200		39 200	117 600	2023-2024	OUI	Projet structurant si l'environnement local n'est pas déjà pourvu d'une telle structure. Le CPER 2021-2027 va financer l'émergence et le soutien aux tiers lieux sur la base d'un cahier des charges e cours de réalisation	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	2.16	rénovation du gymnase de la Buissonnière	VERETZ	1 354 000				406 200	947 800	?	OUI	A confirmer selon gain énergétique	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	2.17	rénovation du gymnase des Ruaux	VERETZ	1 567 000				470 100	1 096 900	?	OUI	A confirmer selon gain énergétique	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	2.18	construction / renovation d'une bibliothèque	VERETZ								OUI	L'actuelle bibliothèque est sous-dimensionnée pour une ville de 4630 habitants. Projet pertinent. En attente d'informations plus précises sur le projet, pour évaluer la possibilité d'un financement DGD. Il est nécessaire que la ville se rapproche du service du Livre et de la Lecture très en amont du projet, pour un accompagnement scientifique et technique. Si les critères d'éligibilité de la DGD sont respectés, projet structurant à soutenir prioritairement pour l'État.	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	2.22	ACCUEIL DES FAMILLES EN DE PROCESUS SEDENTARISATION	CC TOURAINE EST VALLEES	500 000					500 000	2022-2024	OUI	Les contacts pris confirment le volontarisme CCTEV au-delà des obligations du schéma. 7 PLAi à Montlouis, 2nd tranche des Aujoux pour laquelle VTH est partante (maîtrise du foncier et anticipation des réseaux lors de la 1ère tranche). - 5 PLAi sur Monnaie où un terrain pourrait faire l'affaire. - 5 PLAi sur Vézetz où un foncier pourrait également convenir, un Stecal sur ce site et pour le précédent seront toutefois nécessaires. - 4 TFL sur la Ville-aux-Dames compte-tenu des contraintes urbanistiques (PPRI, Seveso, ...), c'est sur ce projet que seraient mobilisés les 500K€ fléchés CRTE La fiche mériterait d'être complétée. A examiner en DETR		
	2.23	LUTTE CONTRE LE LOGEMENT INDIGNE/AMELIORATION PERFORMANCE ENERGERTIQUE - ACTION 8 DU PLH	CC TOURAINE EST VALLEES	415 000					415 000	2023-2024	OUI	Doit être fait en lien avec la préservation du bâti ancien qui prouve que l'usage de matériaux durables et compatibles offrent un bilan énergétique très performant. L'ARS est favorable à cette action, puisqu'elle vise à réduire le nombre de situations d'habitat indigne et contribuera à améliorer la qualité de vie et la santé des occupants de ces logements. L'action devra permettre d'agir auprès de propriétaires occupants mais aussi auprès de propriétaires bailleurs. Note : Le titre de la fiche action est		
	2.24	REHABILITATION FRICHE INDUSTRIELLE - MOULIN DE COSSON	VERNOU	700 000					700 000	2022	OUI	Présenter un déficit d'aménagement pour l'AAP plan de relance début 2022	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	2.26	E-administration	LARÇAY	60 000	45 000				15 000	2021-2026	OUI	Le projet s'inscrit dans le cadre du FITN du plan de relance axe 3. Le montant de l'appui peut aller jusqu'à 100 % de la dépense. Un dépôt de dossier doit être fait sous démarches simplifiées		
2.28	Travaux d'aménagement pour une MSAP	MONNAIE	100 000					100 000	2021	OUI	La dépense est éligible à la DETR			

Projets

N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
										OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires
2.29	Plan d'équipement numérique des écoles	MONTLOUIS SUR LOIRE	130 000	87 540				42 460	2021-2025	OUI	Projet qui s'inscrit dans le plan de relance continuité pédagogique : à ce jour, la commune de Montlouis a été retenue pour l'octroi d'une subvention pour une école de la communes (11 classes) dans le cadre du plan de relance et du projet SNEE. Le montant attribuée est de 27 700€ (matériel + ressources) A examiner en DETR communale		
2.30	Amélioration des services rendus aux usagers par le développement d'une politique globale d'e-administration	MONTLOUIS SUR LOIRE	210 000	105 000				105 000	2022-2025	OUI	Projet qui compile plusieurs acquisitions d'outils de e-administrations. Il s'inscrit dans une politique générale de transformation numérique des collectivités soutenue par le plan de relance		
2.32	Mise aux normes de la Mairie	REUGNY	70 000	17 500				52 500	2023	OUI	Mise en accessibilité A examiner en DETR communale		
2.33	équipement numérique dans les écoles (élémentaire et maternelle)	VERETZ	30 900	23 467				7 433	2021-2022	OUI	Plan de relance continuité pédagogique A examiner en DETR communale		
2.35	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	VERNOU	100 000					100 000	2021-2022	OUI	Mise en accessibilité A examiner en DETR communale		
	Réhabilitation du gymnase Revaux Foucher (tr 2021-2022)	AZAY SUR CHER	1258335 €	503335 €						OUI	Projet retenu au titre de la DSIL classique		
3.2	Création pistes cyclables (liaison E - communes Sud Cher - schéma directeur vélo)	AZAY SUR CHER	280 000					280 000	2026	OUI	Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR DSIL		FDADDT
3.3	Création du réseau secondaire de pistes cyclables - schéma directeur vélo	AZAY SUR CHER	236 000		47 200		94 400	94 400	2026	OUI	Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du prochain contrat	FDADDT
3.5	PISTE CYCLABLE AMENAGEMENT VOIE VERTE VOUVRAY VERNOU	CC TOURAINE EST VALLEES	400 000				80 000	320 000	2022	OUI	Schéma intercommunal vélo Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR DSIL	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	FDADDT
3.6	PISTE CYCLABLE ZA DE CONNEUIL A MONTLOUIS	CC TOURAINE EST VALLEES	250 000	80 000		80 000		90 000	2022	OUI	Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	FDADDT
3.8	création d'une passerelle piétons-vélos (lignes sncf)	LA VILLE AUX DAMES	3 000 000					3 000 000	2024-2025	OUI	Schéma intercommunal vélo Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR DSIL	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du prochain contrat	
3.9	Voie verte rue Mado Robin	LA VILLE AUX DAMES	170 000					170 000	2024	OUI	Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du prochain contrat	
3.10	piste cyclable rue Louise Michel	LA VILLE AUX DAMES	190 000					190 000	2024	OUI	Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du prochain contrat	

	N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
											OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires
SITON ECOLOGIQUE	3.13	Aménagement d'une piste cyclable/piétons rue Paul-Louis Courier	LARÇAY	200 000				103 000	97 000	2021	OUI	Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR		
	3.16	Aménagement d'aires de covoiturage	MONNAIE	30 000					30 000	2021-2022	OUI	Éligible à la DETR au titre de la mobilité durable (plafond éligible 500 000 €)	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	3.18	Création de la piste cyclable de Thuisseau	MONTLOUIS SUR LOIRE	350 000	173 000			105 000	72 000	2021-2024	OUI	Hors schéma intercommunal vélo Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR/DSIL	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	F2D
	3.22	Création d'une piste cyclable vers Loire à vélo	VOUVRAY	400 000					400 000	2023-2024	OUI	Schéma intercommunal vélo Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du prochain contrat	
	3.23	Création d'une piste cyclable vers Rochecorbon	VOUVRAY	300 000					300 000	2021-2023	OUI	Schéma intercommunal vélo Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	3.26	Réaménagement de jardins partagés	MONNAIE	100 000					100 000	2021-2023	OUI	Déposé à la mesure du plan de relance - incomplet (absence de devis) A examiner en DETR aménités rurales	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	FDADDT
	3.27	Création d'une zone de maraîchage pédagogique (bâtiments d'exploitation)	MONNAIE	80 000					80 000	2021-2023	OUI	Éligibilité Plan de relance si réalisation 2021 2022 Alimentation locale et solidaire ?	????	
	3.28	Création d'un potager municipal	MONTLOUIS SUR LOIRE						0	2023	OUI	Éligibilité Plan de relance exclue au regard de la date de réalisation 2023 A examiner en DETR communale aménités rurales		FDADDT
	3.29	JARDINS PARTAGES	VERETZ	15 000				9 500	5 500	2021-2022	OUI	Commune en priorité 1 de la mesure plan de relance Jardins partagés : pas de dossier déposé et ne correspond pas au dispositif si entretien par agents de la commune	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	3.34	Réhabilitation énergétique de l'Ecole GERBAULT	MONTLOUIS SUR LOIRE	390 657	156 263	70 000	35 000	30 000	99 394	2021	OUI	DSIL Renovation énergétique 2021. Les projets devront intégrer les enj	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	F2D 2021
	3.39	REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE NOCTURNE - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	CC TOURAINNE EST VALLEES	400 000	100 000	120 000	100 000		80 000	2021-2022	OUI		Identifié au CRST	F2D
	3.41	Etude empreinte énergétique bâtiments communaux existants	MONNAIE	50 000					50 000	2021-2025	OUI	Étude à l'échelle communale intéressante, Coût de l'étude à intégrer au dossier de réalisation des travaux.		
3.45	ETUDE INSTALLATION D'UNE RECYCLERIE	CC TOURAINNE EST VALLEES	565 622							OUI	Étude à l'échelle communale intéressante, Coût de l'étude à intégrer au dossier de réalisation des travaux. Va concourir à la gestion et valorisation des déchets dans le département même s'ils ne sont sans doute pas structurants Action qui entre dans la logique d'économie circulaire	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat		

	N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
											OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires
Orientation 3 – TRAN	3.46	Installation plateforme de traitement des végétaux	CC TOURAINE EST VALLEES	1 600 000							OUI	Va concourir à la gestion et valorisation des déchets dans le département même s'ils ne sont sans doute pas structurants Action qui entre dans la logique d'économie circulaire	Aide sectorielle pour le diagnostic ou étude préalable (70%)	
	3.47	INSTALLATION D'UNITES DE PRODUCTION ENERGETIQUE	CC TOURAINE EST VALLEES	240 000					240 000	2022-2024	OUI	Favorable = concrétisation de l'action de la collectivité en incitation d'autres acteurs mais nécessité d'accompagner le discours sur le fait que les bâtiments eux même feront l'objet d'un diagnostic et d'une programmation d'intervention pour les performances énergétiques (prévu par le PCAET) dans logique sobriété efficacité, énergies renouvelables	?	
	3.48	installation d'une chaudière biomasse	LA VILLE AUX DAMES	500 000		263 682		53 713	182 605	2021-2022	OUI	A ce jour, une étude de faisabilité en vue de l'installation d'une chaufferie bois en cours de financement par l'ADEME. Financement possible des travaux d'installation à hauteur de 45% (sous réserve du détail des dépenses permettant de préciser les dépenses éligibles) dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial EnR (COT EnR) version 2.0 en cours d'élaboration. Ce projet a déjà été identifié dans le cadre du COT EnR en cours d'élaboration, mais aucune demande d'aide n'a été déposée à ce jour.	?	
	3.49	Etude et création d'un réseau de chaleur	MONNAIE	650 000					650 000	2022-2026	OUI	Projet non identifié par l'ADEME, ni par l'animateur local multi-énergie (ALEC 37), qu'il conviendrait de mobiliser pour que l'ALEC puisse réaliser une pré-étude. Financement possible dans le futur COT EnR 2.0 2021-2024 en cours d'élaboration : 60% pour l'étude, 45% pour les travaux (sous réserve là encore du détail des dépenses permettant de préciser les dépenses éligibles) Vigilance sur l'utilisation du bois énergie, privilégier la géothermie s'agissant d'un territoire en zone PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) UiD DREAL à consulter au titre ICPE	?	
	3.51	INVENTAIRE TERRITORIAL DE BIODIVERSITE	CC TOURAINE EST VALLEES	200 000	140 000	20 000			40 000	2022-2023	OUI	Projet inconnu de l'agence de l'eau. Hors champ de compétence	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	FDADDT
	3.52	Mise en valeur d'une zone humide protégée (acquisitions fonc. et travaux)	MONNAIE	75 000					75 000	2021-2023	OUI	Projet inconnu de l'agence de l'eau. Pourrait être financé dans certaines conditions	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	FDADDT
	3.54	Aménagement d'un poumon vert en Ville - zone de préservation de la Biodiversité	MONTLOUIS SUR LOIRE	581 500	174 000	174 000	60 000		173 500	2021-2025	OUI	Projet inconnu de l'agence de l'eau. Financement possible si gestion intégrée des eaux pluviales A examiner en DETR communale	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	FDADDT
	3.55	Gestion des eaux de ruissellement	VOUVRAY	367 000					367 000	2021-2022	OUI	Priorité à vérifier auprès de l'Agence de l'eau - conditionné à schéma des eaux pluviales ?		
	3.56	Station de traitement et hygiénisation des boues	CHANCAY REUGNY ET VERNOU						0	2022-2023	OUI	A étudier.L'agence de l'eau souhaite des éléments complémentaires d'information		
	3.57	Réhabilitation du poste de relèvement du Bourg et des Gravieres	LARÇAY	255 000	76 500			139 600	38 900	2022	OUI	Nécessitera un examen plus poussé de l'agence de l'eau pour déterminer ce qui pourrait relever d'un financement		
3.58	Aménagement de bassins de rétention des eaux pluviales (La Croix Poelon)	MONNAIE	400 000					400 000	2021	OUI	Priorité à vérifier auprès de l'Agence de l'eau - conditionné à schéma des eaux pluviales ?			

Projets

N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
										OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires
3.59	Aménagement de bassins de rétention des eaux pluviales (Les Chesneaux)	MONNAIE	750 000					750 000	2021-2023	OUI	Priorité à vérifier auprès de l'Agence de l'eau - conditionné à schéma des eaux pluviales ?		
3.60	Réaménagement de bassins de rétention des eaux pluviales (Le Beignon)	MONNAIE	300 000					300 000	2021-2025	OUI	Priorité à vérifier auprès de l'Agence de l'eau - conditionné à schéma des eaux pluviales ?		
3.61	Travaux de renouvellement , sécurisation du réseau d'eau potable et amélioration du traitement de la station de production d'eau potable	SIAEPA d'Azay-sur-Cher et Vézetz	990 000	198 000		9 900		782 100	2023-2026	OUI	Les 2 communes ne sont pas en ZRR or l'agence n'accorde des subventions pour l'AEP qu'en ZRR (11ème programme lettre cadrage ministre Hulot) Les assises de l'eau ont confié à la banque des territoires de prendre le relais auprès des CT non éligibles à l'agence en attribuant des prêts à très long terme (60 ans AEP) à des taux bas (0,6 % + taux livrat A) Avis favorable de l'ARS. L'interconnexion avec le réseau de distribution de Larçay conduira à renforcer la sécurisation de l'alimentation en eau potable et parait effectivement nécessaire. Le renouvellement du réseau lié à la présence de chlorure de vinyle monomère est par ailleurs prioritaire et permettra de répondre aux exigences réglementaires de qualité d'eau distribuée. L'ARS ne dispose pas d'éléments à ce jour justifiant les travaux d'amélioration de la capacité de traitement de la station de production liés notamment aux pesticides.		F2D/FDSR ?
3.63	CREATION BASSIN VERSANT	VERNOU	400 000					400 000	2022-2023	OUI	Relève de la lutte contre les inondations sur laquelle l'agence n'intervient pas sauf si la démarche permettait aussi de lutter contre les pollutions d'origine agricole sur un territoire et un syndicat d'eau avec lequel l'agence a une démarche en cours		
3.67	INSTALLATION DECHETTERIE	D'UNE CC TOURAINE EST VALLEES	1 600 000							OUI	Va concourir à la gestion et valorisation des déchets dans le département même s'ils ne sont sans doute pas structurants UI DREAL à consulter au titre ICPE	renvoie aux dispositifs sectoriels de la Région voire FEDER	

N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
										OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires

II – Recevabilité à étudier

N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département	
										OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires	
ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE DU	1.25	REHABILITATION D'UN LOCAL COMMERCIAL (FRICHE) DESTINE A LA PROMOTION TOURISTIQUE ET A L'ACCUEIL D'ENTREPRISES	CC TOURAINE EST VALLEES	1 120 000	150 000	140 000		250 000	580 000	2022-2023	OUI	Expliciter portage du projet et compétence de la collectivité	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
Orientation 2 – COHESION SOCIALE	2.31	Sécurité informatique	MONTLOUIS SUR LOIRE	52 000	26 000				26 000	2021-2023		Hors priorités CRTE Plan de relance cybersécurité A examiner en DETR communale		
	3.24	INSTALLATION D'UNE LEGUMERIE	CC TOURAINE EST VALLEES	970 000	150 000	291 000	#RÉF !		#RÉF !	2025	OUI	Portage fonctionnement et articulation projet TMVL à préciser	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du prochain contrat	F2D
	3.30	Rénovation thermique des bâtiments du Centre bourg (école maternelle, salle Darrasse, bibliothèque et Mairie) et création d'un réseau de chaleur géothermique	AZAY SUR CHER	1 610 000					1 610 000	2024-2026	OUI	A confirmer selon gain énergétique	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du prochain contrat	
	3.31	PTRE-TERRITORIAL PLATEFORME DE RENOVIATION ENERGETIQUE	CC TOURAINE EST VALLEES	125 000					125 000	2022	OUI	Relève d'une financement SARE + FEDER étude de préfiguration à l'échelle des 4 EPCI composant le Pays Loire Touraine financée à 40 % par la Région (aide plafonnée à 20000€) Coût surdimensionné pour le seul périmètre de l'EPCI	relève d'une financement SARE + FEDER étude de préfiguration à l'échelle des 4 EPCI composant le Pays Loire Touraine financée à 40 % par la Région (aide plafonnée à 20000€) cout surdimensionné pour le seul périmètre de l'EPCI	
	3.32	Rénovation thermique Salle des fêtes Isolation thermique Mairie Isolation thermique Ecole	CHANCAY						0	2021-2024	OUI	A confirmer selon gain énergétique A examiner en DETR communale Les projets devront intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur, de ventilation et de confort hygrothermique y compris de confort thermique en été. Les enjeux liés aux nuisances sonores devront également être pris en compte (bruits intérieurs, notamment liés aux VMC, majorés par une bonne isolation). Le guide du CIDB ci après peut servir de référence : https://www.bruit.fr/ressources-telechargeables/concilier-efficacite-energetique-et-acoustique-dans-le-logement-ARS	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	3.33	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	LARÇAY	225 000	45 000	45 000		90 000	45 000	2022-2024	OUI	A confirmer selon gain énergétique A examiner en DETR communale Les projets devront intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur, de ventilation et de confort hygrothermique y compris de confort thermique en été. Les enjeux liés aux nuisances sonores devront également être pris en compte (bruits intérieurs, notamment liés aux VMC, majorés par une bonne isolation). Le guide du CIDB ci après peut servir de référence : https://www.bruit.fr/ressources-telechargeables/concilier-efficacite-energetique-et-acoustique-dans-le-logement-ARS	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	

	N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département	
											OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires	
Orientation 3 – TRANSITION ECOLOGIQUE	3.35	Amélioration du confort thermique de 4 bâtiments communaux (Médiathèque, Gymnase Leo Lagrange, Salle Rablais, Salle de danse)	MONTLOUIS SUR LOIRE						0	2022-2024	OUI	A confirmer selon gain énergétique Les projets devront intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur, de ventilation et de confort hygrothermique y compris de confort thermique en été. Les enjeux liés aux nuisances sonores devront également être pris en compte (bruits intérieurs, notamment liés aux VMC, majorés par une bonne isolation). Le guide du CIDB ci après peut servir de référence : https://www.bruit.fr/ressources-telechargeables/concilier-efficacite-energetique-et-acoustique-dans-le-logement-ARS			
	3.37	Rénovation énergétique d'un bâtiment	REUGNY	216 000		60 480	11 162		144 358	2022-2023	OUI	A confirmer selon gain énergétique Les projets devront intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur, de ventilation et de confort hygrothermique y compris de confort thermique en été. Les enjeux liés aux nuisances sonores devront également être pris en compte (bruits intérieurs, notamment liés aux VMC, majorés par une bonne isolation). Le guide du CIDB ci après peut servir de référence : https://www.bruit.fr/ressources-telechargeables/concilier-efficacite-energetique-et-acoustique-dans-le-logement-ARS	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	FDSR	
	3.38	Rénovation énergétique du gymnase.	VOUVRAY	233 548						50 653	2021	OUI	A confirmer selon gain énergétique A examiner en DETR communale	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	F2D 2021
	3.40	RENOVATION THERMIQUE DU PARC IMMOBILIER DE LA CCTEV	CC TOURAINNE EST VALLEES	2 000 000	600 000		500 000	250 000	650 000	2022-2028	OUI	A confirmer selon gain énergétique Les projets devront intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur, de ventilation et de confort hygrothermique y compris de confort thermique en été. Les enjeux liés aux nuisances sonores devront également être pris en compte (bruits intérieurs, notamment liés aux VMC, majorés par une bonne isolation). Le guide du CIDB ci après peut servir de référence : https://www.bruit.fr/ressources-telechargeables/concilier-efficacite-energetique-et-acoustique-dans-le-logement-ARS	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	F2D	
	3.42	Travaux d'isolation thermique des bâtiments communaux (mairie/CCAS=2022, Salle R. DEVOS=2023, Ecoles=2024, ancienne gare=2025)	MONNAIE	550 000					550 000	2021-2025	OUI	A confirmer selon gain énergétique Les projets devront intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur, de ventilation et de confort hygrothermique y compris de confort thermique en été. Les enjeux liés aux nuisances sonores devront également être pris en compte (bruits intérieurs, notamment liés aux VMC, majorés par une bonne isolation). Le guide du CIDB ci après peut servir de référence : https://www.bruit.fr/ressources-telechargeables/concilier-efficacite-energetique-et-acoustique-dans-le-logement-ARS			
	3.43	rénovation de la salle Eugène-Bizeau	VERETZ	1 905 400	657 600				1 247 800	2024-2025	OUI	A confirmer selon gain énergétique A examiner en DETR communale	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du prochain contrat		
	3.44	rénovation / construction Mairie	VERETZ	2 603 000	780 900				1 822 100		OUI	A confirmer selon gain énergétique A examiner en DETR communale			
	3.65	RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS	AZAY SUR CHER	1 610 000	644 000	322 000	322 000		322 000	2024-2026	OUI	A confirmer selon gain énergétique Les projets devront intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur, de ventilation et de confort hygrothermique y compris de confort thermique en été. Les enjeux liés aux nuisances sonores devront également être pris en compte (bruits intérieurs, notamment liés aux VMC, majorés par une bonne isolation). Le guide du CIDB ci après peut servir de référence : https://www.bruit.fr/ressources-telechargeables/concilier-efficacite-energetique-et-acoustique-dans-le-logement-ARS	relève potentiellement du cadre des CRST (si reste à charge et se conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du prochain contrat	F2D	

Projets

											AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires	
3.66	Programme amélioration énergétique des batiments	MONTLOUIS SUR LOIRE							2020-2026	OUI	A confirmer selon gain énergétique Les projets devront intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur, de ventilation et de confort hygrothermique y compris de confort thermique en été. Les enjeux liés aux nuisances sonores devront également être pris en compte (bruits intérieurs, notamment liés aux VMC, majorés par une bonne isolation). Le guide du CIDB ci après peut servir de référence : https://www.bruit.fr/ressources-telechargeables/concilier-efficacite-energetique-et-acoustique-dans-le-logement-ARS	relève potentiellement du cadre des CRST (si reste à charge et se conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat		

N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
										OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires

III – Recevabilité des projets non confirmée

N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département		
										OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires		
TERRITOIRE	1.3	EXTENSION DE LA ZA ETANG VIGNON A VOUVRAY	CC TOURAIN EST VALLEES			OUI				2023-2024	NON	Consommation de foncier à justifier à l'échelle de l'intercommunalité	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat		
	1.4	EXTENSION DE LA ZA DES BROSSES 3 A LARCAY	CC TOURAIN EST VALLEES	1 081 991	50 000			1 031 991		2021-2022	NON	Consommation de foncier à justifier à l'échelle de l'intercommunalité	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat		
	1.5	CREATION DE LA ZA DE LA CARTE A MONNAIE	CC TOURAIN EST VALLEES	5 070 000	50 000		120 000	4 260 000	640 000	2022	NON	Consommation de foncier à justifier à l'échelle de l'intercommunalité	Identifié au CRST	F2D	
	1.7	Requalification de la Grande Rue et de la Place de l'église	AZAY SUR CHER	387 200	154 880				116 160		2023-2024	NON	Requalification d'espace public hors projet d'ensemble (habitat, commerce, cadre de vie) Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale		F2D
	1.9	Requalification avenue G. Sand	LA VILLE AUX DAMES	865 000	201 250				446 625		2021-2022	NON	Requalification d'espace public hors projet d'ensemble (habitat, commerce, cadre de vie) Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale		F2D
	1.10	Amenagement Place de la Mairie et voie Tallien	LA VILLE AUX DAMES	525 000					525 000		2025-2026	NON	Requalification d'espace public hors projet d'ensemble (habitat, commerce, cadre de vie) Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale		
	1.11	Aménagement rue Maryse Bastié	LA VILLE AUX DAMES	375 000					375 000		2026	NON	Requalification d'espace public hors projet d'ensemble (habitat, commerce, cadre de vie) Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale		
	1.12	Réfection rue A Bolland	LA VILLE AUX DAMES	210 000					210 000		2023	NON	Requalification d'espace public hors projet d'ensemble (habitat, commerce, cadre de vie) Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale		
	1.13	Aménagement du carrefour de la rue de la Croix	LARÇAY	142 000					142 000		2021-2022	NON	Requalification d'espace public hors projet d'ensemble (habitat, commerce, cadre de vie) Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale		
	1.14	Aménagement Place de la République	REUGNY	200 000					200 000		2022	NON	Requalification d'espace public hors projet d'ensemble (habitat, commerce, cadre de vie) Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale		

Projets

	N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
											OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires
Orientation 1 – ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE DU	1.15	Renovation de l'Eglise Notre Dame	VERETZ	1 086 596	468 192				618 404	2023-2025	NON	Monument Historique éligible aux crédits DRAC		
	1.16	requalification du bourg ancien	VERETZ	1 650 000	495 000				1 155 000	2022-2023	NON	Requalification d'espace public hors projet d'ensemble (habitat, commerce, cadre de vie) Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale		
	1.17	Renovation Eglise	VERNOU	600 000					600 000	2022-2024	NON	Monument Historique éligible aux crédits DRAC		
	1.18	REFECTION DE LA RUE NEUVE	VERNOU	2 500 000					2 500 000	2022-2026	NON	Requalification d'espace public hors projet d'ensemble (habitat, commerce, cadre de vie) Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale		
	1.19	Réaménagement de l'entrée de bourg.	VOUVRAY	3 000 000					3 000 000	2022-2026	NON	Requalification d'espace public hors projet d'ensemble (habitat, commerce, cadre de vie) Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale		
	1.20	Réaménagement de la place de l'église.	VOUVRAY	375 000					375 000	2021-2022	NON	Requalification d'espace public hors projet d'ensemble (habitat, commerce, cadre de vie) Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale		
	1.21	Massoterie - Requalification d'un hangar en halle (à côté du local multiservices)	CHANCAY							2025	NON	Requalification d'espace public hors projet d'ensemble (habitat, commerce, cadre de vie) A examiner en DETR communale		
	1.22	Création d'une superette	LARÇAY	300 000	60 000			150 000	90 000	2024	NON	Maintien commerce 1ère nécessité hors CRTE A examiner en DETR communale		
	1.23	Réalisation d'une halle marchande place JB Moreau	MONNAIE	300 000					300 000	2021-2023	NON	Requalification d'espace public hors projet d'ensemble (habitat, commerce, cadre de vie) A examiner en DETR communale	Aménagement de la Place JB Moreau identifié au CRST pour 100000€	
	1.24	Aménagement d'un commerce rue Chaude	VERETZ	163 500					163 500	2022-2023	NON	Aménagement commerce hors projet d'ensemble revitalisation. Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet. A examiner en DETR communale	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	1.26	Aménagement des bords du Cher	LARÇAY	45 000				22 500	22 500	2021	NON	Mobilier urbain Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet. A examiner en DETR communale	Identifié au CRST	FDADDT/F2D ?
	1.27	Réhabilitation d'un Pigeonnier + aménagements extérieurs	LA VILLE AUX DAMES	235 000					235 000	2023	NON	Hors priorité DRAC et préfecture A examiner en DETR communale		PRNP ?
1.28	requalification du camping	VERETZ	106 000	16 800				89 200		NON	Hors priorité Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet. A examiner en DETR communale			

	N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
											OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires
Orientation 2 – COHESION SOCIALE	2.3	CONSTRUCTION POLYVALENTE A SALLE LA QUINTAINE	CHANCAY							2025-2026	NON	A étudier		
	2.6	Bibliothèque	LARÇAY	290 000	87 000	87 000	58 000		58 000	2022	NON	Aucune information à ce jour pour ce projet. D'après la fiche transmise, la future bibliothèque aurait une surface de 150 m ² . À ce stade, la surface de la bibliothèque ne permet pas d'être éligible à une subvention de la DGD (critère d'éligibilité en surface plancher pour la DGD : le ratio nombre d'habitants / m ² de 177 m ² n'est pas atteint). Prise de contact nécessaire avec le service du Livre et de la Lecture de la DRAC pour une évaluation du projet et proposition d'autres pistes de financement.	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	F2D
	2.7	Terrain de foot	LARÇAY	267 100	73 485	53 000	67 000	20 000	53 615	2022	NON	Hors priorités départementales	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	F2D
	2.8	CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL	MONNAIE						0	?	NON	Hors priorités départementales	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	2.11	Création d'un équipement sportif de proximité en accès libre	MONTLOUIS SUR LOIRE	135 300	56 840			51 400	27 060	2022-2024	NON	Ce dossier a fait l'objet d'une décision de financement favorable en 2020 de l'Agence nationale du sport à hauteur de 51 400 €, tel qu'indiqué par le porteur dans le plan de financement. Le projet est donc en phase avec une des orientations de l'Agence et du ministère chargé des sports / EN qui est de développer une pratique sportive loisir santé "libre" de proximité qui ne se déroule pas nécessairement dans un club, pour atteindre l'objectif annoncé de 3 millions de pratiquants supplémentaires à l'horizon 2024. Ces équipements "en accès libre" ne sont toutefois pas "structurants" dans le sens où il ne contribuent pas directement au développement de la pratique sportive organisée et de ses attendus (développement de l'emploi sportif, de la vie associative, de l'offre éducative, etc). Par ailleurs, l'indicateur "nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants" de la commune reste relativement faible :	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	2.13	Construction d'aires de jeux pour jeunes publics (Quartier Husseau et Saule Michaud) en associant les habitants à la définition du besoin	MONTLOUIS SUR LOIRE	100 000	50 000				50 000	2023	NON	Hors priorités		
	2.19	Annexe GYMNASSE ZA PIDEILLERIE	VERETZ	632 000				189 600	442 400	2022-2023	NON	Hors priorités départementales A examiner en DETR communale		
	2.20	Aménagement d'une aire de loisirs	VOUVRAY	300 000					300 000	2025-2026	NON	Hors priorités Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP prochain contrat	
	2.21	Installation d'un citystade et d'une aire de jeux intergénérationnelle.	VOUVRAY	300 000					300 000	2023	NON	Hors priorités Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
2.25	Création d'un Centre technique Municipal	CHANCAY							?	NON	Hors champ CRTE A examiner en DETR communale			

N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
										OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires
2.27	Nouvelle salle de Conseil Municipal	LARÇAY	157 000	30 000	10 000		57 000	60 000	2021	NON	Hors champ CRTE A examiner en DETR communale	Les centres sociaux ne relèvent pas d'un financement régional, en dehors d'une intervention au titre de la rénovation thermique	
2.34	Création d'un Centre Technique Municipale	VERETZ	1 595 000	478 500				1 116 500	?	NON	Hors champ CRTE		
3.1	cheminements doux Veretz - Larçay-Azay	VERETZ	60 000				48 000	12 000	2022	NON	Hors schéma intercommunal vélo Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale		FDADDT
3.4	ACQUISITION DE VEHICULES PROPRES	CC TOURAINE EST VALLEES	120 000		36 000	25 000	25 000	34 000	2022-2024	NON			
3.7	Aménagement d'une zone de circulation douce pour piétons: entrée de bourg RD 46 rue de la mairie + Passerelle d'accès à la salle des fêtes	CHANCAY	150 000					150 000	2021-2025	NON	Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR		
3.11	Aménagement d'une piste cyclable/piétons rue de la Bergerie	LARÇAY	200 000				105 000	95 000	2022	NON	Hors schéma intercommunal vélo Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
3.12	Aménagement d'une piste cyclable/piétons rue du Val Joli	LARÇAY	250 000				128 000	122 000	2023	NON	Hors schéma intercommunal vélo Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
3.14	Aménagement d'un chemin doux entre quartiers (Moriellerie, Sinsonnière, Feuillée) et le centre bourg	MONNAIE	150 000					150 000	2021-2026	NON	Hors schéma intercommunal vélo Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR		
3.15	Création de voies réservées aux modes actifs (rue de la Pierre à Bidault, rue Aristide Briand, rue du Charme)	MONNAIE	500 000					500 000	2022-2024	NON	Hors schéma intercommunal vélo Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR		
3.17	Création de cheminements doux sur l'avenue gabrielle d'Estrées (phase 1, 2 et 3)	MONTLOUIS SUR LOIRE	577 000	250 000	125 527	85 343		116 130	2021-2023	NON	Hors schéma intercommunal vélo Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR		F2D 2020/2021
3.19	Aménagement Rue Nationale	REUGNY	120 000				17 318	102 682	2021-2022	NON	Requalification d'espace public hors projet d'ensemble (habitat, commerce, cadre de vie) Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR communale		F2D 2021
3.20	Cheminement piétons Rue Louise de la Vallière jusqu'au château Louise de la Vallière	REUGNY	107 000	26 675	42 680			37 645	2024	NON	Hors schéma intercommunal vélo	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du prochain contrat	
3.21	CREATION D'UNE PASSERELLE SUR LA BRENNIE LIAISON DOUCE	VERNOU	50 000					50 000	2022	NON	Hors schéma intercommunal vélo Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR		

Projets

N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
										OUI/NON	Commentaires	Commentaires	Commentaires
3.25	AIDE A L'INSTALLATION D'EXPLOITATION AGRICOLE	CC TOURAINE EST VALLEES						0	2022-2026	NON	Hors priorité CRTE		
3.36	Programme pluriannuel d'acquisition de véhicules et vélos électriques pour les services municipaux	MONTLOUIS SUR LOIRE	800 000					800 000	2022-2024	NON		relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
3.50	INSTALLATION DE BORNES A HYDROGENE POUR LES VELOS	OFFICE DU TOURISME	40 000					40 000	2024-2025	NON	Caractère structurant incertain s'agissant de 2 bornes uniquement, le plan hydrogène privilégie l'usage hydrogène pour la mobilité lourde ou les process industriels UjD DREAL à consulter au titre ICPE	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du prochain contrat	
3.53	Réhabilitation du dernier lavoir communal dans la zone humide protégée et création d'îlots végétalisés	MONNAIE	40 000					40 000	2021-2022	NON	Hors priorités CRTE Projet à examiner en DETR communale		PRNP ?
3.62	Travaux assainissement	VERNOU	400 000					400 000	2022-2024	NON	Projet à expliciter		
3.64	Changement du matériel de cuisson	REUGNY	33 000					33 000	2021	NON	Hors cible plan de relance		

ANNEXE BUDGETAIRE 2022

	N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement	Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
												DEPOT DOSSIER DETR DSIL	Commentaires	Commentaires	Commentaires
Orientation 1 – ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE DU TERRITOIRE	1.6	CREATION DE LA ZA QUALIPARC A MONTLOUIS : TAVAUX RESEAUX EAUX PLUVIALES ET USEES	CC TOURAINE EST VALLEES	227 600	45 571					182 029	2022	OUI 7007490	reseaux et voirie	Identifié au CRST	
		Friche PLASTIPLAK	AZAY SUR CHER		400000 €						2022	NON			
	1.25	REHABILITATION D'UN LOCAL COMMERCIAL (FRICHE) DESTINE A LA PROMOTION TOURISTIQUE ET A L'ACCUEIL D'ENTREPRISES	CC TOURAINE EST VALLEES	1 210 000	300 000	140 000	120 000	117 000	533 000		2022	OUI 6943511	Expliciter portage du projet et compétence de la collectivité	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
Orientation 2 – COHESION SOCIALE	2.1	REHABILITATION et REAMENAGEMENT DES ALSH POUR REpondre A LA DEMANDE DES FAMILLES - ETUDE AMO	CC TOURAINE EST VALLEES	41 525				20 500	21 025		2022	NON	A étudier. Le dossier comprend peu d'informations. Avis favorable considérant l'étude préalable prévue qui devrait permettre d'affiner les besoins du territoire et faire ressortir les priorités pour moderniser et faire évoluer les ALSH.	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	F2D
	2.4	Construction d'une salle d'expression corporelle	LA VILLE AUX DAMES	920 000	230 000	184 000			506 000		2022	OUI	Projet structurant Action culturelle au plus proche des habitants	relève potentiellement du cadre des CRST (si e conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	2.5	Ludothèque	LARÇAY	395 000	156 750		86 250	76 000	76 000		2022	oui	Ce projet bâtimentaire, indépendant de la future bibliothèque, ne fait pas partie du périmètre d'instruction de la DRAC. Pas de subvention possible de la DGD dans ce contexte. A examiner en DETR communale Projet structurant - Avis favorable pour inscription dans un partenariat		
	2.14	Aménagement du groupe scolaire	REUGNY	263 100	157 860			17 318	87 922		2022	OUI	Caractère structurant confirmé.		
	2.15	Aménagement d'un tiers lieu	REUGNY	196 000		39 200		39 200	117 600		2022	OUI	Projet structurant si l'environnement local n'est pas déjà pourvu d'une telle structure. Le CPER 2021-2027 va financer l'émergence et le soutien aux tiers lieux sur la base d'un cahier des charges e cours de réalisation	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	2.22	ACCUEIL DES FAMILLES EN PROCESUS DE SEDENTARISATION - achat foncier MOUS	CC TOURAINE EST VALLEES	30 000					30 000		2022	NON	Les contacts pris confirment le volontarisme CCTEV au-delà des obligations du schéma. 7 PLAI à Montlouis, 2nd tranche des Aujoux pour laquelle VTH est partante (maîtrise du foncier et anticipation des réseaux lors de la 1ère tranche). - 5 PLAI sur Monnaie où un terrain pourrait faire l'affaire.		
	2.24	REHABILITATION FRICHE INDUSTRIELLE - MOULIN DE COSSON	VERNOU	700 000					700 000		2022	OUI	Présenter un déficit d'aménagement pour l'AAP plan de relance début 2022	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	2.29	Plan d'équipement numérique des écoles	MONTLOUIS SUR LOIRE	40 000							2022	OUI	Projet qui s'inscrit dans le plan de relance continuité pédagogique : à ce jour, la commune de Montlouis a été retenue pour l'octroi d'une subvention pour une école de la communes (11 classes) dans le cadre du plan de relance et du projet SNEE. Le montant attribuée est de 27 700€ (matériel + ressources) A examiner en DETR communale		
	2.32	Mise aux normes de la Mairie	REUGNY	70 000	17 500				52 500		2022	OUI	Mise en accessibilité A examiner en DETR communale		
2.35	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	VERNOU	166 758					166 758		2022	OUI	Mise en accessibilité A examiner en DETR communale			
	3.5	PISTE CYCLABLE AMENAGEMENT VOIE VERTE VOUVRAY VERNOU	CC TOURAINE EST VALLEES	370 000	148 000		74 000	74 000	74 000		2022	OUI 7292647	Schéma intercommunal vélo Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR DSIL	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	FDADDT
	3.13	Aménagement d'une piste cyclable/piétons rue Paul-Louis Courier	LARÇAY	200 000				103 000	97 000		2021	OUI	Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR		
	3.16	Aménagement d'aires de covoiturage	MONNAIE	30 000					30 000		2022		Éligible à la DETR au titre de la mobilité durable (plafond éligible 500 000 €)	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	3.18	Création de la piste cyclable de Thuisseau	MONTLOUIS SUR LOIRE	150 000			105 000		45 000		2022		Hors schéma intercommunal vélo Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR/DSIL	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	F2D
	3.23	Création d'une piste cyclable vers Rochecorbon	VOUVRAY	480 000					480 000		2022		Schéma intercommunal vélo Maîtrise d'œuvre qualifiée et association des services de l'État à l'élaboration du projet A examiner en DETR	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	
	3.26	Réaménagement de jardins partagés	MONNAIE	100 000					100 000		2022		Déposé à la mesure du plan de relance - incomplet (absence de devis) A examiner en DETR aménités rurales	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	FDADDT

	N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
											DEPOT DOSSIER DETR DSIL	Commentaires	Commentaires	Commentaires
Orientation 3 _ TRANSITION ECOLOGIQUE	3.27	Création d'une zone de maraîchage pédagogique (bâtiments d'exploitation)	MONNAIE	80 000					80 000	2022		Eligibilité Plan de relance si réalisation 2021 2022 Alimentation locale et solidaire ?	????	
	3.39	REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE NOCTURNE - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC - ANNEE 2/4	CC TOURAINE EST VALLEES	100 000		20 000			80 000	2022	NON		Identifié au CRST	F2D
	3.41	Etude empreinte énergétique bâtiments communaux existants	MONNAIE	50 000					50 000	2022	NON	Étude à l'échelle communale intéressante, Coût de l'étude à intégrer au dossier de réalisation des travaux.		
	3.43	Salle polyvalente Eugène-Bizeau - maîtrise d'œuvre sous forme de Concours	VERETZ	800 000						2022	NON	A confirmer selon gain énergétique A examiner en DETR communale		
	3.47	INSTALLATION D'UNITES DE PRODUCTION ENERGETIQUE - etude potentiel solaire	CC TOURAINE EST VALLEES	72 000					72 000	2022	NON	Eligibilité DSIL Favorable = concrétisation de l'action de la collectivité en incitation d'autres acteurs mais nécessité d'accompagner le discours sur le fait que les bâtiments eux même feront l'objet d'un diagnostic et d'une programmation d'intervention pour les performances énergétiques (prévu par le PCAET) dans logique sobriété efficacité énergies. A ce jour, une étude de faisabilité en vue de l'installation d'une chaufferie bois en cours de financement par l'ADEME.		
	3.48	installation d'une chaudière biomasse	LA VILLE AUX DAMES	500 000		263 682		53 713	182 605	2022	NON	Financement possible des travaux d'installation à hauteur de 45% (sous réserve du détail des dépenses permettant de préciser les dépenses éligibles) dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial EnR (COT EnR) version 2.0 en cours d'élaboration. Ce projet a déjà été identifié dans le cadre du COT EnR en cours d'élaboration, mais aucune demande d'aide n'a été déposée à ce jour.	?	
	3.49	Etude et création d'un réseau de chaleur	MONNAIE	650 000					650 000	2022		Projet non identifié par l'ADEME, ni par l'animateur local multi-énergie (ALEC 37), qu'il conviendrait de mobiliser pour que l'ALEC puisse réaliser une pré-étude. Financement possible dans le futur COT EnR 2.0 2021-2024 en cours d'élaboration : 60% pour l'étude, 45% pour les travaux (sous réserve là encore du détail des dépenses permettant de préciser les dépenses éligibles) Vigilance sur l'utilisation du bois énergie, privilégier la géothermie s'agissant d'un territoire en zone PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) UID DREAL à consulter au titre ICPE	?	
	3.52	Mise en valeur d'une zone humide protégée (acquisitions fonc. et travaux)	MONNAIE	75 000					75 000	2022		Projet inconnu de l'agence de l'eau. Pourrait être financé dans certaines conditions	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié	FDADDT
3.55	Gestion des eaux de ruissellement	VOUVRAY	500 000					500 000	2022		Priorité à vérifier auprès de l'Agence de l'eau - conditionné à schéma des eaux pluviales ?			

N°FICHE	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	AVIS DES SERVICES DE L'ETAT		Avis de la Région	Avis du Département
										DEPOT DOSSIER DETR DSIL	Commentaires	Commentaires	Commentaires
3.58	Aménagement de bassins de rétention des eaux pluviales (La Croix Poelon)	MONNAIE	400 000					400 000	2022	OUI	Priorité à vérifier auprès de l'Agence de l'eau - conditionné à schéma des eaux pluviales ?		
3.59	Aménagement de bassins de rétention des eaux pluviales (Les Chesneaux)	MONNAIE	750 000					750 000	2022		Priorité à vérifier auprès de l'Agence de l'eau - conditionné à schéma des eaux pluviales ?		
3.63	CREATION BASSIN VERSANT	VERNOU	400 000					400 000	2022		Relève de la lutte contre les inondations sur laquelle l'agence n'intervient pas sauf si la démarche permettait aussi de lutter contre les pollutions d'origine agricole sur un territoire et un syndicat d'eau avec lequel l'agence a une démarche en cours		
3.37	Rénovation énergétique d'un bâtiment	REUGNY	216 000		60 480	11 162		144 358	2022		A confirmer selon gain énergétique Les projets devront intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur, de ventilation et de confort hygrothermique y compris de confort thermique en été. Les enjeux liés aux nuisances sonores devront également être pris en compte (bruits intérieurs, notamment liés aux VMC, majorés par une bonne isolation). Le guide du CIDB ci après peut servir de référence : https://www.bruit.fr/ressources-telechargeables/concilier-efficacite-energetique-et-acoustique-dans-le-logement-ARS	relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) non identifié relève d'une négociation du BMP ou prochain contrat	FDSR
3.32	ETUDE THERMIQUE POUR Rénovation thermique Salle des fêtes isolation thermique Ecole	CHANCAY	15 000					15 000	2022	NON	A confirmer selon gain énergétique A examiner en DETR communale Les projets devront intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur, de ventilation et de confort hygrothermique y compris de confort thermique en été. Les enjeux liés aux nuisances sonores devront également être pris en compte (bruits intérieurs, notamment liés aux VMC, majorés par une bonne isolation). Le guide du CIDB ci après peut servir de référence : https://www.bruit.fr/ressources-telechargeables/concilier-efficacite-energetique-et-acoustique-dans-le-logement-ARS		
TOTAL DES PROJETS			10 197 983,00 €										

INTITULE DE L'ACTION : Travaux d'aménagement pour une MSAP
MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Monnaie

THEME : Accès aux services publics

DESCRIPTION DU PROJET

Située sur l'axe Château Renault-Tours Nord, la commune de Monnaie offre la possibilité d'un accès de qualité aux services publics en tenant compte de sa situation géographique dans les migrations quotidiennes naturelles.

Il est en effet essentiel d'assurer l'accessibilité, la qualité et la continuité des services publics nécessaires aux populations, afin de garantir une égalité entre les territoires, de favoriser leur développement et leur dynamisation ainsi que leur attractivité.

En outre, le CCAS de Monnaie a développé, les dernières années, ses missions principales avec la mise en place de différentes actions afin de répondre aux besoins de la population.

Depuis quelques années, les demandes ainsi que les réponses apportées à la population ont évolué (e-administration, par exemple). Les besoins d'accompagnement des démarches d'accès aux droits sont devenus systématiques. Nous sentons auprès de nos habitants l'expression d'un réel besoin de développer plus encore ces services de proximité et notamment par la mise en place d'un guichet d'entrée pour le premier niveau de démarches administratives.

Par conséquent, il apparaît nécessaire d'organiser, de structurer le service au public en s'appuyant sur les ressources existantes de la commune (agent social du CCAS, locaux disponibles, ...).

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
100 000 €	100 000 €
TOTAL	

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021
 Phase MOE : 2021
 Phase travaux : 2021

Calendrier du projet : Sur 1 an

INDICATEURS :

Amélioration de l'accès aux Services Publics

Formation des agents pour une meilleure réponse aux usagers

Augmentation du nombre des usagers

Satisfaction des usagers

Élargissement de l'aire géographique d'intervention

INTITULE DE L'ACTION : Plan numérique des écoles

MAITRE D'OUVRAGE : Ville Montlouis-sur-Loire

THEME : ETENDRE LE RESEAU DE SERVICES AU PUBLIC

DESCRIPTION DU PROJET

Malgré des efforts financiers conjugués conséquents, État et collectivités s'accordent sur le fait que le déploiement du service public du numérique éducatif s'est opéré de façon très disparate et inégale sur l'ensemble du territoire.

Ainsi la Cour des Comptes dans son rapport de juillet 2019 a fait la préconisation suivante : « Pour remédier aux inégalités persistantes d'accès au service public numérique, la Cour recommande de doter écoles, collèges et lycées d'un socle numérique de base ».

Ce socle combinerait des infrastructures et des équipements mis en place par la collectivité responsable, avec un engagement de l'État sur la formation des enseignants et la mise à disposition de ressources éducatives, le tout concourant au développement des usages.

Par ailleurs, dans le rapport de la mission Territoires et réussite conduite par Ariane Azéma et Pierre Mathiot, rendu public le 5 novembre 2019 il est également préconisé, dans le cadre d'un vadémécum à coconstruire entre État et collectivités, de définir un socle d'équipement numérique (infrastructures, matériels, ressources et services) minimal par type d'établissement (école, collège, lycée).

La crise sanitaire de la Covid19 et la mise en place de la continuité pédagogique sont venues mettre en exergue ces différents constats et l'impérieuse nécessité de mettre en place un socle numérique de base pour le premier degré en priorité.

Le plan numérique dans les 3 écoles élémentaires et les 3 écoles maternelles de la Ville de Montlouis-sur Loire vise à accompagner la transformation numérique, à **réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique**. Il comprend :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Ce plan permettra donc d'assurer

- une dotation adaptée et moderne en équipement informatique (PC, Tableau numérique interactif, Vidéo projecteurs, classe mobile avec des PC portable ou tablettes), serveurs, ENT, logiciels bureautiques et pédagogiques,
- le raccordement numérique (liaisons internet, fibre, débits garantis)
- les ressources pédagogiques
- la formation aux utilisateurs

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Acquisition PC + Imprimantes	40 250 €
Acquisition de VP	24 000 €
Acquisition de TNI	32 500 €
Acquisition de classes mobiles	42 000 €
ENT	13 500 €
TOTAL	130 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Etat : DETR / DSIL/ autres fonds ... via CRTE	40 000 €
Etat : Crédits sollicités dans le cadre de l'Appel à Projets socle numérique	47 540 €
Autofinancement	42 460 €
TOTAL	130 000 €

PLANNING : 6 ans

Etat avancement du projet :

Plan de renouvellement des équipements (Année 2 sur 6).

Calendrier du projet : 2020-2025

INDICATEURS :

Nombre de classes équipées

Nombre d'élève bénéficiant des équipements

INTITULE DE L'ACTION : PLAN NUMERIQUE DES ECOLES

MAITRE D'OUVRAGE : VILLE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

THEME : ETENDRE LE RESEAU DE SERVICES AU PUBLIC

DESCRIPTION DU PROJET

Malgré des efforts financiers conjugués conséquents, État et collectivités s'accordent sur le fait que le déploiement du service public du numérique éducatif s'est opéré de façon très disparate et inégale sur l'ensemble du territoire.

Ainsi la Cour des Comptes dans son rapport de juillet 2019 a fait la préconisation suivante : « Pour remédier aux inégalités persistantes d'accès au service public numérique, la Cour recommande de doter écoles, collèges et lycées d'un socle numérique de base ».

Ce socle combinerait des infrastructures et des équipements mis en place par la collectivité responsable, avec un engagement de l'État sur la formation des enseignants et la mise à disposition de ressources éducatives, le tout concourant au développement des usages.

Par ailleurs, dans le rapport de la mission Territoires et réussite conduite par Ariane Azéma et Pierre Mathiot, rendu public le 5 novembre 2019 il est également préconisé, dans le cadre d'un vadémécum à coconstruire entre État et collectivités, de définir un socle d'équipement numérique (infrastructures, matériels, ressources et services) minimal par type d'établissement (école, collège, lycée).

La crise sanitaire de la Covid19 et la mise en place de la continuité pédagogique sont venues mettre en exergue ces différents constats et l'impérieuse nécessité de mettre en place un socle numérique de base pour le premier degré en priorité.

Le plan numérique dans les 3 écoles élémentaires et les 3 écoles maternelles de la Ville de MontloUIS-sur Loire vise à accompagner la transformation numérique, à **réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique**. Il comprend :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Ce plan permettra donc d'assurer

- une dotation adaptée et moderne en équipement informatique (PC, Tableau numérique interactif, Vidéo projecteurs, classe mobile avec des PC portable ou tablettes), serveurs, ENT, logiciels bureautiques et pédagogiques,
- le raccordement numérique (liaisons internet, fibre, débits garantis)
- les ressources pédagogiques
- la formation aux utilisateurs

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT :

Dépenses	Montant HT
Acquisition PC + Imprimantes	40 250 €
Acquisition de VP	24 000 €
Acquisition de TNI	32 500 €
Acquisition de classes mobiles	42 000 €

ENT	13 500 €
TOTAL	130 000 €

RECETTES en €HT

Recettes	Montant HT
Etat : DETR / DSIL/ autres fonds ... via CRTE	40 000 €
Etat : Crédits sollicités dans le cadre de l'Appel à Projets socle numérique	47 540 €
Autofinancement	42 460 €
TOTAL	130 000 €

PLANNING : 6 ans

Etat avancement du projet :

Plan de renouvellement des équipements (Année 2 sur 6).

Calendrier du projet : 2020-2025

INDICATEURS :

Nombre de classes équipées

Nombre d'élève bénéficiant des équipements

INTITULE DE L'ACTION : Améliorer les services rendus aux usagers par le développement d'une politique globale d' e-administration

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Montlouis-sur-Loire

THEME : ETENDRE LE RESEAU DE SERVICES AU PUBLIC

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de Montlouis-sur-Loire a débuté un plan de transformation numérique visant à améliorer la qualité des services publics par l'innovation numérique

Il s'agit notamment de développer les interfaces numériques avec les usagers, partenaires et les outils des agents municipaux dans la gestion de leurs actions.

Ce plan vise notamment à créer un véritable guichet numérique en complément des guichets physiques.

Ainsi, la Ville va développer les outils en ligne à disposition du citoyen dans ses démarches (formulaire, contact, demandes, dossiers, outil de participation citoyenne).

La Ville va également informatiser ses secteurs d'actions avec des outils logiciels performants.

L'objectif est d'assurer une chaîne de traitement sécurisée et plus rapides par voie dématérialisée ou numérique.

Pour mener à bien ce projet global, plusieurs acquisitions sont identifiées :

- Un logiciel courrier 20 000 €
- Un logiciel gestion du cimetière 25 000 €
- Un logiciel de Gestion Electronique des Documents : 30 000 €
- Un système d'Archivage Electronique : 40 000 €
- Connecteurs du logiciel Gestion relation Citoyenne à des logiciels métiers (ATAL) 15 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Logiciel courrier	20 000 €
Logiciel gestion du cimetière	25 000 €
Logiciel de Gestion Electronique des Documents	30 000 €
Système d'archivage électronique	40 000 €
Connecteurs du logiciel Gestion relation Citoyenne à des logiciels métiers (ATAL)	15 000 €
Equipements informatique des services en lien avec cette transformation numérique	80 000 €
TOTAL	210 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Etat : DETR / DSIL/ autres fonds ... via CRTE (50%)	105 000 €
Autofinancement	105 000 €
TOTAL	210 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Calendrier du projet : 2022-2025

INDICATEURS :

INTITULE DE L'ACTION :**AMENAGEMENT PARC D'ACTIVITES TERTIAIRES
QUALIPARC A MONTLOUIS SUR LOIRE :****CREATION DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET
D'EAUX USEES****MAITRE D'OUVRAGE : TOURAIN-EST VALLEES****AXE : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE****DESCRIPTION DU PROJET**

Le site d'activité Qualiparc d'une emprise totale de 7.7 ha, est dédié à des activités tertiaires. Il s'agit d'un projet communautaire structurant qui va contribuer à renforcer son attractivité.

Outre l'ambition de diversifier l'activité du territoire par l'introduction d'une offre tertiaire nouvelle, il répond à plusieurs problématiques : celle du constat d'une demande régulière d'entreprises pour laquelle il n'y a pas d'offre, celle de l'épuisement du stock de foncier à vocation économique, la mise en perspective d'un potentiel important de création d'emplois sur le territoire et la densification des terrains proposés.

Le site tertiaire Qualiparc est porté par un aménageur, la Société d'Economie Tourangelle, dans le cadre d'une Concession d'Aménagement signée le 23/03/2015.

Le lancement de ce site s'est traduit par le réaménagement de son entrée actuelle rue de la Frelonnerie et la construction de deux bâtiments tertiaires en R+2 : le siège administratif de la Communauté de Communes, et le Rubixco, un tiers-lieu avec services aux entreprises, mis en activité en juin 2020, accueillant aujourd'hui une dizaine d'entreprises.

Il s'agit de poursuivre le développement du site par l'acquisition du foncier restant, la réalisation de travaux de voirie, de viabilisation et d'équipements techniques.

En 2022, il convient de créer des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées pour irriguer la zone de Qualiparc par la rue de la Frelonnerie et le chemin rural n°19 et ainsi pouvoir accueillir de nouvelles entreprises. Ces travaux sont menés par la CC TOURAIN EST VALLEES sans l'intermédiaire du concessionnaire.

LE PLAN PROJET

Surface globale 7.7 ha



SYNTHESE de L'ETUDE D'IMPACT SUR LA GESTION DE L'EAU DANS LA ZA

1. Gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales est un élément conditionnant le dimensionnement et organisation de l'espace public et participant à la qualité du paysage créé. L'ambition affichée du projet est de transformer le système classique de rejet au réseau enterré au profit d'un système alternatif de surface respectant les contraintes techniques et réglementaires liées au dossier loi sur l'eau.

Les noues et bassins, secs ou humides, plantés, participent ainsi fortement à l'image environnementale et paysagère du site, l'espace public s'enrichit alors d'une fonction hydraulique compatible à des fonctions d'agrément, de détente et de promenade. Le vocabulaire d'aménagement technique des ouvrages hydrauliques s'efface au profit d'une ambiance de parc ou d'espace « naturel ».

Les zones humides et noues mises en œuvre pour la récupération des eaux pluviales sont constituées le long des voiries primaires et secondaires. Elles doivent offrir des potentialités écologiques importantes notamment en raison d'un profil plus favorable à leur inondabilité. Constitué essentiellement de prairie de lisière pour permettre un stockage maximal, c'est un espace qui est susceptible de subir à la fois des périodes de sécheresse mais aussi des remontées d'eau lors des inondations. C'est donc un milieu mésohygrophile. Ces prairies lisières

à proximité des cheminements piétons offrent couleur et textures végétales diversifiées qui stimulent et attirent le regard.

Principe de gestion des eaux pluviales



2. Réseau d'eaux usées

Les eaux usées seront collectées par un réseau canalisé raccordé à un poste de refoulement situé au point bas du terrain, c'est-à-dire à l'angle sud-ouest du projet. Les effluents seront ensuite renvoyés dans la tête du réseau existant au carrefour de la rue de la Frelonnerie avec la rue de Thuisseau, au nord-est du projet.

Estimation du débit d'apport de pointe

L'hypothèse de départ définit que sur le site Qualiparc, on comptera 1 occupant pour 40 m² de SHON. Au vu du programme, on estime le nombre d'occupant à 1 100, ce qui représente 400 équivalents habitants (EH). En faisant l'hypothèse que chaque équivalent habitant génère un débit de 150 l/j sur une période de 10 heures, le débit d'apport est de 6 m³/h. Sur la base du débit moyen (soit 6 m³/h), le coefficient de pointe p vaut alors 3,4 et le débit de pointe vaut 21 m³/h. Les pompes devront donc permettre de délivrer un débit de 21 m³/h.

Pertes et charges

Le débit circulant dans le réseau de refoulement est celui des pompes, soit 21 m³/h. Une canalisation en PEHD de 110 mm de diamètre permet d'assurer une vitesse de circulation des effluents de 1 m/s environ. La longueur du réseau de refoulement est estimée à 550 m et la différence de niveau entre le poste de refoulement et le regard de rejet est estimé à 9 m. Ainsi la perte de charge totale pour une canalisation en PEHD Ø125 mm de 550 m de longueur et de 9 m de dénivelé géométrique est de 15 m.

Les pompes du poste devront donc délivrer un débit de 32 m³/h sous une HMT de 15 m.

3. Réseau d'adduction en eau potable et défense incendie

Le réseau d'eau potable mis en œuvre sur la ZAC Qualiparc sera bouclé sur la canalisation Ø200 de la rue de la Frelonnerie et la canalisation Ø110 de la rue de Thuisseau. La canalisation desservant la zone ne devra pas avoir un diamètre inférieur à 100 mm afin de permettre d'assurer la défense incendie sur le secteur.

La défense contre les incendies sur la zone pourra être réalisée à l'aide de trois hydrants répartis sur le site

Les 2 plans de géomètre et les 2 plans des réseaux d'assainissement existants ou à créer sont présentés en annexe en .pdf

Les travaux consistent à la création des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées au Chemin rural n°19 et à la création du réseau d'eaux pluviales de la rue de la Frelonnerie : entre la rue de Bodet et voie de Chemin de fer de Tours à Vierzon.

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Réponse des entreprises : décembre 2021

Dépôt de la demande de subvention au titre du CRTE : 7/12/2021

Notification des travaux : mi décembre 2021

Phase travaux : début 2022

INTITULE DE L'ACTION : REHABILITATION D'UN LOCAL COMMERCIAL DESTINE A LA PROMOTION TOURISTIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : CC TOURAINE EST VALLEES

AXE : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

ORIENTATION STRATEGIQUE : PRENDRE SA PART DANS L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

CHAMPS D' ACTIONS : S'INSCRIRE DANS L'ATTRACTIVITE DU VAL DE LOIRE

DESCRIPTION DU PROJET

Pour éviter de laisser un bâtiment commercial vide de 1021m² à l'entrée ouest de la ville de Montlouis, la Communauté de communes s'est portée acquéreur auprès de LIDL.

L'objectif est de réhabiliter le bâtiment en le sectorisant en plusieurs futures activités économiques et touristiques . Ce projet s'insère clairement dans une politique attractive de développement de l'économie touristique et d'animation du territoire. Il sera situé sur l'itinéraire cyclable « Loire à vélo » et à proximité immédiate de la gare de Montlouis. Le parking est déjà existant. Les nouveaux locaux de l'office du tourisme Montlouis- Vouvray permettront de mieux répondre aux besoins du territoire, non seulement en termes d'accueil et d'information des touristes mais aussi en termes réceptifs et d'événementiels.



Le programme détaillé de la réhabilitation de l'espace commercial est joint en annexe.

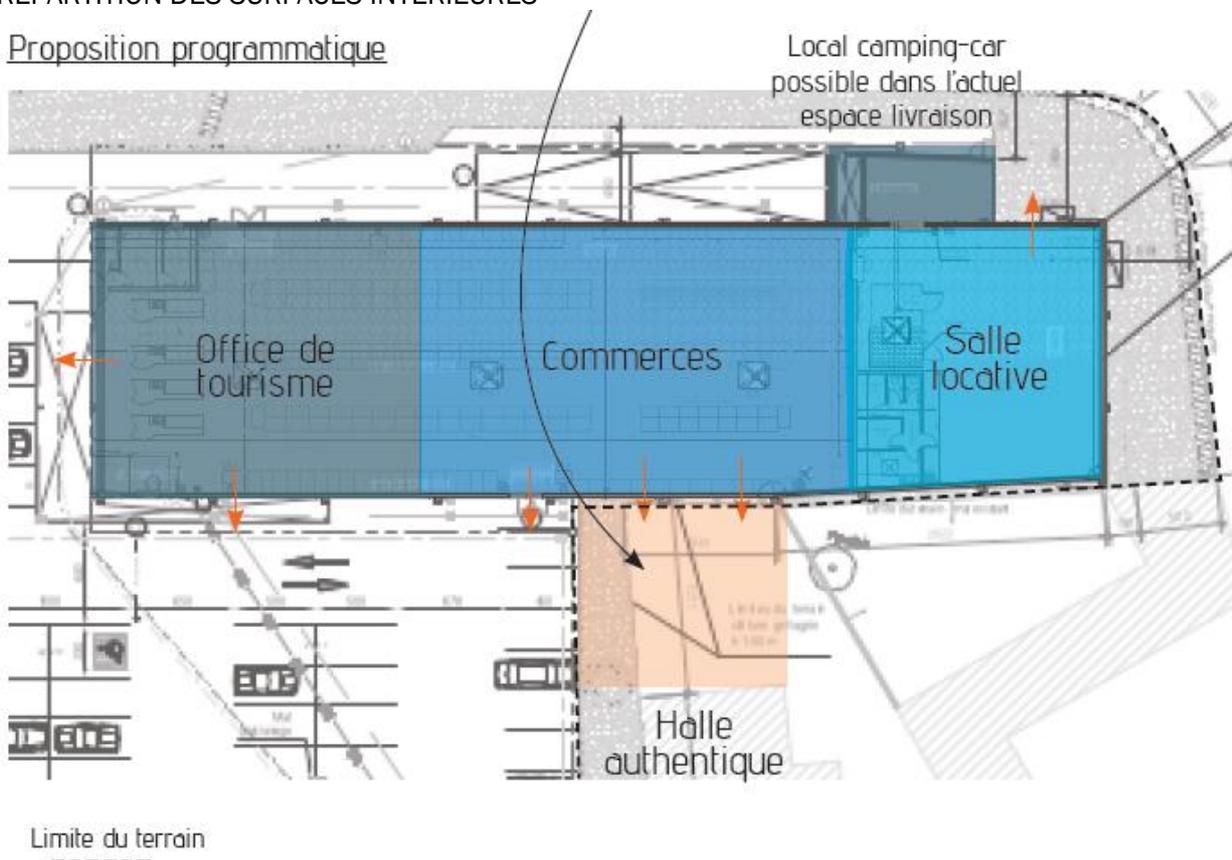
Le futur bâtiment comprendra :

- Aménagement d'un **espace dédié au Bureau d'Informations Touristiques** communautaire Montlouis-Vouvray. Cet espace devra permettre l'accueil du public (accueil et attente du public, présentoirs, ...), les espaces nécessaires à son fonctionnement (bureau, réunion, stockage,...) et répondre aux références « Tourisme Handicap » et « Accueil Vélo ».
- Aménagement extérieur dédié aux cyclistes, randonneurs et touristes
- Aménagement d'une **salle pour les réunions ou les formations** dédiée à la location
- Aménagement de locaux commerciaux destinés à la location.

Le programme de réhabilitation intérieur et extérieur est le suivant :

REPARTITION DES SURFACES INTERIEURES

Proposition programmatique



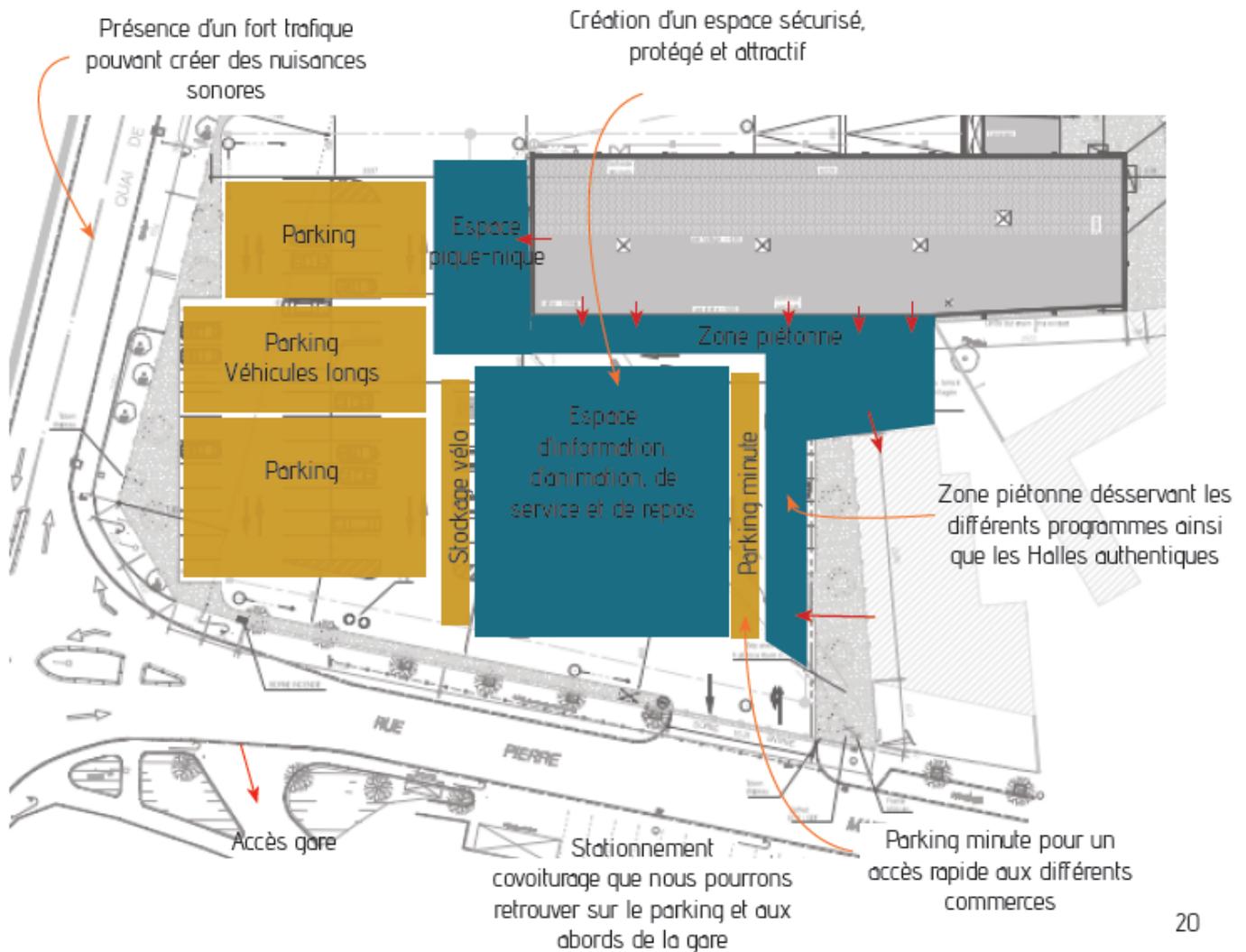
REPARTITION DES SURFACES EXTERIEURES

Les enjeux

- > Faciliter d'accès pour tous publics
- > Favoriser l'accès par l'usage des transports en commun et transports doux
- > Végétaliser les espaces extérieurs
- > Emplacement du mobilier urbain protégé des intempéries
- > Sécuriser l'espace de stationnement
- > Optimisation des travaux extérieurs pour limiter les coûts des aménagements extérieurs

Aménagements pour la biodiversité

- > Récupération des eaux de pluie pour l'arrosage
- > prairie fleurie qui demande peu d'entretien et produit des fleurs favorables au développement des abeilles
- > Revêtements de sols perméables
- > Installations de nichoirs à oiseaux ou à chauve-souris



Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable : énergie renouvelable et écoconstruction.

DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE POURSUIVIE

1. CONFORT THERMIQUE

- La gestion du confort d'hiver du bâtiment existant est relativement aisée à obtenir par le choix d'une isolation adaptée et la mise en place de solutions techniques visant à obtenir une perméabilité à l'air très faible.

- La gestion du confort d'été est obtenue en limitant les apports solaires.

○ L'isolation thermique répartie ou par l'extérieur favorise l'utilisation de la masse du bâtiment pour y stocker de la fraîcheur pendant la nuit et en bénéficier pour le rafraîchir en journée. Cette solution sera étudiée en priorité, tout en tenant compte du fait qu'elle sera plus délicate à réaliser en façade Est sur les trois travées les plus au Sud du bâtiment qui se trouvent en limite de propriété, car il sera nécessaire de faire jouer le droit de passage lors des travaux. De plus, les isolants extérieurs ne pourront être biosourcés car le bâtiment se trouve en zone inondable.

○ Le complément d'isolation intérieur pourra être choisi parmi les matériaux biosourcés locaux.

○ Le type de fenêtres, leurs hauteurs, leurs inclinaisons, leur vitrage (verre ou polycarbonate), leur habillage (brise-soleil, pare-soleil latéraux) seront également finement étudiés.

○ La hauteur sous couverture étant comprise entre 4,14 m et 4,30 m, cela laisse suffisamment d'espace pour mettre en oeuvre une isolation complémentaire en plafond, ce qui permettra de créer, en quelque sorte, des combles perdus faisant office de zone tampon en été.

Sous réserve de l'établissement d'un diagnostic structure (vérification que la charpente actuelle et les descentes de charge sur les poteaux sont susceptibles de reprendre une masse supplémentaire) les architectes pourront étudier :

- La possibilité de végétaliser la toiture, ce qui présenterait l'avantage non négligeable d'apporter au bâtiment un meilleur confort d'été.

- L'équipement de tout ou partie de la couverture en panneaux photovoltaïques.

2. APPROCHE ACOUSTIQUE

Les problèmes de brouhaha dans les espaces d'accueil de public et les salles de réunion ou de restauration sont fréquents, c'est pourquoi nous veillerons à obtenir une bonne acoustique pour chacun des programmes selon trois axes :

Axe 1 : coupure acoustique entre chaque programme (et entre chaque cellule commerciale). C'est le paramètre le plus facile à mettre en oeuvre par en prévoyant un mur séparatif en maçonnerie ou une cloison phonique type SAA 140, les deux types de séparation étant également coupe-feu.

Axe 2 : atténuation du volume sonore produit par les usagers dans chaque entité.

Des dispositifs visant à neutraliser l'effet cocktail seront mis en place :

○ Positionnement biais de l'un des quatre murs afin de limiter les phénomènes de réverbération sonore et d'amplification du bruit ;

○ Mise en oeuvre de dalles de plafond absorbantes acoustiques en laine de bois type ORGANIC (matériau bio-sourcé) ;

○ Mise en oeuvre de panneaux absorbants acoustiques sur tout ou partie de certaines parois verticales en complément des dalles absorbantes du plafond.

○ Implantation de cloisons mi-hauteur constituées de claustras en lames de bois ayant l'intérêt de subdiviser l'espace et de créer des écrans acoustiques tout en permettant au personnel de garder une vue d'ensemble sur l'espace complet.

Axe 3 : Isolation phonique entre les deux sous-espaces de la salle de réunion :

- Mise en place d'un mur mobile type ALGAFLEX coupant la transmission des bruits d'un sous-espace à l'autre.

Le projet prévoira que toutes les cloisons soient impérativement montées toute hauteur. Certaines cloisons auront des qualités acoustiques particulières. Les plafonds seront acoustiques et ceux des salles d'activités (voire ceux du hall) équipés de suspentes visant à casser le bruit.

Les nuisances sonores extérieures du site seront étudiées avec soin : circulation routière, voie ferrée, circulation aérienne. Des vitrages particuliers seront préconisés. Le triple vitrage pourra également être envisagé sur certaines façades.

3. AMENAGEMENT EXTERIEUR POUR LES CYCLISTES ET RANDONNEURS

Nous déterminerons les emplacements les plus judicieux :

- Des différents affichages extérieurs (en harmonie avec la vitrophanie et les affichages intérieurs),
- De l'enclos du camping-car,
- De l'espace pique-nique pour randonneurs : l'architecture du auvent, des divers aménagements demandés au programme et des mobiliers seront en continuité de style avec celui du BIT lui-même (NB : le positionnement devra être étudié par rapport au réseau EU-EV car des sanitaires et douches y sont prévus)

Les circulations douces seront soulignées par l'application, à moindre coût, de résine claire sur certaines zones en enrobés du parking existant (ce qui permet de baisser la température du revêtement en été par le phénomène de réverbération).

Des fosses seront aménagées, suffisamment loin des réseaux enterrés pour y planter des arbres à feuilles caduques non toxiques et non allergène. Ils permettront de créer des protections solaires efficaces en été et de laisser le soleil pénétrer dans le bâtiment en hiver. Ces arbres font également office de puits à carbone.

Nous proposerons également un choix de plantes réputées anti-moustiques, non toxiques et non allergènes qui pourront être étiquetées dans un but pédagogique : citronnelle, mélisse officinale résistante tant à l'ombre qu'à la sécheresse), soucis (comestible), basilic citronné ou basilic cannelle, lavande, menthe poivrée (frotter les feuilles sur la piqûre soulage instantanément), ail, menthe pouliot (comestible et dont les papillons raffolent), géranium rosat (comestible)

PLANNING :

Le choix du maître d'œuvre sera effectué au 15 décembre 2021.

Élaboration du projet : Janvier à avril 2022

- Esquisse, APS, APD, PRO, DCE

Dépôt du permis de construire : début Avril 2022

- 5 mois d'instruction soit un retour au plus tard fin Août 2022

Consultation des entreprises de travaux : Mai – juin 2022

- 1 mois de consultation (Mai 2022)

- 1 mois (analyse, négociation et choix des entreprises) (Juin 2022)

Notification des travaux : 1^{er} juillet 2022 dernier délai

Durée des travaux : Oct 2022 à avril 2023

INTITULE DE L'ACTION : REHABILITATION DU PARC ALSH – PARTIE REDACTION DU SCHEMA DIRECTEUR

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE TOURAINE-EST VALLEES

COHESION SOCIALE	PROMOUVOIR DES LIEUX D'ECHANGE ET D'ACCUEIL POUR MAILLER LE TERRITOIRE	MODERNISER ET DIVERSIFIER L'OFFRE (SPORT, CULTURE, JEUNESSE...)
------------------	--	---

DESCRIPTION DU PROJET

Le parc d'accueil de loisirs des 10 communes doit être adapté à l'évolution des effectifs, la vétusté de certains équipements et être en adéquation avec les besoins actuels de ce service. L'objectif est d'établir sur 5 ans, un plan pluri annuel d'investissement à l'échelle du territoire. Pour ce faire, une étude va être lancée (juin 2021), afin d'établir le schéma directeur de cette programmation. Cette étude intégrera l'extension, le réaménagement et/ou l'amélioration thermique de l'ensemble des sites actuels.

La volonté est de construire les « ALSH du futur » avec le souhait d'avoir des équipements adaptés aux pédagogies actuelles et déployées dans les accueils de loisirs ainsi qu'avoir une part importante de l'utilisation des extérieurs.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude : schéma directeur de programmation d'accueils de loisirs 2022	41 525 €
TOTAL	41 525 €

L'investissement sera programmé en 2023.

RECETTES-En €HT

Recettes	Montant HT
Banque des territoires	20 500 €
Autofinancement	21 025 €
TOTAL	41 525 €

PLANNING :Etat avancement du projet :

Lancement marché étude : juin 2021

Rédaction du schéma directeur : septembre 2021 – mai 2022

Lancement des premiers travaux : 2023

INDICATEURS :

Indicateurs :

- Meilleure réponse aux besoins de la population :
 - Développement des places d'accueil
 - Adaptation aux besoins des enfants
 - Adéquation entre les locaux et les projets pédagogiques : autonomie de l'enfant, labellisation écolo ALSH



FICHE 3.5 du CRTE

PISTE CYCLABLE - C1 VOUVRAY - VERNOU

VOIE VERTE SUR LA LIAISON C DU SCHEMA DIRECTEUR VELO DE TOURAINÉ EST VALLEES :

Rédacteur : Sabine CHAVIGNY - CCTEV

Table des matières

A	Description sommaire du projet	2
1.	Projet inscrit au schéma directeur velo	2
2.	Description sommaire du projet	2
B	Plans de situation	2
1.	Présentation de la politique cyclable dans laquelle s'inscrit le projet.....	2
2.	Plan de localisation du projet dans le schéma directeur	3
C	Intérêt du projet.....	4
1.	Utilité de l'itinéraire	4
2.	Une demande forte des utilisateurs	4
D	Caractéristiques de l'aménagement cyclable	5

A DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

1. PROJET INSCRIT AU SCHEMA DIRECTEUR VELO

Les aménagements à réaliser concerne un tronçon Est – Ouest de la liaison C du schéma directeur vélo de la CC Touraine Est Vallées : **Itinéraire sécurisé de la piste verte cyclable entre Vouvray et Vernou sur Brenne**

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

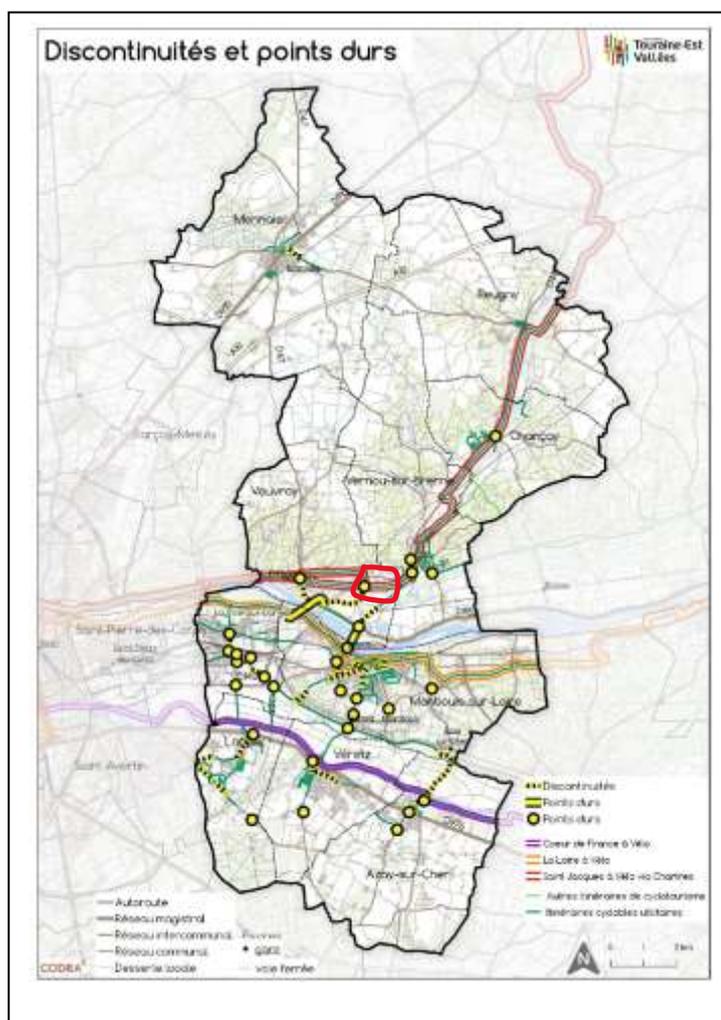
La liaison C1 de Vouvray à Vernou fait le lien avec l'aménagement cyclable réalisé de Tours jusqu'aux limites communales de Vouvray et vers Vernou pour rejoindre Amboise à l'Est.

B PLANS DE SITUATION

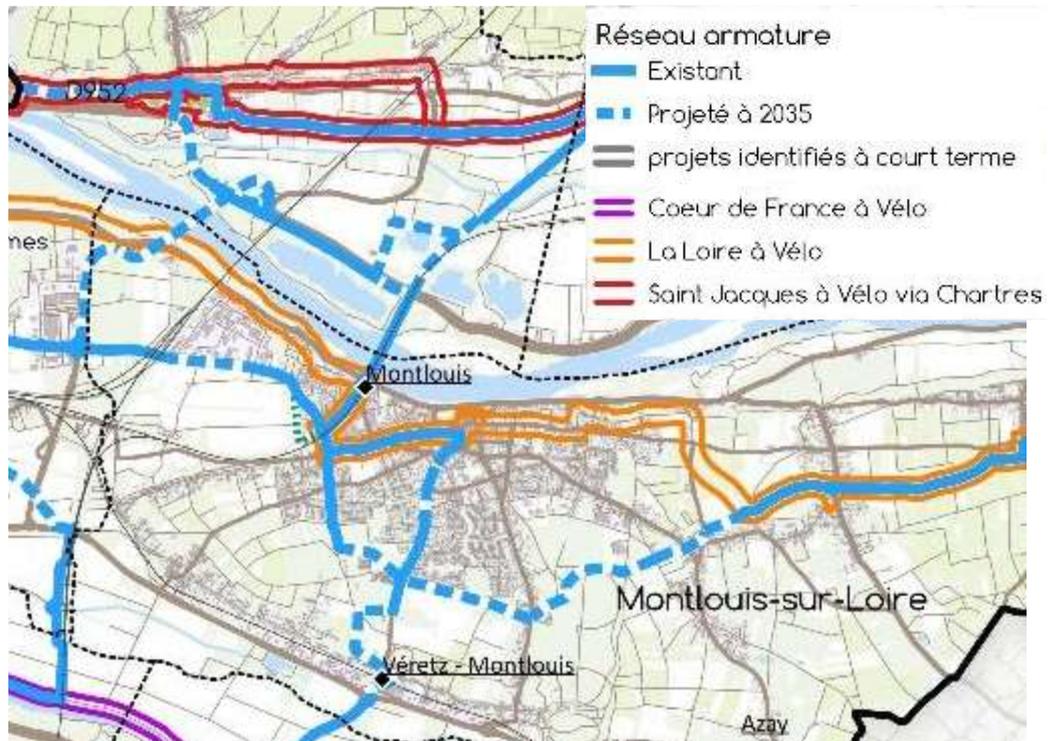
1. PRESENTATION DE LA POLITIQUE CYCLABLE DANS LAQUELLE S'INSCRIT LE PROJET

Dans la prolongation de ces efforts, la réalisation d'un Schéma Directeur à l'échelle du territoire de la Communauté de Commune Touraine Est Vallées vise à :

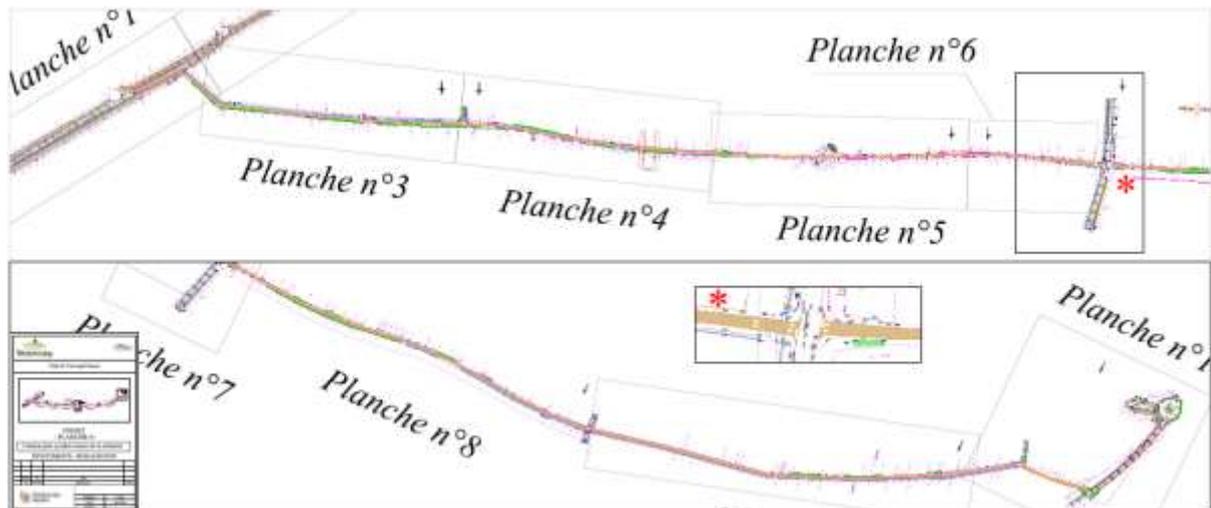
- ✓ Construire un réseau maillé et hiérarchisé sur le territoire répondant aux besoins des usagers
- ✓ Valoriser les aménagements existants en les intégrant au réseau mode actif du territoire
- ✓ Offrir une bonne accessibilité aux principaux équipements du territoire via les modes actifs
- ✓ Harmoniser les pratiques des différents acteurs locaux en termes de pratiques d'aménagements
- ✓ Identifier les points durs et les résorber, par la réalisation d'aménagements ou la création d'itinéraires de contournement
- ✓ Accompagner les changements de comportements de mobilité par des actions de sensibilisation et de communication.



2. PLAN DE LOCALISATION DU PROJET DANS LE SCHEMA DIRECTEUR



Plan détaillé des travaux :



C INTERET DU PROJET

1. UTILITE DE L'ITINERAIRE

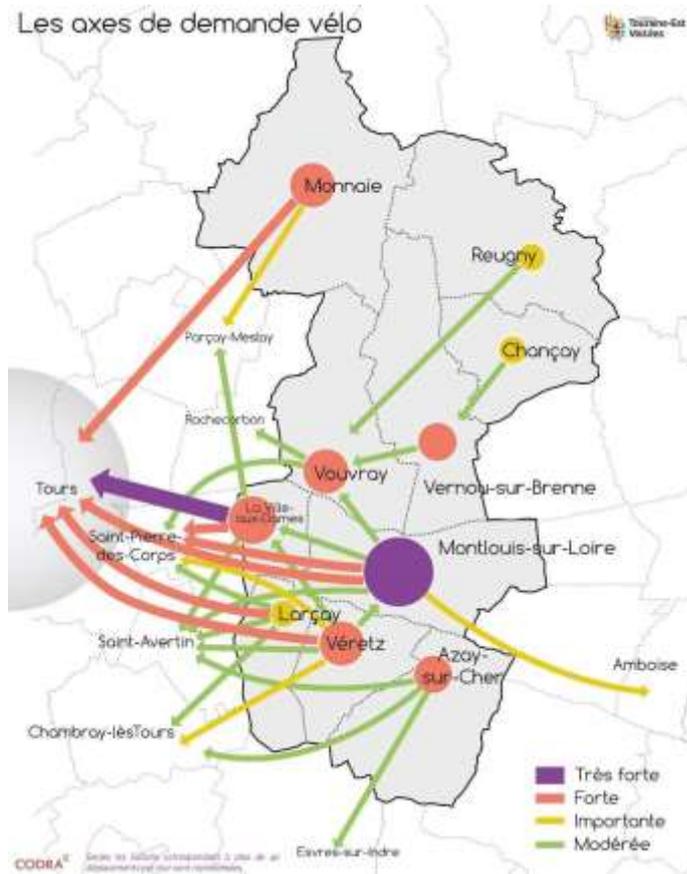
La piste cyclable C1 s'appuie en grande partie sur l'itinéraire existant de la vélo route St Jacques de Compostelle via Chartres puis se connecte à la RD1, au sud de Vernou sur Brenne, via la création d'un cheminement nouveau passant à proximité d'une zone commerciale (supermarché Super U) et d'échange intermodal projeté (station bus et aire de covoiturage-parking relais).

Cette liaison a pour rôle de permettre la traversée du territoire au nord de la Loire d'Est en Ouest et d'être relié aux territoires de la Métropole de Tours à l'Ouest via Rochecorbon et d'Amboise à l'Est via Noizay.

Les points d'intérêt desservis sont le centre-bourg de Vouvray, le collège de Vouvray, 2 espaces commerciaux (super U Vernou et Auchan Vouvray), le centre-bourg de Vernou sur Brenne ainsi que son futur parking relais.

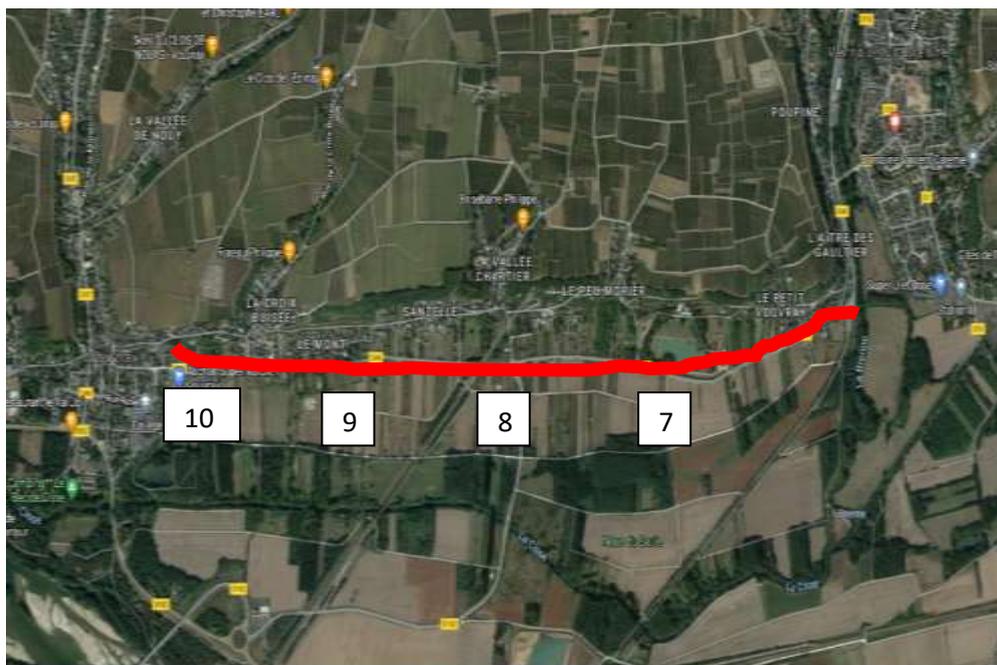
2. UNE DEMANDE FORTE DES UTILISATEURS

Cette carte illustre une enquête réalisée lors de l'élaboration du schéma directeur vélo.



D CARACTERISTIQUES DE L'AMENAGEMENT CYCLABLE

Le parcours emprunte la voie verte « Saint Jacques à vélo », bénéficiant d'un site propre pour les vélos (à l'écart des autres modes) et d'un matériel stabilisé. Cette infrastructure assure une grande partie du parcours entre ces deux villes. Le parcours se finit sur la place d'Holnon (accès direct du collège) et se prolonge vers la RD952 sur un chemin existant en tête de digue (jonction avec l'itinéraire A) :



<i>Territoire communal</i>	<i>Mètre linéaire voie verte</i>		
Vouvray - chemin de la solidarité jusqu'à lim. Vernou	2 570	2 852	Vouvray
Vouvray - sur digue jusqu'à RD952	282		
Vernou sur Brenne - jonction avec voie verte	550	550	Vernou
total :	3 402		

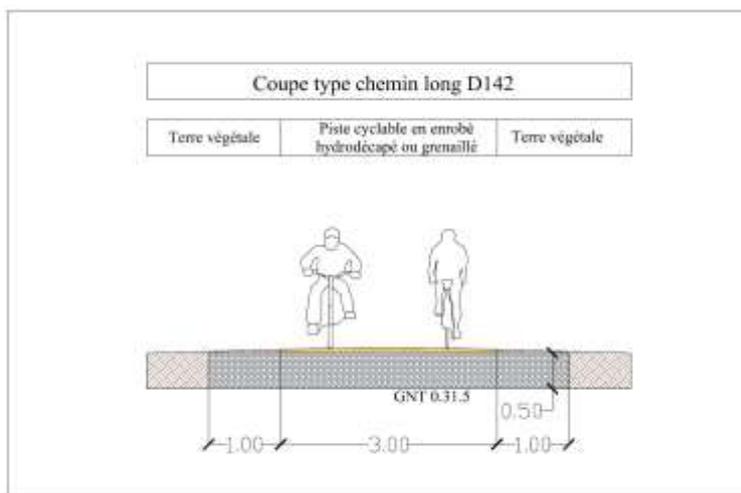
Aménagement sécurisé pour l'intersection avec la RD 142 :

La RD 142 est une route départementale traverse la piste cyclable sur la planche 6. A cet endroit, la départementale est en ligne droite à distance de tout carrefour. Aussi l'aménagement proposé consiste à alerter l'automobiliste sur la traversée potentielle de cycliste avec des bandes rugueuses de part et d'autre de la traversée, application de résine gravillonnée sur toute cette traversée. Pour renforcer l'impact visuel, le carrefour sera borduré et des panneaux type A21 (attention vélo) seront installés.

La voie verte, dans cette partie-là est rectiligne. Aussi pour alerter le cycliste sur l'approche d'une traversée dangereuse, des aménagements en chicane sont proposés (tout en laissant un gabarit de passage de minimum 3 m).



Le profil type d'aménagement de la piste cyclable sera du type suivant :



INTITULE DE L'ACTION :**ETUDE DE REQUALIFICATION DES ZONES
D'ACTIVITE ET DE GESTION DES FRICHES
INDUSTRIELLES****MAITRE D'OUVRAGE : TOURAIN EST VALLEES****AXE : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE****DESCRIPTION DU PROJET**

Les sites d'activités économiques de la Communauté de Communes, au nombre de 17, constituent un poids économique prépondérant, en concentrant l'essentiel de l'emploi et de la richesse fiscale économique du territoire.

Ils sont un élément d'attractivité important de la Communauté de Communes, et leur renouvellement constitue un enjeu fort de pérennité des entreprises et de développement économique du territoire sur le plus long terme.

La requalification des ZAE et des friches industrielles nécessitent des moyens considérables et ne dégagent pas ou peu de recettes.

Les enjeux :

- Densifier certaines entreprises sous-utilisées
- Rénover les espaces publics
- Reconvertir ou reconstruire les bâtiments obsolètes
- Anticiper sur le risque d'inondation et l'impact du PPRI sur les entreprises et les ZAE
- Amener de la mixité urbaine
- Réorienter la destination de certains sites avec une vision géostratégique globale du foncier économique potentiel de la TEV
- Réfléchir à un modèle économique dégageant les recettes nécessaires au financement des opérations

Il s'agit dans un premier temps, de faire appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour :

- Réaliser un inventaire du territoire afin d'identifier chacune des problématiques locales, par ZAE et par friche industrielle
- Diagnostic des besoins, atouts et potentiels de chaque site
- Mettre en place les outils (quel montage) et les moyens (montant des investissements) adaptés à chacun d'entre eux
- Définir des critères de priorisation des projets
- Examiner l'intérêt d'une structure de portage pour l'ensemble des opérations (Cpa, Spla, Dsp, Regie...),
- Définir le cout global du portage et des investissements à réaliser
- Elaborer un calendrier de mise en œuvre.

Il s'agira à l'issue de la mission de l'AMO,

- d'ajuster les documents d'urbanisme,
- de définir un calendrier de mise en œuvre des projets avec un plan pluriannuel d'investissement sur le long terme.
- d'être en mesure de répondre en adéquation du projet de la collectivité à des porteurs de projets ou de travailler avec des partenaires privés sur des opérations immobilières
- d'anticiper sur les financements publics de contractualisation

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant HT
AMO et Bureau d'étude (coût estimatif)	80 000 €
TOTAL	80 000 €

Recettes	Montant HT
Autofinancement CC TEV 30 %	24 000 €
Banque des territoires 50%	40 000 €
Autre financeurs 20%	16 000 €
TOTAL	80 000 €

PLANNING :

Calendrier du projet : 2021/2022

Lancement de la consultation en MAPA : 4me trimestre 2021,

Choix de l'AMO : janvier 2022

Fin de l'étude : fin 2022

INDICATEURS :

Nombre d'emplois créé

Volume d'espaces verts publics et privés créés

Volume produit d'énergie renouvelable sur la ZA

Actions mis en œuvre par les entreprises pour l'économie d'énergie (bâtiments, process de production, pratiques)

FICHE D'INTENTION :

ACTION D'EXTENSION DE LA ZA DU MAY A AZAY SUR CHER

MAITRE D'OUVRAGE : TOURAINE EST VALLEES

AXE : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE

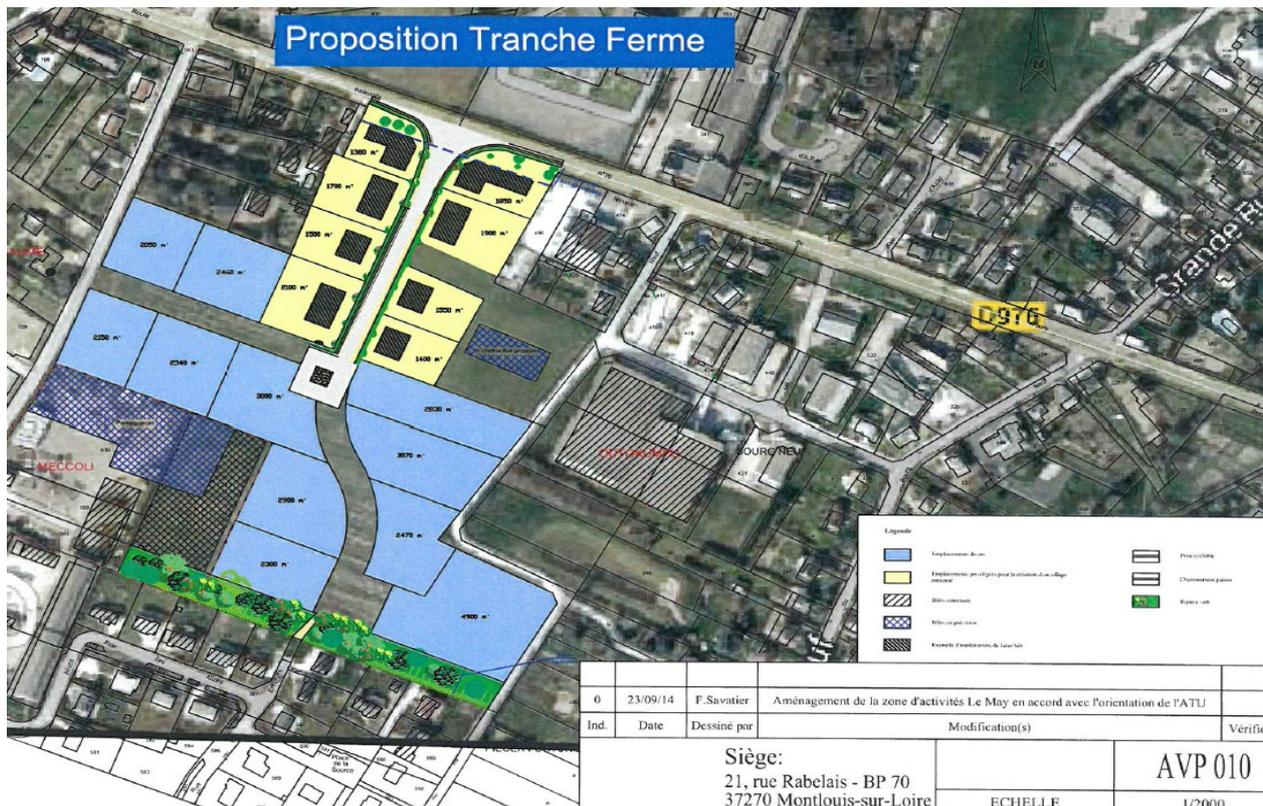
DESCRIPTION DU PROJET

Le site d'activité du May est un site artisanal de proximité dont l'extension à été prévue de longue date par inscription dans le PLU approuvé en 2017.

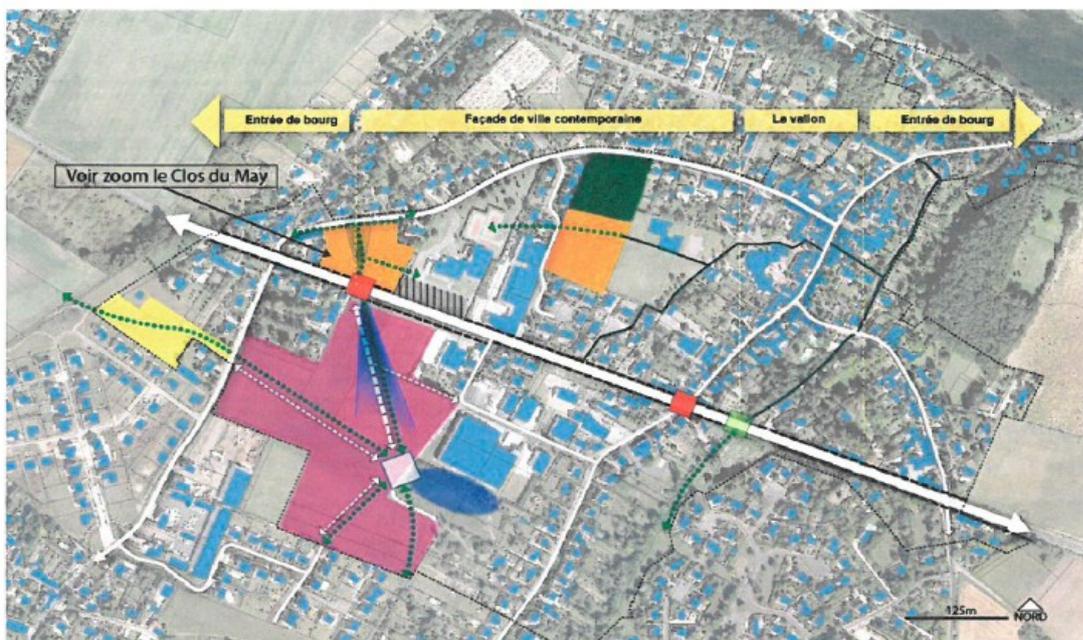
Ce site, d'environ 3.5 ha, situé en bordure de la route D976 et en milieu urbain, est dédié, dans la continuité actuelle, à des activités artisanales, de commerces de proximité et de services.

Les études de préfaçabilités techniques et financières seront engagées dans le courant 2022.

Ci-dessous le schéma des orientations d'aménagement au PLU, ainsi qu'une esquisse de possibilité d'aménagement.



Commune d'Azay-sur-cher
 Orientation d'aménagement
 Le Centre



- | | |
|--|--|
| ----- Périmètre OAP |  Aménager le bassin de rétention |
|  Opération à dominante résidentielle de centre-bourg |  Conserver les perspectives visuelles |
|  Opération à dominante résidentielle de maisons individuelles |  Articulation urbaine à aménager |
|  Extension de la zone d'activités du May |  Traversée du vallon à aménager |
|  Parcours de circulation douce existant |  Espace public associé au bassin de rétention |
|  Parcours de circulation douce à aménager |  Parking à requalifier |
|  Axe de composition de voie principale |  Mettre en valeur le caractère boisé |
|  Axe de composition de voie secondaire | |
|  Implantation du bâti | |

PLAN DE FINANCEMENT

Pas encore établi.
 Etudes de faisabilité techniques et financières en 2022.

Calendrier du projet : 2023/2024

FICHE D'INTENTION :

**ACTION D'EXTENSION DE LA ZA DE L'ETANG
VIGNON A VOUVRAY**

MAITRE D'OUVRAGE : TOURAINE EST VALLEES

AXE : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE

DESCRIPTION DU PROJET

Le site d'activité de l'Etang Vignon situé sur le plateau de la commune, en façade de la RD47 est un site mixte artisanal et industriel. Il comprend la zone de l'Etang Vignon proprement dite et le terrain occupé par le Laboratoire Chemineau.

Ce parc d'activités qui accueille 22 entreprises et 825 salariés, ne dispose plus d'offre foncière malgré une demande régulière d'implantation d'entreprises. Aussi, des demandes de développement d'entreprises à fort potentiel comme la société Proludic, ne peuvent aboutir faute de marge foncière suffisante.

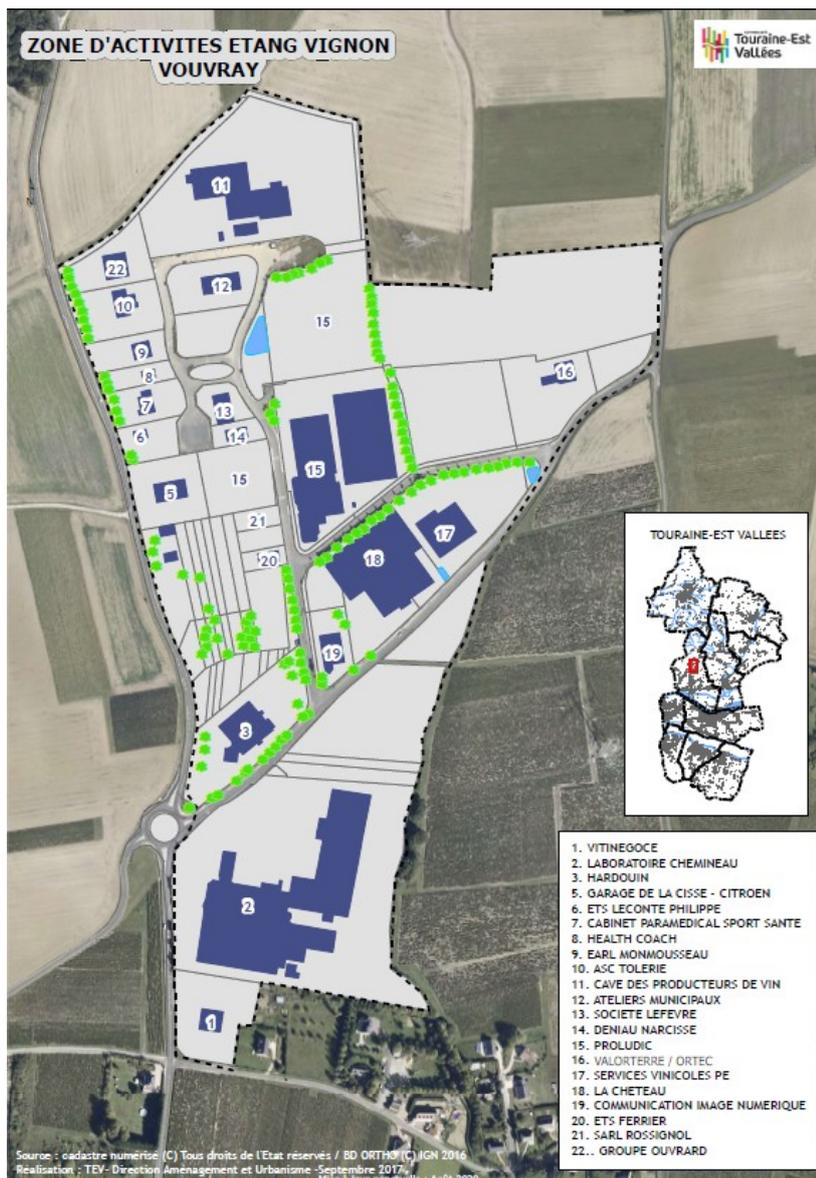
Les études de préféasibilités techniques et financières seront engagées dans le courant 2022.

Ci-dessous le plan de la ZA actuelle et le plan du périmètre d'étude de l'extension.

le périmètre d'étude :



Le site d'activité :



PLAN DE FINANCEMENT

Pas encore établi.
 Etude de faisabilité technique et financière en 2022.

Calendrier du projet : 2023/2024

INTITULE DE L'ACTION :

**REALISATION DE LA TRANCHE 2 DE LA ZA DES
BROSSES III A LARCAY**

MAITRE D'OUVRAGE : TOURAINES EST VALLEES

AXE : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE

DESCRIPTION DU PROJET

La tranche 1 du site d'activités des Brosses III, constituée de 8 lots viabilisés, a été entièrement commercialisée avec l'accueil de 6 entreprises.

Afin de maintenir une offre foncière sur les communes du sud du Cher, et selon l'objectif de Touraine Est Vallées de réaliser par tranche les extensions au fur et à mesure de la commercialisation, la communauté de communes a décidé de mettre en œuvre la tranche 2, en régie directe.

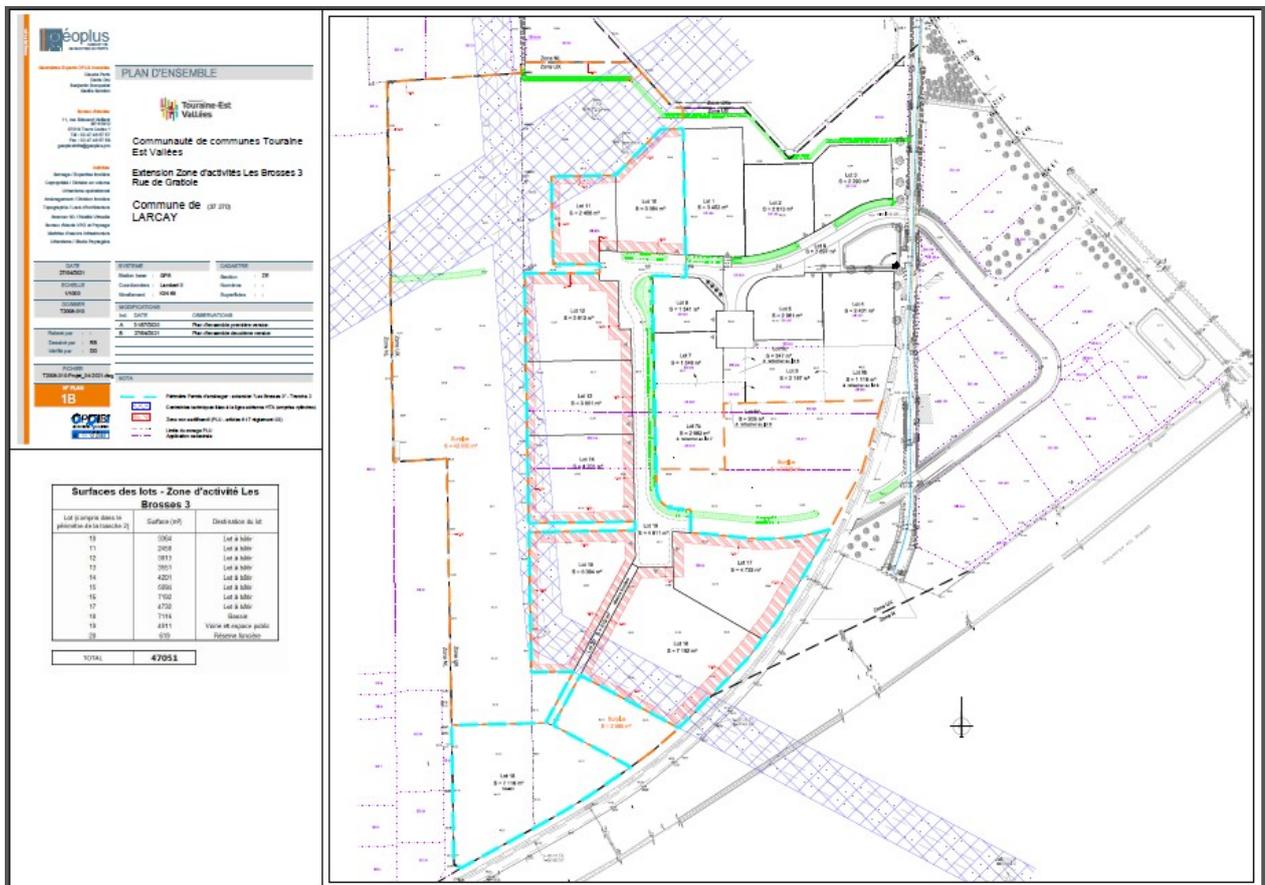
Il s'agit d'aménager une tranche de 7 à 8 lots de surfaces un peu supérieure à la 1^{ère} tranche pour répondre à la demande.

Les acquisitions foncières ont été réalisées en avril 2021. Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été notifiée pour accompagner la communauté de communes avec l'objectif de déposer le Permis d'Aménager au dernier trimestre 2021 et réaliser les travaux au 1^{er} semestre 2022.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant HT
Achat foncier 77 393 m ² (4.5 €/m ²) acte du 22/4/21)	211 500
Au prorata du besoin de la tranche 2 soit 4.7 ha (PA)	
Travaux (estimation AMO)	753 091
Divers (AMO, honoraires, défrichage, études...)	117 400
TOTAL	1 081 991 €

Recettes	Montant HT
Participation Etat	50 000
Estimation des cessions de terrains (hypothèses 27€/m ² pour 34 405 m ² cessibles)	928 935
Autofinancement de la CCTEV 9.5 %	103 056
TOTAL	1 081 991 €



PLANNING :

Etat avancement du projet :

- Phase AMO en cours
- Phase MOE
- Phase travaux 2022

Calendrier du projet : 2021/2022

INDICATEURS :

Nombre d'emplois créé

Volume d'espaces verts publics et privés créés

Volume produit d'énergie renouvelable sur la ZA

Actions mis en œuvre par les entreprises pour l'économie d'énergie (bâtiments, process de production, pratiques)

INTITULE DE L'ACTION :**CREATION DU SITE D'ACTIVITE LA CARTE
A MONNAIE****MAITRE D'OUVRAGE : TOURAINE EST VALLEES****AXE : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE****DESCRIPTION DU PROJET**

Ce projet constitue pour la Communauté de communes Touraine Est Vallées (TEV) et la ville de Monnaie un potentiel de développement économique indispensable pour l'avenir du territoire. Il s'agit d'y accueillir des activités de production, artisanales, de commerces et services, et de renforcer la création d'emplois à destination des habitants.

Son objectif est de créer une offre d'accueil de qualité aux nouvelles entreprises et de redonner une capacité de développement aux entreprises locales établies hors ZA.

Ce nouveau site doit permettre également aux entreprises déjà installées sur les 3 ZA de la TEV impactées par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation, de leur offrir des perspectives de développement en restant sur le territoire.

Ce projet a été engagé depuis plusieurs années par des acquisitions foncières au fil du temps par la ville de Monnaie pour environ 10 ha. Depuis 2017, la TEV a poursuivi les études nécessaires à la création de cette ZA située sur un axe pénétrant de la ville de Tours.

Suite à une étude comparative sur les modes de gestion de l'opération, la TEV a décidé de porter ce projet en régie directe, avec une procédure de Permis d'Aménager.

Le projet d'aménagement se décompose en 3 secteurs :

Le secteur 1, au sud, 1AUc au PLU de Monnaie

- Priorité d'aménagement, il porte sur la parcelle YB 486 pour environ 8.3 ha.
- rachat du foncier par la TEV à la commune de Monnaie
- Aménagement prévu en deux tranches, permettant ainsi de corréliser les investissements au rythme de la commercialisation.

La 1ère tranche doit être opérationnelle rapidement pour répondre à des demandes d'implantations en attente.

Le secteur 2, au nord de la RD 910.

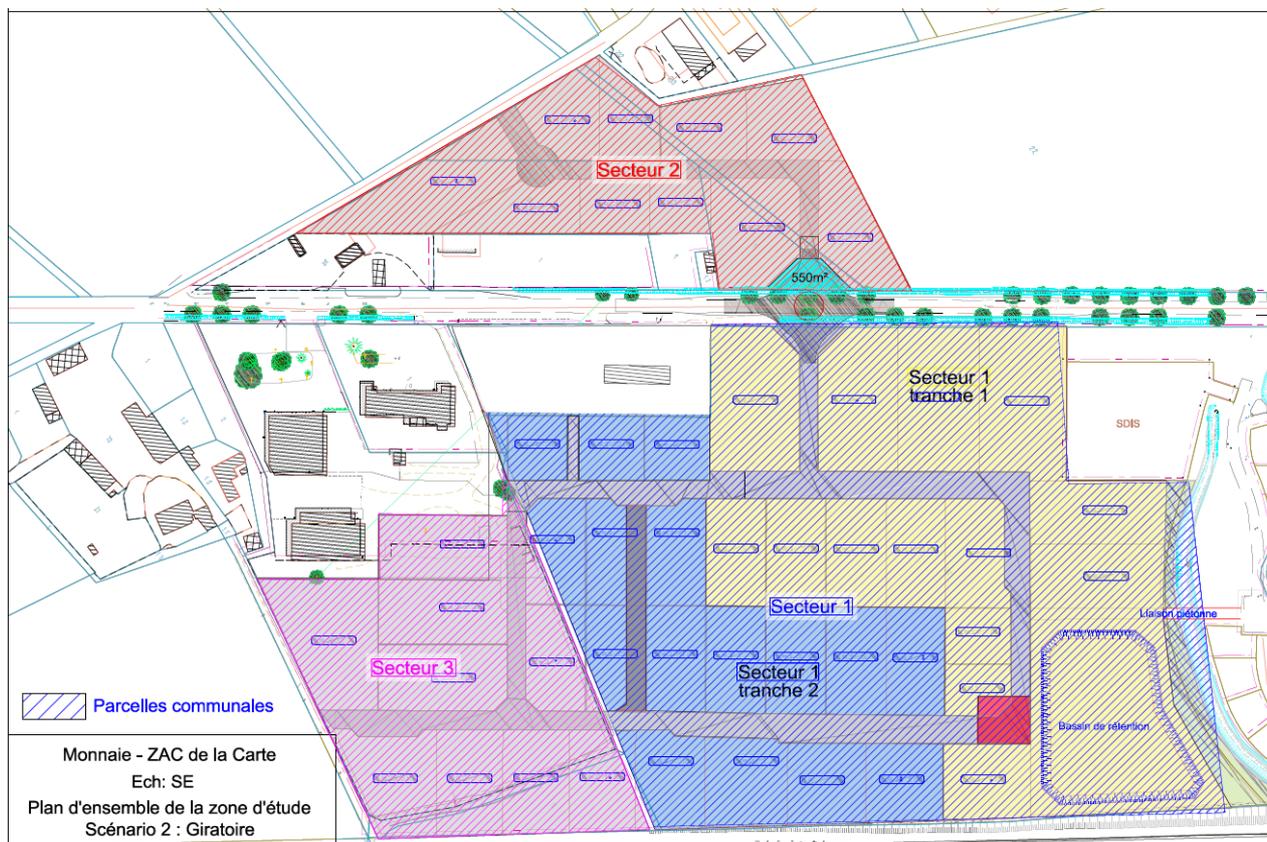
- D'environ 2.5 ha en multipropriété,
- Foncier à acquérir.
- Une voirie centrale traversera ce secteur pour permettre également la desserte des usagers autres que ceux des entreprises de la zone.

Le secteur 3, en prolongation du secteur 1, pour 3.5 ha, propriété d'un consort intéressé

par le développement du site de la Carte, constitue une possibilité d'extension du secteur 1. Inscrit au PLU en zonage Ai, il nécessitera une révision du PLU

L'accès de ce site est prévu par un giratoire sur la RD910, en concertation avec le Conseil Départementale.

Les études pré-opérationnelles ont été réalisées.



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL SECTEURS 1 ET 2

Simulation financière prise d'Elodie S1 : 10 € et S2 : 15 €

Dépenses € HT	Montant HT
Etudes	145 000
Acquisitions foncières	1 470 300
Travaux avec maîtrise d'œuvre	2 473 120
Divers (AMO, frais de personnel, frais de notaires, de géomètre, financiers, divers imprévus)	981 123
TOTAL	5 070 000

Recettes € HT	Montant HT
Cessions de terrains	3 930 000
Participation ville de Monnaie au giratoire et infra du secteur 2	250 000
Financement TEV	640 000
Participation propriétaire consort pour le secteur 3 aux équipements de la ZA	80 000
Subvention Département pour le giratoire	120 000
Autre subvention	50 000
TOTAL	5 070 000

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO en cours
Phase travaux 2022

Calendrier du projet : 2021/2022

Acquisitions secteurs 1 et 2 : 2^{ème} semestre 2021

Début des travaux du giratoire et de la 1^{ère} tranche du secteur 1 : 2022

INDICATEURS :

Nombre d'emplois créé

Volume d'espaces verts publics et privés créés

Volume produit d'énergie renouvelable sur la ZA

Actions mis en œuvre par les entreprises pour l'économie d'énergie (bâtiments, process de production, pratiques)

INTITULE DE L'ACTION :**POURSUITE DU PARC D'ACTIVITES TERTIAIRES
QUALIPARC A MONTLOUIS SUR LOIRE****MAITRE D'OUVRAGE : TOURAINES EST VALLEES****AXE : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE****DESCRIPTION DU PROJET**

Le site d'activité Qualiparc d'une emprise totale de 7.7 ha, est dédié à des activités tertiaires. Il s'agit d'un projet communautaire structurant qui va contribuer à renforcer son attractivité.

Outre l'ambition de diversifier l'activité du territoire par l'introduction d'une offre tertiaire nouvelle, il répond à plusieurs problématiques : celle du constat d'une demande régulière d'entreprises pour laquelle il n'y a pas d'offre, celle de l'épuisement du stock de foncier à vocation économique, la mise en perspective d'un potentiel important de création d'emplois sur le territoire et la densification des terrains proposés.

Ce parc d'activité se situe en contiguïté d'un éco-quartier urbain de 30 ha « les Hauts de Montlouis » sur lequel se développe un habitat mixte, avec des équipements et transports publics, ainsi que des équipements commerciaux calibrés. Il est prévu 850 logements.

Le site tertiaire Qualiparc est porté par un aménageur, la Société d'Economie Tourangelle, dans le cadre d'une Concession d'Aménagement signée le 23/03/2015.

Le lancement de ce site s'est traduit par le réaménagement de son entrée actuelle rue de la Frelonnerie (plan ci-contre) et la construction de deux bâtiments tertiaires en R+2 : le siège administratif de la Communauté de Communes, et le Rubixco, un tiers-lieu avec services aux entreprises, mis en activité en juin 2020, accueillant aujourd'hui une dizaine d'entreprises.

Deux nouveaux projets d'implantation de bâtiments sont à l'étude par des entreprises.

Un Appel à Manifestation d'intérêt à été lancé par l'aménageur à l'échelle national pour la commercialisation d'un îlot d'environ 2 ha.

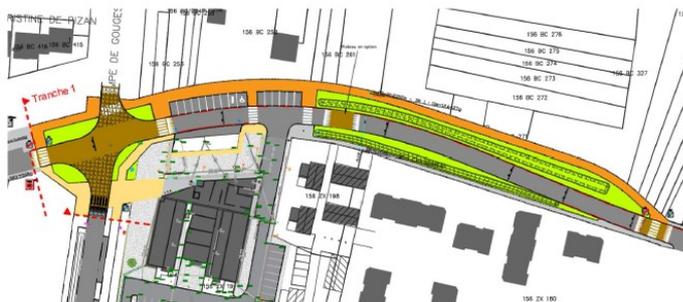
Il s'agit de poursuivre le développement du site par l'acquisition du foncier restant, la réalisation de travaux de voirie, de viabilisation et d'équipements techniques.

LE PLAN PROJET

Surface globale 7.7 ha



L'AMENAGEMENT RUE DE FRELONNERIE



TRAVAUX A REALISER AU DELA DE 2021

- Défrichage
- Seconde et troisième phases de travaux VRD



Plan de phasage des travaux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Dépenses	Montant HT € Bilan initial CPA*	Réalisé cumulé à fin 2019 *
Etudes	50 000	24 000
Achat foncier	385 000	252 000
Travaux	2 150 000	79 000
Honoraires sur travaux	215 000	115
Frais divers/imprévus	230 000	51 000
Maitrise d'ouvrage	367 000	82 000
Frais financiers emprunts	105 000	104 000
Frais financiers sur court terme	50 000	38 000
Frais de commercialisation	0	100 000

TOTAL	3 552 000	609 000

Recettes	Montant HT € Bilan initial CPA*	Réalisé cumulé à fin 2019 *
Cessions de terrains	2 544 000	102 000
Participation financière Touraine-Est Vallées, référence de la subvention sollicitée	1 008 000	0
Produits divers	0	53 000
TOTAL	3 552 000	155 000

*approuvé par délibération TEV le 17/12/2020

*signature concession d'aménagement le 23/03/2015

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO en cours
Phase MOE
Phase travaux 2022

Calendrier du projet : 2021/2022

INDICATEURS :

Nombre d'emplois créé
Volume d'espaces verts publics et privés créés
Nombre d'arbres sauvegardés
Volume produit d'énergie renouvelable sur la ZA

Actions mis en œuvre par les entreprises pour l'économie d'énergie (bâtiments, process de production, pratiques)



INTITULE DE L'ACTION : Requalification de la Grande Rue et de la Place de l'église (centre bourg)

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE D'AZAY-SUR-CHER

THEME REVITALISATION URBAINE

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte :

Le bourg d'Azay-sur-Cher est caractérisé par des rues étroites, composées essentiellement de bâtis anciens et typiques de la Touraine.

La Grande Rue, qui est l'une des voies structurantes de la commune, fait partie de ces rues étroites. Elle correspond à la route départementale n°82, qui traverse le bourg dans la direction Nord/Sud.

Au-delà des emprises étroites de voie, cet axe supporte un trafic poids lourds non négligeable qui rend contraignantes les circulations routières et leur cohabitation avec les autres usagers.

Cet axe dessert des commerces et services publics (Mairie, Point Poste, écoles à proximité). Destiné à être emprunté par tous les types d'usagers (piétons, cyclistes, automobilistes), il convient de redéfinir complètement le profil de cette voie de manière à sécuriser le centre bourg et permettre le stationnement à proximité. Par ailleurs, ces aménagements sont pensés de manière à valoriser le cœur de bourg et en particulier la place de l'église et son espace de stationnement.

Ce secteur est situé dans le périmètre de protection des monuments historiques.

Présentation du projet :

1/Les enjeux :

> Grande Rue :

- Fluidifier la circulation des véhicules, notamment au niveau du carrefour avec la Rue de la Poste et au niveau des commerces,
- Favoriser une circulation piétonne en sécurité,
- Maintenir des stationnements au niveau des commerces,
- Penser à un espace dédié aux cyclistes (desserte locale et touristes du Cher à vélo).

> Place de l'Eglise :

- Mettre en valeur l'Eglise ainsi que le Château (vestiges) : points d'intérêts touristiques,
- Organiser et hiérarchiser les stationnements.

2/Les orientations d'aménagement :

> Grande Rue :

- Augmenter la lisibilité de la zone de rencontre grâce à un changement de matériau



matérialisé par une bande rugueuse en pavés (3 chaînettes) puis un enrobé grenailé ou hydrodécapé. Le changement de revêtement incite l'automobiliste à réduire sa vitesse. Prévoir de déplacer l'un des panneaux au Sud afin de l'implanter avant le virage dans la Rue de Cormery.

- Favoriser l'accès aux commerces et aux habitations grâce à la création d'un trottoir en rive Est de 1,40m de largeur afin de le rendre accessible à tous. Dans la mesure du possible récupération des bordures en pierre existantes, et revêtement en béton désactivé clair ton calcaire, similaire aux trottoirs existants.

- Supprimer les 4 stationnements existants au Nord et au Sud afin de favoriser une circulation à double sens sur une largeur de 4,50m minimum.

- Au Sud de la rive Ouest, pas de trottoirs nécessaires (car pas d'accès à des habitations), mais mise en place d'un caniveau revers pavés, ce qui permet de tenir à distance les véhicules par rapport aux façades.

- Création d'une écluse au niveau des commerces et de la Mairie, en réduisant l'emprise de circulation à 3,00m. Ce dispositif permet la circulation en sens unique donc rendre les usagers venant du Nord prioritaires par rapport à ceux du Sud afin de ne pas encombrer le carrefour de la Rue de la Poste. La longueur de cette écluse (approx. 35 m) permet de créer un trottoir en rive Ouest, favorisant non seulement un accès sécurisé au restaurant, mais permettant également l'implantation de stationnements. La volonté n'est pas de favoriser des stationnements permanents donc 4 emplacements minutes peuvent être créés le long de la façade de la Mairie, favorisant la rotation des véhicules.

- Créer une amorce au parvis de la Mairie en étendant le désactivé des trottoirs entre les bâtiments et en plantant des massifs en pied de façade. Créer un espace d'accueil lisible pour les touristes et cyclistes (déplacement du parking vélos et panneau d'informations). Créer un large franchissement piétons d'une emprise équivalente à l'ouverture entre les bâtiments, matérialisé au sol par des clous.

- Proposer la création d'un espace de stationnement privatif pour les riverains au niveau de la salle Darrasse, sous les arbres. Ce dernier pourrait être accessible grâce à une borne amovible. Créer également un franchissement piéton afin de rejoindre le trottoir sécurisé de l'autre rive et favoriser la continuité des circulations piétonnes.

Cette proposition d'aménagement est basée sur le fonctionnement actuel de la rue. Bien qu'un trottoir soit aménagé en rive Est, la limitation de vitesse à 20km/h peut être conservée (zone de rencontre).

- Faciliter l'accès PMR.

> Place de l'église :

- Supprimer l'enrobé noir associé au vocabulaire de la voirie et reprendre l'intégralité en béton désactivé ton calcaire. Ce changement de revêtement suggère l'entrée dans un véritable espace : une place.

- Créer un parvis en pavés au niveau de l'Eglise et du Château. Ce revêtement permet notamment de gérer les pentes. Prévoir un traitement particulier notamment au niveau de l'Eglise afin de le rendre accessible aux PMR.

- Supprimer les stationnements le long de l'Eglise, ainsi que ceux implantés le plus à l'Ouest (dans la perspective visuelle depuis la Rue de la Poste) afin de mettre le monument en valeur et de révéler la présence du château.

- Créer 5 stationnements au niveau de l'entrée de la Place, dont 2 emplacements minute et 3 en fonctionnement jour/nuit afin qu'ils ne soient pas occupés en permanence en journée valorisant ainsi l'Eglise et facilitant également l'accès aux commerces. Et compléter avec la création de 8 stationnements permanents (notamment pour les



riverains) et 1 emplacement PMR le long de l'Eglise (il est prévu la création d'un accès PMR pour l'Eglise. Prévoir une délimitation des emplacements grâce à des clous ou des pavés.

- Valoriser l'espace par la création de massifs en pied de façade. Ces massifs permettront de recueillir une partie des eaux de pluie et suggère également la présence du vallon à l'Est (Ruisseau de la Gitonnière).

Avec la suppression des stationnements dans la Grande Rue, il est nécessaire d'aménager l'espace devant la salle Darrasse pour le stationnement des riverains, accessible grâce à une ou des borne(s) amovible(s).

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Ingénierie (dont un paysagiste)	28 700 €
Travaux Grande Rue et espace de stationnement riverains (salle Darrasse)	216 500 €
Travaux Place de l'Eglise	142 000 €
TOTAL	387 200 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
ETAT : DETR (taux 40%)	154 880 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL (taux 30%)	116 160 €
Autofinancement (taux 30%)	116 160 €
TOTAL	387 200 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO

Phase MOE 2023

Phase travaux 2023 (Grande Rue) et 2024 (Place de l'église)

Calendrier du projet : Sur deux ans – 2023 et 2024

INDICATEURS :



Nombre de plaintes circulation et stationnement gênants ou dangereux

Nombre de sinistres, accidents

Fréquentation des espaces : nombre d'utilisateurs (à définir par catégorie) utilisant l'axe structurant et les espaces de stationnement ainsi que les commerces et services publics desservis par ces espaces

Taux de satisfaction des habitants (qualification, entretien, propreté, usage, sécurité)

INTITULE DE L'ACTION : Requalification avenue G. Sand (2ème tranche)

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de La Ville-aux-Dames

THEME Voirie

DESCRIPTION DU PROJET

Embellissement de l'avenue, en restructurant la voirie avec la gestion des vitesses et des axes PMR.

Sur une longueur d'environ 250 ml.

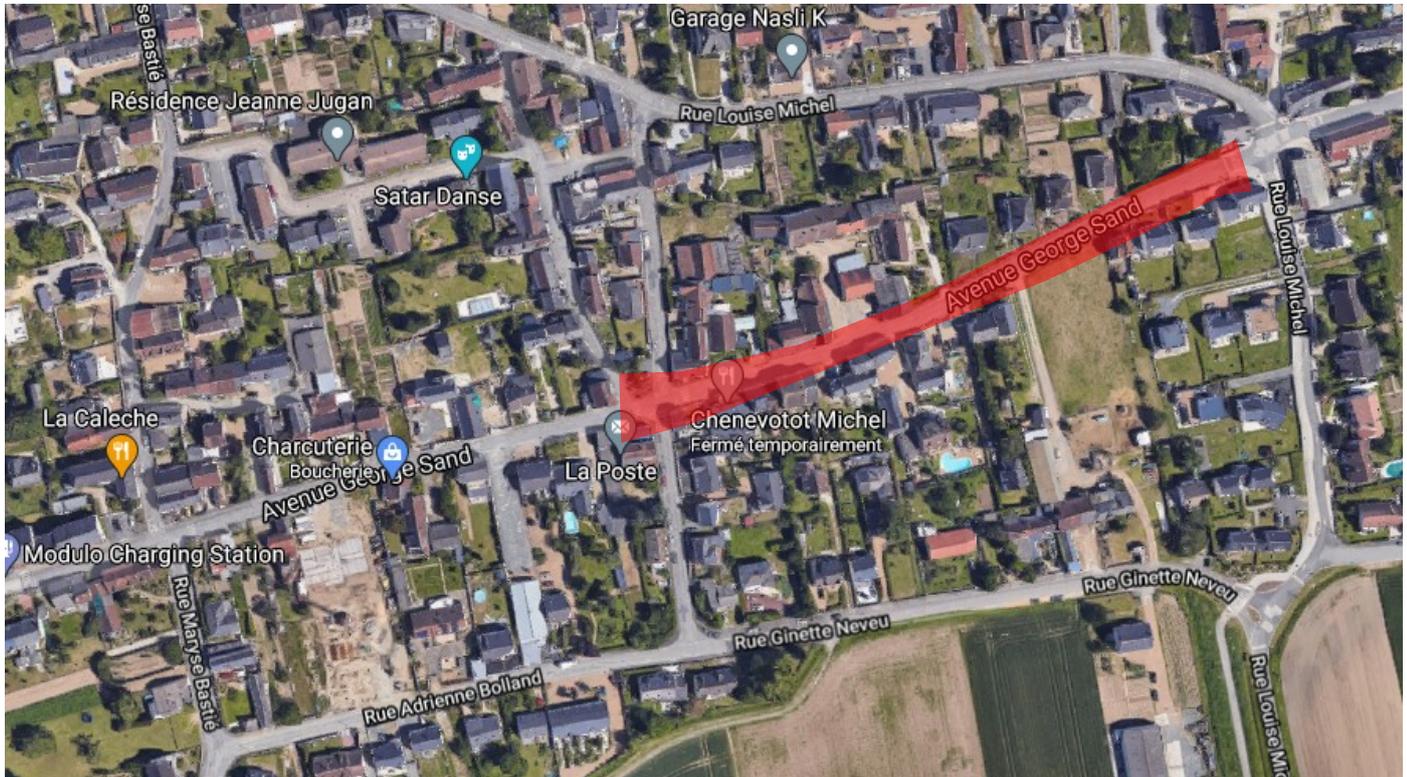
Le scénario envisagé est celui d'une circulation à sens unique. Les services de transport public de la Métropole ont d'ailleurs émis un avis favorable.

Cette configuration permet de :

- Créer des cheminements PMR réglementaires,
- Maintenir un maximum de stationnement incontournable sur l'avenue,
- Maintenir une circulation vélo dans les 2 sens,
- Prévoir des aménagements limitant la vitesse,
- Sécuriser la circulation de l'ensemble des usagers.

Enfin l'aménagement, avec son nouveau plan de circulation, permettra de réduire la circulation de transit sur le secteur et rediriger les flux vers les commerces de l'avenue.

Il est également prévu le renouvellement et la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement.



Emprise de l'Opération

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	510 000 €
TOTAL	510 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention DETR	112 500 €
Subvention F2D	128 375 €
Autofinancement	269 125 €
TOTAL	510 000 € €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO 2019-2020
 Phase MOE 2021
 Phase Travaux 2021 -2022

Calendrier du projet : Sur 3 ans

INDICATEURS :

Enquête de satisfaction auprès des commerçants et riverains.
Contrôle des vitesses en comparaison avec celles prises avant l'aménagement.

INTITULE DE L'ACTION : Requalification avenue G. Sand 3 ème tranche)

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de La Ville-aux-Dames

THEME Voirie

DESCRIPTION DU PROJET

Embellissement de l'avenue, en restructurant la voirie avec la gestion des vitesses et des axes PMR.

Sur une longueur d'environ 190 ml.

Le scénario envisagé est le même que pour le tronçon 2 de l'avenue, il est à sens unique.

Cette configuration permet de :

- Créer des cheminements PMR réglementaires,
- Maintenir un maximum de stationnement incontournable sur l'avenue,
- Maintenir une circulation vélo dans les 2 sens,
- Prévoir des aménagements limitant la vitesse,
- Sécuriser la circulation de l'ensemble des usagers.

Enfin, l'aménagement avec son nouveau plan de circulation permettra de réduire la circulation de transit sur le secteur et rediriger les flux vers les commerces de l'avenue.

Il est également prévu le renouvellement et la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement.



Emprise de l'Opération

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	355 000 €
TOTAL	355 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention DETR	88 750 €
Subvention F2D	88 750 €
Autofinancement	177 500 €
TOTAL	355 000 € €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO 2019-2020
Phase MOE 2022
Phase Travaux 2022

Calendrier du projet : Sur 3 ans

INDICATEURS :

Enquête de satisfaction auprès des commerçants et riverains.
Contrôle des vitesses en comparaison avec celles prises avant l'aménagement.

INTITULE DE L'ACTION : REHABILITATION DU PARC ALSH

MAITRE D'OUVRAGE : CCTEV

COHESION SOCIALE	PROMOUVOIR DES LIEUX D'ECHANGE ET D'ACCUEIL POUR MAILLER LE TERRITOIRE	MODERNISER ET DIVERSIFIER L'OFFRE (SPORT, CULTURE, JEUNESSE...)
------------------	--	---

DESCRIPTION DU PROJET

Le parc d'accueil de loisirs des 10 communes doit être adapté à l'évolution des effectifs, la vétusté de certains équipements et être en adéquation avec les besoins actuels de ce service. L'objectif est d'établir sur 5 ans, un plan pluri annuel d'investissement à l'échelle du territoire. Pour ce faire, une étude va être lancée (juin 2021), afin d'établir le schéma directeur de cette programmation. Cette étude intégrera l'extension, le réaménagement et/ou l'amélioration thermique de l'ensemble des sites actuels.

La volonté est de construire les « ALSH du futur » avec le souhait d'avoir des équipements adaptés aux pédagogies actuelles et déployées dans les accueils de loisirs ainsi qu'avoir une part importante de l'utilisation des extérieurs.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude : schéma directeur de programmation d'accueils de loisirs	33 333 €
Construction	4 000 000 €
TOTAL	4 033 333 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
CAF : X %	400 000 €
Département	400 000 €
Région	900 000 €
CRTE	900 000 €
Autofinancement	1 400 000 €
TOTAL	4 000 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Lancement marché étude : juin 2021

Rédaction du schéma directeur : septembre 2021 – mars 2022

Lancement des premiers travaux : septembre 2022

Phase AMO

Phase MOE

Phase travaux

Calendrier du projet : Sur 5 ans

INDICATEURS :

Indicateurs :

- Meilleure réponse aux besoins de la population :
 - développement des places d'accueil
 - adaptation aux besoins des enfants
 - adéquation entre les locaux et les projets pédagogiques : autonomie de l'enfant, labellisation écolo ALSH

INTITULE DE L'ACTION : AMENAGEMENT DE SALLES DEDIEES A LA PRATIQUE MUSICALE DANS LE CENTRE SOCIAL CAMILLE CLAUDEL A LA VILLE AUX DAMES

MAITRE D'OUVRAGE : CCTEV

ORIENTATION / PROMOUVOIR DES LIEUX D'ECHANGE ET D'ACCUEIL POUR MAILLER LE TERRITOIRE

CHAMPS ACTIONS / MODERNISER ET DIVERSIFIER L'OFFRE (SPORT, CULTURE, JEUNESSE...)

DESCRIPTION DU PROJET

L'école de musique intercommunale dispense des cours aux élèves du territoire sur 3 sites, afin d'être la plus accessible possible à la population. L'un de ces sites se situe dans les locaux du centre social Camille Claudel à La Ville-aux-Dames dans des salles polyvalentes mutualisées, non adaptées à l'activité musicale. Aussi, dans le cadre de la réhabilitation du centre social, est envisagée l'aménagement de salles dédiées à l'activité musicale de l'école de musique.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
TOTAL	

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : Sur ? ans

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux
Pollution lumineuse avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Construction d'une salle polyvalente à la Quintaine

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CHANÇAY

THEME Axe Cohésion sociale – Promouvoir un lieu d'échanges et d'accueil

DESCRIPTION DU PROJET

La municipalité souhaite mettre en œuvre une salle polyvalente. Cette salle pourra être destinée à des réunions d'associations, à des rencontres privées (familles, amis), à des activités physiques au sol, par exemple. L'implantation de cet équipement est envisagée à proximité du vestiaire existant.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
	476 000,00 €
TOTAL	476 000,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : 2025-2026

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux
Pollution lumineuse avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Déplacement du pôle pétanque et cyclotourisme, et construction d'une salle d'expression corporelle

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de La Ville-aux-Dames

THEME Equipements Sportifs

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet a pour objectif de reconstruire des équipements vieillissants pour les associations sportives

Le projet comprend :

- La réalisation d'études pour le projet global à l'échelle du pôle sportif : elles visent à définir les implantations des nouveaux bâtiments et équipements et des orientations d'aménagement, en tenant compte des contraintes réglementaires, fonctionnelles, urbaines et paysagères.
- Une première phase de travaux :
 - o Implantation des terrains de pétanque (travaux réalisés en régie) ;
 - o Construction du bâtiment destiné à l'association ESVD Pétanque et l'ESVD Cyclo. Le projet comportera les aménagements extérieurs aux abords des équipements et les stationnements ;
- Une deuxième phase de travaux :
 - o La démolition du club-house de l'ESVD Basket ;
 - o La construction du bâtiment destiné à l'association ESVD Danse et ESVD gymnastique, avec aménagement des abords.



Emprise de l'Opération

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	920 000 €
TOTAL	

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention DETR	230 000 €
Subvention CRST	184 000 €
Autofinancement	506 000 €
TOTAL	920 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO 2019-2020
Phase MOE 2021
Phase travaux 2021 -2022-2023

Calendrier du projet : Sur 3 à 4 ans

INDICATEURS :

Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs
Taux d'occupation des espaces

INTITULE DE L'ACTION : Déplacement du pôle pétanque et cyclotourisme, et construction d'une salle d'expression corporelle

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de La Ville-aux-Dames

THEME : Equipements Sportifs

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet a pour objectif de reconstruire des équipements vieillissants pour les associations sportives.

Le projet comprend :

- La réalisation d'études pour le projet global à l'échelle du pôle sportif : elles visent à définir les implantations des nouveaux bâtiments et équipements et des orientations d'aménagement, en tenant compte des contraintes réglementaires, fonctionnelles, urbaines et paysagères.

- Une première phase de travaux :

- o Implantation des terrains de pétanque (travaux réalisés en régie) ;

- o Construction du bâtiment destiné à l'association ESVD Pétanque et l'ESVD

Cyclo. Le projet comportera les aménagements extérieurs aux abords des équipements et les stationnements ;

- Une deuxième phase de travaux :

- o La démolition du club-house de l'ESVD Basket ;

- o La construction du bâtiment destiné à l'association ESVD Danse et ESVD gymnastique, avec aménagement des abords.



Emprise de l'Opération

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	920 000 €
TOTAL	

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention DETR	230 000 €
Subvention CRST	184 000 €
Autofinancement	506 000 €
TOTAL	920 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO 2019-2020
Phase MOE 2021
Phase travaux 2022-2023

Calendrier du projet : Sur 3 à 4 ans

INDICATEURS :

Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs
Taux d'occupation des espaces

INTITULE DE L'ACTION : Ludothèque**MAITRE D'OUVRAGE** : Commune de LARÇAY**THEME** : Promouvoir les lieux d'échange et d'accueil**DESCRIPTION DU PROJET**

La commune de Larçay a décidé de construire une ludothèque afin de proposer des jeux aux familles et aux assistantes maternelles. Un lieu et des jeux adaptés à tous les âges permettraient de créer du lien intergénérationnel. Le projet se situe sur les hauts de Larçay, sur le site de Juspillard, qui regroupe les deux écoles, l'ALSH intercommunal et les équipements sportifs.

Ainsi les parents pourront aller à la ludothèque après avoir récupéré leur enfant à la sortie de l'école ou de l'ALSH. De même, les assistantes maternelles ou les écoles et l'ALSH pourront accéder à la ludothèque facilement.

Des soirées jeux pourront être organisées afin de rassembler les jeunes pour éviter qu'ils soient désœuvrés dans la rue. Une salle pourra être dédiée aux jeux vidéo.

Le CCAS de Larçay organise actuellement des après-midi jeux pour les personnes âgées. Ainsi ces réunions pourront se faire au sein de la ludothèque.

Il s'agira d'un bâtiment modulaire. L'intérieur sera aménageable et cloisonnable selon nos souhaits, tout en respectant les normes énergétiques en vigueur.

Une installation de panneaux photovoltaïques est prévue sur le bâtiment.

PLAN DE FINANCEMENT**DEPENSE En €HT :**

Dépenses	Montant HT
Etudes	5 000,00
Travaux	330 000,00
Achats de jeux	30 000,00
Mobilier	30 000,00
TOTAL	395 000,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
F2D	86 250,00 €
CAF	76 000,00 €
CRTE	156 750,00 €
Autofinancement	79 000,00€

TOTAL	395 000,00 €
-------	--------------

PLANNING :

Calendrier du projet : A partir de septembre 2021

INDICATEURS :

Création d'un nouvel espace afin de développer le lien intergénérationnel

INTITULE DE L'ACTION : Ludothèque**MAITRE D'OUVRAGE** : Commune de LARÇAY**THEME** : Promouvoir les lieux d'échange et d'accueil**DESCRIPTION DU PROJET**

La commune de Larçay a décidé de construire une ludothèque afin de proposer des jeux aux familles et aux assistantes maternelles. Un lieu et des jeux adaptés à tous les âges permettraient de créer du lien intergénérationnel. Le projet se situe sur les hauts de Larçay, sur le site de Juspillard, qui regroupe les deux écoles, l'ALSH intercommunal et les équipements sportifs.

Ainsi les parents pourront aller à la ludothèque après avoir récupéré leur enfant à la sortie de l'école ou de l'ALSH. De même, les assistantes maternelles ou les écoles et l'ALSH pourront accéder à la ludothèque facilement.

Des soirées jeux pourront être organisées afin de rassembler les jeunes pour éviter qu'ils soient désœuvrés dans la rue. Une salle pourra être dédiée aux jeux vidéo.

Le CCAS de Larçay organise actuellement des après-midi jeux pour les personnes âgées. Ainsi ces réunions pourront se faire au sein de la ludothèque.

Il s'agira d'un bâtiment modulaire. L'intérieur sera aménageable et cloisonnable selon nos souhaits, tout en respectant les normes énergétiques en vigueur.

Une installation de panneaux photovoltaïques est prévue sur le bâtiment.

PLAN DE FINANCEMENT**DEPENSE En €HT :**

Dépenses	Montant HT
Etudes	5 000,00
Travaux	330 000,00
Achats de jeux	30 000,00
Mobilier	30 000,00
TOTAL	395 000,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
F2D	86 250,00 €
CAF	76 000,00 €
CRTE	156 750,00 €
Autofinancement	79 000,00€

TOTAL	395 000,00 €
-------	--------------

PLANNING :

Calendrier du projet : A partir de septembre 2021

INDICATEURS :

Création d'un nouvel espace afin de développer le lien intergénérationnel

INTITULE DE L'ACTION : Bibliothèque**MAITRE D'OUVRAGE :** Commune de LARÇAY**THEME :** Promouvoir les lieux d'échange et d'accueil**DESCRIPTION DU PROJET**

Une opération de construction d'un immeuble sur la commune de Larçay, rue de la Bergerie, est en cours.

La commune de LARÇAY a décidé d'acquérir dans ce bâtiment une salle d'environ 150 m², afin d'y installer une bibliothèque.

Ce bâtiment est en face du centre commercial. Il sera aux normes énergétiques RT2012.

Cette bibliothèque permettrait de créer du lien intergénérationnel.

Grâce à son emplacement central, elle permettra un égal accès de tous à l'information et à la culture. C'est aussi un espace de rencontre.

Elle complétera parfaitement le projet actuellement en cours de construction d'une ludothèque.

PLAN DE FINANCEMENT**DEPENSE En €HT :**

Dépenses	Montant HT
Acquisition de la salle (brute)	200 000,00 €
Mobilier	30 000,00 €
Travaux d'aménagement de locaux	60 000,00 €
TOTAL	290 000,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
CRST	87 000,00 €
Conseil Départemental	58 000,00 €
CRTE	87 000,00 €
Autofinancement	58 000,00 €
TOTAL	290 000,00 €

PLANNING :

Calendrier du projet : A partir de juin 2022

INDICATEURS :

Création d'un nouvel espace afin de développer le lien intergénérationnel

INTITULE DE L'ACTION : Terrain de foot**MAITRE D'OUVRAGE** : Commune de LARÇAY**THEME** : Promouvoir les lieux d'échange et d'accueil**DESCRIPTION DU PROJET**

La commune de LARÇAY possède un terrain de foot utilisé exclusivement pour le club de foot commun aux communes de Larçay, Véretz et Azay-sur-Cher. Il s'agit du terrain d'honneur, le seul de la commune, qui a 28 ans. Or, suite à des problèmes de drainage, il devient impraticable et il s'avère indispensable de le refaire entièrement.

Il est régulièrement indisponible à la compétition. Nous allons profiter de la réfection totale du terrain pour remettre aux normes les équipements et la main courante actuelle.

PLAN DE FINANCEMENT**DEPENSE En €HT :**

Dépenses	Montant HT
Rénovation du terrain de football stade Eddy Merckx	267 100,00 €
TOTAL	267 100,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
CRST	53 000,00 €
F2D	67 000,00 €
CRTE	73 485,00 €
FFF	20 000,00 €
Autofinancement	53 615,00€
TOTAL	267 100,00 €

PLANNING :

Calendrier du projet : A partir de 2022

INDICATEURS :

Nombre de matchs avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Réalisation d'un terrain synthétique de football

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Monnaie

THEME : ?????

DESCRIPTION DU PROJET

La commune a pour projet de réaliser un nouveau terrain de football synthétique dès 2021 (consultation de maîtres d'œuvre fin du printemps 2021).

Au vu des résultats de l'équipe 1^{ère} séniors (1^{ère} division départementale), l'Association sportive de Monnaie rencontre un vrai engouement et augmente son attractivité. En outre, l'arrivée de nouveaux habitants grâce à la dynamique d'urbanisation complète l'apport de nouveaux pratiquants dans toutes les associations communales et en particulier dans le club de football.

La commune possède aujourd'hui deux terrains naturels : un terrain d'entraînement et un terrain d'honneur. L'entretien de ces terrains nécessite une attention soutenue durant toute la période sportive (tontes, arrosages réguliers, ...).

Un troisième terrain est nécessaire pour permettre de couvrir le besoin en créneaux d'entraînements et de compétitions. Les terrains synthétiques possèdent certains avantages : un gazon toujours vert tout au long de l'année, un entretien plus léger et une exploitation possible tout au long de la saison. Le travail d'entretien est plus léger que pour une pelouse naturelle car il ne nécessite qu'un entretien ordinaire.

Ainsi, moins coûteux en eau et en personnel d'entretien, l'avantage d'une pelouse artificielle demeure la jouabilité par n'importe quel temps et température.

La réalisation d'un nouveau terrain pose la question de la réalisation d'un éclairage économe et respectueux des nouvelles normes environnementales tout en répondant aux normes exigées pour l'usage de cet équipement ainsi qu'aux performances souhaitées (ex : projecteurs LED sportifs, possibilités de réglages selon l'usage du terrain – entraînement, match officiels, etc...).

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
800 000 €	800 000 €
TOTAL	

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO/Moe : 2021

Phase travaux : 2022

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Terrain :

Temps d'entretien, économie d'eau, consommation d'énergie inhérente à son entretien

Temps d'utilisation hebdomadaire/annuel/jouabilité

Eclairage :

Economies d'énergie avec un éclairage LED

Limitation de la pollution lumineuse`

INTITULE DE L'ACTION : Centre culturel, médiathèque

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Monnaie

THEME : Culture

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de la municipalité concerne le transfert de la Bibliothèque, le maintien de la maison des jeunes (DAJ), un local destiné aux expositions ou à des animations (pour une quarantaine de personnes), une salle des associations.

Aujourd'hui, la bibliothèque municipale est située dans une aile en extension de l'hôtel de ville qu'il sera nécessaire de récupérer pour réorganiser et étendre l'accueil des services de la mairie.

La municipalité envisage d'investir un ensemble immobilier qui appartient à la commune situé entre la place de la mairie et la rue Alfred Tiphaine et qui abritait les services techniques qui ont déménagé en 2012.

Le projet présente plusieurs atouts. Le site du projet est judicieux par sa centralité. L'ensemble bâti représente un élément du patrimoine communal qui va pouvoir être réhabilité à travers un projet structurant pour la vie de la collectivité.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
2 000 000 €	2 000 000 €
TOTAL	

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2025
Phase MOE : 2025
Phase travaux : 2026

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Amélioration de l'offre culturelle/création d'un nouveau pôle de vie culturelle et d'animation de la vie locale
Satisfaction des usagers/Rayonnement de l'équipement au-delà de la commune

INTITULE DE L'ACTION : Cheminements doux intercommunaux

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Véretz

THEME mobilité durable

DESCRIPTION DU PROJET

Les communes d'Azay sur Cher, Larçay et Véretz souhaitent mettre en relation les différents chemins de randonnées existants sur chaque commune. Dans certains cas, les chemins se croisent et les connexions seront très faciles à faire, en revanche la liaison avec entre les communes de Larçay et Véretz nécessite des aménagements pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux	60 000 €
TOTAL	60 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
LEADER	48 000 €
Autofinancement	12 000 €
TOTAL	60 000 €

PLANNING :

Montage du projet : 2021/2022

Mise en œuvre :

Etat avancement du projet :

Phase AMO – sans objet

Phase MOE –

Phase travaux –

Calendrier du projet : Sur 6 mois

INDICATEURS :



INTITULE DE L'ACTION :Création du réseau armature – liaison E-communes Sud Cher- schéma directeur vélo

MAITRE D'OUVRAGE : association DEPARTEMENT, CCTEV et COMMUNES DE LARCAY, VERETZ ET D'AZAY-SUR-CHER ?

THEME voies et itinéraires cyclables – schéma directeur vélo communautaire

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte :

La communauté de communes Touraine-Est Vallées a approuvé un schéma directeur des voies et itinéraires cyclables comportant plusieurs actions à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire communautaire.

S'agissant d'Azay-sur-Cher, la commune est concernée par deux actions :

- la création d'un réseau « armature » permettant d'assurer une liaison cyclable entre les trois communes du Sud Cher et référencée dans le schéma directeur sous l'intitulé « liaison E Larçay Véretz Azay »
- la création d'un réseau secondaire permettant de faciliter la circulation cyclable sur la commune.

Localisation du projet dans le schéma directeur vélo : Liaison E

Au sein du territoire de la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées, et au cours des dernières années, de nombreux travaux ont été entrepris par les différents gestionnaires de voirie afin de favoriser les modes actifs. Ces travaux ont notamment consisté en la réalisation de voies douces, la création d'aménagements cyclables et la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, que ce soit dans ou hors agglomération. Par ailleurs, le territoire est aujourd'hui traversé par des itinéraires cyclables régionaux et nationaux (Loire à Vélo, St Jacques à vélo, cœur de France à vélo).

Dans la prolongation de ces efforts, afin de mettre en cohérence l'offre cyclable, la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées s'est dotée d'un Schéma Directeur à l'échelle du territoire.

Approuvé le 13/02/2020, ce dernier a pour objectifs de :

- ✓ Construire un **réseau maillé et hiérarchisé sur le territoire** répondant aux besoins des usagers
- ✓ Valoriser les aménagements existants en les intégrant au **réseau mode actif du territoire**
- ✓ Offrir une bonne **accessibilité aux principaux équipements** du territoire via les modes actifs
- ✓ **Harmoniser les pratiques** des différents acteurs locaux en termes de pratiques d'aménagements

- ✓ Identifier les points durs et les résorber, par la **réalisation d'aménagements** ou la création d'itinéraires de contournement
- ✓ Accompagner les **changements de comportements de mobilité** par des actions de sensibilisation et de communication

Objectif : Le projet de travaux sur la liaison E de Azay sur Cher à Larçay vers Tours métropole : itinéraire Est-Ouest liant les communes du sud du territoire TEV (Azay-Véretz-Larçay) avec le sud de la Métropole. Cette liaison est en lien avec les projets d'aménagements cyclables de Tours métropole à Saint Avertin. Cet itinéraire est en jonction avec Cœur de France à Vélo

Liaison E : Larçay – Véretz – Azay

Rôle

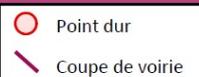
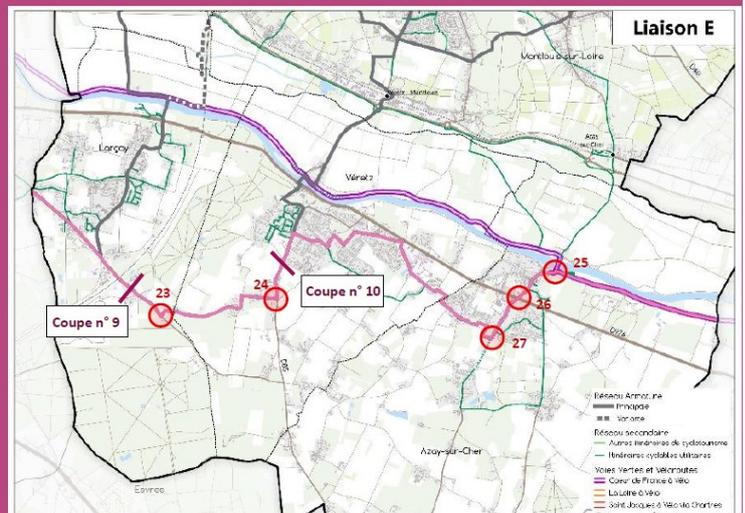
Connecter entre elles les communes du territoire situées au Sud du Cher et les relier à la Métropole de Tours via Saint-Avertin. En outre, la liaison E dessert les Z.A. du territoire communautaire situées au Sud du Cher

Itinéraire

Rue Paul-Louis Courier, chemin du Clairault, chemin de la Vitrie, route d'Ésvres (RD85), rue Marie Curie, chemin des Ruaux, rue du Verger, chemin Fier de Pied, chemin des Acacias, chemin de la Presle, chemin de la Bussardière, allée des Charpereaux, allée de la Trutte, chemin du Bourg Neuf, rue du Bourg Neuf, grande Rue (RD 82), voie verte du Cher à Vélo

Points d'intérêt desservis

Métropole de Tours (St-Avertin), abords de Larçay, centre de Véretz, supermarché de Véretz, futur Espace Jeunes de Véretz, centre de Azay-sur-Cher, Z.A. du territoire situées au Sud du Cher



Présentation du projet :

Enjeux :

Connecter entre elles les communes du Sud Cher et les relier à la métropole de Tours via Saint-Avertin. Cette liaison permettra de desservir également les ZA du territoire communautaire du Sud Cher, l'espace jeune communautaire et le supermarché en cours de construction sur la commune de Véretz.

Descriptif des travaux :

Réalisation d'un itinéraire cyclable décomposé en plusieurs parties :

Bande cyclable, zone 30, voie verte, chaudiou et résorption de 5 points durs pour atteindre un linéaire total de 12,7 km.



--

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux de la liaison E	1 429 000 €
Dont part prise en charge par Azay	280 000 € HT
TOTAL	1 429 000 €

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT

PLANNING :

Calendrier du projet : 2026

INDICATEURS :

Nbre de Km d'itinéraire réalisé
Nbre de cyclistes empruntant l'itinéraire



INTITULE DE L'ACTION :Création du réseau secondaire – commune d'Azay-sur-Cher- schéma directeur vélo

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE D'AZAY-SUR-CHER

THEME voies et itinéraires cyclables – schéma directeur vélo communautaire

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte :

La communauté de communes Touraine-Est Vallées a approuvé un schéma directeur des voies et itinéraires cyclables comportant plusieurs actions à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire communautaire.

S'agissant d'Azay-sur-Cher, la commune est concernée par deux actions :

- la création d'un réseau « armature » permettant d'assurer une liaison cyclable entre les trois communes du Sud Cher et référencée dans le schéma directeur sous l'intitulé « liaison E Larçay Véretz Azay »
- la création d'un réseau secondaire permettant de faciliter la circulation cyclable sur la commune.

La présente fiche porte sur les travaux du réseau secondaire de la commune d'Azay-sur-Cher.

Localisation du projet dans le schéma directeur vélo : Liaison E

Au sein du territoire de la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées, et au cours des dernières années, de nombreux travaux ont été entrepris par les différents gestionnaires de voirie afin de favoriser les modes actifs. Ces travaux ont notamment consisté en la réalisation de voies douces, la création d'aménagements cyclables et la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, que ce soit dans ou hors agglomération. Par ailleurs, le territoire est aujourd'hui traversé par des itinéraires cyclables régionaux et nationaux (Loire à Vélo, St Jacques à vélo, cœur de France à vélo).

Dans la prolongation de ces efforts, afin de mettre en cohérence l'offre cyclable, la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées s'est dotée d'un Schéma Directeur à l'échelle du territoire.

Approuvé le 13/02/2020, ce dernier à pour objectifs de :

- ✓ Construire un **réseau maillé et hiérarchisé sur le territoire** répondant aux besoins des usagers
- ✓ Valoriser les aménagements existants en les intégrant au **réseau mode actif du territoire**
- ✓ Offrir une bonne **accessibilité aux principaux équipements** du territoire via les modes actifs
- ✓ **Harmoniser les pratiques** des différents acteurs locaux en termes de

pratiques d'aménagements

- ✓ Identifier les points durs et les résorber, par la **réalisation d'aménagements** ou la création d'itinéraires de contournement
- ✓ Accompagner les **changements de comportements de mobilité** par des actions de sensibilisation et de communication

Objectif : Le projet de travaux sur la liaison E de Azay sur Cher à Larçay vers Tours métropole : itinéraire Est-Ouest liant les communes du sud du territoire TEV (Azay-Véretz-Larçay) avec le sud de la Métropole. Cette liaison est en lien avec les projets d'aménagements cyclables de Tours métropole à Saint Avertin. Cet itinéraire est en jonction avec Cœur de France à Vélo

Liaison E : Larçay – Véretz – Azay

Rôle

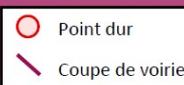
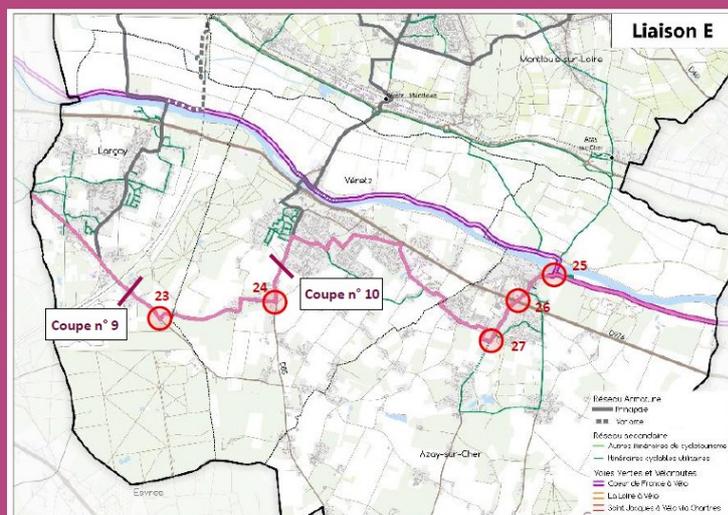
Connecter entre elles les communes du territoire situées au Sud du Cher et les relier à la Métropole de Tours via Saint-Avertin. En outre, la liaison E dessert les Z.A. du territoire communautaire situées au Sud du Cher

Itinéraire

Rue Paul-Louis Courier, chemin du Clairault, chemin de la Vitrie, route d'Esves (RD85), rue Marie Curie, chemin des Ruaux, rue du Verger, chemin Fier de Pied, chemin des Acacias, chemin de la Presle, chemin de la Bussardière, allée des Charpereaux, allée de la Trutte, chemin du Bourg Neuf, rue du Bourg Neuf, grande Rue (RD 82), voie verte du Cher à Vélo

Points d'intérêt desservis

Métropole de Tours (St-Avertin), abords de Larçay, centre de Véretz, supermarché de Véretz, futur Espace Jeunes de Véretz, centre de Azay-sur-Cher, Z.A. du territoire situées au Sud du Cher



Présentation du projet :

Enjeux :

Développer un réseau secondaire sécurisé pour les cyclistes et permettant d'établir des boucles avec les réseaux structurants.

Descriptif des travaux :

Réalisation d'un réseau secondaire cyclable s'appuyant sur une partie existante de 0,92 km en créant un linéaire complémentaire de 6,38 km formant au total un réseau secondaire de 7,29 km de voies cyclables.



PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux du réseau secondaire cyclable	236 000 €
TOTAL	236 000 €

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
ETAT et/ou ADEME – appel à projet vélos et territoires (taux 40%)	94 400 €
REGION (taux 20%)	47 200 €
Autofinancement (40%)	94 400 €
TOTAL	236 000 €

PLANNING :

Calendrier du projet : 2026

INDICATEURS :

Nbre de Km d'itinéraire réalisé
 Nbre de cyclistes empruntant l'itinéraire

Collectivité : Touraine-Est Vallées

Rédacteur : D.TROUVE – Directeur services Techniques Environnement et Patrimoine

Version du 06/05/2021

INTITULE : **ACHAT DE VEHICULES PROPRES (Hydrogène et/ou électriques)**

PRIORITE DU PROJET :

Description du projet

Labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la Communauté de Communes TOURAINE-EST VALLEE s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique volontariste en faveur de la protection de l'environnement et de lutte contre les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre. Dans le programme d'action de son PCAET, TEV s'engage notamment à démontrer son éco-exemplarité auprès des citoyens. Ainsi, la collectivité souhaite poursuivre son effort de remplacement des véhicules de sa flotte (4 véhicules 100% électriques + 1 véhicule hybride acheté depuis 2017) au profit de modèles faiblement émetteurs de CO2 (électriques, hydrogènes, hybrides ou GNV), tout en promouvant également les déplacements actifs (achat de vélos à assistance électrique).

Objectif : poursuivre la politique de renouvellement du parc de véhicules avec, a minima, le remplacement d'1 véhicule ancien (diesel ou essence) par 1 véhicule « propre ».

Indicateurs : Nombre de véhicules achetés
% du parc renouvelé
% de véhicules à faible émission dans la flotte globale

Plan de financement 2014-2026 :

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisitions de véhicule année 1	40 000	CRST 30%	0
Acquisitions de véhicule année 2	40 000	Département X%	0
Acquisitions de véhicule année 3	40 000	ADEME X%	0
		Autofinancement 20%	0
TOTAL	120 000		0

État avancement du projet :

2021 : analyse des besoins, analyse du parc, établissement du cahier des charges et consultation

Calendrier du projet :

2022 : achat véhicule 1

2023 : achat véhicule 2

2024 : achat véhicule 3

Documents à joindre :

PCAET ? (attention axe PCAET sur les véhicules de transports en commun)

Bilan du parc auto avec évolution part véhicules propres ? (à faire)

INTITULE DE L'ACTION : réalisation voie verte entre vouvray et Vernou sur Brenne

MAITRE D'OUVRAGE : Communauté Touraine Est Vallées

THEME Mobilité

DESCRIPTION DU PROJET

réalisation d'une liaison douce entre Vouvray et Vernou sur Brenne. Ce projet s'inscrit dans le schéma directeur intercommunal des cheminements doux de la communauté Touraine Est Vallées : liaison C. Ce tronçon de 3km est sur l'itinéraire Saint Jacques à vélo bénéficiant d'un site propre pour les vélos (à l'écart des autres modes) et d'un matériel stabilisé. Il permet de réaliser une continuité d'aménagement entre Reugny, Chançay, Vernou sur Brenne et Vouvray puis de rejoindre la métropole Tourangelle.

Le parcours se finit sur la place d'Holnon (accès direct du collège) et se prolonge vers la RD952 sur un chemin existant en tête de digue (jonction avec l'itinéraire A). Le chemin existant est classé VIC et sera donc aménagé par la TEV.

- Chemin blanc non revêtu : 3.4 kms
- Itinéraire déjà balisé sur certaines portions

LOCALISATION DU PROJET DANS LE SHEMA DIRECTEUR VELO : LIAISON C

Au sein du territoire de la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées, et au cours des dernières années, de nombreux travaux ont été entrepris par les différents gestionnaires de voirie afin de favoriser les modes actifs. Ces travaux ont notamment consisté en la réalisation de voies douces, la création d'aménagements cyclables et la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, que ce soit dans ou hors agglomération. Par ailleurs, le territoire est aujourd'hui traversé par des itinéraires cyclables régionaux et nationaux (Loire à Vélo, St Jacques à vélo, cœur de France à vélo).

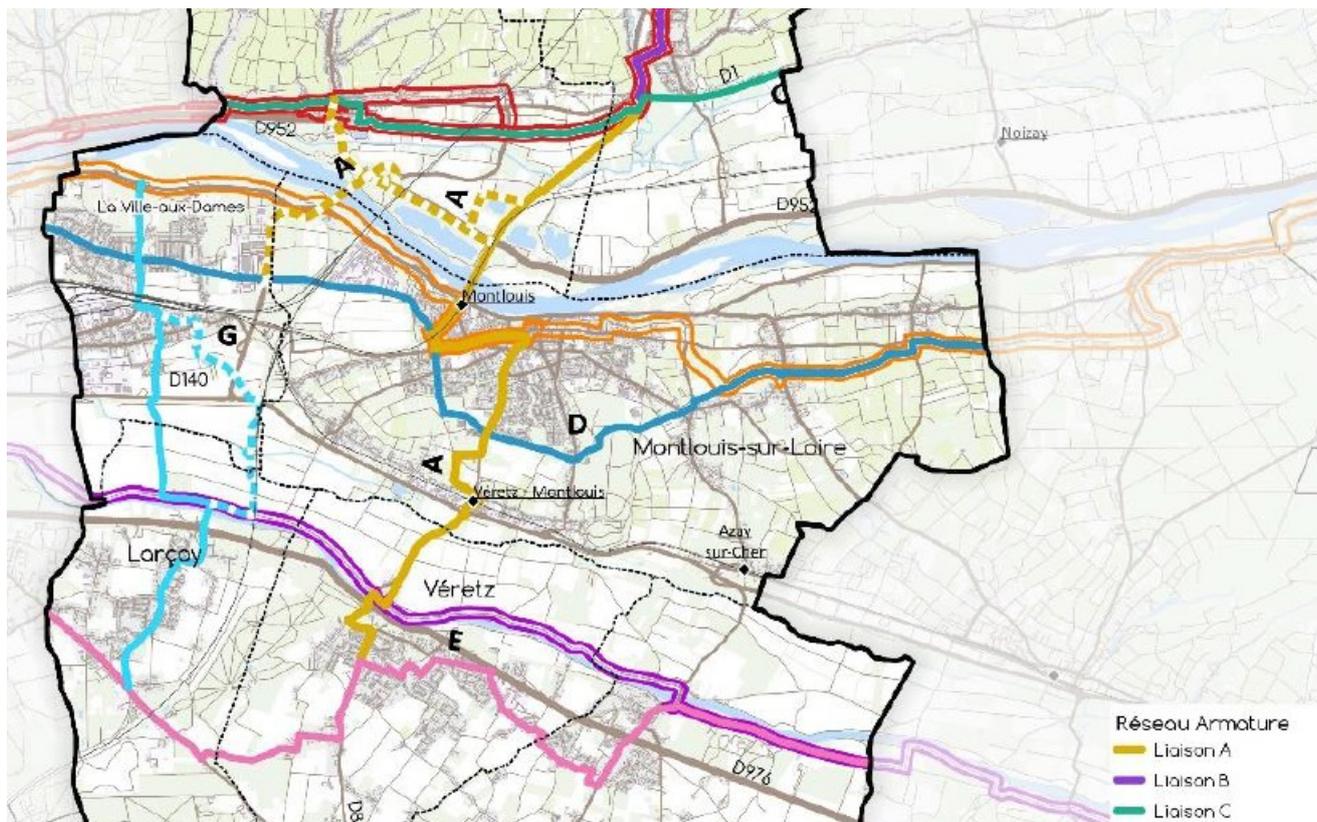
Dans la prolongation de ces efforts, afin de mettre en cohérence l'offre cyclable, la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées s'est dotée d'un Schéma Directeur à l'échelle du territoire.

Approuvé le 13/02/2020, ce dernier a pour objectifs de :

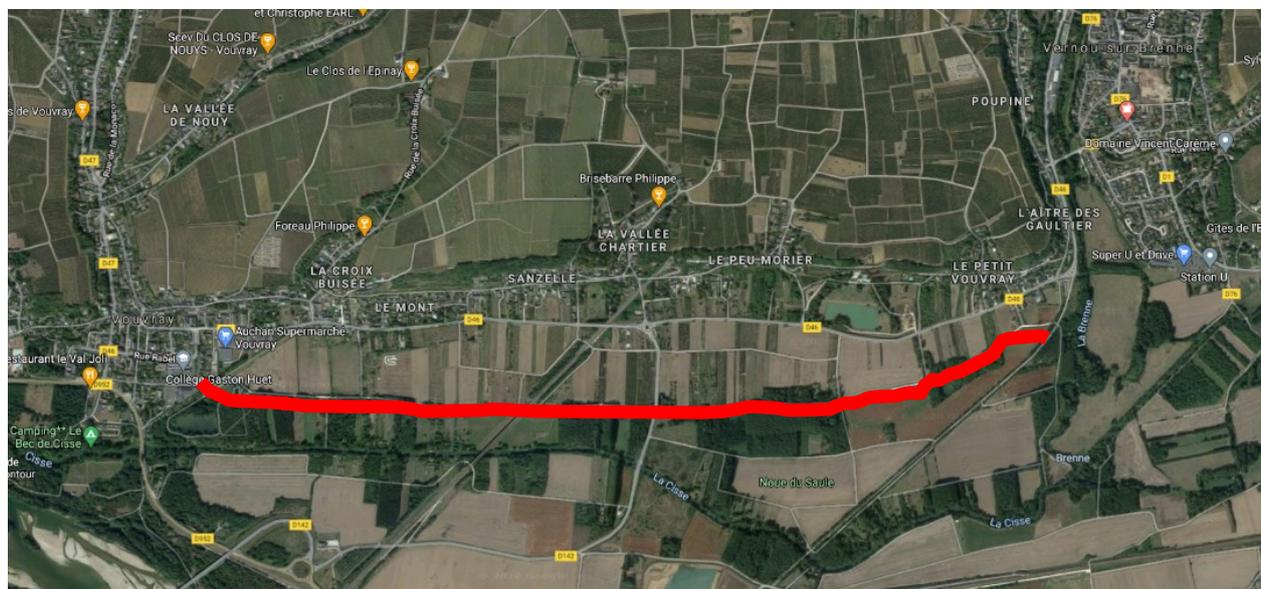
- ✓ Construire un **réseau maillé et hiérarchisé sur le territoire** répondant aux besoins des usagers
- ✓ Valoriser les aménagements existants en les intégrant au **réseau mode actif du territoire**
- ✓ Offrir une bonne **accessibilité aux principaux équipements** du territoire via les modes actifs
- ✓ **Harmoniser les pratiques** des différents acteurs locaux en termes de pratiques d'aménagements
- ✓ Identifier les points durs et les résorber, par la **réalisation d'aménagements** ou la création d'itinéraires de contournement
- ✓ Accompagner les **changements de comportements de mobilité** par des

actions de sensibilisation et de communication

Objectif : Le projet de travaux sur la liaison C de Vouvray à Vernou : itinéraire Est-Ouest traversant le territoire TEV au Nord de la Loire et connecté à St Jacques à Vélo. Cette liaison fait le lien avec l'aménagement cyclable réalisé de Tours jusqu'aux limites communales de Vouvray et vers Noizay pour rejoindre Amboise à l'Est.



Emprise des travaux :



PLAN DE FINANCEMENT**DEPENSE En €HT :**

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	400 000 €
TOTAL	400 000 €

RECETTE en €HT

Recettes	Montant HT
Subvention DETR	/
Subvention F2D	/
AAP Plan vélo & Mobilités actives	80 000 €
Fond de concours ville de Vernou sur Brenne	50% du reste à charge sur commune
Fond de concours ville de Vouvray	50% du reste à charge sur commune
Autofinancement	
TOTAL	400 000 €

PLANNING :Etat avancement du projet :

Lauréat de l' AAP Plan vélo & Mobilités actives : 2021

Etudes détaillées : fin 2021

Phase travaux : mai/juin 2022

INDICATEURS :

Enquête de satisfaction auprès des usagers.

Evolution du nombre de cyclistes (compteur vélo installé dans le cadre du projet)

INTITULE DE L'ACTION : Prolongement voie verte route de Conneuil

MAITRE D'OUVRAGE : Communauté Touraine Est Vallées

THEME Mobilité

DESCRIPTION DU PROJET

Réalisation d'une **PISTE CYCLABLE** route de Conneuil , en limite de la ZA de Conneuil gérée par la CCTEV.

Ce projet s'inscrit dans le schéma directeur intercommunal des cheminements doux de la communauté Touraine Est Vallées : liaison D. Ce dernier tronçon d'1 km permettra de terminer la liaison D entre Saint Pierre des Corps / La ville aux Dames / Montlouis sur Loire.

LOCALISATION DU PROJET DANS LE SCHEMA DIRECTEUR VELO DE LA CCTEV

Liaison D : La Ville-aux-Dames – Montlouis

Rôle

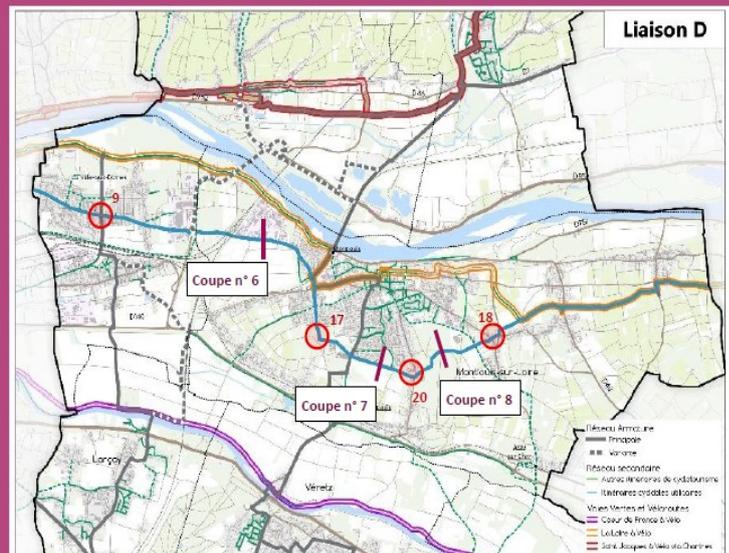
Cette liaison a pour rôle de permettre la traversée du territoire communautaire situé entre Loire et Cher d'Est en Ouest. Elle permet à Montlouis et La Ville-aux-Dames d'être reliées entre elles et à la métropole de Tours via Saint-Pierre-des-Corps. La liaison D dessert 3 des principales zones d'activité du territoire (Conneuil, Saule Michaud et Fougerolles)

Itinéraire

Avenue Jeanne d'Arc, Route de Conneuil, rue Georges Courteline, rue du Saule Michaud, rue de Bodet, cheminement à créer jusqu'à la RD 85, cheminement existant en face de la rue de la Frelonnerie chemin de la Croix Cassée, rue du Clos du Houx, rue de la Closerie, chemin agricole existant se connectant à l'itinéraire de la Loire à Vélo sur lequel s'appuie la partie Est de la liaison D

Points d'intérêt desservis

Métropole de Tours (St-Pierre-des-Corps), centre de La Ville-aux-Dames, écoles de La Ville-aux-Dames, Z.A. des Fougerolles, Z.A. de Conneuil, Z.A. Saule Michaud, Gymnase Mousset (terrain de basket), Terrain de football de Montlouis, commune de Montlouis, siège de la CCTEV, Gendarmerie, Club de Tennis de Montlouis



○ Point dur
 — Coupe de voirie

Emprise de l'Opération (dernière tranche) :



PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	250 000 €
TOTAL	250 000 €

RECETTE en €HT

Recettes	Montant HT
Subvention DETR	80 000
Subvention F2D	80 000
Fond de concours ville de Montlouis	50% du reste à charge
Autofinancement	
TOTAL	250 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

DUP – acquisition des terrains : 2021
 Phase travaux : été 2022

INDICATEURS :

Enquête de satisfaction auprès des usagers.
 Evolution du nombre de cyclistes

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement d'une zone de circulation douce pour piétons – entrée de bourg RD46 Rue de la mairie

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CHANÇAY

THEME Axe Transition écologique -Promouvoir les mobilités durables / Diversifier les modes de déplacements

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste en l'aménagement d'une circulation douce pour piétons sur la Route Départementale 46 au niveau des feux tricolores pour rejoindre le carrefour en bas de la rue des Bastes (secteur d'urbanisation récente).

Ce projet s'inscrit dans une volonté de poursuivre la connexion de tous les quartiers de Chançay par des mobilités douces.

Ce cheminement piétons reliera la descente de bus de la rue des Bastes à la voie verte pour rejoindre le centre bourg. La voie verte qui permet un accès sécurisé à la mairie, à l'école, aux installations sportives et au futur local multiservices-épicerie.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
	64 654,00 €
TOTAL	64 654,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : Novembre 2021

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux

Pollution lumineuse avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Passerelle d'accès à la salle des fêtes

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CHANÇAY

THEME Axe Transition écologique – Diversifier les modes de déplacements en promouvant les mobilités durables

DESCRIPTION DU PROJET

Passerelle sur la Brenne afin d'accéder à la salles des fêtes

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
	,00 €
TOTAL	,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : 2025-2026

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux

Pollution lumineuse avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Création d'une passerelle piétons vélos

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de La Ville-aux-Dames

THEME Mobilité

DESCRIPTION DU PROJET

Etude, conception et réalisation d'une liaison douce avenue Marie Curie au-dessus des voies de SNCF.

Ce projet s'inscrit dans le schéma directeur intercommunal des cheminements doux de la communauté de communes Touraine Est Vallées.

Cette passerelle, au-delà de relier le nord et le sud de la commune et d'offrir un cheminement sécurisé pour les piétons et vélos, permettra également de créer une liaison entre la Loire à vélo et le Cher à vélo.



Emprise de l'Opération

LOCALISATION DU PROJET DANS LE SCHEMA DIRECTEUR VELO – LIAISON G

Dans la prolongation de ces efforts, afin de mettre en cohérence l'offre cyclable, la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées s'est dotée d'un Schéma Directeur à l'échelle du territoire.

Approuvé le 13/02/2020, ce dernier a pour objectifs de :

- ✓ Construire un **réseau maillé et hiérarchisé sur le territoire** répondant aux besoins des usagers
- ✓ Valoriser les aménagements existants en les intégrant au **réseau mode actif du territoire**
- ✓ Offrir une bonne **accessibilité aux principaux équipements** du territoire via les modes actifs
- ✓ **Harmoniser les pratiques** des différents acteurs locaux en termes de pratiques d'aménagements
- ✓ Identifier les points durs et les résorber, par la **réalisation d'aménagements** ou la création d'itinéraires de contournement
- ✓ Accompagner les **changements de comportements de mobilité** par des actions de sensibilisation et de communication

Les phases de travaux sur la **liaison G de Larçay à La Ville aux dames** : itinéraire Nord-Sud reliant **2 communes ouest du territoire TEV** ainsi que **2 itinéraires structurants** (cœur de France à vélo et Loire à Vélo). Outre les créations et aménagements de voies cyclables, les 2 principaux aménagements envisagés sont la résorption de 2 discontinuité majeures liées aux traversées du Cher à Larçay et du réseau SNCF à la Ville aux Dames.

Liaison G : Larçay – La-Ville-aux-Dames

Rôle

Créer un lien direct entre La Ville-aux-Dames et Larçay, développer l'interconnexion entre les véloroutes du Cher à vélo et de la Loire à vélo, résorber le principal point dur interne à la commune de La Ville-aux-Dames (la traversée des voies ferrées au niveau de l'Avenue Marie Curie)

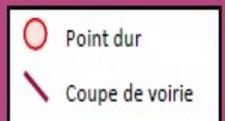
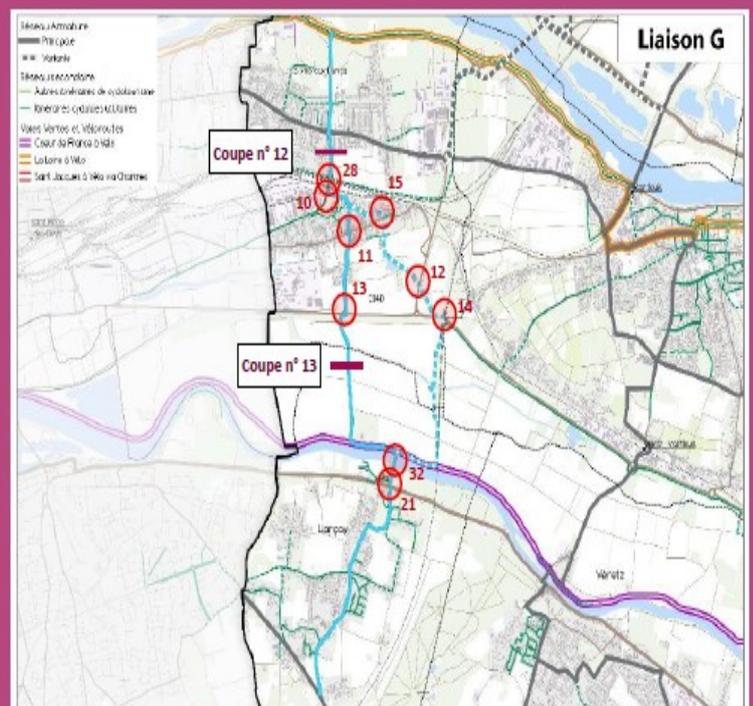
Itinéraire

Variante 1 : Rue du Val Joli, rue de la Bergerie, rue du Castellum, rue de la Croix, impasse du Cher, future passerelle de Larçay, véloroute du Cher à vélo, chemin rural jusqu'à la RD 140, rue Maryse Bastié, rue Louise Michel, pont au-dessus des voies ferrées Avenue Marie Curie ou future passerelle, avenue Marie Curie

Variante 2 : Au lieu du chemin rural à l'ouest des parcelles agricoles : chemin longeant la voie ferrée

Points d'intérêt desservis

Centre de Larçay, véloroute du Cher à Vélo, centre ancien de La Ville-aux-Dames, équipements scolaires et sportifs de La Ville-aux-Dames, véloroute de la Loire à



PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	3 000 000 €
TOTAL	3 000 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention DETR	/
Subvention CRST/LEADER	/
Autofinancement	3 000 000 €
TOTAL	3 000 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO 2021
Phase MOE 2021 à 2024
Phase Travaux 2024 et 2025

Calendrier du projet : Sur 5 ans

INDICATEURS :

Enquête de satisfaction auprès des riverains.
Taux de fréquentation de la passerelle.

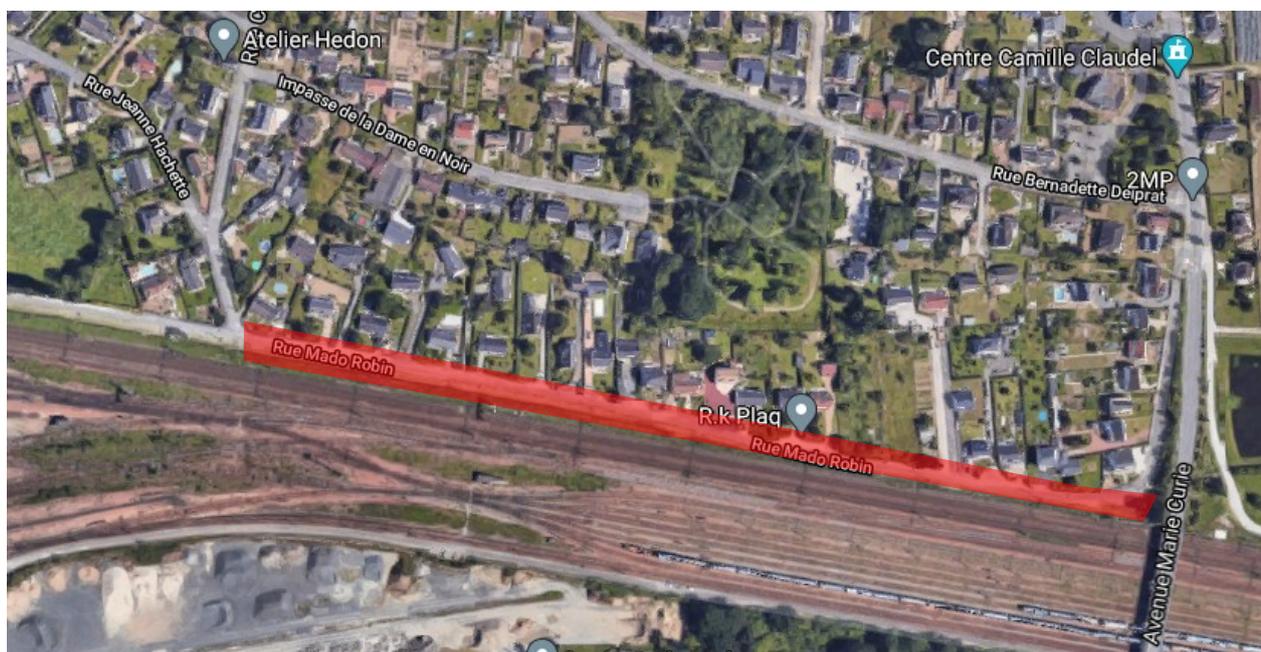
INTITULE DE L'ACTION : Création d'une voie verte et reprise des enrobés rue Mado Robin

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de La Ville-aux-Dames

THEME Mobilité

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la création d'une voie verte d'environ 500 ml le long de la voie de chemin de fer, rue Mado Robin. En plus de renforcer le maillage cyclable entre la Métropole et la commune, celle-ci permettra de sécuriser le cheminement des collégiens et lycéens de la commune vers les établissements scolaire de Saint Pierre des Corps.
 Ce projet est inscrit dans le schéma directeur intercommunal des cheminements doux de la communauté de communes Touraine Est Vallées.



Emprise de l'Opération

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	170 000 €
TOTAL	170 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention DETR	/
Subvention F2D	/
Subvention CRST	/
Autofinancement	170 000 €
TOTAL	170 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO 2023
Phase MOE 2024
Phase Travaux 2024

Calendrier du projet : Sur 1 an

INDICATEURS :

Enquête de satisfaction auprès des riverains.
Taux de fréquentation de la passerelle.

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement de la place de la mairie et de l'impasse Tallien

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de La Ville-aux-Dames

THEME Cadre de vie

DESCRIPTION DU PROJET

Requalification de la place de l'église et des abords de la mairie.
Les travaux consistent à créer un vrai cœur de bourg, autour de ces deux bâtiments emblématiques de la commune.
Une réflexion globale sera menée avec l'ADAC afin de pouvoir étudier tous les scénarios possibles reprenant cette opération mais également la rénovation du pigeonnier situé à 300 m à vol d'oiseau, sans oublier la réfection de l'impasse Madame de Tallien.



 Emprise de l'opération

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	450 000 €
TOTAL	450 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention DETR	/
Subvention F2D	/
Subvention CRST	/
Autofinancement	450 000 €
TOTAL	450 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO 2022-2023
Phase MOE 2025
Phase Travaux 2026

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Enquête de satisfaction auprès des riverains.

INTITULE DE L'ACTION : Réhabilitation de l'impasse Mme de Tallien avec création d'une voie partagée

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de La Ville-aux-Dames

THEME Mobilité

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la réfection de l'impasse de Madame de Tallien à proximité de la Mairie. Ces travaux s'inscrivent dans une opération globale consistant à relier le pigeonnier de la commune acquis fin 2018 et le réaménagement de la place de la Mairie

La longueur du projet est d'environ 100 ml et consiste à créer une voie partagée entre les riverains, la mairie et les quartiers autour du pigeonnier.



Emprise de l'Opération

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	75 000 €
TOTAL	75 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention DETR	/
Subvention F2D	/
Subvention CRST	/
Autofinancement	75 000 €
TOTAL	75 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO 2023
Phase MOE 2024
Phase Travaux 2024

Calendrier du projet : Sur 1 an

INDICATEURS :

Enquête de satisfaction auprès des riverains.

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation de la rue Maryse Bastié

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de La Ville-aux-Dames

THEME Voirie

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la réfection de l'ensemble de la rue depuis l'avenue George Sand jusqu'à la RD 140.

Le quartier subit actuellement de nombreux changements : l'enfouissement terminé en 2020, la réalisation de la résidence Aurore Dupin, la mise en sens unique de l'avenue George Sand.

Ce réaménagement d'une longueur d'environ 470 ml, viendra finaliser le secteur.



 Emprise de l'Opération

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	375 000 €
TOTAL	375 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention DETR	/
Subvention F2D	/
Subvention CRST	/
Autofinancement	375 000 €
TOTAL	375 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO 2022-2023
Phase MOE 2025
Phase Travaux 2026

Calendrier du projet : Sur 1 an

INDICATEURS :

Enquête de satisfaction auprès des riverains.

INTITULE DE L'ACTION : Réfection de la rue Adrienne Bolland

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de La Ville-aux-Dames

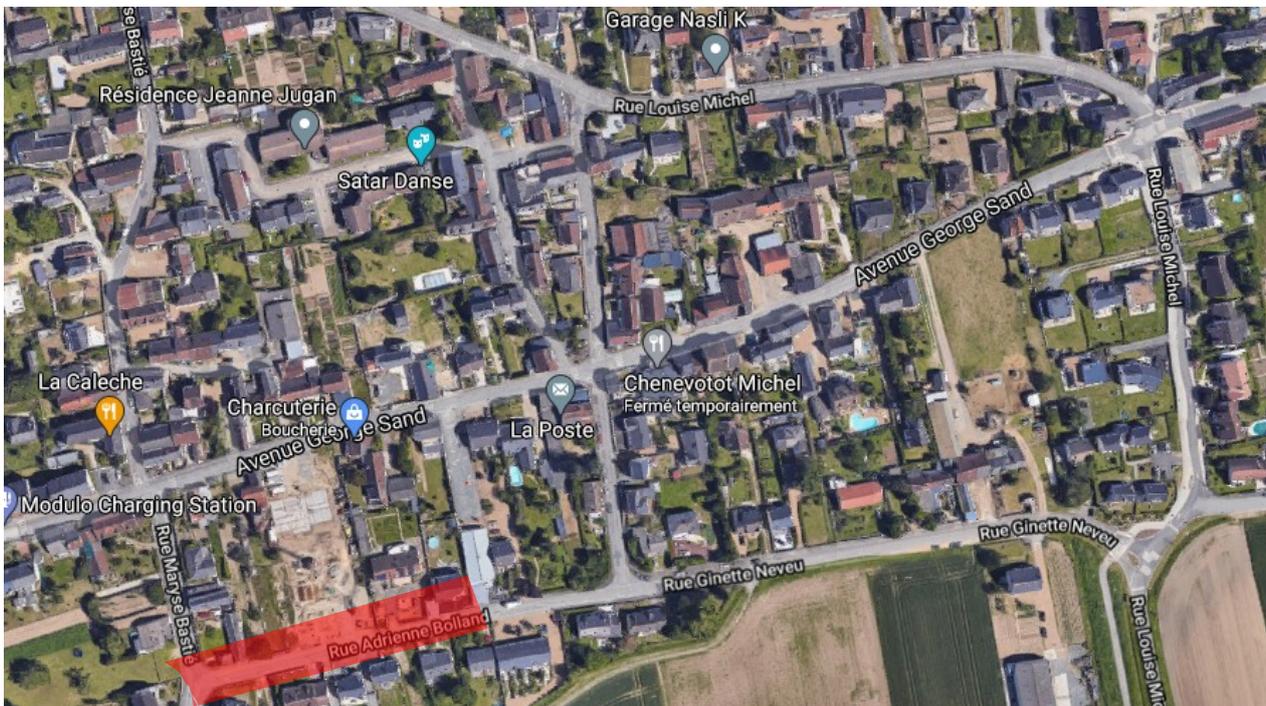
THEME Voirie

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la réfection de la rue Adrienne Bolland. Les travaux seront réalisés à la suite de la résidence Aurore Dupin, située entre la rue Adrienne Bolland et l'avenue George Sand et de la requalification des deux tronçons de l'avenue George Sand prévue en 2021 et 2022.

Il ne restera après cette rue, que la rue Maryse Bastié à reprendre pour finaliser la rénovation du secteur.

Longueur de l'opération : 190 ml



Emprise de l'Opération

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	210 000 €
TOTAL	210 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention DETR	/
Subvention F2D	/
Subvention CRST	/
Autofinancement	210 000 €
TOTAL	210 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO 2022
Phase MOE 2023
Phase Travaux 2023

Calendrier du projet : Sur 1 an

INDICATEURS :

Enquête de satisfaction auprès des riverains.

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement carrefour Rue de la Croix

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de LARÇAY

THEME : Revitalisation urbaine

DESCRIPTION DU PROJET

La commune de Larçay envisage l'aménagement du carrefour de la RD976 et de la rue de la Croix. En effet, ce carrefour est le seul passage autorisé pour les véhicules type semi-remorques et poids lourds de plus de 7 tonnes 5 devant se rendre vers les zones des Brosses 1, 2 et 3, ainsi que les cars de ramassage scolaire. Actuellement la circulation des véhicules est très difficile du fait de la présence d'un immeuble dans l'angle de ce carrefour.

Cet immeuble a été acquis par la commune courant 2015 et les travaux envisagés, sont :

- Démolition de cet immeuble
- Déplacement des feux tricolore et poteau électrique desservant les riverains
- Aménagement de cet espace afin de favoriser la circulation au niveau de ce carrefour

Ce projet s'inscrit dans une démarche intégrant les prescriptions des bâtiments de France

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Démolition	60 000,00€
Aménagement des feux tricolore	12 000,00€
Requalification de la voirie	50 000,00€
Aménagement de l'espace public	20 000,00€
TOTAL	142 000,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
DETR	25 000,00 €
Amendes de police	3 000,00 €
Région	20 000,00 €
CRTE	37 200,00 €
Fonds de concours TEV	28 400,00 €
Autofinancement	28 400,00 €
TOTAL	142 000,00 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : ADAC/DDT/Bâtiment de France : à partir de juillet 2021

Phase MOE : 1^{er} trimestre 2022

Phase travaux : 2^{ème} trimestre 2022

Calendrier du projet : A partir de juillet 2021 jusqu'au 2^{ème} semestre 2022

INDICATEURS :

Nombres d'accident ou d'accrochages avant et après travaux



INTITULE DE L'ACTION : Aménagement place de la République

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de REUGNY

THEME Requalification de l'espace public

DESCRIPTION DU PROJET

Réaménagement de la place de la République (place principale où se situent les commerces principaux de Reugny) : végétalisation, accès et stationnement cycliste, circulations piétonnes facilitées...

Enfouissement des réseaux place de la République

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Enfouissement des réseaux -	151 365.46
Etudes et travaux d'aménagement de la place	48 634.54
TOTAL	100 000.00

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Etat (DETR)	
Région (CRST)	
Autofinancement	200 000.00
TOTAL	200 000.00

PLANNING : Travaux et MO en 2022

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux



Calendrier du projet : 2022

INDICATEURS :

Accessibilité de la place de la République

Développement économique (accès aux commerces)

Soutien aux commerces et à l'artisanat

Amélioration du cadre de vie au cœur du village : favoriser l'accès piéton et vélo, améliorer la sécurité

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation de l'église Notre Dame

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Véretz

THEME promouvoir les lieux d'échange et d'accueil

DESCRIPTION DU PROJET

L'église Notre Dame nécessite une rénovation importante. Un diagnostic a été réalisé par un architecte du patrimoine en 2019 / 2020. La campagne de restauration doit permettre de résorber plusieurs désordres notamment des infiltrations par le coteau, le remplacement de pierres très abimés, la rénovation des vitraux et enfin la restauration des fresques situées dans la chapelle seigneuriale.

Les travaux sont phasés sur trois ans par l'architecte dans le diagnostic réalisé en 2020.

L'église, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques fait l'objet d'une procédure de classement au titre des monuments historiques. Cette procédure devrait arriver à échéance fin 2021 ou début 2022.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
honoraires	111 196 €
travaux	975 400 €
TOTAL	1 086 596 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention (Etat -DRAC)	468 192 €
Autofinancement	618 404 €
TOTAL	1 086 596 €

PLANNING :

En attente du classement de l'église au titre des monuments historiques

Etude de diagnostic : 2020

Travaux : 2023 / 2024 / 2025

Etat avancement du projet :

Phase AMO –

Phase MOE – 2020 (DIAG) – 2022 (APD – PRO)

Phase travaux – 2023 / 2024 / 2025

Calendrier du projet : Sur 3 ans

INDICATEURS :

Résolution des désordres constatés dans le diagnostic

INTITULE DE L'ACTION : requalification du bourg ancien

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Véretz

THEME revitalisation urbaine

DESCRIPTION DU PROJET

La municipalité souhaite mener à son terme la requalification du bourg historique du pont de Véretz au camping. Ce périmètre intègre la place Paul Louis Courier, le mail de l'église, le bas de la rue Chaude, la rue des Guéridons, la rue Vieille ainsi que le quai Henri IV. Les objectifs sont les suivants :

- sécurisation et embellissement du bourg historique de la commune
- créer et sécuriser des circulations douces entre le pont et le camping

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Honoraires	150 000 €
travaux	1 500 000
TOTAL	1 650 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subventions	495 000 €
Autofinancement	1 155 000 €
TOTAL	1 650 000 €

PLANNING :

Montage du projet : 2021/2022

Mise en œuvre :

Etat avancement du projet :

Phase AMO – en cours (ADAC)

Phase MOE – fin 2021 / 2022

Phase travaux – 2022 / 2023

Calendrier du projet : Sur 30 mois

INDICATEURS :

Sécurisation des déplacements doux – utilisation des voies douces

Thème :	"Patrimoine"
Action :	Finition travaux de l'Eglise
Date début de réalisation :	2022 / 2023 / 2024
Montant H.T. :	600 000 €
Maître d'ouvrage :	Commune de Vernou / Cabinet d'Etudes



DESCRIPTION du PROJET :

Après avoir fait en 2019 les travaux de charpente et couverture sur la toiture de l'église de la Ste Trinité de Vernou-sur-Brenne, la commune de Vernou-sur-Brenne a décidé d'engager une 2ème tranche de travaux de restauration de l'église qui sont les suivants :

- Reprise des enduits extérieurs de la pierre de taille,
- Restauration des baies avec vitraux,
- Restauration de tableaux,
- Réfection des soubassements intérieurs,
- Enduits intérieurs des murs de l'église,
- Reprise ponctuelle de menuiseries en bois.

Thème :	"Voirie"
Action :	Réfection totale de la rue Neuve
Date début de réalisation :	2022 / 2026
Montant H.T. :	2 500 000 €
Maître d'ouvrage :	Commune de Vernou / Cabinet d'Etudes



DESCRIPTION du PROJET :

La rue Neuve se situe dans une zone urbanisée à vocation mixte (habitat /activités) et plus précisément dans un secteur correspondant à l'un des quartiers vigneron de la commune au sein duquel l'exploitation viticole est dense. Cette caractéristique doit nécessairement être prise en compte dans le phasage des travaux (période et modalités de déroulement des travaux).

Le dossier de réfection de la rue Neuve comprend :

1°) Réseau de distribution publique d'énergie électrique : un accord de principe sur les travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisés sous l'égide du SIEIL a été donné par le conseil municipal de Vernou-sur-Brenne le 22 mars 2021 en vue d'une validation par le comité syndical du SIEIL prévu en juin 2021.

Afin d'optimiser le financement de cette tranche, une scission en 5 tranches a été retenue.

2°) Réfection de tout l'éclairage public inclus dans le périmètre de la compétence de la communauté de communes de Touraine Est Vallées.

3°) Réseau de dissimulation des réseaux de télécommunication.

Le SIEIL s'est également vu confier par délibération à même date l'organisation et la coordination de la maîtrise d'ouvrage de la dissimulation des réseaux de télécommunications limitées à la partie génie civil.

4°) Réseau gaz – réseau GRDF.

5°) Réseau d'eau potable.

6°) Réfection du réseau d'assainissement dans la totalité de la rue.

7°) Réfection du réseau d'eaux pluviales dans la totalité de la rue.

8°) Réfection des enrobés et trottoirs avec aménagement paysager dans la totalité de la rue.

INTITULE DE L'ACTION : Réaménagement de l'entrée de bourg.

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Vouvray

THEME Attractivité et compétitivité du territoire

DESCRIPTION DU PROJET

Réaménager l'entrée de bourg au niveau des feux sur la RD 952 pour augmenter l'attractivité et inciter les touristes de passage à y entrer, sécuriser le passage des vélos et piétons vers le camping et les bords de Cisse, raccorder les différents itinéraires cyclables futurs, fluidifier la circulation, mettre en valeur les commerces existants ou futurs.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etudes / Travaux / AMO et MOE	3 000 000 €
TOTAL	3 000 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
?	
Autofinancement	
TOTAL	3 000 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2022
Phase MOE : 2023
Phase travaux : 2025-26

Calendrier du projet : 2022-2026

INDICATEURS :

Impact sur le commerce local.

INTITULE DE L'ACTION : Réaménagement de la place de l'église.

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Vouvray

THEME Attractivité et compétitivité du territoire

DESCRIPTION DU PROJET

Limitation des emprises de la voirie sur la place Sadi-Carnot et restauration de la place via un vaste espace partagé. (séquence 1)

Requalification du parking en grande terrasse ombragée valorisant un point de vue panoramique sur le Val de Loire. (séquence 2)

Aménagement du jardin thématique en lien vers la terrasse basse. (séquence 3)

Aménagement de la terrasse basse en espace de convivialité bien exposé, pouvant muter en théâtre de verdure. (séquence 4)

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Séquence 1	175 000 €
Séquence 2	130 000 €
Séquence 3	20 000 €
Séquence 4	50 000 €
TOTAL	375 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
?	?
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021

Phase MOE :

Phase travaux : 2022

Calendrier du projet : 2021/2022

INDICATEURS :

Fréquentation par les familles.

Développement des manifestations.

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement d'une entrée de bourg sur la RD 46- La Massoterie

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CHANÇAY

THEME

DESCRIPTION DU PROJET

Actuellement, projet de création d'un futur lotissement sur La Massoterie.

Afin de préserver le cadre de vie des habitants, la commune souhaite engager une réflexion d'aménagement en entrée de bourg sur la RD 46 (côté Reugny) avec comme objectif : la sécurisation de la RD 46 afin d'améliorer la cohabitation entre la vie locale et la circulation des véhicules (réduction de vitesse, cheminements piétons, éclairage public proche arrêt de bus scolaire...), une valorisation sur un plan paysager de l'entrée de bourg.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
	,00 €
TOTAL	,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : 2025

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux
Pollution lumineuse avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Requalification d'un hangar en halle (à côté du local multiservices)

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CHANÇAY

THEME

DESCRIPTION DU PROJET

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
	,00 €
TOTAL	,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : 2023-2024

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux

Pollution lumineuse avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Création d'une supérette**MAITRE D'OUVRAGE** : Commune de LARÇAY**THEME** : Revitalisation urbaine**DESCRIPTION DU PROJET**

La commune de Larçay envisage de créer une supérette au centre commercial de La Bergerie avec l'appui d'une grande enseigne. Il s'agit uniquement de la construction du bâtiment, l'exploitation étant effectuée par un couple de gérants, recruté par un groupe de supermarché.

Cette création d'une supérette permettra de dynamiser le centre commercial sur des terrains appartenant à la commune.

La création d'une supérette est très attendue des larcéens. Sans soutien à la construction du bâtiment par la commune de Larçay, cette création ne sera pas réalisable.

PLAN DE FINANCEMENT**DEPENSE En €HT :**

Dépenses	Montant HT
Création du bâtiment	300 000,00€
TOTAL	300 000,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
DETR	60 000,00€
CRTE	150 000,00 €
Autofinancement	90 000,00€
TOTAL	300 000,00 €

PLANNING :

Calendrier du projet : Début des travaux en 2024

INDICATEURS :

Développement de l'offre commerciale de proximité

INTITULE DE L'ACTION : Réalisation d'une halle marchande place JB Moreau

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Monnaie

THEME : Soutien aux commerces et à l'artisanat

DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre de l'aménagement de la place Jean Baptiste Moreau et l'émergence de nouvelles centralités, la commune envisage la construction d'une halle marchande. L'aménagement de cette place permettra de recréer un véritable lieu de vie, d'offrir une véritable place aux commerces et à l'artisanat local et de lui redonner une dimension majeure d'animation urbaine. Elle sera l'un des axes de la politique municipale en lien avec l'activité agricole, commerciale et artisanale tout en favorisant les circuits courts dans un esprit « cœur de ville ». Ce projet correspond à une réelle attente d'une population nouvelle en quête d'un mode de vie « rurbain ».

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
300 000 €	300 000 €
TOTAL	

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021 (en cours)

Phase MOE : 2022

Phase travaux : Programme pluriannuel à compter de 2022

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Développement de circuits courts
Aménagement de nouvelles centralités
Lieu de rencontre/Animation urbaine/marché hebdomadaire

INTITULE DE L'ACTION : achat et réaménagement d'un commerce rue Chaude

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Véretz / TEV

THEME revitalisation urbaine

DESCRIPTION DU PROJET

La commune dispose d'un emplacement réservé rue Chaude initialement pour créer un parking. Cependant cet aménagement ne semble pas très pertinent au regard des besoins de la commune. En revanche, sur cet emplacement réservé se trouve deux garages qui pourraient être requalifiés et transformés en commerce pour renforcer le petit pôle commercial du bourg ancien de la commune.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Achat	15 000 €
Honoraires	25 000 €
travaux	123 500
TOTAL	163 500 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subventions	€
Autofinancement	€
TOTAL	163 500 €

PLANNING :

Montage du projet : 2021/2022

Mise en œuvre :

Etat avancement du projet :

Phase AMO – en cours (ADAC)

Phase MOE – fin 2021 / 2022

Phase travaux – 2022 / 2023

Calendrier du projet : Sur 30 mois

INDICATEURS :

Sécurisation des déplacements doux – utilisation des voies douces

INTITULE DE L'ACTION : REHABILITATION D'UN LOCAL COMMERCIAL DESTINE A LA PROMOTION TOURISTIQUE ET A L'ACCUEIL D'ENTREPRISES

MAITRE D'OUVRAGE : CC TOURAINE EST VALLEES

AXE : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

ORIENTATION STRATEGIQUE : PRENDRE SA PART DANS L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

CHAMPS D'ACTIONS: S'INSCRIRE DANS L'ATTRACTIVITE DU VAL DE LOIRE

DESCRIPTION DU PROJET

Pour éviter de laisser un bâtiment commercial vide de 1100m² à l'entrée ouest de Montlouis, la Communauté de communes s'est portée acquéreur auprès de LIDL.

L'objectif est de réhabiliter le bâtiment en le sectorisant en plusieurs futures activités économiques et touristiques. Ce projet s'insère clairement dans une politique attractive de développement de l'économie touristique et d'animation du territoire. Il sera situé sur l'itinéraire cyclable « Loire à vélo » et à proximité immédiate de la gare de Montlouis. Le parking est déjà existant. Les nouveaux locaux de l'OTMV permettront de mieux répondre aux besoins du territoire, non seulement en termes d'accueil et d'information des touristes mais aussi en termes réceptifs et d'événementiels.

Le futur bâtiment comprendra :

- Aménagement d'un **espace dédié au Bureau d'Informations Touristiques** communautaire Montlouis-Vouvray. Cet espace devra permettre l'accueil du public (accueil et attente du public, présentoirs, ...), les espaces nécessaires à son fonctionnement (bureau, réunion, stockage,...) et répondre aux références « Tourisme Handicap » et « Accueil Vélo ».
- Aménagement d'un **espace commercial** (pouvant être composé de plusieurs cellules commerciales) si possible avec un lien sur le tourisme : vélo, commerce de proximité, restauration...
- Aménagement d'une **salle type salle associative-locative** dédiée à la location gérée par la Ville de Montlouis
- Aménagement d'un **espace de stockage** pour les services de TEV

Le projet devra également s'inscrire dans une démarche de développement durable : énergie renouvelable et écoconstruction. A ce titre, il est par exemple à envisager l'installation de panneaux solaires photovoltaïque en toiture.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
MOE : les frais de maîtrise d'œuvre comprennent : architecte, bureaux de contrôle, SPS, bureau études techniques, études techniques complémentaires	120 000
l'enveloppe financière estimée (hors aménagements intérieurs des cellules commerciales et salle de location ; hors mobiliers intérieurs BIT)	1 000 000
TOTAL	1 120 000

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Région (CRST) sur le Bureau d'information touristique	140 000
Region – aide aux entreprises	250 000
Etat	150 000
Autofinancement	580 000
TOTAL	1 120 000

PLANNING :

Avril - Mai 2021 : élaboration/ finalisation du programme

Validation du programme : au plus tard 01/06/2021

Juin 2021 : Consultation Architecte

- 2 mois de consultation (incluant auditions), notification fin Août 2021
- 4 mois élaboration projet (Esquisse, APS, APD, PRO, DCE) : septembre à décembre 2021

Novembre 2021 : Dépôt du permis de construire

- 5 mois d'instruction soit un retour au plus tard fin Avril 2022

Janvier 2022 : Consultation des entreprises

- 1 mois de consultation
- 1 mois (analyse, négociation et choix des entreprises)

Février 2022 : Notification aux entreprises

Mai 2022 : Début des travaux

3-4 mois de travaux (si programme minimum) : fin des travaux septembre 2022

Administratif avant ouverture (Réception définitive, ERP, ...) : 1 mois

Octobre 2022 : Aménagements intérieurs, prise de possession des locaux, installations diverses

Novembre 2022 : Déménagement après les vacances de la Toussaint– Ouverture du BIT

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement des bords du Cher

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de LARÇAY

THEME : Attractivité touristique

DESCRIPTION DU PROJET

Les trois communes du Sud Cher de Touraine-Est Vallées (Azay sur Cher / Larçay / Véretz) partagent le Cher comme dénominateur commun sur leur territoire. Ils élaborent une action estivale intercommunale, culturelle, patrimoniale et touristique afin de valoriser ce territoire naturel commun.

Les trois communes souhaitent créer des aménagements urbains mais aussi des animations en collaboration avec le tissu associatif local.

Il s'agit ainsi de créer une dynamique entre les trois communes afin de mettre en valeur et de créer des activités le long du Cher. Ainsi des tables de pique-nique, des bancs seraient installés pour accueillir les touristes mais également les habitants et les promeneurs.

C'est un espace qui va être indiqué dans les circuits du patrimoine en cours de réalisation.

Un ponton destiné à recevoir les embarcations va être installé par le Nouvel Espace du Cher afin de faciliter la mise à l'eau des bateaux. Cela permettra de dynamiser le tourisme fluvial.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Mobilier urbain : tables de pique-nique, bancs, kiosques...	30 000,00 €
Panneaux signalétiques patrimoine	15 000,00 €
TOTAL	45 000,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
CRTE	22 500,00 €
Autofinancement	22 500,00 €
TOTAL	45 000,00 €

PLANNING :

Calendrier du projet : A partir de juillet 2021

INDICATEURS :

Meilleur accueil des touristes au Bord du Cher : nombre de touristes avant/après

INTITULE DE L'ACTION : Réhabilitation d'un pigeonnier et des aménagements extérieurs

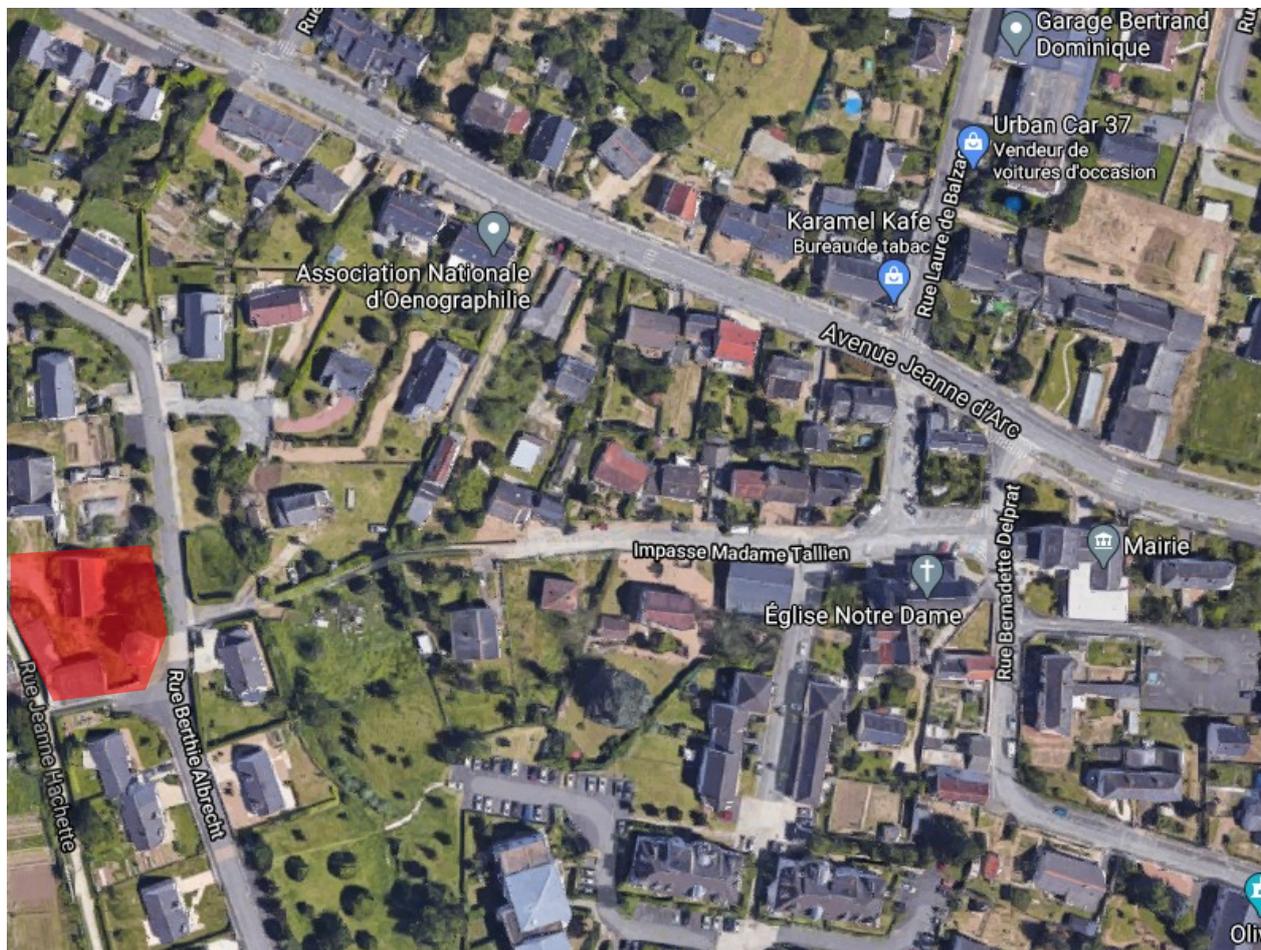
MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de La Ville-aux-Dames

THEME Culture

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la rénovation d'un pigeonnier acquis par la commune en 2018 ainsi que les espaces extérieurs.

Une réflexion globale sera menée avec l'ADAC afin d'étudier au mieux les différentes possibilités de rénovation, avec une prise en compte de l'environnement global.



Emprise de l'Opération

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	235 000 €
TOTAL	235 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention DETR	/
Subvention F2D	/
	/
Autofinancement	235 000 €
TOTAL	235 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO 2022
Phase MOE 2023
Phase Travaux 2023

Calendrier du projet : Sur 1 an

INDICATEURS :

Enquête de satisfaction auprès des riverains.

INTITULE DE L'ACTION : requalification du camping

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Véretz

THEME attractivité touristique

DESCRIPTION DU PROJET

La commune dispose d'un camping sur lequel des travaux ont été réalisés en 2010/2011. Plusieurs tentatives de gestion déléguées ont été menées sans pérennité. Le camping est fermé depuis 2017. Son entretien a été assuré à minima.

Des projets ont été présentés à la commune par différents porteurs privés. Dans cette perspective une requalification serait nécessaire pour d'une part remettre en état les espaces verts et rendre opérationnels les sanitaires.

La réalisation de la vélo route Cœur de France à vélo, ouvre de nouvelles perspectives et laisse penser que l'exploitation du camping serait viable sur le long terme.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Honoraires	6 000 €
Travaux sanitaires	60 000 €
Travaux espaces verts	40 000 €
TOTAL	106 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subventions	16 800 €
Autofinancement	89 200 €
TOTAL	106 000 €

PLANNING :

Montage du projet : ?
Mise en œuvre : ?

Etat avancement du projet :

Phase AMO – ?
Phase MOE – ?
Phase travaux – ?

Calendrier du projet : Sur 18 mois

INDICATEURS :

Pérennité de la structure.

INTITULE DE L'ACTION : Construction d'un gymnase sur le quartier des Hauts de Montlouis

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Montlouis-sur-Loire

THEME : MODERNISER ET DIVERSIFIER L'OFFRE (SPORT, CULTURE, JEUNESSE...)

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet d'équipement sportif majeur pour la commune s'inscrit dans le nouveau quartier de vie des Hauts de Montlouis et viendra compléter les installations sportives existantes sur la commune.

Cet équipement public important est destiné à accueillir des clubs sportifs, en priorité le club de basket de Montlouis (ASM basket) et le club de gymnastique (ASM gymnastique), mais aussi à moyen terme l'E.P.S. de la futur école primaire.

À terme, le quartier accueillera en effet un groupe scolaire primaire, qui sera aussi amené à l'utiliser pour les activités sportives et de motricités cette installation.

S'agissant du projet urbain de la Commune, cette implantation poursuit le projet d'urbanisation de ce nouveau quartier et s'inscrit dans son schéma de développement. Situé sur un plateau à l'extrémité sud-ouest de la commune, le site des Hauts de Montlouis accueillera à terme plus de 800 logements sur 35 hectares. Organisé autour d'un mail central paysager, le projet se caractérise par une grande diversité des modes d'habitat.

S'agissant des enjeux en termes de services à la population et d'usages, ce nouvel complexe sportif permettra d'améliorer les conditions de pratiques sportives, des compétitions mais aussi de suivre la croissance de la commune et de ses clubs.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

(Estimation issue de la mission AMO)

Dépenses	Montant HT
Gymnase :	2 250 000
Salle de gymnastique	1 335 000
Aménagements extérieurs	510 000
TOTAL	4 095 000

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST 2018-2024)	800 000 (20 %)
DETR / DSIL / Via le CRTE	1 351 351 (33 %)
CNDS / ANS	300 000 (7%)
F2D	819 000 (20 %)
Autofinancement	819 000 (20 %)
TOTAL	4 095 000

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Consultation de Moe en cours

Calendrier du projet :

Publicité pour la consultation de la maîtrise d'œuvre :	mars 2021
Réception des candidatures :	mai 2021
Sélection des équipes amenées à concourir et validation par le jury :	juin 2021
Remise des prestations :	fin septembre 2021
Jury et choix du lauréat :	mi-novembre 2021
Attribution du marché validée par le CM :	décembre 2021
Signature du marché et notification :	décembre 2021
Dépôt du dossier du permis de construire :	mai 2022
Consultation des entreprises :	juillet 2022
Passation des marchés de travaux :	octobre 2022
Début des travaux :	décembre 2022
Mise en service des locaux :	juillet 2024

INDICATEURS :

- Production KW en énergie propre
- % de matériaux biosourcés
- Nb de club bénéficiant du gymnase
- Nb d'heures d'ouverture du gymnase

INTITULE DE L'ACTION : Création d'un équipement sportif de proximité en accès libre

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Montlouis-sur-Loire

THEME : MODERNISER ET DIVERSIFIER L'OFFRE (SPORT, CULTURE, JEUNESSE...)

DESCRIPTION DU PROJET

Une étude du Ministère des Sports de décembre 2015, sur les "pratiques sportives et infrastructures sportives de proximité", a révélé que 55% de la population a des attentes fortes en termes de terrain multisports et d'espace de fitness de proximité en accès libre.

Le territoire communal de Montlouis-sur-Loire présente une densité de population plutôt importante et jeune (indice de vieillissement faible). Il bénéficie d'atouts indéniables (nombre de licenciés important, de nombreux clubs, offre relativement diversifiée) mais le nombre d'équipements de proximité en accès libre reste insuffisant, tant au regard de la population locale, que pour la pratique existante, orientée principalement vers la compétition.

La commune, qui s'est donné pour but d'encourager la pratique des activités physiques et de loisirs à tous les âges de la vie, souhaite rééquilibrer et diversifier l'offre, en dotant son territoire en équipements de proximité en accès libre. La ville espère, par ce moyen, toucher les publics éloignés de la pratique physique et sportive, dont une part aspire à des formes d'activités physiques sans "compétition" codifiée.

Le projet porte sur la construction d'un équipement de proximité en accès libre, dédié à la pratique des activités physiques et sportives qui constitue un élément clef de la politique locale. Il déclinera pour des populations spécifiques un panel d'activités adaptées, aux personnes âgées, aux adolescents, aux femmes et en particulier aux enfants. Ces derniers représentent un enjeu déterminant, afin d'inscrire dans les habitudes de leur vie future la pratique régulière et le goût de l'activité physique et de plein air. Cela devrait aussi nourrir, à terme, leur envie d'intégrer le mouvement sportif pour se perfectionner dans une discipline et pratiquer en club.

Ces équipements sont des espaces sécurisants et présentant l'avantage de ne pas nécessiter d'encadrement spécifique. Ils répondent aux besoins des populations qui ont des rythmes de vie différents, grâce à une amplitude d'accès importante.

Enfin, en intégrant des espaces multigénérationnels, ces équipements de proximité font cohabiter différents publics et constituent des lieux de rencontres, de convivialité, de partage et de socialisation.

L'espace d'implantation projeté est situé dans le nouveau quartier de vie des "Hauts de Montlouis" à Montlouis-sur-Loire. Le site regroupe de nombreux atouts, situé au sein d'un quartier de vie dynamique qui est relié à l'ensemble du territoire par des itinéraires cyclistes, qui constituent un accès sécurisé pour les futurs utilisateurs.

Le projet prévoit la construction d'un équipement sportif de proximité en accès libre, regroupant :

- une piste de pump track. Espace de loisirs multi-pratiques dédié aux engins à roues et plus spécialement aux vélos. Terrain composé d'un ensemble de bosses et de virages, d'une quarantaine de 40mètres de long avec deux virages à 180° ;

- un terrain multisports de 12X20 mètres, permettant la pratique du street-foot, foot brésilien et autres dérivés et du basket 3x3 ;
- un plateau dit « sportif », de type fitness, street workout d'environ 280 m² qui s'adressera aussi bien au public masculin que féminin, grâce à un choix judicieux de modules.

Le site sera complété par une aire de pique-nique ; le tout accessible par des pistes cyclables et pédestres sécurisées, à l'abri des véhicules à moteur.

Enfin, le site bénéficiera d'un éclairage public pour plus de sécurité.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Prestations intellectuelles	
Travaux	
Terrassement	25.000€
Pump track (sol/équipements sportifs)	23.800€
Construction d'un terrain multisports : basket 3X3 , street foot, (sol/équipements sportifs/frontons)	54.800€
Parcours sportif de fitness (7 appareils extérieurs)	12.700€
Aire de pique-nique (table en plastique recyclé)	3.500€
Travaux éclairage	15.500€
TOTAL	135.300€

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention ANS volet "Impact 2024" (38%)	51.400€
DETR / DSIL / ...via le CRTE (42%)	56.840€
Autofinancement (20%)	27.060€
TOTAL	135.300€

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO

Phase MOE

Phase travaux

Calendrier du projet : Sur 4 ans (depuis l'expression des besoins jusqu'à l'inauguration)

- Date d'étude : année 2021
- Date de début des travaux : 1^{er} semestre 2022
- Fin des travaux : 1^{er} semestre 2024

INDICATEURS :

La réussite de cet aménagement s'appréciera selon :

- Le taux d'utilisation de l'équipement ;
- La diversité et la mixité des usagers ;
- La régularité dans l'utilisation de la structure par les usagers (moyen terme) ;
- Le maintien en bon état des installations (moyen terme) ;
- L'augmentation du nombre de pratiquants d'activités physiques et sportives (long terme).

INTITULE DE L'ACTION : Restructuration du bâtiment mis à disposition du Centre Social « La Passerelle »

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Montlouis-sur-Loire

THEME : MODERNISER ET DIVERSIFIER L'OFFRE (SPORT, CULTURE, JEUNESSE...) / REDUIRE LA DEPENSE ENERGETIQUE

DESCRIPTION DU PROJET

Participant activement à l'animation socio-culturelle du territoire, le Centre Socio-Culturel « La Passerelle » est un partenaire historique de la Commune.

Dans le cadre de ce partenariat, la Commune met à disposition gracieusement le bâtiment de la MLC Georges-Brassens, au centre socio-culturel

Les activités proposées par le centre socioculturel se sont considérablement étoffées depuis l'obtention en 2016 de l'agrément Centre Social délivré par la CAF ayant entraîné un véritable développement partenarial du projet associatif.

Au regard de cette évolution et du caractère extrêmement énergivore du bâtiment actuellement mis à disposition, l'amélioration et l'agrandissement des locaux existant est aujourd'hui nécessaire.

Une première étude menée en 2017 a permis une première analyse des besoins et de l'adéquation du bâtiment à ces besoins.

Les 4 principaux constats ont été les suivants :

- Une discordance entre les usagers et le bâti (Locaux en partie inadaptés aux usages et aux multi-activités),
- Des problèmes de mise en sécurité et d'accessibilité
- Des difficultés à développer certains projets malgré les attentes des partenaires et des habitants (locaux fortement utilisés dans les horaires les plus propices et manque d'espace pour développer de nouvelles offres)
- Un bâtiment fortement énergivore

L'enjeu de ce projet est donc double :

AMELIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC POUR LES MISSIONS ET ACTIVITES PROPOSEES A CE JOUR

- Offrir de bonnes conditions d'utilisation pour les adhérents* dont environ 90% sont des habitants de Montlouis-sur-Loire.

-Offrir de bonnes conditions de travail pour les employés et bénévoles qui contribuent au dynamisme du Centre Socio-Culturel.

*En détail : 525 adhésions « familles » et 147 adhésions « jeunes » en 2016.

PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES MISSIONS ET ACTIVITES

Permettre le développement de nouvelles missions et activités dans l'objectif de dynamiser toujours plus la vie socioculturelle du territoire d'action du CSC La Passerelle.

A ce jour, le programme du projet n'est pas encore définitivement arrêté. Une première phase d'étude sera donc nécessaire pour affiner les orientations, la démolition / reconstruction est une des options envisagées.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux	1 400 000€
Frais divers	300 000€
TOTAL	1 600 000€

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
CAF Touraine (uniquement subv)	400 000€
Etat : DETR / DSIL/ autres fonds ... via CRTE	320 000€
Conseil Départemental	200 000€
Conseil régional de Solidarité territoriale 2024-2030	300 000€
LEADER (équipements)	50 000€
Autofinancement	330 000€
TOTAL	1 600 000€

La réponse à des appels à projets pourra également être envisagée en fonction des choix liés à la transition énergétique (ADEME...)

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Pré-programme établi en 2017 à reprendre en phase AMO

Phase AMO : 2023

Phase MOE : 2024

Phase travaux : 2025

Calendrier du projet : 2 à 3 ans de l'AMO jusqu'à la réception du chantier.

INDICATEURS :

Ces indicateurs dépendent du choix du projet entre une réhabilitation, une construction neuve sur le même site ou une construction neuve sur un autre site.

Exemple indicateurs transition énergétique :

- Choix d'une isolation extérieure ?
- Choix de matériaux bio sourcés ?
- Choix d'une ventilation double flux ?
- Choix d'une meilleure qualité de l'air intérieur ?
- Choix d'un bâtiment BEPOS ?

Consommation énergétique avant/après travaux :

	Base actuelle 411m ²	Base future, estimation, objectifs 722m ²
Nombre d'heures d'utilisation annuelle du bâtiment	35h/semaine x 50 semaines= 1750h/an	37h/semaine x 50 semaines= 1850h/an
Consommation électricité		
Consommation eau		

Pollution lumineuse avant/après travaux :

- Choix d'utilisation de LED ?
- Choix de l'orientation des lumières extérieures et leurs rayonnements ?

INTITULE DE L'ACTION : Construction d'aires de jeux pour jeunes publics (quartiers Husseau et Saule Michaud) en associant les habitants à la définition du besoin

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Montlouis-sur-Loire

THEME : MODERNISER ET DIVERSIFIER L'OFFRE (SPORT, CULTURE, JEUNESSE...)

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de Montlouis-sur-Loire, qui s'est donné pour but d'encourager la pratique des activités physiques et de loisirs à tous les âges de la vie, souhaite rééquilibrer et diversifier l'offre, en dotant son territoire en équipements de proximité en accès libre.

Ainsi, en complément de son projet d'implantation d'un équipement sportif de plein air en libre accès, la commune prévoit aussi de développer son offre en aire de jeux afin de mailler le territoire communal pour garantir la proximité et contribuer à l'animation des différents quartiers.

Dans cet objectif, la Ville équippa deux nouveaux quartiers en aires de jeux ludiques pour enfants d'ici 2023 : Husseau et le Saule Michaud.

En terme de méthode, la Ville prévoit de mener ces projets en impliquant les futurs usagers à leur conception.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant € HT
Aménagement et installation	100 000
TOTAL	100 000

RECETTE En €HT

Recettes	Montant € HT
DETR / DSIL / via le CRTE (50%)	50 000
Autofinancement (50%)	50 000
TOTAL	100 000

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Les contours précis du projet sont encore à définir.

Calendrier du projet :

Réflexion à mener afin de définir un projet : fin 2021 / début 2022

Mise en Œuvre des Travaux : 2023

INDICATEURS :

- Nombre d'usagers

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement du groupe scolaire
Lucie AUBRAC

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de REUGNY

THEME Moderniser le cadre de vie du groupe scolaire et extra-scolaire

DESCRIPTION DU PROJET

Aménagement d'une seconde cour sur le plateau sportif actuel, au-dessus de l'école. Cette nouvelle cour sera destinée aux élèves de l'école élémentaire, créant ainsi un accès haut à l'école élémentaire avec un portail d'entrée et un accès PMR.

Cette cour sera agrémentée d'un préau, d'un bloc sanitaire, d'un mur d'escalade.

Aménagement de la cour existante avec l'extension du préau existant permettant d'accueillir les enfants de l'école maternelle.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux	242 300.00
Maitrise d'œuvre	20 800.00
TOTAL	263 100.00

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
DETR DSIL (estimation)	157 860.00
FDSR	17 318.00
Autofinancement	87 922.00
TOTAL	263 100.00

PLANNING : Eté 2021 et été 2022



Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Amélioration du cadre de vie de l'école Lucie Aubrac
Séparation des récréations des élèves de maternelle et des élèves de primaire
Séparation des entrées d'école entre les élèves de maternelles et les élèves de l'élémentaire
Accessibilité des cheminements et des espaces publics par des personnes à mobilité réduite
Promouvoir les lieux d'échange et d'accueil

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement du groupe scolaire
Lucie AUBRAC

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de REUGNY

THEME Moderniser le cadre de vie du groupe scolaire et extra-scolaire

DESCRIPTION DU PROJET

Aménagement d'une seconde cour sur le plateau sportif actuel, au-dessus de l'école. Cette nouvelle cour sera destinée aux élèves de l'école élémentaire, créant ainsi un accès haut à l'école élémentaire avec un portail d'entrée et un accès PMR.

Cette cour sera agrémentée d'un préau, d'un bloc sanitaire, d'un mur d'escalade.

Aménagement de la cour existante avec l'extension du préau existant permettant d'accueillir les enfants de l'école maternelle.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux	242 300.00
Maitrise d'œuvre	20 800.00
TOTAL	263 100.00

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
DETR DSIL (estimation)	157 860.00
FDSR	17 318.00
Autofinancement	87 922.00
TOTAL	263 100.00

PLANNING : Eté 2021 et été 2022



Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Amélioration du cadre de vie de l'école Lucie Aubrac
Séparation des récréations des élèves de maternelle et des élèves de primaire
Séparation des entrées d'école entre les élèves de maternelles et les élèves de l'élémentaire
Accessibilité des cheminements et des espaces publics par des personnes à mobilité réduite
Promouvoir les lieux d'échange et d'accueil

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement d'un tiers-lieu

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de REUGNY

THEME Développer des lieux d'échange et d'accueil pour promouvoir la cohésion sociale

DESCRIPTION DU PROJET

Aménagement d'un bâtiment, après rénovation, pour créer un tiers lieu : un espace de lien social, d'émancipations et d'initiatives collectives et associatives ; un lieu de formation et d'échanges ; un espace de co-working.

L'espace devra être aménagé pour permettre une certaine modularité liée aux activités diverses qui s'y tiendront.

Le projet sera co-construit avec les habitants.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En € HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux	175 310.00
Maitrise d'œuvre, études de sol	20 690.00
TOTAL	196 000.00

RECETTE En € HT

Recettes	Montant HT
Région (CRST)	39 200.00
FDSR (enveloppe socle)	39 200.00
Autofinancement	117 600 .00
TOTAL	196 000.00

PLANNING : Etudes et début MO en 2023 et fin des travaux en 2024

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux



Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Restauration d'un bâtiment, valorisation de sa valeur patrimoniale

Amélioration du confort et raccordements aux divers réseaux

Nombre d'activités dans le lieu

Nombre de personnes / associations fréquentant le tiers-lieu

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement d'un tiers-lieu

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de REUGNY

THEME Développer des lieux d'échange et d'accueil pour promouvoir la cohésion sociale

DESCRIPTION DU PROJET

Aménagement d'un bâtiment, après rénovation, pour créer un tiers lieu : un espace de lien social, d'émancipations et d'initiatives collectives et associatives ; un lieu de formation et d'échanges ; un espace de co-working.

L'espace devra être aménagé pour permettre une certaine modularité liée aux activités diverses qui s'y tiendront.

Le projet sera co-construit avec les habitants.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En € HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux	175 310.00
Maitrise d'œuvre, études de sol	20 690.00
TOTAL	196 000.00

RECETTE En € HT

Recettes	Montant HT
Région (CRST)	39 200.00
FDSR (enveloppe socle)	39 200.00
Autofinancement	117 600 .00
TOTAL	196 000.00

PLANNING : Etudes et début MO en 2023 et fin des travaux en 2024

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux



Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Restauration d'un bâtiment, valorisation de sa valeur patrimoniale

Amélioration du confort et raccordements aux divers réseaux

Nombre d'activités dans le lieu

Nombre de personnes / associations fréquentant le tiers-lieu

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation du gymnase de la Buissonnière et du plateau sportif attenant

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Véretz

THEME promouvoir les lieux d'échange et d'accueil

DESCRIPTION DU PROJET

Dernier équipement à rénover dans le groupe scolaire, le gymnase de la Buissonnière est un équipement très utilisé tant par les élèves que par les clubs. Or cet équipement des années 70 n'est plus du tout aux normes énergétiques ni même sportive (notamment le sol). Les vestiaires ont été rénovés et agrandis en 2010 / 2011.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
honoraires	229 000 €
travaux	1 125 000 €
TOTAL	1 354 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention (Etat – F2D - Region)	406 200 €
Autofinancement	957 800 €
TOTAL	1 354 000 €

PLANNING :

En attente du schéma directeur des équipements municipaux.

Etudes :

Travaux :

Etat avancement du projet :

Phase AMO – ?

Phase MOE – ?

Phase travaux – ?

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Consommation énergétique avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation du gymnase des Ruaux

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Véretz

THEME promouvoir les lieux d'échange et d'accueil

DESCRIPTION DU PROJET

Le gymnase des Ruaux est un équipement sportif nécessite une rénovation énergétique complète ainsi qu'une adaptation des équipements sportifs (sol, vestiaires...)

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
honoraires	239 000 €
travaux	1 328 000 €
TOTAL	1 567 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention (Etat – F2D - Region)	470 100 €
Autofinancement	1 096 900 €
TOTAL	1 567 000 €

PLANNING :

En attente du schéma directeur des équipements municipaux.

Etudes :

Travaux :

Etat avancement du projet :

Phase AMO – ?

Phase MOE – ?

Phase travaux – ?

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Consommation énergétique avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Construction / réhabilitation de la bibliothèque

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Véretz

THEME promouvoir les lieux d'échange et d'accueil

DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre du programme de rénovation énergétique des équipements municipaux, et plus particulièrement du « pôle Mairie » la commune souhaite rénover la bibliothèque. Une étude de programmation est en cours pour envisager soit la rénovation soit la construction d'une nouvelle bibliothèque.

La bibliothèque nécessite un programme de rénovation énergétique, elle manque également d'espace au regard de la taille de la commune. Par ailleurs les archives municipales situées à côté de la bibliothèque dans la mairie arrivent à saturation. Une réflexion d'ensemble est donc en cours.

Réalisation d'un schéma directeur des équipements communaux, finalisation mi juin

PLAN DE FINANCEMENT

Actuellement l'estimation est intégrée au projet de rénovation de la mairie, en attente de l'étude de programmation qui doit être livrée fin avril à la commune.

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Equipement élémentaire (PC et VPI)	€
Logiciel Smart Notebook (création de support pédagogique liés aux VPI) – licence annuelle	€
Ecran interactif maternelle	€
TOTAL	€

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention (Etat – plan de relance)	
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Réalisation d'un schéma directeur des équipements communaux, finalisation mi juin

Etude de programmation : 2021

Travaux : ?

Etat avancement du projet :

Phase AMO – 2021

Phase MOE – ?

Phase travaux – ?

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Consommation énergétique avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Construction d'une salle annexe au gymnase de la Pidellerie

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Véretz

THEME promouvoir les lieux d'échange et d'accueil

DESCRIPTION DU PROJET

Lors de la construction du gymnase de la Pidellerie, était prévu la réalisation d'une salle annexe permettant d'accueillir diverses activités type danse, tennis de table, capoeira...

Cette salle n'a pas pu être réalisée en 2016. Dans le cadre de la réhabilitation de la salle Eugène-Bizeau, il est apparu que la réalisation de cette salle annexe était très nécessaire pour le développement de certaines activités sur la commune.

Les VRD sont prévus pour accueillir cette salle d'environ 500 m² qui sera accolée au gymnase. Cette salle pourra bénéficier des vestiaires existants du gymnase.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
honoraires	126 000 €
travaux	506 000 €
TOTAL	632 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention (Etat – F2D - Region)	189 600 €
Autofinancement	442 400 €
TOTAL	632 000 €

PLANNING :

En attente du schéma directeur des équipements municipaux.

Etudes : 2022

Travaux : 2022 ou 2023

Etat avancement du projet :

Phase AMO –

Phase MOE – 2022

Phase travaux – 2022 / 2023

Calendrier du projet : Sur 1,5 ans

INDICATEURS :

Répondre aux besoins des usagers (taux d'utilisation, polyvalence de l'équipement).

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement d'une aire de loisirs

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Vouvray

THEME Cohésion sociale

DESCRIPTION DU PROJET

Création d'une aire de loisirs dans un secteur boisé avec parcours de santé et aire de pique-nique, située à proximité de la piste cyclable qui reliera le centre-bourg à la Loire à vélo via le pont Charles de Gaulle.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etudes / Travaux / AMO et MOE	300 000 €
TOTAL	300 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
?	
Autofinancement	
TOTAL	300 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2025
Phase MOE : 2026
Phase travaux : 2026

Calendrier du projet : 2025-2026

INDICATEURS :

Fréquentation par la population locale et les touristes.

INTITULE DE L'ACTION : Installation d'un citystade et d'une aire de jeux intergénérationnelle.

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Vouvray

THEME Cohésion sociale

DESCRIPTION DU PROJET

Installation d'un citystade, de jeux pour enfants et de terrains de boules à proximité.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etudes / Travaux / AMO et MOE	300 000 €
TOTAL	300 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
?	
Autofinancement	
TOTAL	300 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2022
Phase MOE : 2022
Phase travaux : 2023

Calendrier du projet : 2023

INDICATEURS :

Fréquentation par les jeunes, les associations, les scolaires et les administrés de tous âges.

INTITULE DE L'ACTION : Accueil des familles en processus de sédentarisation

MAITRE D'OUVRAGE : TOURAIN-EST VALLEES

THEME PROMOUVOIR UN HABITAT PLUS VERTUEUX

> Valoriser, diversifier et coordonner l'offre de logements pour les publics vulnérables

DESCRIPTION DU PROJET

Elements de contexte :

Aujourd'hui, la sédentarisation est fréquente chez les gens du voyage, elle s'entend comme une évolution du mode de vie et d'habitat vers la sédentarité. La résidence mobile reste toutefois l'habitat privilégié. Sur le territoire de Touraine-Est Vallées, on estime à 60 le nombre de terrains privés occupés par des gens du voyage qui ont souhaité s'y installer plus durablement

Les objectifs

Eviter les sédentarisation illégales, précaires et insalubres
Répondre aux besoins spécifiques liés à l'habitat-caravane
Répondre aux obligations du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage en réalisant 4 places-caravanes sous forme de terrains familiaux locatifs (en complément de 8 places-caravane sous forme d'habitat adapté)

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Acquisition terrain (frais)	10 000
Viabilisation	40 000
Construction des bâtiments	450 000
TOTAL	500 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Etat (15 245 €/place caravane)	60 980
Autofinancement	439 020
TOTAL	500 000

PLANNING :

Montage du projet : 2022

Réalisation : 2023/2024

Etat avancement du projet :

Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale « sédentarisation des gens du voyage » en cours de réalisation > étape de recherche de foncier.

INDICATEURS :

Identification du site
Travaux de viabilisation et construction

INTITULE DE L'ACTION : ACCUEIL DES FAMILLES EN PROCESSUS DE SEDENTARISATION – ACHAT DU FONCIER

MAITRE D'OUVRAGE : TOURAINNE-EST VALLEES

THEME : PROMOUVOIR UN HABITAT PLUS VERTUEUX

> Valoriser, diversifier et coordonner l'offre de logements pour les publics vulnérables

DESCRIPTION DU PROJET

Eléments de contexte :

Aujourd'hui, la sédentarisation est fréquente chez les gens du voyage, elle s'entend comme une évolution du mode de vie et d'habitat vers la sédentarité. La résidence mobile reste toutefois l'habitat privilégié. Sur le territoire de Touraine-Est Vallées, on estime à 60 le nombre de terrains privés occupés par des gens du voyage qui ont souhaité s'y installer plus durablement

Les objectifs

Eviter les sédentarisation illégales, précaires et insalubres
Répondre aux besoins spécifiques liés à l'habitat-caravane
Répondre aux obligations du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage en réalisant 4 places-caravanes sous forme de terrains familiaux locatifs (en complément de 8 places-caravane sous forme d'habitat adapté)

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Acquisition terrain (frais)	10 000
Viabilisation	20 000
TOTAL	30 000

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	30 000
TOTAL	30 000

PLANNING :

Montage du projet : 2022
Réalisation : 2023/2024

Etat avancement du projet :

Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale « sédentarisation des gens du voyage » en cours de réalisation > étape de recherche de foncier.

INDICATEURS :

Identification du site
Travaux de viabilisation et construction

INTITULE DE L'ACTION : Accueil des familles en processus de sédentarisation

MAITRE D'OUVRAGE : TOURAINE-EST VALLEES

THEME PROMOUVOIR UN HABITAT PLUS VERTUEUX

> Valoriser, diversifier et coordonner l'offre de logements pour les publics vulnérables

DESCRIPTION DU PROJET

Elements de contexte :

Les élu de TEV sont attentifs aux difficultés que peuvent rencontrer les ménages pour faire face aux dépenses de logement et notamment celles liées à l'énergie. Depuis 2014, il participe au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Les ménages vivant sur le territoire de TEV éligibles aux aides de l'ANAH sont au nombre de 3.060, dont 1.608 ménages très modestes. Environ 26% des logements occupés par leur propriétaire sont concernés et pour plus de la moitié d'entre eux, les propriétaires ont plus de 60 ans.

Les données Filocom 2013 font état d'un potentiel de 444 logements potentiellement indignes sur le territoire, soit 3,2% des résidences principales.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) en vigueur prévoit que soient mises en oeuvre les actions permettant d'améliorer la lisibilité des dispositifs et la connaissance des besoins des publics en situation de mal logement en Indre-et-Loire.

Les objectifs

Engager une dynamique locale de rénovation des logements privés et terme de performance énergétique, d'adaptation et de lutte contre le logement indigne.

Participer activement à la résorption des logements insalubres.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude pré-opérationnelle	25 000
Suivi-animation du dispositif	120 000
Participation aux travaux	270 000
TOTAL	415 000

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Etat /Etude pré-op (50 %)	12 500
Etat/Suivi-animation (35 % + part variable)	45 000
Autofinancement	357 500
TOTAL	415 000

PLANNING :

Etude pré-opérationnelle 2022
Réalisation : 2023/2024

Etat avancement du projet :

Recrutement d'une chargée de mission habitat à temps complet

INDICATEURS :

Réalisation de l'étude pré-opérationnelle.
Signature d'une convention avec l'ANAH et le Département avec des objectifs fixés par
thématique d'intervention.
Nombre de logement améliorés/Suivi annuel du dispositif

Thème :	Friche "Moulin de Cosson"
Action :	Achat et Démolition du Moulin de Cosson
Date début de réalisation :	2022
Montant H.T. :	700 000 €
Maître d'ouvrage :	Commune de Vernou / Cabinet d'Etudes



DESCRIPTION du PROJET :

Requalification de la friche industrielle du Moulin de Cosson à Vernou sur Brenne.

Sur la commune de Vernou sur Brenne, au sein de l'enveloppe urbaine, subsiste une friche industrielle appelée le « Moulin de Cosson ».

Sur ce site, se sont succédées différentes activités : moulin banal, tannerie, peausserie, fabrique de sommier, d'armements et en dernier lieu de machines à coudre.

L'exploitation de ce site a pris fin vers 1989 et a été repris par l'entreprise de Maurice DUFRESNE, à des fins de démantèlement.

Cependant, depuis cette période le propriétaire n'a entrepris aucuns travaux d'entretien et de sécurisation de ce site.

Aujourd'hui, cette friche représente une véritable verrue tant en termes de paysage dans l'enveloppe urbaine de notre village, qu'en terme de sécurité et de risques pour la population tant en périphérie des bâtiments, qu'au sein des dits bâtiments.

Quel devenir pour cette friche ?

Dès le début des années 2010, la commune dans le cadre des réflexions menées lors de l'élaboration de son document d'urbanisme (approuvé et exécutoire en 2014), a identifié les 5600 m² de cette friche comme une opportunité pour la construction de logements. A cette fin, une Opération d'Aménagement et de Programmation a été mise en œuvre sur la base d'une densité de 20 logements à l'hectare, soit un minimum de 11 logements sur ce site. Par modification en date du 22 février 2018, le nombre minimum de logements a été revu à la baisse.

Aujourd'hui, la commune constate que plusieurs projets de promotion immobilière n'ont pu aboutir, tant les charges de démolition et de dépollution pèse dans l'équilibre financier de l'opération.

C'est pourquoi la commune de Vernou sur Brenne, souhaite trouver une solution à cette situation, dans le contexte du plan de relance de l'Etat et plus particulièrement au travers des procédures d'appel à projet portés, d'une part, par les services de l'Etat et d'autre part par l'ADEME.

Avec cet objectif, la commune a pris contact avec le propriétaire-vendeur, mais également avec les services de la Préfecture d'Indre et Loire, de la Direction départementales des Territoires d'Indre et Loire et les services de Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Il ressort de ces échanges que le projet est éligible aux deux appels à projet, pour les volets études, acquisition, démolition et dépollution.

Le coût estimé de ces opérations est de 700 000,00 euros et a été inscrit dans la liste des projets communaux dans la cadre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique actuellement évoqués au sein de la Communauté de Commune Touraine Est Vallées.

Enfin, ce projet s'inscrit totalement dans les discussions menées dans le cadre de l'élaboration du document de planification intercommunale par la Communauté de Communes, dans le respect des directives gouvernementales de réappropriation des friches industrielles en déshérence et de limitation de la consommation des terres agricoles et naturelles pour la construction de logements d'habitation.

Thème :	Friche "Moulin de Cosson"
Action :	Achat et Démolition du Moulin de Cosson
Date début de réalisation :	2022
Montant H.T. :	700 000 €
Maître d'ouvrage :	Commune de Vernou / Cabinet d'Etudes



DESCRIPTION du PROJET :

Requalification de la friche industrielle du Moulin de Cosson à Vernou sur Brenne.

Sur la commune de Vernou sur Brenne, au sein de l'enveloppe urbaine, subsiste une friche industrielle appelée le « Moulin de Cosson ».

Sur ce site, se sont succédées différentes activités : moulin banal, tannerie, peausserie, fabrique de sommier, d'armements et en dernier lieu de machines à coudre.

L'exploitation de ce site a pris fin vers 1989 et a été repris par l'entreprise de Maurice DUFRESNE, à des fins de démantèlement.

Cependant, depuis cette période le propriétaire n'a entrepris aucuns travaux d'entretien et de sécurisation de ce site.

Aujourd'hui, cette friche représente une véritable verrue tant en termes de paysage dans l'enveloppe urbaine de notre village, qu'en terme de sécurité et de risques pour la population tant en périphérie des bâtiments, qu'au sein des dits bâtiments.

Quel devenir pour cette friche ?

Dès le début des années 2010, la commune dans le cadre des réflexions menées lors de l'élaboration de son document d'urbanisme (approuvé et exécutoire en 2014), a identifié les 5600 m² de cette friche comme une opportunité pour la construction de logements. A cette fin, une Opération d'Aménagement et de Programmation a été mise en œuvre sur la base d'une densité de 20 logements à l'hectare, soit un minimum de 11 logements sur ce site. Par modification en date du 22 février 2018, le nombre minimum de logements a été revu à la baisse.

Aujourd'hui, la commune constate que plusieurs projets de promotion immobilière n'ont pu aboutir, tant les charges de démolition et de dépollution pèse dans l'équilibre financier de l'opération.

C'est pourquoi la commune de Vernou sur Brenne, souhaite trouver une solution à cette situation, dans le contexte du plan de relance de l'Etat et plus particulièrement au travers des procédures d'appel à projet portés, d'une part, par les services de l'Etat et d'autre part par l'ADEME.

Avec cet objectif, la commune a pris contact avec le propriétaire-vendeur, mais également avec les services de la Préfecture d'Indre et Loire, de la Direction départementales des Territoires d'Indre et Loire et les services de Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Il ressort de ces échanges que le projet est éligible aux deux appels à projet, pour les volets études, acquisition, démolition et dépollution.

Le coût estimé de ces opérations est de 700 000,00 euros et a été inscrit dans la liste des projets communaux dans la cadre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique actuellement évoqués au sein de la Communauté de Commune Touraine Est Vallées.

Enfin, ce projet s'inscrit totalement dans les discussions menées dans le cadre de l'élaboration du document de planification intercommunale par la Communauté de Communes, dans le respect des directives gouvernementales de réappropriation des friches industrielles en déshérence et de limitation de la consommation des terres agricoles et naturelles pour la construction de logements d'habitation.

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement des ateliers municipaux

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CHANÇAY

THEME

DESCRIPTION DU PROJET

La commune a décidé de s'engager dans un projet de réaménagement d'un bâtiment acquis il y a quelques années (ancien garage) pour accueillir les services techniques municipaux. L'objectif de la collectivité est de regrouper les différents lieux de stockage, les ateliers, les locaux du personnel technique, ainsi que les bureaux et d'avoir ainsi un espace de travail conforme à la réglementation en vigueur.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
	,00 €
TOTAL	,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : 2021-2022

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux

Pollution lumineuse avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : E-administration**MAITRE D'OUVRAGE** : Commune de LARÇAY**THEME** : Accès au service public**DESCRIPTION DU PROJET**

Avec l'évolution du numérique, la commune de Larçay a pour projet de développer l'informatique pour la dématérialisation et la voix sur IP pour les services de la mairie, ainsi que l'informatique et les moyens pour enseigner au moyen de tableaux numériques dans les écoles.

Ces actions sont complémentaires à celles déjà engagées, à savoir la mise en place du wifi public, du transfert de nos serveurs dans un data center et du déploiement de la fibre sur toute la commune.

PLAN DE FINANCEMENT**DEPENSE En €HT :**

Dépenses	Montant HT
Informatique de la mairie	15 000,00 €
Informatique des écoles	35 000,00 €
Changement du serveur téléphonique avec voix sur IP	10 000,00 €
TOTAL	60 000,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
CRTE	30 000,00 €
Appel à projet Education Nationale	15 000,00 €
Autofinancement	15 000,00 €
TOTAL	60 000,00 €

PLANNING :

Calendrier du projet : A partir de septembre 2021 et réparti sur tout le mandat

INDICATEURS :

- Satisfaction des usagers avec la dématérialisation
- Amélioration de la qualité d'accueil, avec notamment mise à disposition de l'informatique pour des documents dématérialisés à remplir (impôts...)
- Développement de l'informatique dans les écoles

INTITULE DE L'ACTION : Nouvelle salle du Conseil Municipal

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de LARÇAY

THEME : Accès au service public

DESCRIPTION DU PROJET

La commune a pour projet la création d'une nouvelle salle de conseil municipal. La salle actuelle est située au sein de la mairie mais elle est trop petite et elle ne peut pas accueillir plus de 20 personnes.

De plus, lors du prochain mandat, le nombre de conseillers municipaux sera plus important et de ce fait, le conseil municipal ne pourra plus se tenir dans cette salle.

En cette période de crise sanitaire, les gestes barrières ne peuvent pas être respectés. Une autre salle est donc utilisée, bien qu'inadaptée. La création de cette nouvelle salle est indispensable afin de l'adapter aux outils numériques nécessaires pour les réunions en visio conférence (micro, écran, vidéo interactif, ordinateur...)

Cette salle nécessite de créer un accès pour personne à mobilité réduite avec deux places de stationnement.

La commune possède un bâtiment très proche de la mairie, qui est inoccupé. Ce bâtiment était l'ancienne école maternelle. Le bardage externe et les huisseries ont déjà été changés. Actuellement elle nous sert de réserve. Une grande salle pour le Conseil Municipal serait créée, ainsi que des toilettes et une petite salle avec une kitchenette.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux de rénovation du bâtiment	150 000,00 €
Etudes	7 000,00 €
TOTAL	157 000,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
DETR	30 000,00 €
Pays Loire Touraine	10 000,00 €
CRTE	57 000,00 €
Autofinancement	50 000,00 €
TOTAL	157 000,00 €

PLANNING :

Calendrier du projet : A partir de juillet 2021

INDICATEURS :

Création d'une nouvelle salle qui pourra accueillir tous les membres du conseil ainsi que le public

Thème :	"Travaux divers"
Action :	Création de Bassins Versants
Date début de réalisation :	2022 / 2023
Montant H.T. :	400 000 €
Maître d'ouvrage :	Commune de Vernou / Cabinet d'Etudes



DESCRIPTION du PROJET :

Les communes de Chancay, Noizay et Vernou-sur-Brenne sont fortement exposées au risque hydraulique : inondations, coulées boueuses, mouvements de terrain, en cas d'épisodes de fortes pluviométries. Les caractéristiques géographiques du territoire : relief de coteaux et vallées, occupation du sol, développement de l'urbanisation et probablement, pour une part également, les effets du changement climatique, sont à l'origine de cette exposition au risque et des sinistres, parfois conséquents, qui en résultent.

Un certain nombre d'ouvrages et d'aménagements hydrauliques ont déjà été réalisés, à différentes échelles, au cours des dernières décennies afin de maîtriser, dans une certaine mesure, ces phénomènes.

L'épisode pluvieux du 11 juin 2018 a cependant montré l'insuffisance de ces aménagements dans certains secteurs. Des dégâts importants ont été constatés, y compris dans des bassins versants déjà équipés d'ouvrages de rétention pourtant conséquents, comme par exemple : la Vallée du Vau à Chançay, la rue de la Rochère à Noizay, le Coteau de Poupine et la Rue Neuve à Vernou-sur-Brenne.

Face à ce constat, dès l'automne 2018, les municipalités de ces trois communes, ainsi que celle de Vouvray ont missionné conjointement un bureau d'études pour procéder à une recherche de solutions d'aménagements hydrauliques pour une meilleure gestion des apports pluviométriques.

Cette étude, réalisée au cours de l'année 2019 par le cabinet « Entre Loire et Coteaux » a permis d'analyser et de caractériser les bassins versants, et surtout les bassins versants élémentaires, les plus problématiques, de repérer les zones d'apport principales, de rechercher et proposer les éléments permettant d'étudier les volets fonciers, techniques, réglementaires et financiers de la mise en œuvre des solutions.



INTITULE DE L'ACTION : Changement du matériel de cuisson

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de REUGNY

THEME Réduction de la consommation énergétique – Soutien à l'économie locale

DESCRIPTION DU PROJET

Equiper le restaurant scolaire en matériel de cuisson pour favoriser la cuisson basse température et développer également l'approvisionnement en produits frais et locaux

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Achat de matériel et équipements	33 300.00
TOTAL	33 300.00

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Etat (DETR)	
CD 37 (FDSR)	
Autofinancement	33 300.00
TOTAL	33 300.00

PLANNING : Travaux 2021

Etat avancement du projet :

Phase consultation

Calendrier du projet : 2021



INDICATEURS :

Développer un nouveau système de cuisson plus économique

Adapter le matériel de cuisson pour une meilleure ergonomie et un confort d'utilisation

Améliorer la sécurité et la traçabilité des cuissons

Préserver les vitamines et les goûts des aliments sans adjonction



INTITULE DE L'ACTION : Rénovation thermique des bâtiments du centre bourg

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE D'AZAY-SUR-CHER

THEME Rénovation thermique de bâtiments

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte :

Le bourg d'Azay-sur-Cher accueille plusieurs bâtiments publics situés en proximité immédiate, parmi lesquels on compte l'école maternelle, une salle polyvalente (« salle DARRASSE »), la bibliothèque et la mairie.

Il s'agit de bâtiments anciens pour lesquels un bilan énergétique a été conduit en 2016, avec l'accompagnement de l'ALEC. La commune d'Azay-sur-Cher entreprend depuis plusieurs années un plan d'actions de réhabilitation thermique de son patrimoine bâti. Ayant débuté par l'école élémentaire et le complexe Revaux Foucher (bâtiments les plus consommateurs en énergie), elle poursuit sa démarche en positionnant ses futures actions sur le groupe de bâtiments du centre bourg.

Présentation du projet :

Enjeux :

Les coûts de l'énergie évoluent globalement à la hausse depuis plusieurs années et les perspectives à long terme vont dans le même sens. Si les consommations d'énergie de la commune restent constantes jusqu'en 2050, le coût énergétique doublera d'ici 2035. La maîtrise de l'énergie est un enjeu essentiel pour le budget de la commune d'Azay-sur-Cher. Les enjeux pèsent également sur une logique environnementale, visant une réduction de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre.

Descriptif des travaux de rénovation thermique :

La commune envisage une réhabilitation thermique et structurelle de l'école maternelle, de la salle Darrasse, de la bibliothèque et de la mairie par la mise en œuvre d'une isolation des combles, d'une isolation des parois intérieures et extérieures et par l'équipement de nouveaux systèmes de chauffage/ventilations. Profitant de la proximité des bâtiments, la commune souhaite créer un réseau de chaleur géothermique, desservant l'ensemble de ce parc. Il serait également étudié un système de refroidissement naturel des locaux, limitant le recours à un système de climatisation, consommateur d'énergie.

Enfin, la commune reste attachée à l'emploi de matériaux bio-sourcés dans ses approches de réhabilitation thermique.



Le projet descriptif de cette opération est en cours de finalisation par l'ADAC. Les montants estimatifs présentés sont établis avec l'architecte de l'ADAC en charge de la formalisation de cette réhabilitation énergétique et structurelle.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
Ingénierie	210 000 €
Travaux de rénovation thermique	1 400 000 €
TOTAL	1 610 000 €

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
ETAT : DETR – DSIL (taux 40%)	644 000 €
CONSEIL REGIONAL (taux 20%)	322 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL (taux 20%)	322 000 €
Autofinancement (taux 20%)	322 000 €
TOTAL	1 610 000 €

PLANNING :

Calendrier du projet : phase sur trois ans – 2024, 2025 et 2026

INDICATEURS :

Nbre de kWhép/m² /an économisés

Nbre de kgCO₂/m²/ an économisés

Economie annuelle en euros économisés sur le budget communal

INTITULE DE L'ACTION : Programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Montlouis-sur-Loire

THEME : REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de Montlouis-sur-Loire s'est engagée dans un programme pluriannuel d'investissements pour la transition écologique et le développement durable. Il s'inscrit dans une démarche amorcée depuis 2007 ayant pour but de réduire la consommation énergétique du patrimoine communal et de minimiser la dépendance aux énergies fossiles.

Ce programme prévoit une enveloppe budgétaire conséquente sur l'ensemble du mandat 2020-2026, et est construit autour des orientations suivantes :

- Amélioration de la performance énergétique et du confort des bâtiments communaux ;
- Favoriser la mobilité propre par un programme de renouvellement de l'équipement des services municipaux.

Concernant l'amélioration de la performance énergétique, en complément des travaux programmés sur 4 bâtiments prioritaires visant à articuler performance énergétique et confort d'usage en été, la commune souhaite se doter d'une planification aussi exhaustive que possible des travaux à réaliser pour réduire sa consommation énergétique mais aussi pour répondre aux exigences réglementaires (décret tertiaire) et aux enjeux climatiques.

Dans ce cadre, après une analyse des consommations du parc de bâtiment qui permettra d'affiner la priorisation des interventions indispensables, le recours à une ou des missions d'ingénierie de type bureau d'étude thermique pourra s'avérer nécessaire afin, in fine, de formaliser un programme de travaux qui devra être phasé.

Le présent projet, au stade de l'intention comprendra : les missions d'étude et le début de réalisation du programme de travaux.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant € HT
TOTAL	

RECETTE En €HT

Recettes	Montant € HT
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Calendrier du projet :

Etude des consommations : 2022

Calibrage d'éventuelle mission de Bureaux d'étude thermique : 2022-2023

Début des travaux : à définir selon phasage et montant financiers à engager

INDICATEURS :

- Consommation énergétique en kWh / m² / an
- Coût de la facture énergétique en € / an

Collectivité : Touraine-Est Vallées

Rédacteur : D.TROUVE – Directeur services Techniques Environnement et Patrimoine

Version du 06/05/2021

INTITULE : **DECHETTERIE**

PRIORITE DU PROJET :

Description du projet

La Communauté de Communes TOURAINE EST VALLEE s'est engagée depuis le 1^{er} janvier 2020 dans le programme de son PCAET. À ce titre, la collectivité souhaite poursuivre et conforter ses actions de prévention et réduction des déchets. Le territoire est aujourd'hui équipé de 2 déchetteries anciennes et d'une plateforme déchets verts.

Les 2 déchetteries sont de conception ancienne et limitées dans leur possibilité d'extension (contraintes foncières).

Au regard des filières de déchets déployées dans les déchetteries (multiplication des possibilités de tri et de collecte) et du nombre de passage d'utilisateur, les 2 déchetteries du territoire sont obsolètes, tant dans leurs équipements, aménagements, organisation qu'au niveau des services proposés et arrivées à saturation de leur capacité.

Le projet est de re-construire et/ou réhabiliter les déchetteries du territoire en déchetterie « nouvelle génération » (déchetterie à plat, contrôle d'accès informatisé, séparation des usages et des flux, zone couverte, sécurisation des filières le nécessitant, bâtiment d'accueil, recyclerie associée,...)

Objectif : Création d'une (ou deux) déchetterie(s) nouvelle génération
Cf. action 24 du PCAET : "Augmenter la durée de vie des produits", sous-actions :
 ▪ Développer un nouveau modèle de déchetterie, gérées par des personnes qualifiées, permettant aux habitants de récupérer des matériaux, appareils et pièces matériels.
 Coupler à ces déchetteries un véritable service de « recycleries ».
Cf. action 1 du contrat de réciprocité avec TMVL : renforcer et structurer la filière ressourcerie et mise en réseau des déchetteries

Indicateurs : Modernisation de l'outil déchetterie de TEV
 Nombre de passage d'utilisateurs
 Volumes traités
 Filières déchets exploitées

Plan de financement 2021-2026 :

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Études			
Acquisition foncières éventuelles	0	CRST 30%	0
Construction/travaux d'aménagement		Département 25%	0
Fonctionnement ?		ETAT	0
		Autofinancement 20%	0
TOTAL	1,6 à 2,5 M€		000 000

État avancement du projet :

2021 : diagnostic des déchetteries TEV au regard des déchetteries nouvelle génération (visites prévues)

Calendrier du projet :

2022 : études préalables (diagnostics, faisabilité, préfiguration de fonctionnement, étude programme)

2023 : programme, recherche de financement, consultation MOE

2024-2026 : travaux et mise en service

Documents à joindre :

INTITULE DE L'ACTION : Améliorer la sécurité informatique par la mise en place d'un plan de sauvegarde des données

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Montlouis-sur-Loire

THEME : ETENDRE LE RESEAU DE SERVICES AU PUBLIC

DESCRIPTION DU PROJET

La cyber sécurité est un enjeu majeur accentué avec la période crise sanitaire qui a vu les besoins en service à distance se développer.

Avec les impératifs RGPD, il est nécessaire de sécuriser les données dans des serveurs et des logiciels performants.

Par ailleurs les menaces de type rançongiciels sont en très forte augmentation.

Face à ces constats, la Ville a entrepris un plan de sauvegarde de ces données informations soit sur serveurs (en interne hébergé en local) soit des sauvegardes externalisées (via des logiciels ou des systèmes de reprise de données).

Pour limiter les risques, il est prévu de travailler avec SCALE SI, une entreprise locale qui va nous accompagner dans le projet d'externaliser les sauvegardes de nos données dans un data center français.

La proposition commerciale a été négociée en fonction du volume total de nos données et des licences nécessaires. Elle comprend une stratégie de rétention des sauvegardes qui prévoit :

- 1 sauvegarde par jour pendant 7 jours
- 1 sauvegarde par semaine pendant un mois
- 1 sauvegarde par mois pendant 1 an

Soit 22 points de restauration possibles.

Par ailleurs, la solution intègre également :

- la rapidité d'exécution grâce à la fonction « WAN accelerator »
- la granularité au niveau de la restauration qui va de la machine complète au simple fichier
- la surveillance de la sauvegarde grâce aux mécanismes VEEAM et vérifiés par nos ingénieurs
- la solution Leader sur le marché
- l'assistance possible avec des ingénieurs certifiés Veeam chez SCALE SI...

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Achat de nouveaux serveurs	40 000 €
Système de sauvegarde de données externalisé	12 000 € (4 000 € par an)
3 premières années*	
TOTAL	52 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Etat : DETR / DSIL/ autres fonds ... via CRTE (50%)	26 000 €
Autofinancement	26 000 €
TOTAL	52 000 €

*L'article 69 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificatives a rendu éligibles au bénéfice du FCTVA les dépenses payées à compter du 1er janvier 2021 qui se rapportent à la fourniture de prestation de solutions relevant de l'informatique en nuage.

L'arrêté ministériel du 17 décembre 2020 fixe la définition des dépenses de fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage mentionnées à l'article L. 1615-1 du code général des collectivités territoriales, éligibles à l'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée pour les dépenses payées à compter du 1er janvier 2021.

PLANNING : indéterminée

Etat avancement du projet :

Etude et prestataire retenu avant mise en œuvre opérationnelle

Calendrier du projet : 2021 / 2022 / 2023

INDICATEURS :



INTITULE DE L'ACTION : Mise aux normes de la Mairie

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de REUGNY

THEME proposer un service public plus accessible

DESCRIPTION DU PROJET

La mise en œuvre de l'Ad'AP oblige la mise aux normes de la Mairie afin d'améliorer l'accès aux services publics notamment la salle des mariages et de réunion du Conseil Municipal

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux	60 990.00
Maitrise d'œuvre et études	9 010.00
TOTAL	70 000.00

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Etat	17 500.00
Autofinancement	52 500.00
TOTAL	70 000.00

PLANNING : Travaux et MO en 2023

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : 2023



INDICATEURS :

Accessibilité des services publics
Revitalisation rurale



INTITULE DE L'ACTION : Mise aux normes de la Mairie

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de REUGNY

THEME proposer un service public plus accessible

DESCRIPTION DU PROJET

La mise en œuvre de l'Ad'AP oblige la mise aux normes de la Mairie afin d'améliorer l'accès aux services publics notamment la salle des mariages et de réunion du Conseil Municipal

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux	60 990.00
Maitrise d'œuvre et études	9 010.00
TOTAL	70 000.00

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Etat	17 500.00
Autofinancement	52 500.00
TOTAL	70 000.00

PLANNING : Travaux et MO en 2023

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : 2023



INDICATEURS :

Accessibilité des services publics
Revitalisation rurale

INTITULE DE L'ACTION : équipement numérique dans les écoles

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Véretz

THEME éducation numérique

DESCRIPTION DU PROJET

L'Education Nationale préconise un socle commun d'équipement dans les écoles. Pour chaque classe il faut a minima : un ordinateur + un vidéoprojecteur + connexion Internet sécurisée.

Il est demandé également une classe mobile informatique pour 4 classes.

La commune a équipé l'ensemble des classes maternelle en PC portable. Elle va faire l'acquisition d'un écran interactif pour la BCD maternelle.

En élémentaire elle va équiper l'ensemble des classes en ordinateur portable et en VPI.

L'école élémentaire dispose déjà de deux classes mobiles informatiques.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Equipement élémentaire (PC et VPI)	28 000 €
Logiciel Smart Notebook (création de support pédagogique liés aux VPI) – licence annuelle	500 €
Ecran interactif maternelle	2 400 €
TOTAL	30 900 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention (Etat – plan de relance)	23 467 €
Autofinancement	7 433 €
TOTAL	30 900 €

PLANNING :

En attente de validation de la demande de subvention dans le cadre du plan de relance

Fourniture et pose du matériel : 2021 / 2022

Etat avancement du projet :

Phase AMO – sans objet

Phase MOE – sans objet

Phase travaux – 2021 / 2022

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Temps d'utilisation des équipements interactifs hebdomadaires / classe

Formation des enseignants

Durée de vie des équipements installés.

INTITULE DE L'ACTION : Construction d'un Centre Technique Municipal

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Véretz

THEME Efficacité énergétique

DESCRIPTION DU PROJET

Le Centre Technique Municipal de la commune de Véretz est situé dans une zone pavillonnaire. Il est constitué d'un hangar de 400 m² sur une parcelle de 970 m² au total.

Les locaux ainsi que la surface extérieure sont très insuffisants au regard du développement de la commune. Les vestiaires ne sont pas aux normes (pas de séparation hommes/femmes).

Une rénovation du centre actuel n'est pas envisageable, la surface disponible n'est pas suffisante et l'implantation en zone pavillonnaire ne correspond pas à l'activité d'un CTM.

La municipalité souhaite donc construire un nouvel équipement. Le lieu d'implantation reste à définir mais il se situerait idéalement dans la zone d'activité de la Pidellerie mais d'autres pistes sont à l'étude.

Il est envisagé d'ajouter au CTM des espaces de stockage pour les associations

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
honoraires	257 000 €
Acquisitions foncière – géomètre – VRD	141 000 €
travaux	1 197 000 €
TOTAL	1 595 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Etat – DETR / DSIL	478 500 €
Autofinancement	1 116 500 €
TOTAL	1 595 000 €

PLANNING :

En attente du schéma directeur des équipements municipaux.

Etudes : ?

Travaux : ?

Etat avancement du projet :

Phase AMO –

Phase MOE – ?

Phase travaux – ?

Calendrier du projet : Sur 1,5 ans

INDICATEURS :

Mise aux normes réglementaires en matière de droit du travail.

Équipement économe en énergie.

Thème :	"Bâtiments"
Action :	Travaux de mise en accessibilité
Date début de réalisation :	2021 / 2022
Montant H.T. :	100 000 €
Maître d'ouvrage :	Commune de Vernou / Cabinet d'Etudes



DESCRIPTION du PROJET :

Réalisation des études de faisabilité pour l'élaboration d'un programme de travaux dans les ERP de la commune sur la base de diagnostics réalisés en 2014.

La Commune de Vernou-sur-Brenne a élaboré un agenda d'accessibilité programmé validé en 2016 portant sur 12 ERP et programmé jusqu'au 31 décembre 2021.

Suite à des transferts de compétences ou des ventes, il ne reste actuellement que 8 ERP qui sont les suivants :

- Bibliothèque
- Salles Rabelais, Balzac et Descartes
- Salle des fêtes Georges Hubert
- Garderie les Piou-Piou
- Groupe Scolaire Roger Lecotté
- Vestiaires du stade
- Mairie

Suite à ces divers diagnostics, une enveloppe de travaux dans les différents ERP a été estimée à 70 500 € HT.

Thème :	"Bâtiments"
Action :	Travaux de mise en accessibilité
Date début de réalisation :	2021 / 2022
Montant H.T. :	166 758 €
Maître d'ouvrage :	Commune de Vernou / Cabinet d'Etudes



DESCRIPTION du PROJET :

Réalisation des études de faisabilité pour l'élaboration d'un programme de travaux dans les ERP de la commune sur la base de diagnostics réalisés en 2014.

La Commune de Vernou-sur-Brenne a élaboré un agenda d'accessibilité programmé validé en 2016 portant sur 12 ERP et programmé jusqu'au 31 décembre 2021.

Suite à des transferts de compétences ou des ventes, il ne reste actuellement que 8 ERP qui sont les suivants :

- Bibliothèque
- Salles Rabelais, Balzac et Descartes
- Salle des fêtes Georges Hubert
- Garderie les Piou-Piou
- Groupe Scolaire Roger Lecotté
- Vestiaires du stade
- Mairie

Suite à ces divers diagnostics, une enveloppe de travaux dans les différents ERP a été estimée pour une première phase (toilettes publiques) 32 380 € et la seconde phase (autres équipements) à 79 600 € HT.

INTITULE DE L'ACTION : Création d'une piste cyclable rue Louise Michel entre l'étang et la RD 142

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de La Ville-aux-Dames

THEME Mobilité

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la création d'une piste cyclable d'environ 450 ml qui permettra de finaliser avec la passerelle, la liaison entre la Loire à vélo et le Cher à vélo.

Ce projet est inscrit dans le schéma directeur intercommunal des cheminements doux de la communauté de communes Touraine Est Vallées.



Emprise de l'Opération

LOCALISATION DU PROJET DANS LE SCHEMA DIRECTEUR VELO – LIAISON G

Dans la prolongation de ces efforts, afin de mettre en cohérence l'offre cyclable, la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées s'est dotée d'un Schéma Directeur à l'échelle du territoire. Approuvé le 13/02/2020, ce dernier a pour objectifs de :

- ✓ Construire un **réseau maillé et hiérarchisé** sur le territoire répondant aux besoins des usagers
- ✓ Valoriser les aménagements existants en les intégrant au **réseau mode actif du territoire**
- ✓ Offrir une bonne **accessibilité aux principaux équipements** du territoire via les modes actifs
- ✓ **Harmoniser les pratiques** des différents acteurs locaux en termes de pratiques d'aménagements
- ✓ Identifier les points durs et les résorber, par la **réalisation d'aménagements** ou la création d'itinéraires de contournement
- ✓ Accompagner les **changements de comportements de mobilité** par des actions de sensibilisation et de communication

Les phases de travaux sur la **liaison G de Larçay à La Ville aux dames : itinéraire Nord-Sud reliant 2 communes ouest du territoire TEV ainsi que 2 itinéraires structurants** (cœur de France à vélo et Loire à Vélo). Outre les créations et aménagements de voies cyclables, les 2 principaux aménagements envisagés sont la résorption de 2 discontinuité majeures liées aux traversées du Cher à Larçay et du réseau SNCF à la Ville aux Dames.

Liaison G : Larçay – La-Ville-aux-Dames

Rôle

Créer un lien direct entre La Ville-aux-Dames et Larçay, développer l'interconnexion entre les véloroutes du Cher à vélo et de la Loire à vélo, résorber le principal point dur interne à la commune de La Ville-aux-Dames (la traversée des voies ferrées au niveau de l'Avenue Marie Curie)

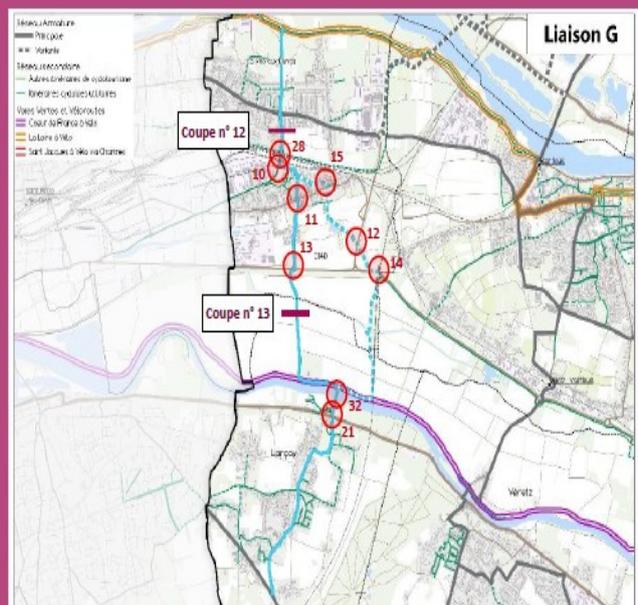
Itinéraire

Variante 1 : Rue du Val Joli, rue de la Bergerie, rue du Castellum, rue de la Croix, impasse du Cher, future passerelle de Larçay, véloroute du Cher à vélo, chemin rural jusqu'à la RD 140, rue Maryse Bastié, rue Louise Michel, pont au-dessus des voies ferrées Avenue Marie Curie ou future passerelle, avenue Marie Curie

Variante 2 : Au lieu du chemin rural à l'ouest des parcelles agricoles : chemin longeant la voie ferrée

Points d'intérêt desservis

Centre de Larçay, véloroute du Cher à Vélo, centre ancien de La Ville-aux-Dames, centre de La Ville-aux-Dames, équipements scolaires et sportifs de La Ville-aux-Dames, véloroute de la Loire à



○ Point dur
 — Coupe de voirie

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	190 000 €
TOTAL	190 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention DETR	/
Subvention F2D	/
Subvention CRST	/
Autofinancement	190 000 €
TOTAL	190 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO 2023
Phase MOE 2024
Phase Travaux 2024

Calendrier du projet : Sur 1 an

INDICATEURS :

Enquête de satisfaction auprès des riverains.
Taux de fréquentation de la passerelle.

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement d'une piste cyclable/piétons rue du Val Joli

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de LARÇAY

THEME : Mobilité durable

DESCRIPTION DU PROJET

Afin de sécuriser le déplacement des piétons et des vélos sur le domaine communal, la commune de Larçay souhaite réaménager la rue du Val Joli en créant une voie verte lors de la réhabilitation de celle-ci.

Cette opération se fera dans le cadre d'un plan de « déplacements doux » mis en place par la commune de Larçay, depuis plusieurs années.

La rue du Val Joli se situe dans la continuité de la rue de la Bergerie et traverse toute la commune jusqu'au Parquet. Elle dessert aussi les deux écoles, les équipements sportifs (Salle Gabler, terrain de foot, gymnase, centre de vie...), et les espaces de jeux.

Il est donc indispensable dans la continuité de la rue de la Bergerie de sécuriser cette voie. Les travaux envisagés sont principalement des aménagements sécuritaires et des reconfigurations de trottoirs. Il s'agit donc d'établir un cheminement doux pour les piétons et les vélos.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux	250 000,00 €
TOTAL	250 000,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Amendes de police	3 000,00 €
CRTE	125 000,00 €
Autofinancement	122 000,00 €
TOTAL	250 000,00 €

PLANNING :

Calendrier du projet : Les travaux se feront en 2023.

INDICATEURS :

Axe de déplacement très fréquenté notamment par les vélos et les piétons pour accéder au centre commercial et aux écoles.

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement d'une piste cyclable/piétons rue Paul-Louis Courier

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de LARÇAY

THEME : Mobilité durable

DESCRIPTION DU PROJET

Afin de sécuriser le déplacement des piétons et des vélos sur le domaine communal, la commune de Larçay souhaite réaménager la rue Paul-Louis Courier en créant une voie verte à l'occasion de la réhabilitation de celle-ci.

Cette opération se fera dans le cadre d'un plan de « déplacements doux » mis en place par la commune de Larçay, depuis plusieurs années. Il est nécessaire de faire une voie douce sur cette route très fréquentée par les poids lourds puisqu'elle dessert les trois zones d'activité. Ainsi, elle permettra de rejoindre la rue du Val Joli, la rue de la Rondelière et l'Allée du Parc, également aménagées en voie douce, afin de rejoindre les écoles et le Parc des Brosses ainsi que le bois des Hâtes et la forêt de Larçay.

Localisation du projet dans le schéma directeur vélo : Liaison E

Au sein du territoire de la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées, et au cours des dernières années, de nombreux travaux ont été entrepris par les différents gestionnaires de voirie afin de favoriser les modes actifs. Ces travaux ont notamment consisté en la réalisation de voies douces, la création d'aménagements cyclables et la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, que ce soit dans ou hors agglomération. Par ailleurs, le territoire est aujourd'hui traversé par des itinéraires cyclables régionaux et nationaux (Loire à Vélo, St Jacques à vélo, cœur de France à vélo).

Dans la prolongation de ces efforts, afin de mettre en cohérence l'offre cyclable, la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées s'est dotée d'un Schéma Directeur à l'échelle du territoire.

Approuvé le 13/02/2020, ce dernier a pour objectifs de :

- ✓ Construire un **réseau maillé et hiérarchisé sur le territoire** répondant aux besoins des usagers
- ✓ Valoriser les aménagements existants en les intégrant au **réseau mode actif du territoire**
- ✓ Offrir une bonne **accessibilité aux principaux équipements** du territoire via les modes actifs
- ✓ **Harmoniser les pratiques** des différents acteurs locaux en termes de pratiques d'aménagements
- ✓ Identifier les points durs et les résorber, par la **réalisation d'aménagements** ou la création d'itinéraires de contournement
- ✓ Accompagner les **changements de comportements de mobilité** par des

actions de sensibilisation et de communication

Objectif : Le projet de travaux sur la liaison E de Azay sur Cher à Larçay vers Tours métropole : itinéraire Est-Ouest liant les communes du sud du territoire TEV (Azay-Véretz-Larçay) avec le sud de la Métropole. Cette liaison est en lien avec les projets d'aménagements cyclables de Tours métropole à Saint Avertin. Cet itinéraire est en jonction avec Cœur de France à Vélo

Liaison E : Larçay – Véretz – Azay

Rôle

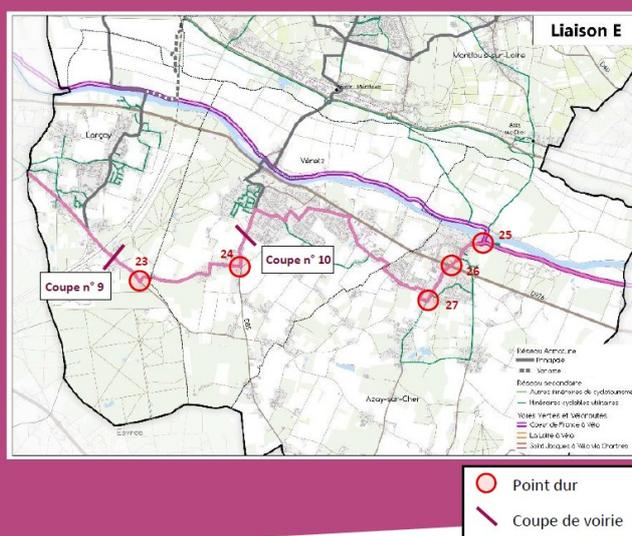
Connecter entre elles les communes du territoire situées au Sud du Cher et les relier à la Métropole de Tours via Saint-Avertin. En outre, la liaison E dessert les Z.A. du territoire communautaire situées au Sud du Cher

Itinéraire

Rue Paul-Louis Courier, chemin du Clairault, chemin de la Vitrie, route d'Esvres (RD85), rue Marie Curie, chemin des Ruaux, rue du Verger, chemin Fier de Pied, chemin des Acacias, chemin de la Presle, chemin de la Bussardière, allée des Charpereaux, allée de la Trutte, chemin du Bourg Neuf, rue du Bourg Neuf, grande Rue (RD 82), voie verte du Cher à Vélo

Points d'intérêt desservis

Métropole de Tours (St-Avertin), abords de Larçay, centre de Véretz, supermarché de Véretz, futur Espace Jeunes de Véretz, centre de Azay-sur-Cher, Z.A. du territoire situées au Sud du Cher



PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux	200 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Amendes de police	3 000,00 €
CRTE	100 000,00 €
Autofinancement	97 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €

PLANNING :

Calendrier du projet : Les travaux se feront en 2021.

INDICATEURS :

Axe de déplacement très fréquenté notamment par les vélos et les piétons pour accéder aux écoles et au

**INTITULE DE L'ACTION : AMENAGEMENT D'UNE PISTE
CYCLABLE/PIETONS RUE PAUL-LOUIS
COURIER**

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE LARÇAY

THEME : MOBILITE DURABLE

DESCRIPTION DU PROJET

Afin de sécuriser le déplacement des piétons et des vélos sur le domaine communal, la commune de Larçay souhaite réaménager la rue Paul-Louis Courier en créant une voie verte à l'occasion de la réhabilitation de celle-ci.

Cette opération se fera dans le cadre d'un plan de « déplacements doux » mis en place par la commune de Larçay, depuis plusieurs années. Il est nécessaire de faire une voie douce sur cette route très fréquentée par les poids lourds puisqu'elle dessert les trois zones d'activité. Ainsi, elle permettra de rejoindre la rue du Val Joli, la rue de la Rondelière et l'Allée du Parc, également aménagées en voie douce, afin de rejoindre les écoles et le Parc des Brosses ainsi que le bois des Hâtes et la forêt de Larçay.

Localisation du projet dans le schéma directeur vélo : Liaison E

Au sein du territoire de la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées, et au cours des dernières années, de nombreux travaux ont été entrepris par les différents gestionnaires de voirie afin de favoriser les modes actifs. Ces travaux ont notamment consisté en la réalisation de voies douces, la création d'aménagements cyclables et la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, que ce soit dans ou hors agglomération. Par ailleurs, le territoire est aujourd'hui traversé par des itinéraires cyclables régionaux et nationaux (Loire à Vélo, St Jacques à vélo, cœur de France à vélo).

Dans la prolongation de ces efforts, afin de mettre en cohérence l'offre cyclable, la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées s'est dotée d'un Schéma Directeur à l'échelle du territoire.

Approuvé le 13/02/2020, ce dernier a pour objectifs de :

- ✓ Construire un **réseau maillé et hiérarchisé sur le territoire** répondant aux besoins des usagers
- ✓ Valoriser les aménagements existants en les intégrant au **réseau mode actif du territoire**
- ✓ Offrir une bonne **accessibilité aux principaux équipements** du territoire via les modes actifs
- ✓ **Harmoniser les pratiques** des différents acteurs locaux en termes de pratiques d'aménagements
- ✓ Identifier les points durs et les résorber, par la **réalisation d'aménagements** ou la création d'itinéraires de contournement
- ✓ Accompagner les **changements de comportements de mobilité** par des actions de sensibilisation et de communication

Objectif : Le projet de travaux sur la liaison E de Azay sur Cher à Larçay vers Tours métropole : itinéraire Est-Ouest liant les communes du sud du territoire TEV (Azay-Véretz-Larçay) avec le sud de la Métropole. Cette liaison est en lien avec les projets d'aménagements cyclables de Tours métropole à Saint Avertin. Cet itinéraire est en jonction avec Cœur de France à Vélo

Liaison E : Larçay – Véretz – Azay

Rôle

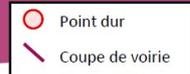
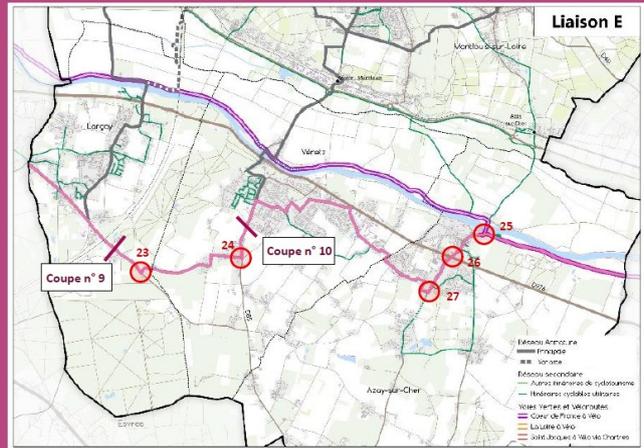
Connecter entre elles les communes du territoire situées au Sud du Cher et les relier à la Métropole de Tours via Saint-Avertin. En outre, la liaison E dessert les Z.A. du territoire communautaire situées au Sud du Cher

Itinéraire

Rue Paul-Louis Courier, chemin du Clairault, chemin de la Vitrie, route d'Ésvres (RD85), rue Marie Curie, chemin des Ruaux, rue du Verger, chemin Fier de Pied, chemin des Acacias, chemin de la Presle, chemin de la Bussardière, allée des Charpereaux, allée de la Trutte, chemin du Bourg Neuf, rue du Bourg Neuf, grande Rue (RD 82), voie verte du Cher à Vélo

Points d'intérêt desservis

Métropole de Tours (St-Avertin), abords de Larçay, centre de Véretz, supermarché de Véretz, futur Espace Jeunes de Véretz, centre de Azay-sur-Cher, Z.A. du territoire situées au Sud du Cher



PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux	200 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €

RECETTES en €HT

Recettes	Montant HT
Amendes de police	3 000,00 €
CRTE	100 000,00 €
Autofinancement	97 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €

PLANNING :

Calendrier du projet : Les travaux se feront en 2021.

INDICATEURS :

Axe de déplacement très fréquenté notamment par les vélos et les piétons pour accéder aux écoles et au

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement d'aires de covoiturage

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Monnaie

THEME : Mobilité

DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre d'une politique de requalification des déplacements sur la commune intégrant les nouveaux modes actifs, la municipalité envisage de créer des aires de covoiturage, permettant à la fois une identification forte de ces nouveaux modes de déplacement (covoiturage) tout en préservant les zones de stationnement des nouvelles centralités (notamment dédiées aux commerces).
Ces aires doivent être également créées de manière à encourager et faciliter les déplacements multimodaux (ligne de bus, train,)

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
30 000 €	30 000 €
TOTAL	

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021
Phase MOE : 2022
Phase travaux : 2022

Calendrier du projet : Sur 5 ans

INDICATEURS :

Développement de nouveaux modes actifs/fluidification de la circulation et de la traversée de Monnaie
Libération des zones de stationnement

INTITULE DE L'ACTION : AMENAGEMENT D'AIRES DE COVOITURAGE

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE MONNAIE

THEME : MOBILITE

DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre d'une politique de requalification des déplacements sur la commune intégrant les nouveaux modes actifs, la municipalité envisage de créer des aires de covoiturage, permettant à la fois une identification forte de ces nouveaux modes de déplacement (covoiturage) tout en préservant les zones de stationnement des nouvelles centralités (notamment dédiées aux commerces).

Ces aires doivent être également créées de manière à encourager et faciliter les déplacements multimodaux (ligne de bus, train,)

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT :

Dépenses	Montant HT
30 000 €	30 000 €
TOTAL	

RECETTES en €HT :

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021
 Phase MOE : 2022
 Phase travaux : 2022

Calendrier du projet : Sur 5 ans

INDICATEURS :

Développement de nouveaux modes actifs/fluidification de la circulation et de la traversée de Monnaie
 Libération des zones de stationnement

INTITULE DE L'ACTION : CREATION DE CHEMINEMENTS DOUX SUR L'AVENUE GABRIELLE D'ESTREES (Phases 1, 2 et 3)

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Montlouis-sur-Loire

THEME : PROMOUVOIR LES MOBILITES DURABLES

DESCRIPTION DU PROJET

La ville de Montlouis sur Loire s'attache depuis plusieurs années à mettre en œuvre des aménagements en faveur des déplacements doux, et notamment piétons et cyclistes.

La continuité des axes de déplacement ainsi créés est une condition essentielle à l'atteinte de cet objectif.

La création de cheminements piétons et cyclistes sur l'avenue Gabrielle d'Estrées vise à permettre un déplacement sécurisé des usagers sur cet axe structurant de la ville, dans la continuité des aménagements précédemment réalisés (notamment allée des Quartes) et en cohérence avec le Schéma des Voies et Itinéraires Cyclables de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées.

Ce projet est intégré à une opération globale de requalification de l'avenue Gabrielle d'Estrées (phases 1, 2 et 3), depuis le carrefour de la rue de la Croix Blanche jusqu'à l'entrée de l'EHPAD de la Bourdaisière.

Trois types d'aménagements sont intégrés à l'opération globale de requalification de l'avenue Gabrielle d'Estrées :

1. Création d'une piste cyclable dans les 2 sens : la large emprise de la voie permet la création d'une piste cyclable dans les 2 sens. Ainsi les flux cyclistes et piétons sont bien différenciés, de façon à assurer un confort d'utilisation. Les espaces sont délimités soit par des espaces verts, soit par une ligne blanche. Afin de renforcer la sécurisation des cyclistes, les pistes cyclables sont surélevées et séparées physiquement des voitures.

2. Création d'un trottoir réglementaire : un trottoir accessible et réglementaire sera créé des deux côtés de la chaussée. Large d'au moins 1,40m et respectant les pentes PMR, il permettra un déplacement sécurisé et confortable pour les piétons.

3. Réduction de la vitesse des automobilistes : plusieurs aménagements sont prévus dans le but de réduire la vitesse des automobilistes.

- un virage sera créé pour « casser » la linéarité de la voie et ainsi créer un obstacle visuel ;
- des stationnements sur chaussée permettront de créer des chicanes ;
- des plateaux seront positionnés à intervalle régulier afin de permettre des traversées piétonnes et cyclistes en toute sécurité.

L'opération permettra la création de 1,9 km de voies cyclistes et piétonnes :

- Phase 1 : 600 m
- Phase 2 : 600 m
- Phase 3 : 700 m

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE en €HT :

Dépenses	Montant HT
Phase 1 De la rue de la Croix Blanche jusqu'à l'allée des Quartes	151 448 €HT
Phase 2 De l'allée des Quartes jusqu'au n°88 avenue Gabrielle d'Estrées	199 508 €HT
Phase 3 Du n°88 avenue Gabrielle d'Estrées jusqu'à l'entrée de l'EHPAD de la Bourdaisière	225 132 €HT
TOTAL	576 088 €HT

RECETTE en €HT :

Recettes	Montant HT
Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2020 (accordée) (43%)	250 000 €
Fonds Départemental de Développement (15%)	85 343 €
Région – CRST (22%)	125 527 €
Autofinancement (20 %)	115 218 €
TOTAL	576 088 €

PLANNING

Etat avancement du projet :

	Avancement au 29/04/2021	Dates prévisionnelles de travaux
Phase 1 De la rue de la Croix Blanche jusqu'à l'allée des Quartes	Etudes finalisées, marché de travaux attribué.	Mai 2021 – Juillet 2021
Phase 2 De l'allée des Quartes jusqu'au n°88 avenue Gabrielle d'Estrées	Etudes de projet en cours.	Octobre 2021 – Janvier 2022
Phase 3 Du n°88 avenue Gabrielle d'Estrées jusqu'à l'entrée de l'EHPAD de la Bourdaisière	Etudes de projet en cours.	Février 2022 – mai 2023

Calendrier du projet : Sur 3 ans

INDICATEURS :

Linéaire de piste cyclable créé

INTITULE DE L'ACTION : Création de la piste cyclable de Thuisseau

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Montlouis-sur-Loire

THEME : PROMOUVOIR LES MOBILITES DURABLES

DESCRIPTION DU PROJET

La ville de Montlouis sur Loire s'attache depuis plusieurs années à mettre en œuvre des aménagements en faveur des déplacements doux, et notamment piétons et cyclistes. La continuité des axes de déplacement ainsi créés est une condition essentielle à l'atteinte de cet objectif.

Dans ce cadre, un travail a été engagé avec le Département d'Indre et Loire pour assurer une connexion des pistes cyclables « Cher à vélo » et « Loire à vélo ». Aujourd'hui la piste cyclable côté Cher s'arrête à la gare de Montlouis Véretz et est interrompue sur toute la montée de la rue de Thuisseau sur la commune de Montlouis. La configuration de la rue ne permet pas de la reprendre afin d'y inscrire un cheminement cycliste sécurisé.

Le projet, en cohérence avec le Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de Communes Touraine Est-Vallées, est donc de créer pour les cyclistes une piste dédiée qui longerait la rue de Thuisseau par le haut du coteau.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Acquisition foncières € TTC	
ZX 37	5434
ZX 41	2364
ZX 42	270
travaux	341 565
TOTAL	349 633

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	104 890
DETR/DSIL/ ... via CRTE (50%)	173 316
Autofinancement ville	75 927
TOTAL	349 633

PLANNING :

Etat avancement du projet :

- Le STA a réalisé l'APS du projet
- Les propriétaires fonciers ont été contactés et les négociations sont en cours

Calendrier du projet :

2021-2023 : acquisitions foncières

2024 : Travaux

INDICATEURS :

Linéaire de piste cyclable créé

INTITULE DE L'ACTION : CREATION DE LA PISTE CYCLABLE DE THUISSEAU

MAITRE D'OUVRAGE : VILLE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

THEME : PROMOUVOIR LES MOBILITES DURABLES

DESCRIPTION DU PROJET

La ville de Montlouis sur Loire s'attache depuis plusieurs années à mettre en œuvre des aménagements en faveur des déplacements doux, et notamment piétons et cyclistes. La continuité des axes de déplacement ainsi créés est une condition essentielle à l'atteinte de cet objectif.

Dans ce cadre, un travail a été engagé avec le Département d'Indre et Loire pour assurer une connexion des pistes cyclables « Cher à vélo » et « Loire à vélo ». Aujourd'hui la piste cyclable côté Cher s'arrête à la gare de Montlouis Véretz et est interrompue sur toute la montée de la rue de Thuisseau sur la commune de Montlouis. La configuration de la rue ne permet pas de la reprendre afin d'y inscrire un cheminement cycliste sécurisé.

Le projet, en cohérence avec le Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de Communes Touraine Est-Vallées, est donc de créer pour les cyclistes une piste dédiée qui longerait la rue de Thuisseau par le haut du coteau.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT :

Dépenses	Montant HT
Acquisition foncières € TTC	
ZX 37	5434
ZX 41	2364
ZX 42	270
travaux	341 565
TOTAL	349 633

RECETTES en €HT :

Recettes	Montant HT
Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	104 890
DETR/DSIL/ ... via CRTE (50%)	173 316
Autofinancement ville	75 927
TOTAL	349 633

PLANNING :

Etat avancement du projet :

- Le STA a réalisé l'APS du projet
- Les propriétaires fonciers ont été contactés et les négociations sont en cours

Calendrier du projet :

2021-2023 : acquisitions foncières

2024 : Travaux

INDICATEURS :

Linéaire de piste cyclable créé.

**INTITULE DE L'ACTION** : Aménagement Rue Nationale**MAITRE D'OUVRAGE** : Mairie de REUGNY**THEME** Mobilité promouvoir les mobilités durables**DESCRIPTION DU PROJET**

Aménagement de la Rue Nationale comprenant des dispositifs de ralentissement des véhicules, l'intégration d'une voie douce (vélo et bande piétonne stabilisée sur trottoirs), et un volet paysager adapté aux enjeux climatiques (aménagement de zones d'ombre)

PLAN DE FINANCEMENT**DEPENSE En €HT :**

Dépenses	Montant HT
Travaux et aménagement	120 000.00
TOTAL	120 000.00

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Etat (DETR)	
CD 37 (FDSR)	17 038.00
Autofinancement	103 962.00
TOTAL	120 000.00

PLANNING : Travaux et MO en 2021Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : 2021/2022



INDICATEURS :

Amélioration du cadre de vie des habitants

Végétalisation et rafraîchissement de l'espace public

Sécurisation et ralentissement de la circulation routière

Mise en sécurité des piétons et des riverains

Aménagement d'une voie douce cyclable pour rejoindre le centre bourg

Connexion de cet axe avec cheminements piétons existants, vers la voie verte et vers le plateau (impasse du mystère)



INTITULE DE L'ACTION : Cheminement piéton Rue Louise de la Vallière jusqu'au château Louise de la Vallière

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de REUGNY

THEME mobilité : promouvoir les mobilités durables

DESCRIPTION DU PROJET

Un premier tronçon de cheminement piéton existe du centre bourg jusqu'aux équipements sportifs de la commune de Reugny.

Compte-tenu de la demande des habitants de ce secteur (vers Neuillé le Lierre) et de l'ouverture prochaine d'un hôtel restaurant de luxe sur le site remarquable du château de la Vallière et de son attrait touristique (2022), un aménagement piéton et cyclable est à l'étude sur l'itinéraire Saint Jacques de Compostelle

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Achats de parcelles, travaux, mobiliers, plantations	97 000.00
Maitrise d'œuvre et études	9 700.00
TOTAL	106 700.00

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Etat (DETR)	26 675.00
Région (CRST)	42 680.00
Autofinancement	37 345.00
TOTAL	106 700.00

PLANNING : Travaux et MO en 2024



Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : 2024

INDICATEURS :

Développement de la circulation douce aux abords de la commune
Aménagement paysager le long du cheminement piéton
Poursuite d'une partie du chemin de St Jacques de Compostelle en voie piétonne et cyclable
Accessibilité à un site touristique historique (le Château Louise de la Vallière)
Développement économique (accès piéton/ vélo à un hôtel restaurant de luxe)

Thème :	"Tourisme"
Action :	Création d'une passerelle sur la Brenne
Date début de réalisation :	Juin 2022
Montant H.T. :	50 000 €
Maître d'ouvrage :	Commune de Vernou / Cabinet d'Etudes



DESCRIPTION du PROJET :

Création d'une passerelle en bois pour franchir la Brenne d'une longueur d'environ 10 mètres et de 3 mètres de largeur.

Nécessité de créer des ancrages béton sur les berges du cours d'eau et de s'assurer de la durabilité en cas de crue.

Les liaisons douces entre le bourg et le complexe sportif se heurtent aujourd'hui au franchissement de la Brenne.

Les ouvrages d'art existants, uniquement routiers, ne permettent pas la création de trottoirs sécurisés, hormis dans le cadre d'une modification du plan de circulation avec mise en sens unique.

Le franchissement de la Brenne est réalisé par deux ouvrages d'art successifs (appartenant au conseil Départemental d'Indre-et-Loire) de faibles largeurs (chaussée de 5.40 mètres de largeur). Actuellement en double sens de circulation, avec des passages de bus Fil Bleu, le cheminement des piétons n'est pas sécurisé.

La Commune de Vernou-sur-Brenne est située :

- dans la zone tampon du Val de Loire inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO,
- dans le périmètre de trois monuments historiques (église, chapelle, site gallo-romain),
- à proximité du site inscrit « vallée de la Cisse »,
- dans la zone A2 du PPRi Loire-Val de Cisse.

Le projet pourrait être l'occasion de requalifier l'ensemble des parcelles communales dans le lit de la Brenne afin de permettre un usage de loisirs.

INTITULE DE L'ACTION : Création d'une piste cyclable vers la Loire à vélo

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Vouvray

THEME Transition écologique

DESCRIPTION DU PROJET

Création d'une piste cyclable pour relier le centre-bourg à La Loire à vélo avec franchissement de la Cisse. Cette liaison permettra également de rejoindre les communes du sud pour les trajets du quotidien.

LOCALISATION DU PROJET DANS LE SCHEMA DIRECTEUR VELO : LIAISON A

Au sein du territoire de la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées, et au cours des dernières années, de nombreux travaux ont été entrepris par les différents gestionnaires de voirie afin de favoriser les modes actifs. Ces travaux ont notamment consisté en la réalisation de voies douces, la création d'aménagements cyclables et la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, que ce soit dans ou hors agglomération. Par ailleurs, le territoire est aujourd'hui traversé par des itinéraires cyclables régionaux et nationaux (Loire à Vélo, St Jacques à vélo, cœur de France à vélo).

Dans la prolongation de ces efforts, afin de mettre en cohérence l'offre cyclable, la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées s'est dotée d'un Schéma Directeur à l'échelle du territoire.

Approuvé le 13/02/2020, ce dernier a pour objectifs de :

- ✓ Construire un **réseau maillé et hiérarchisé sur le territoire** répondant aux besoins des usagers
- ✓ Valoriser les aménagements existants en les intégrant au **réseau mode actif du territoire**
- ✓ Offrir une bonne **accessibilité aux principaux équipements** du territoire via les modes actifs
- ✓ **Harmoniser les pratiques** des différents acteurs locaux en termes de pratiques d'aménagements
- ✓ Identifier les points durs et les résorber, par la **réalisation d'aménagements** ou la création d'itinéraires de contournement
- ✓ Accompagner les **changements de comportements de mobilité** par des actions de sensibilisation et de communication

Objectif : Le projet de la Communauté de communes est composé de phases de travaux sur la liaison A de Véretz à Vouvray : itinéraire Nord-Sud traversant le sud du territoire TEV et connecté à Loire à Vélo et cœur de France à Vélo. Cette liaison fait le lien avec l'aménagement cyclable réalisé entre Véretz et Montlouis sur Loire.

Liaison A : Véretz – Montlouis - Vernou

Rôle

La liaison A est la seule liaison du réseau armature à franchir la Loire et le Cher et a donc pour rôle d'être l'itinéraire cyclable principal pour les déplacements de traversée de ces cours d'eau. La liaison A est en lien avec les gares de Montlouis et de Véretz-Montlouis et a donc également pour rôle de favoriser les pratiques intermodales sur le territoire.

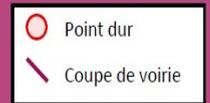
Itinéraire

Variante 1 : Chemin agricole existant au Sud de la RD 46, création de voie verte jusqu'à la RD 952, pont ferroviaire de Montlouis, chemin existant le long des voies ferrées, rue du Saule Michaud, rue Descartes, Rue de la Paix, Avenue Paul-Louis Courier (RD 85), contournement de la section de la RD85 présentant une forte déclivité via des cheminements existants, RD 85, RD 976, rue Chaude, Avenue de la Guérinière (RD 85)

Variante 2 : Au lieu du pont ferroviaire : pont Charles de Gaulle, ainsi que RD 142 au sud de la Loire et RD 952 au nord de la Loire

Points d'intérêt desservis

Centre de Véretz, Z.A. Thuisseau-les-Ormeaux, gare de Véretz-Montlouis, siège de la CCTEV, collège de Montlouis, centre de Montlouis, Z.A. Saule Michaud, gare de Montlouis



PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Signalétique / mobilier / VRD / AMO / MOE	400 000 €
TOTAL	400 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
?	
Autofinancement	
TOTAL	400 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2023
Phase MOE : 2022
Phase travaux : 2024

Calendrier du projet : 2021-2023

INDICATEURS :

Fréquentation des cyclistes / touristes (parcours St Jacques de Compostelle), impact sur le commerce local.

Impact sur les modes de transport au quotidien avec développement de la mobilité douce.

INTITULE DE L'ACTION : CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE VERS ROCHECORBON

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE VOUVRAY

THEME : TRANSITION ECOLOGIQUE

DESCRIPTION DU PROJET

Création d'une piste cyclable pour relier l'arrivée de la piste de Rochecorbon aux Pays jusqu'aux feux de la RD 952. Cette liaison permettra de desservir le centre-bourg, le camping et d'accéder directement à la voie verte via la rue de la Verrine.

Ce projet nécessite une étude de faisabilité « digne » qui doit être validée par la subdivision fluviale de la DDT .

LOCALISATION DU PROJET DANS LE SHEMA DIRECTEUR VELO : LIAISON C

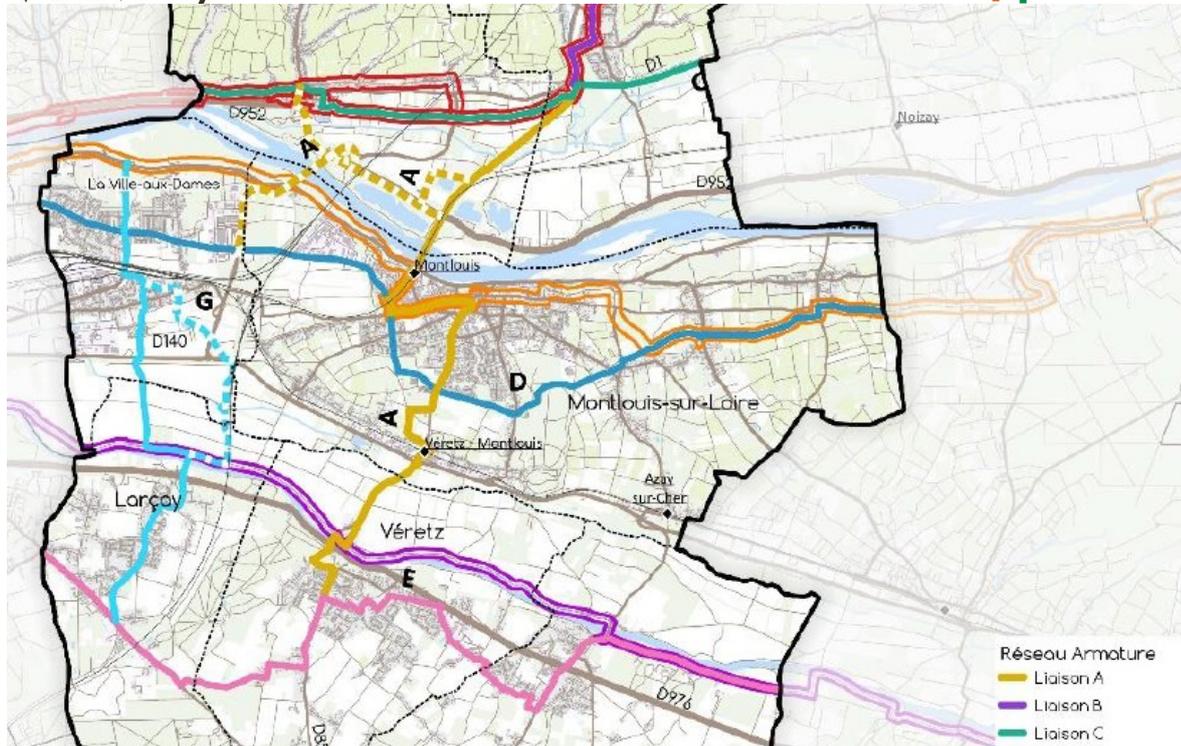
Au sein du territoire de la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées, et au cours des dernières années, de nombreux travaux ont été entrepris par les différents gestionnaires de voirie afin de favoriser les modes actifs. Ces travaux ont notamment consisté en la réalisation de voies douces, la création d'aménagements cyclables et la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, que ce soit dans ou hors agglomération. Par ailleurs, le territoire est aujourd'hui traversé par des itinéraires cyclables régionaux et nationaux (Loire à Vélo, St Jacques à vélo, cœur de France à vélo).

Dans la prolongation de ces efforts, afin de mettre en cohérence l'offre cyclable, la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées s'est dotée d'un Schéma Directeur à l'échelle du territoire.

Approuvé le 13/02/2020, ce dernier a pour objectifs de :

- ✓ Construire un **réseau maillé et hiérarchisé sur le territoire** répondant aux besoins des usagers
- ✓ Valoriser les aménagements existants en les intégrant au **réseau mode actif du territoire**
- ✓ Offrir une bonne **accessibilité aux principaux équipements** du territoire via les modes actifs
- ✓ **Harmoniser les pratiques** des différents acteurs locaux en termes de pratiques d'aménagements
- ✓ Identifier les points durs et les résorber, par la **réalisation d'aménagements** ou la création d'itinéraires de contournement
- ✓ Accompagner les **changements de comportements de mobilité** par des actions de sensibilisation et de communication

Objectif : le projet de travaux sur la liaison C de Vouvray à Vernou : itinéraire Est-Ouest traversant le territoire TEV au Nord de la Loire et connecté à St Jacques à Vélo. Cette liaison fait le lien avec l'aménagement cyclable réalisé de Tours jusqu'aux limites communales de Vouvray et vers Noizay pour rejoindre Amboise à l'Est.



PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT :

Dépenses	Montant HT
Signalétique / mobilier /AMO / MOE	480 000 €
TOTAL	480 000 €

RECETTES en €HT :

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	480 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021
Phase MOE : 2022
Phase travaux : 2023

Calendrier du projet : 2021-2023

INDICATEURS :

Fréquentation des cyclistes / touristes, impact sur le commerce local.
Impact sur les modes de transport au quotidien avec développement de la mobilité douce.

INTITULE DE L'ACTION : Création d'une piste cyclable vers Rochecorbon

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Vouvray

THEME Transition écologique

DESCRIPTION DU PROJET

Création d'une piste cyclable pour relier l'arrivée de la piste de Rochecorbon aux Pays jusqu'aux feux de la RD 952. Cette liaison permettra de desservir le centre-bourg, le camping et d'accéder directement à la voie verte via la rue de la Verrine.

Ce projet nécessite une étude de faisabilité « digue » qui doit être validée par la subdivision fluviale de la DDT.

LOCALISATION DU PROJET DANS LE SHEMA DIRECTEUR VELO : LIAISON C

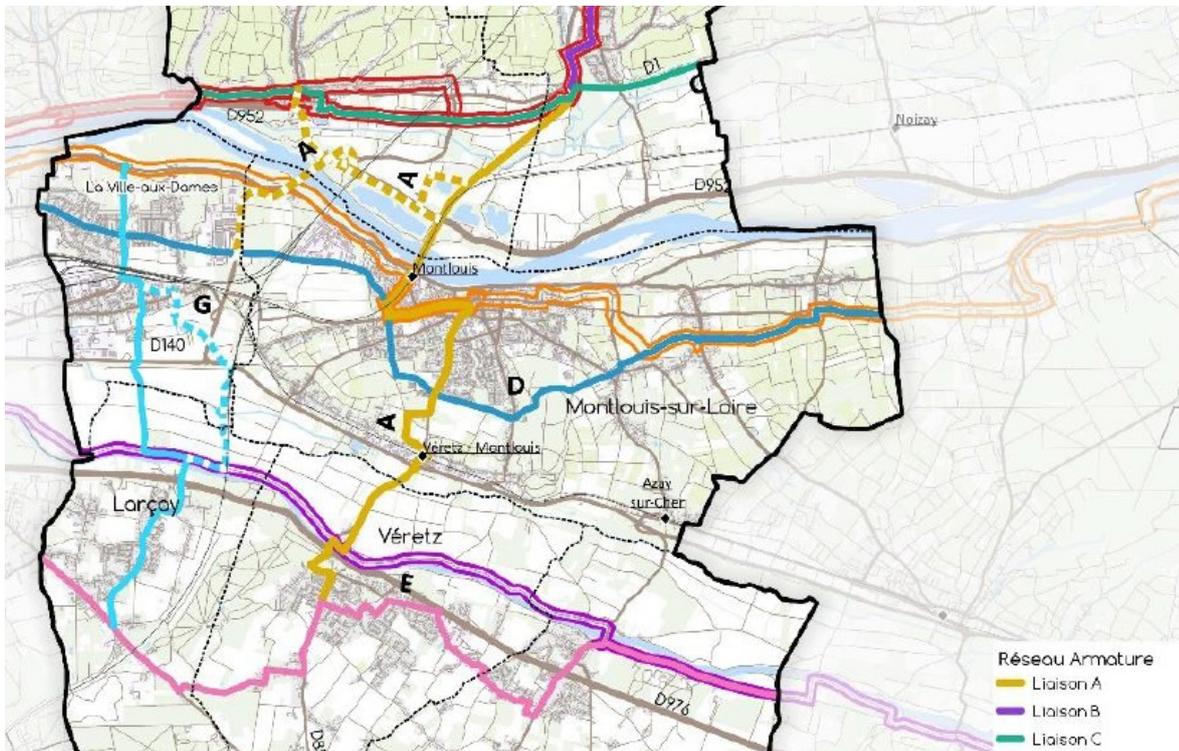
Au sein du territoire de la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées, et au cours des dernières années, de nombreux travaux ont été entrepris par les différents gestionnaires de voirie afin de favoriser les modes actifs. Ces travaux ont notamment consisté en la réalisation de voies douces, la création d'aménagements cyclables et la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, que ce soit dans ou hors agglomération. Par ailleurs, le territoire est aujourd'hui traversé par des itinéraires cyclables régionaux et nationaux (Loire à Vélo, St Jacques à vélo, cœur de France à vélo).

Dans la prolongation de ces efforts, afin de mettre en cohérence l'offre cyclable, la Communauté de Commune Touraine-Est Vallées s'est dotée d'un Schéma Directeur à l'échelle du territoire.

Approuvé le 13/02/2020, ce dernier a pour objectifs de :

- ✓ Construire un **réseau maillé et hiérarchisé sur le territoire** répondant aux besoins des usagers
- ✓ Valoriser les aménagements existants en les intégrant au **réseau mode actif du territoire**
- ✓ Offrir une bonne **accessibilité aux principaux équipements** du territoire via les modes actifs
- ✓ **Harmoniser les pratiques** des différents acteurs locaux en termes de pratiques d'aménagements
- ✓ Identifier les points durs et les résorber, par la **réalisation d'aménagements** ou la création d'itinéraires de contournement
- ✓ Accompagner les **changements de comportements de mobilité** par des actions de sensibilisation et de communication

Objectif : Le projet de travaux sur la liaison C de Vouvray à Vernou : itinéraire Est-Ouest traversant le territoire TEV au Nord de la Loire et connecté à St Jacques à Vélo. Cette liaison fait le lien avec l'aménagement cyclable réalisé de Tours jusqu'aux limites communales de Vouvray et vers Noizay pour rejoindre Amboise à l'Est.



PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Signalétique / mobilier /AMO / MOE	300 000 €
TOTAL	300 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
?	
Autofinancement	
TOTAL	300 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021
Phase MOE : 2022
Phase travaux : 2023

Calendrier du projet : 2021-2023

INDICATEURS :

Fréquentation des cyclistes / touristes, impact sur le commerce local.
Impact sur les modes de transport au quotidien avec développement de la mobilité douce.

Collectivité : Touraine-Est Vallées

Rédacteur : D.TROUVE – Directeur services Techniques Environnement et Patrimoine

Version du 06/05/2021

INTITULE : **LEGUMERIE**

PRIORITE DU PROJET :

Description du projet

La Communauté de Communes TOURAINE EST VALLEE s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de soutien à l'agriculture (exemple : aide à l'installation et construction d'une exploitation de maraîchage biologique). Forte de ces expériences réussies, Touraine-est Vallée, dans la continuité des réflexions et stratégies menées dans son Plan climat Air Energie Territorial, a souhaité réaliser un Projet Agricole et Alimentaire Territorial.

Approuvé le 13/02/2020, le Plan Alimentaire Territorial de TEV a pour objectif de mettre en œuvre un plan d'actions permettant de répondre aux enjeux de maîtrise de l'énergie, de réduction des Gaz à Effet de Serre et d'adaptation au changement climatique, en proposant d'accompagner le changement des modes de production vers une agriculture plus durable, de soutenir la production et la consommation locale, et d'étudier et mettre en place des outils de transformation locaux.

Objectif : Permettre aux producteurs locaux (maraîchers en particulier) de bénéficier d'un outil de transformation permettant de proposer leur production « transformée et préparée » aux filières de distributions pour lesquelles ils n'ont pas accès actuellement, notamment les cuisines centrales, d'entreprises et scolaires. Accompagner cet outil d'un lieu de vente directe permettrait également de développer une alimentation locale et durable tout en reconnectant le citoyen au monde agricole de son territoire.

Cf. Actions 7 et 8 du PAAT

Cf. action 13.2 axe 3 du PCAET

Cf. lien avec actions TMVL et contrats de réciprocité ??

Indicateurs : Volumes de production transformés
Nombre de producteurs-utilisateurs
Nombre de filières courtes créées

Plan de financement 2021-2026 :

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Etudes	0	CRST 30%	0
Construction		Département 25%	0
		ETAT	0
		Autofinancement 20%	0
TOTAL	970 000		970 000

Etat avancement du projet :

PAT.

Calendrier du projet :

2023 : étude de marché – étude de préfiguration

2024 : étude de programmation et de maîtrise d'œuvre

2025 : construction de la légumerie

Documents à joindre :

PAT

Collectivité : Touraine-Est Vallées

Rédacteur : D.TROUVE – Directeur services Techniques Environnement et Patrimoine

Version du 06/05/2021

INTITULE : **AIDE À L'INSTALLATION D'EXPLOITATION AGRICOLE**

PRIORITE DU PROJET :

Description du projet

La Communauté de Communes TOURAINE EST VALLEE s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de soutien à l'agriculture (exemple : aide à l'installation et construction d'une exploitation de maraîchage biologique). Forte de ces expériences réussies, Touraine-est Vallée, dans la continuité des réflexions et stratégies menées dans son Plan climat Air Energie Territorial, a souhaité réaliser un Projet Agricole et Alimentaire Territorial.

Approuvé le 13/02/2020, le Plan Alimentaire Territorial de TEV à pour objectif de mettre en œuvre un plan d'actions permettant de répondre aux enjeux de maîtrise de l'énergie, de réduction des Gaz à Effet de Serre et d'adaptation au changement climatique, en proposant d'accompagner le changement des modes de production vers une agriculture plus durable, de soutenir la production et la consommation locale, et d'étudier des outils de transformation locaux.

Objectif : Permettre aux jeunes agriculteurs et notamment les maraîchers locaux de s'installer ou de réhabiliter leurs installations dans un objectif général de maintien et développement de l'activité agricole locale et dans un objectif de promotion des filières agricoles locales et des circuits courts.
Cf. Actions 3 et 8 du PAAT

Indicateurs : Nombre d'installation aidées

Plan de financement 2014-2026 :

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisitions foncières	0	CRST 30%	0
Aides financières directes ??		Département 25%	0
Construction ??		ETAT	0
		Autofinancement 20%	0
TOTAL	0		0

Etat avancement du projet :

PAT.

Calendrier du projet :

2021 : appel à projet auprès du monde agricole et des porteurs de projets potentiels ??

2022-2026 : aides

Documents à joindre :

PAT

INTITULE DE L'ACTION : Réaménagement de jardins partagés

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Monnaie

THEME : Cohésion sociale et circuits courts

DESCRIPTION DU PROJET

L'équipe municipale s'engage pour développer le lien social et la cohésion avec l'acquisition de parcelles (si nécessaires) et/ou l'aménagement de jardins partagés. Dans le même temps, la municipalité souhaite également réaménager des anciens jardins communaux actuellement louer par des habitants afin d'en améliorer l'usage (redécoupage parcellaire, usage de l'eau, harmonisation des équipements comme les abris de jardin, etc...)

Cette action a pour objectif le maintien/la création de lien social autour du végétal et de l'idée du partage.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
100 000 €	100 000 €
TOTAL	

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021

Phase MOE : 2021

Phase travaux : pluriannuel à compter de 2022

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Création de lien social

Création de lien intergénérationnel

Echange et partage d'expériences autour du végétal



CRTE 2020-2026

FICHE ACTION 9

Mise en œuvre de pratiques écoresponsables



INTITULE DE L'ACTION : REAMENAGEMENT DE JARDINS PARTAGES

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE MONNAIE

THEME : COHESION SOCIALE ET CIRCUITS COURTS

DESCRIPTION DU PROJET

L'équipe municipale s'engage pour développer le lien social et la cohésion avec l'acquisition de parcelles (si nécessaires) et/ou l'aménagement de jardins partagés. Dans le même temps, la municipalité souhaite également réaménager des anciens jardins communaux actuellement loués par des habitants afin d'en améliorer l'usage (redécoupage parcellaire, usage de l'eau, harmonisation des équipements comme les abris de jardin, etc...)

Cette action a pour objectif le maintien/la création de lien social autour du végétal et de l'idée du partage.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT :

Dépenses	Montant HT
100 000 €	100 000 €
TOTAL	

RECETTES en €HT :

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021

Phase MOE : 2021

Phase travaux : pluriannuel à compter de 2022

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

- Création de lien social
- Création de lien intergénérationnel
- Echange et partage d'expériences autour du végétal
- Mise en œuvre de pratiques écoresponsables

INTITULE DE L'ACTION : Création d'une zone de maraîchage pédagogique (bâtiments d'exploitation)

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Monnaie

THEME : Cohésion sociale et circuits courts

DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de réserver dans le cadre d'un d'aménagement de lotissement en cours (L'Aquarelle au lieudit La Morietterie), une zone de maraîchage (comprenant une zone de culture, des bâtiments d'exploitation, un magasin de vente en circuit court) dont l'exploitation serait confiée via une association portée par des acteurs locaux, regroupant des agriculteurs, des consomm'acteurs, des élus qui pourrait également mener des actions pédagogiques destinées à un public scolaire.

L'objectif de l'action est également de soutenir et d'accompagner l'installation d'agriculteurs biologiques, de permettre à des porteurs de projets – socialement, écologiquement et économiquement pérennes – d'avoir une chance d'accéder à du foncier et de lutter d'une manière générale contre la spéculation et la perte de terres agricoles.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
80 000 €	80 000 €
TOTAL	

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021

Phase MOE : 2022

Phase travaux : pluriannuel à compter de 2022

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Sensibilisation des scolaires à l'exploitation maraichère

Sensibilisation de la population au circuits courts

Aménagement de l'espace public

INTITULE DE L'ACTION : CREATION D'UNE ZONE DE MARAICHAGE PEDAGOGIQUE (BATIMENTS D'EXPLOITATION)

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE MONNAIE

THEME : COHESION SOCIALE ET CIRCUITS COURTS

DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de réserver dans le cadre d'un d'aménagement de lotissement en cours (L'Aquarelle au lieudit La Morietterie), une zone de maraichage (comprenant une zone de culture, des bâtiments d'exploitation, un magasin de vente en circuit court) dont l'exploitation serait confiée via une association portée par des acteurs locaux, regroupant des agriculteurs, des consomm'acteurs, des élus qui pourrait également mener des actions pédagogiques destinées à un public scolaire. L'objectif de l'action est également de soutenir et d'accompagner l'installation d'agriculteurs biologiques, de permettre à des porteurs de projets – socialement, écologiquement et économiquement pérennes – d'avoir une chance d'accéder à du foncier et de lutter d'une manière générale contre la spéculation et la perte de terres agricoles.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT :

Dépenses	Montant HT
80 000 €	80 000 €
TOTAL	

RECETTES en €HT :

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021

Phase MOE : 2022

Phase travaux : pluriannuel à compter de 2022

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

- Sensibilisation des scolaires à l'exploitation maraichère
- Sensibilisation de la population au circuits courts
- Aménagement de l'espace public

INTITULE DE L'ACTION : CREATION D'UN POTAGER MUNICIPAL

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Montlouis-sur-Loire

THEME : PROTEGER LA QUALITE ET OPTIMISER LES RESSOURCES EN EAU ET EN ESPACE

DESCRIPTION DU PROJET

La commune de Montlouis-sur-Loire dispose d'une cuisine centrale qui fournit environ 1000 repas par jour aux enfants des écoles maternelles et primaires.

Le projet consiste à créer un potager municipal pour alimenter partiellement la restauration scolaire en légumes de saison, en circuit ultra-court.

Au-delà de la production de légumes, ce potager aura aussi une vocation pédagogique : il s'agira de sensibiliser les enfants et les adultes en travaillant sur les enjeux alimentaires (environnement, alimentation saine et équilibrée, éducation à l'alimentation durable).

Une étude de faisabilité permettra tout d'abord :

- d'identifier les caractéristiques du terrain requis pour ce projet de maraîchage (surface de terrain adaptée en fonction des cultures et de la production ciblée, typologie de sol, accessibilité, ressource en eau, constructibilité) afin de cerner le besoin sur l'aspect foncier et identifier des zones ou des parcelles du territoire communal qui peuvent correspondre
- estimer les moyens matériels (locaux, outils, engins...)
- étudier les solutions de stockage, de conservation, de transformation et de transport adaptées au territoire et à la production
- dimensionner les moyens humains requis (y compris en pic d'activité)
- étudier les statuts liés à cette activité

Type de dépenses envisagées : étude de faisabilité, acquisitions foncières, achat de matériel, construction d'un bâtiment, formation du personnel...

L'étude de faisabilité technique et financière, il s'agit à l'heure actuelle d'une intention de projet sans chiffrage.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
TOTAL	

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : étude préalable en 2022

Phase MOE

Phase travaux : 2023

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Part de l'approvisionnement de la cantine en légumes issus du potager municipal

INTITULE DE L'ACTION : Création de jardins partagés

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Véretz

THEME alimentation durable

DESCRIPTION DU PROJET

La municipalité souhaite mobiliser des habitants autour d'un projet de jardins partagés. L'objectif est double : favoriser l'alimentation durable en circuit court et le lien social et intergénérationnel.

La commune souhaite confier ce projet à un stagiaire ou un volontaire territorial administratif (en fonction de notre éligibilité) pour trouver le foncier nécessaire, coordonner les bonnes volontés pour la création d'une association...

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Recrutement d'un agent voire stagiaire	5 000 €
Matériels - aménagements	10 000 €
TOTAL	15 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Etat – plan de relance	1 500 €
LEADER	8 000 €
Autofinancement	5 500 €
TOTAL	15 000 €

PLANNING :

Montage du projet : 2021
Mise en oeuvre : 2021/2022

Etat avancement du projet :

Phase AMO – sans objet
Phase MOE – sans objet
Phase travaux – sans objet

Calendrier du projet : Sur 6 mois

INDICATEURS :

Lien social : nombre de membre de l'association

Collectivité : Touraine-Est Vallées

Rédacteur : D.TROUVE – Directeur services Techniques Environnement et Patrimoine

Version du 06/05/2021

INTITULE : **PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE**

PRIORITE DU PROJET :

Description du projet

Labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la Communauté de Communes TOURAINE-EST VALLEE s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique volontariste en faveur de la protection de l'environnement, de lutte contre les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables.

Axe majeur de son plan climat, la collectivité souhaite développer des outils et des actions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments. L'objectif est de rénover 12 500 logements d'ici 2050 en haute performance énergétique (50 kWh/m²/an). Cette démarche s'accompagne également d'une politique de lutte contre la précarité énergétique au travers de son PLH.

La mise en place d'une PTRE permet de répondre à ce double objectif.

Cf. Actions 1.2 ; 2.2 ; 3.1 ; 3.3 et 4 du PCAET

Objectif : Mise en place d'une Plateforme territoriale de rénovation énergétique qui propose une mission de service public de proximité dédié aux ménages qui souhaitent rénover d'un point de vue énergétique leur logement. Les principales missions sont ainsi :

- Faire émerger une demande des ménages en simplifiant les processus au sein d'un « service intégré de la rénovation de l'habitat » traitant de l'amont à l'aval du projet avec suivi des gains énergétiques
- Mobiliser les professionnels en les incitant à s'organiser pour mieux répondre aux spécificités du marché de la rénovation de l'habitat privé notamment la rénovation complète performante
- Faciliter l'accès aux divers mécanismes financiers pour proposer une offre globale de financement.
- Développer une animation et une gouvernance qui associent l'ensemble des parties prenantes (acteurs de l'immobilier) afin de créer une dynamique d'acteurs.

Indicateurs : Nombre de chantiers accompagnés
 Nombre de foyers renseignés
 KWh économisés / Tonnes équivalent pétrole économisées / GES évitées
 Nombre d'animations réalisées

Plan de financement 2014-2026 :

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Étude de préfiguration	4 500 €	Région Centre (appel à candidature étude préfiguration PTRE)	3 000 €
PTRE année 1	40 000 €	Programme SARE 0%	90 000 €
PTRE année 2	40 000 €	FEDER	10 000 €
PTRE année 3	40 000 €	Autofinancement 0%	21 500 €
TOTAL	124 500 €		124 500 €

Etat avancement du projet :

2021 : étude de préfiguration de la PTRE à l'échelle de 4 EPCI

Calendrier du projet :

2021 : étude de préfiguration

2022 : création et installation de la PTRE

2023-2025 : fonctionnement

Documents à joindre :

PCAET – Etude PTRE (diag)

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation thermique du bâtiment principal de l'école

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CHANCAY

THEME Axe Transition écologique – Réduction de la consommation énergétique

DESCRIPTION DU PROJET

La Commune envisage des travaux permettant une meilleure qualité thermique de son bâtiment principal avec pour objectif des économies d'énergie engendrées et une bonne isolation thermique : modification du système de chauffage actuel (fuel), isolation des murs, combles, toitures, voir remplacement des fenêtres et des menuiseries

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
	,00 €
TOTAL	,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : 2023-2024

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux

Pollution lumineuse avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation thermique de la mairie

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CHANCAY

THEME Axe Transition écologique – Réduction de la consommation énergétique

DESCRIPTION DU PROJET

La Commune envisage des travaux permettant une meilleure qualité thermique de son bâtiment avec pour objectif des économies d'énergie engendrées et une bonne isolation thermique : isolation des combles, toiture.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
	,00 €
TOTAL	,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : 2023-2024

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux

Pollution lumineuse avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation thermique de la salle des fêtes

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CHANÇAY

THEME Axe Transition écologique – Réduction de la consommation énergétique

DESCRIPTION DU PROJET

La Commune envisage des travaux permettant une meilleure qualité thermique de sa salle des fêtes avec pour objectif des économies d'énergie engendrées et une bonne isolation thermique voir phonique : modification du système de chauffage actuel, isolation toitures.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
	,00 €
TOTAL	,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : fin 2021

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux

Pollution lumineuse avant/après travaux

**INTITULE DE L'ACTION : ETUDE THERMIQUE PREALABLE POUR la
Rénovation thermique de la salle des fêtes et de
l'école**

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CHANCAY

THEME : Axe Transition écologique – Réduction de la consommation énergétique

DESCRIPTION DU PROJET

La Commune travaille avec I4ADAC comme AMO pour monter une étude thermique sur la salle des fêtes et l'école en vue de travaux permettant une meilleure qualité thermique avec pour objectif des économies d'énergie engendrées et une bonne isolation thermique voir phonique : modification du système de chauffage actuel, isolation toitures.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude thermique	15000,00 €
TOTAL	15 000,00 €

RECETTES En €HT :

Recettes	Montant HT
Autofinancement	15 000 €
TOTAL	15 000

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO 2022
Phase MOE 2022
Phase travaux 2023-2024

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux
Pollution lumineuse avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation énergétique des bâtiments communaux

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de LARÇAY

THEME : Efficacité énergétique

DESCRIPTION DU PROJET

La commune de Larçay a décidé de faire un bilan énergétique de ses bâtiments et de mettre aux normes la salle François Mitterrand et le gymnase.

Aucune étude n'a été réalisée à ce jour sur ces installations. Les équipements concernés par le bilan énergétique sont l'école Jean Moulin, l'école Pierre Perret, le centre de vie François Mitterrand, le dojo, le gymnase, la salle Gabler (salle de danse), les vestiaires du foot et la maison Fortin.

Le but est de diminuer la consommation de gaz au maximum.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Diagnostic énergétique	25 000,00 €
Travaux de réhabilitation	200 000,00 €
TOTAL	225 000,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
DETR	45 000,00 €
CRTE	90 000,00 €
F2D	45 000,00 €
Autofinancement	45 000,00€
TOTAL	225 000,00 €

PLANNING :

Calendrier du projet : Le diagnostic se ferait à partir de 2022. Les travaux commenceraient en 2024

INDICATEURS :

Consommation énergétique avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Réhabilitation énergétique de l'école Gerbault

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Montlouis-sur-Loire

THEME : REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de Montlouis-sur-Loire s'est engagée dans un programme pluriannuel d'investissements pour la transition écologique et le développement durable. Il s'inscrit dans une démarche amorcée depuis 2007 ayant pour but de réduire la consommation énergétique du patrimoine communal et de minimiser la dépendance aux énergies fossiles.

Ce programme prévoit une enveloppe budgétaire conséquente sur l'ensemble du mandat 2020-2026, et est construit autour des orientations suivantes :

- Amélioration de la performance énergétique et du confort des bâtiments communaux ;
- Favoriser la mobilité propre par un programme de renouvellement de l'équipement des services municipaux.

Concernant l'amélioration de la performance énergétique, un plan pluriannuel d'investissement spécifique à la sobriété et l'optimisation énergétique des bâtiments communaux a été engagé dès 2021.

Il est basé sur une première priorisation des bâtiments à réhabiliter issue de l'analyse des consommations croisée avec les usages.

Parmi les sites identifiés, l'école élémentaire Emile Gerbault située dans le cœur de ville a été prioritairement ciblée. En effet, ce site présente différents aspects intéressants comme :

- Démarche de rénovation déjà amorcée en façade nord ;
- Bâtiment en activité sur presque toute l'année ;
- Dysfonctionnements techniques liés aux installations énergétiques ;
- Multitude de publics concernés ;
- Facture énergétique importante ;
- Exposition intéressante de la toiture.

Enjeux :

Les objectifs de cette opération sont ici :

- D'améliorer le confort thermique, acoustique et visuel des usagers ;
- De supprimer le nombre de dysfonctionnements techniques directement en lien avec la vétusté des installations ;
- De réduire les consommations énergétiques (et donc la facture et les émissions de GES) ;
- De développer les énergies renouvelables.

Les travaux prévus sont les suivants :

- La réfection du système d'éclairage intérieur par la mise en place de la technologie LED (réduction éventuelle du nombre de points lumineux) → baisse des consommations, baisse de la puissance, qualité de l'éclairage accrue.
- Le remplacement de 10 huisseries en façade sud du bâtiment avec des caractéristiques d'isolation répondant à la réglementation thermique → améliore la performance du bâtiment et le confort des usagers (températures ressenties)
- La mise en place d'un système de ventilation afin d'assurer l'intégrité du bâti et le confort des usagers → améliore la qualité de l'air intérieur du bâtiment.
- L'installation d'un faux plafond → améliore le confort acoustique des usagers.

- Le remplacement de la couverture (crochet inclus) et de la zinguerie du toit par une couverture neuve ; avec un potentiel renforcement de la charpente, afin d'accueillir une centrale photovoltaïque en surimposition. → participe à la transition énergétique du territoire. – dépenses non incluses dans la présente fiche car supportée par Ener Centre Val de Loire dans le cadre de notre partenariat

A noter que ces travaux ne sont que le début d'un programme pluriannuel qui s'étendra sur l'ensemble du mandat, et même au-delà et qui comprendra à suivre :

- un programme de réhabilitation de 4 bâtiments prioritaires en vue d'une amélioration du confort thermique d'été compatible avec les objectifs de sobriété énergétique poursuivis par la collectivité
- un programme pluriannuel de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux basé sur l'analyse des consommations actuelles et des exigences d'amélioration, notamment au regard de la réglementation (décret tertiaire).

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Couverture	99 500
Menuiserie	97 704
Faux-plafonds	36 030
Electricité / éclairage	37 423
VMC	112 000
Maîtrise d'œuvre	6 000 €
SPS	2 000 €
TOTAL	390 657 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant € HT
DSIL 2021 plan de relance rénovation énergétique sollicité (40 %)	156 263 €
Région – CRST (18%)	70 000 €
Conseil départemental F2D (9%)	35 000 €
SIEIL (8%)	30 000 €
Autofinancement (25 %)	99 394 €
TOTAL	390 657 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO – sans objet

Phase MOE : finalisée

Phase travaux : 7 juillet 2021 - 31 octobre 2021

Calendrier du projet :

Etude des consommations : 2022

Calibrage d'éventuelle mission de Bureaux d'étude thermique : 2022-2023

Début des travaux : à définir selon phasage et montant financiers à engager

INDICATEURS :

- Consommation énergétique en kWh / m² / an
- Consommation énergétique avant/après travaux
- Diminution de la facture énergétique en € / an

INTITULE DE L'ACTION : Amélioration du confort thermique de 4 bâtiments communaux : Médiathèque, Gymnase Léo Langrange, Salle Rabelais, Salle de danse, en préservant l'objectif de performance énergétique

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Montlouis-sur-Loire

THEME : REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de Montlouis-sur-Loire s'est engagée dans un programme pluriannuel d'investissements pour la transition écologique et le développement durable. Il s'inscrit dans une démarche amorcée depuis 2007 ayant pour but de réduire la consommation énergétique du patrimoine communal et de minimiser la dépendance aux énergies fossiles.

Ce programme prévoit une enveloppe budgétaire conséquente sur l'ensemble du mandat 2020-2026, et est construit autour des orientations suivantes :

- Amélioration de la performance énergétique et du confort des bâtiments communaux ;
- Favoriser la mobilité propre par un programme de renouvellement de l'équipement des services municipaux.

Concernant l'amélioration de la performance énergétique, l'un des axes de d'intervention consiste à mettre en oeuvre d'un programme de travaux au sein de 4 bâtiments communaux considérés comme prioritaires au regard de leurs usages et présentant des caractéristiques similaires concernant les problématiques d'usage en été notamment.

Dans ce cadre, un bureau d'étude thermique sera très prochainement missionné afin d'analyser le comportement thermique de ces bâtiments, y compris en période estivale.

A suivre, un programme de travaux sera déterminé par bâtiment, puis mis en oeuvre.

Le présent projet comprend : la prestation intellectuelle préalable liée à l'intervention du bureau d'étude thermique, puis, à terme, les travaux dans les bâtiments concernés qui sont à ce stade seulement estimés.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant € HT
Etudes avec évaluation des mesures correctives	30 000
Programme de travaux	Attente chiffrage du bureau d'étude
TOTAL	

RECETTE En €HT

Recettes	Montant € HT
Etat : DETR / DSIL/ autres fonds ... via CRTE (50%)	Montant à préciser une fois le montant des travaux connus
CRST 2024-2030 (20 %)	Montant à préciser une fois le montant des travaux connus
Autofinancement (30%)	Montant à préciser une fois le montant des travaux connus

TOTAL	
-------	--

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Consultation : 12/04/2021 au 07/05/2021

Calendrier du projet :

Finalisation de l'étude : Octobre 2021 au plus tard

Arbitrage : dernier trimestre 2021

Mise en Œuvre des Travaux : A partir de 2022

INDICATEURS :

- Consommation énergétique en kWh / m² / an
- T° enregistrée dans les salles en « surchauffe »
- Retour usagers
- Coût de la facture énergétique en € / an

INTITULE DE L'ACTION : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACQUISITION DE VEHICULES ET VELO ELECTRIQUES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Montlouis-sur-Loire

THEME : REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de Montlouis-sur-Loire s'est engagée dans un programme pluriannuel d'investissements pour la transition écologique et le développement durable. Il s'inscrit dans une démarche amorcée depuis 2007 ayant pour but de réduire la consommation énergétique du patrimoine communal et de minimiser la dépendance aux énergies fossiles.

Ce programme prévoit une enveloppe budgétaire conséquente sur l'ensemble du mandat 2020-2026, et est construit autour des orientations suivantes :

- Amélioration de la performance énergétique et du confort des bâtiments communaux ;
- Favoriser la mobilité propre par un programme de renouvellement de l'équipement des services municipaux.

Dans ce cadre, une planification du renouvellement du matériel roulant a été établie en vue de développer une flotte de véhicules propres.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE en €HT :

Estimation à affiner et préciser selon les consultations

Dépenses	Montant € HT
Achat et renouvellement de matériel roulant de 2022 à 2024	800 000
TOTAL	800 000

RECETTE En €HT

Recettes	Montant € HT
Etat : DETR/DSIL / Via le CRTE (50%)	400 000
Autres financements mobilisés via des appels à projets selon la nature précise des investissements	240 000
Autofinancement	160 000
TOTAL	800 000

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Achat de 2 vélos à assistance électrique et de 2 trottinettes en 2020

Achat d'un vélo à assistance électrique en 2021

Calendrier du projet :

Remplacement 2022

- RENAULT MASTER 1
- PEUGEOT BOXER

Remplacement 2023

- KANGOO 1
- KANGOO 2
- RENAULT TRAFIC
- RENAULT KANGOO 3

Remplacement 2024

- KANGOO 4
- RENAULT CLIO
- RENAULT TRAFIC

INDICATEURS :

- % de véhicules à énergies « propres » sur la totalité du parc

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation énergétique d'un bâtiment
MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de REUGNY

THEME Réduire la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

DESCRIPTION DU PROJET

Rénovation énergétique d'un bâtiment du groupe scolaire (restaurant, salle périscolaire et logement).

Le chauffage étant le poste le plus important, l'isolation du bâti est indispensable pour relier ensuite le bâtiment à une énergie renouvelable, la géothermie, déjà mise en œuvre sur une partie du site scolaire.

Les travaux : isolation des murs, remplacement des portes bois, isolation des plafonds, isolation des planchers par la cave, changement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur reliée à la géothermie, VMC double et simple flux.

La production d'eau chaude (deuxième poste énergivore) sera envisagée en aérothermie.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux	187 220.00
Maitrise d'œuvre et études	28 083.00
TOTAL	215 303.00

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Région (CRST)	60 480.00
FDSR (enveloppe socle)	111 762.00
Autofinancement	43 061.00
TOTAL	215 303.00

PLANNING : Etudes et début MO en 2022 et travaux en 2023



Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Restauration d'un bâtiment communal.

Baisse de la consommation d'énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude, la ventilation et l'éclairage.

Amélioration du cadre de vie au restaurant scolaire

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation énergétique d'un bâtiment
MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de REUGNY

THEME Réduire la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

DESCRIPTION DU PROJET

Rénovation énergétique d'un bâtiment du groupe scolaire (restaurant, salle périscolaire et logement).

Le chauffage étant le poste le plus important, l'isolation du bâti est indispensable pour relier ensuite le bâtiment à une énergie renouvelable, la géothermie, déjà mise en œuvre sur une partie du site scolaire.

Les travaux : isolation des murs, remplacement des portes bois, isolation des plafonds, isolation des planchers par la cave, changement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur reliée à la géothermie, VMC double et simple flux.

La production d'eau chaude (deuxième poste énergivore) sera envisagée en aérothermie.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux	187 220.00
Maitrise d'œuvre et études	28 083.00
TOTAL	215 303.00

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Région (CRST)	60 480.00
FDSR (enveloppe socle)	111 762.00
Autofinancement	43 061.00
TOTAL	215 303.00

PLANNING : Etudes et début MO en 2022 et travaux en 2023



Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Restauration d'un bâtiment communal.

Baisse de la consommation d'énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude, la ventilation et l'éclairage.

Amélioration du cadre de vie au restaurant scolaire

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation énergétique du gymnase.

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Vouvray

THEME Transition écologique

DESCRIPTION DU PROJET

La chaufferie du gymnase est constituée de deux chaudières fonctionnant au gaz naturel, installées en 1976 assurant le chauffage des locaux avec deux circuits : aérothermes et radiateurs. Les chaudières seront remplacées avec installation de panneaux rayonnants dans la salle de sport. Il est également envisagé de remplacer les baies de la salle polyvalente par un vitrage isolant. Enfin, un système de ventilation sera mis en place pour la salle polyvalente avec une centrale de traitement d'air à double flux.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Assistance à maîtrise d'ouvrage	8 750 €
Audit énergétique	4 900 €
Isolation de la salle polyvalente	41 658 €
Chauffage salle de sport	119 564 €
Chauffage salle polyvalente	58 676 €
TOTAL	233 548 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
F2D	60 653 €
Autofinancement	172 895 €
TOTAL	233 548 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO
Phase MOE : 1^{er} semestre 2021
Phase travaux : 2^{ème} semestre 2021
Calendrier du projet : 2021

INDICATEURS :

Consommation énergétique avant/après travaux

INTITULE **REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE NOCTURNE**

Description du projet

La Communauté de Communes TOURAINE EST VALLEE s'est engagée depuis le 1^{er} janvier 2020 dans un programme de rénovation de l'éclairage public incluant les 10 communes du territoire, dont la moitié ne bénéficiait pas de contrat de gestion énergétique de leur parc d'éclairage public.

La réalisation du SDAL- Schéma directeur lumière - doit permettre de réaliser des économies d'énergie et de prioriser les travaux à réaliser pour supprimer les points les plus « gourmands » en énergie. Il permettra de modifier et adapter le niveau d'éclairage en fonction des normes et recommandations, de l'usage de l'espace public et en tenant compte des objectifs de diminution de la pollution lumineuse.

Pour programmer les travaux, le SDAL s'appuie sur les normes et recommandations existantes avec prise en compte de la chaussée, des trottoirs et des accotements. Une gradation pourra également être proposée en milieu de nuit.

Objectif : Engager le programme de travaux pour performances énergétiques sur le nord du territoire et poursuivre le programme engagé depuis 2013 sur le sud du territoire. Proposer un éclairage optimisé et adapté au site et aux besoins, tout en diminuant les nuisances lumineuses, éliminer les équipements source de toxicité (lampes au mercure). Poursuite des coupures nocturnes

Indicateurs : Nombre de points lumineux remplacés
Économies d'énergie engendrées.

Plan de financement 2014-2026 :

Le taux de subvention initial est de 20 %, mais la Bonification est de 10 % lorsque le maître d'ouvrage s'engage à une extinction nocturne entre 23 heures et 5 heures du matin. Depuis la rédaction du CRST en 2017, la CCTEV mène une campagne de coupure nocturne. Pour le bilan à mi parcours, la subvention escomptée est donc de 30% et non plus de 20%

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux d'économie d'énergie	400 000	CRST 30%	120 000
		Département 25%	100 000
		ETAT	100 000
		Autofinancement 20%	80 000
TOTAL	400 000		400 000

Etat avancement du projet :

Le SDAL est en cours de finition. Il doit être remis à la collectivité en octobre 2020. Il liste les travaux

d'économie à effectuer en priorité. Il sert donc de programme d'investissement pluri annuel.

L'entreprise réalisant les futurs travaux d'économie d'énergie est déjà connue. Il lui faut 15 jours pour établir le devis définitif des investissements choisis pour la réalisation d'économie d'énergie.

Calendrier du projet :

30 septembre : adoption du SDAL

15 octobre : choix des rues dont l'éclairage doit être rénové en vue d'économie d'énergie

30 octobre : lancement des OS pour un programme de 5 ans de réalisation

Documents à joindre :

RAS au 14/09/2020

INTITULE : **REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE NOCTURNE**

Description du projet

La Communauté de Communes TOURAINE EST VALLEE s'est engagée depuis le 1^{er} janvier 2020 dans un programme de rénovation de l'éclairage public incluant les 10 communes du territoire, dont la moitié ne bénéficiait pas de contrat de gestion énergétique de leur parc d'éclairage public.

La réalisation du SDAL- Schéma directeur lumière - doit permettre de réaliser des économies d'énergie et de prioriser les travaux à réaliser pour supprimer les points les plus « gourmands » en énergie. Il permettra de modifier et adapter le niveau d'éclairage en fonction des normes et recommandations, de l'usage de l'espace public et en tenant compte des objectifs de diminution de la pollution lumineuse.

Pour programmer les travaux, le SDAL s'appuie sur les normes et recommandations existantes avec prise en compte de la chaussée, des trottoirs et des accotements. Une gradation pourra également être proposée en milieu de nuit.

Objectif : Engager le programme de travaux pour performances énergétiques sur le nord du territoire et poursuivre le programme engagé depuis 2013 sur le sud du territoire. Proposer un éclairage optimisé et adapté au site et aux besoins, tout en diminuant les nuisances lumineuses, éliminer les équipements source de toxicité (lampes au mercure). Poursuite des coupures nocturnes

Indicateurs : Nombre de points lumineux remplacés
Économies d'énergie engendrées.

Plan de financement 2014-2026 :

Le taux de subvention initial est de 20 % , mais la Bonification est de 10 % lorsque le maître d'ouvrage s'engage à une extinction nocturne entre 23 heures et 5 heures du matin. Depuis la rédaction du CRST en 2017, la CCTEV mène une campagne de coupure nocturne. Pour le bilan à mi parcours , la subvention escomptée est donc de 30% et non plus de 20%

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux d'économie d'énergie 2022	100 000	CRST 30%	30 000
		Département 25%	
		ETAT	
		Autofinancement 20%	70 000
TOTAL	100 000		100 000

Etat avancement du projet :

Le SDAL est en cours de finition. Il doit être remis à la collectivité en octobre 2020. Il liste les travaux d'économie à effectuer en priorité. Il sert donc de programme d'investissement pluri annuel.

L'entreprise réalisant les futurs travaux d'économie d'énergie est déjà connue. Il lui faut 15 jours pour établir le devis définitif des investissements choisis pour la réalisation d'économie d'énergie.

Calendrier du projet :

30 septembre : adoption du SDAL

15 octobre : choix des rues dont l'éclairage doit être rénové en vue d'économie d'énergie

30 octobre : lancement des OS pour un programme de 5 ans de réalisation

Documents à joindre :

RAS au 14/09/2020

Collectivité : Touraine-Est Vallées
 Rédacteur : D.TROUVE– Directeur services Techniques Environnement et Patrimoine
 Version du 06/05/2021

INTITULE : ETUDE ET **PROGRAMME DE TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS**

PRIORITE DU PROJET :

Description du projet

La Communauté de Communes TOURAINE EST VALLEE est fortement engagée pour la thermique de ces bâtiments. Fort de la construction actuelle d'une maison de la petite enfance BEPOS, elle souhaite élargir sa réflexion sur l'ensemble de son patrimoine.

L'objet est de réaliser une étude technique de l'ensemble de ses bâtiments afin de définir un programme d'investissement sur 8 ans de rénovation énergétique.

L'objectif est de travailler sur la thermique d'été et d'hiver. L'audit préalable permettra d'analyser la situation existante (confort des usagers en, hiver, en été, problèmes d'humidité...) de faire un bilan énergétique toutes énergies confondues et d'établir les préconisations possibles. Cette étude sera accompagnée d'une analyse économique (investissement / factures d'énergies / coûts d'exploitation).

Objectif : Amélioration du confort des usagers en hiver et en été, réduction des consommations énergétiques.

Indicateurs : Nombre de bâtiments rénovés
KWH économisés

Plan de financement 2014-2026 :

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisitions foncières	0	CAf	0
Aides financières		Département 25%	0
Etude	90 000 €	ETAT30%	0
Travaux de rénovation	2 000 000	Autofinancement 20%	0
TOTAL	0		0

Etat avancement du projet :

Lancement de l'étude en 2022

Calendrier du projet :

2022 : étude

2022-2028 : travaux de rénovation

Documents à joindre :

PCAET ?

INTITULE DE L'ACTION : Etude de l'empreinte énergétique des bâtiments communaux existants

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Monnaie

THEME : Transition énergétique

DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de lancer une étude globale sur les bâtiments de la commune incluant la mairie, les salles associatives, la Maison Baric, la salle Raymond Devos, la salle Touraine, les bâtiments sportifs, les écoles et le restaurant scolaire, le centre de loisirs, le centre technique municipal et de réaliser un diagnostic, compte tenu de l'âge des bâtiments, afin d'améliorer de mesurer leur empreinte énergétique et proposer des mesures à prendre pour améliorer leur performance énergétique (mode de chauffage et programmation adaptés à l'usage du bâtiment, isolation du bâtiment = toitures et huisseries). Cette étude doit permettre de réaliser un plan pluriannuel de travaux et/ou d'être une référence quand des travaux de réaménagement sont à programmer.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
50 000 €	50 000 €
TOTAL	

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021

Phase MOE : selon résultat diagnostic

Phase travaux : pluriannuel à compter de 2022

Calendrier du projet : Sur 5 ans

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux => baisse du coût énergétique des bâtiments
Confort d'utilisation pour les usagers.

INTITULE DE L'ACTION : ETUDE DE L'EMPREINTE ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX EXISTANTS

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE MONNAIE

THEME : TRANSITION ENERGETIQUE

DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de lancer une étude globale sur les bâtiments de la commune incluant la mairie, les salles associatives, la Maison Baric, la salle Raymond Devos, la salle Touraine, les bâtiments sportifs, les écoles et le restaurant scolaire, le centre de loisirs, le centre technique municipal et de réaliser un diagnostic, compte tenu de l'âge des bâtiments, afin d'améliorer de mesurer leur empreinte énergétique et proposer des mesures à prendre pour améliorer leur performance énergétique (mode de chauffage et programmation adaptés à l'usage du bâtiment, isolation du bâtiment = toitures et huisseries).

Cette étude doit permettre de réaliser un plan pluriannuel de travaux et/ou d'être une référence quand des travaux de réaménagement sont à programmer.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT :

Dépenses	Montant HT
50 000 €	50 000 €
TOTAL	

RECETTES en €HT :

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021

Phase MOE : selon résultat diagnostic

Phase travaux : pluriannuel à compter de 2022

Calendrier du projet : Sur 5 ans

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux => baisse du coût énergétique des bâtiments
Confort d'utilisation pour les usagers.

INTITULE DE L'ACTION : Travaux d'isolation thermique des bâtiments communaux

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Monnaie

THEME : Transition énergétique

DESCRIPTION DU PROJET

La municipalité envisage de prioriser quelques bâtiments publics pour lesquels des travaux d'aménagement sont nécessaires à court terme :

- La mairie et son annexe accueillant le CCAS et la future Maison France Services (à compter de 2021)
- la salle Raymond Devos = principal équipement de spectacle de la commune (à compter de 2023)
- La cité scolaire = écoles maternelle et élémentaire + restaurant scolaire + centre de loisirs (à compter de 2024)
- Le site de l'ancienne gare (à compter de 2025)

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
550 000 €	550 000 €
TOTAL	

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : à partir de 2021

Phase MOE : à partir de 2021

Phase travaux : pluriannuel à compter de 2021 =>2025

Calendrier du projet : Sur 5 ans

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux => baisse du coût énergétique des bâtiments

Diminution des émissions de CO2

Confort d'utilisation

Optimisation des installations en fonction de leur usage

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation de la salle Eugène-Bizeau

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Véretz

THEME Promouvoir les lieux d'échanges et d'accueil

DESCRIPTION DU PROJET

La salle polyvalente Eugène-Bizeau est un équipement vieillissant datant des années 80. Cette salle permet d'accueillir des activités associatives et les manifestations culturelles de la commune.

Elle nécessite un rénovation énergétique profonde ainsi qu'une adaptation aux nouveaux usages : création de loges, locaux de stockage et amélioration des équipements scéniques.

PLAN DE FINANCEMENT

En attente de l'étude de programmation rendue fin avril 2021

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Honoraires divers / géomètre...	371 000 €
Travaux de réhabilitation et construction neuve	2 192 000 €
TOTAL	2 563 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention (DETR – F2D – Région)	657 600 €
Autofinancement	
TOTAL	1 905 400 €

PLANNING :

Etude de programmation : 2021

Travaux : 2024 / 2025

Etat avancement du projet :

Phase AMO - 2021
Phase MOE - 2023
Phase travaux – 2024 / 2025

Calendrier du projet : Sur 3 ans

INDICATEURS :

Consommation énergétique avant/après travaux
Optimisation du taux d'occupation avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation de la salle Eugène-Bizeau

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Véretz

THEME Promouvoir les lieux d'échanges et d'accueil

DESCRIPTION DU PROJET

La salle polyvalente Eugène-Bizeau est un équipement vieillissant datant des années 80. Cette salle permet d'accueillir des activités associatives et les manifestations culturelles de la commune.

Elle nécessite une rénovation énergétique profonde ainsi qu'une adaptation aux nouveaux usages : création de loges, locaux de stockage et amélioration des équipements scéniques.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT	Programmation
Maitrise d'oeuvre	800 000 €	2022
Travaux de construction neuve	3 700 000 €	2023
TOTAL	4 500 000 €	

RECETTES En €HT en 2022

Recettes	Montant HT
Autofinancement	800 000 €
TOTAL	800 000 €

PLANNING :

Etude de programmation : 2021

Travaux : 2023 / 2025

Etat avancement du projet :

Phase AMO - 2021

Lancement de la procédure de concours de maitrise d'œuvre : janvier 2022

Phase MOE - 2022

Phase travaux - 2023 / 2025

Calendrier du projet : Sur 3 ans

INDICATEURS :

Consommation énergétique avant/après travaux

Optimisation du taux d'occupation avant/après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation / Reconstruction de la Mairie

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Véretz

THEME accès au service public

DESCRIPTION DU PROJET

La mairie de Véretz date du 19^{ème} siècle. Elle nécessite un vaste programme de rénovation énergétique et fonctionnel malgré quelques travaux déjà réalisés (changement de certaines fenêtres, rénovation de l'accueil...). Il convient également de créer un nouveau local pour la bibliothèque (actuellement dans les murs de la mairie) – cf fiche Bibliothèque – les travaux sur la mairie seront précédés par la démolition des anciennes écoles situés à proximité de la mairie.

Une réflexion d'ensemble est donc en cours.

Réalisation d'un schéma directeur des équipements communaux, finalisation mi juin

PLAN DE FINANCEMENT

En attente de l'étude de programmation livrée fin avril 2021.

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Honoraires divers / géomètre...	433 000 €
Travaux de réhabilitation et construction neuve	2 170 000 €
TOTAL	2 603 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention (DETR – F2D – Région)	780 900 €
Autofinancement	1 822 100 €
TOTAL	2 603 000 €

PLANNING :

Réalisation d'un schéma directeur des équipements communaux qui permettra de phaser les travaux sur les équipements municipaux, finalisation mi juin.

Etude de programmation : 2021

Travaux : ?

Etat avancement du projet :

Phase AMO - 2021

Phase MOE - ?

Phase travaux – ?

Calendrier du projet : Sur 3 ans

INDICATEURS :

Consommation énergétique avant/après travaux

Adaptation de l'équipement aux nouveaux besoins : télétravail, polyvalence des usages.

Collectivité : Touraine-Est Vallées

Rédacteur : D.TROUVE – Directeur services Techniques Environnement et Patrimoine

Version du 06/05/2021

INTITULE : **RECYCLERIE**

PRIORITE DU PROJET :

Description du projet

La Communauté de Communes TOURAINE EST VALLEE s'est engagée depuis le 1^{er} janvier 2020 dans le programme de son PCAET. À ce titre, la collectivité souhaite poursuivre et conforter ses actions de prévention et réduction des déchets en favorisant notamment le réemploi et l'économie circulaire, sans négliger l'aspect social de ce projet.

Différents objectifs sont envisagés et pourraient être réunis autour de ce projet en proposant dans la recyclerie :

- 1 lieu de collecte des déchets permettant de prendre en charge : textiles ; livres ; meubles ; objets du quotidien ; DEEE ; matériaux de récupération ; mobilier professionnel ;...
- 1 lieu dédié au réemploi/réutilisation voire à la réparation (sur le modèle des « repaircafé »).
- 1 lieu d'animation permettant de communiquer sur la prévention des déchets
- 1 outil de proximité au service du territoire pour la réduction des déchets mais aussi de formation, de transmission des bonnes pratiques,...
- 1 espace de vente et/ou échange entre 100 à 300 m³ ouvert au public.
- 1 matériauxthèque
- 1 espace de coordination de services du déchet : collecte des encombrants sur appel, webservice pour des dons entre particuliers
- 1 lieu de vie et d'insertion : « café accueil », gestion associative d'insertion et animation-coordination par la collectivité

Objectif : Création d'une ressourcerie associée ou non à une déchetterie
Cf. action 24 du PCAET : "Augmenter la durée de vie des produits", déclinée en 2 sous-actions :

- Soutenir le développement de projets concernant le réemploi, la réutilisation et la réparation
- Développer un nouveau modèle de déchetterie, gérées par des personnes qualifiées, permettant aux habitants de récupérer des matériaux, appareils et pièces matériels.

Coupler à ces déchetteries un véritable service de « recycleries ».
Cf. action 1 du contrat de réciprocité avec TMVL : renforcer et structurer la filière ressourcerie

Indicateurs : Réalisation d'une ressourcerie sur le territoire TEV
 Nombre de passage d'utilisateurs
 Volumes traités

Plan de financement 2021-2026 :

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition bâtiment et/ou terrain	565 622		
Études	0	CRST 30%	0

Construction/travaux d'aménagement		Département 25%	0
Fonctionnement		ETAT	0
		Autofinancement 20%	0
TOTAL	000 000		000 000

État avancement du projet :

Acquisition d'un bâtiment : acquisition par préemption juin 2021 (dossier de préemption avec objectif de création d'une ressourcerie)

Calendrier du projet :

2021 : acquisition d'un bâtiment

2022 : études préalables (faisabilité, préfiguration de fonctionnement, programmation)

2023 : programme, recherche de financement, consultation MOE

2024-2026 : travaux et mise en service

Documents à joindre :

Collectivité : Touraine-Est Vallées

Rédacteur : D.TROUVE – Directeur services Techniques Environnement et Patrimoine

Version du 06/05/2021

INTITULE : **PLATEFORME DECHETS VERTS**

PRIORITE DU PROJET :

Description du projet

La Communauté de Communes TOURAINE EST VALLEE s'est engagée depuis le 1^{er} janvier 2020 dans le programme de son PCAET. À ce titre, la collectivité souhaite poursuivre et conforter ses actions de prévention et réduction des déchets. Le territoire est aujourd'hui équipé de 2 déchetteries anciennes et d'une plateforme déchets verts au sud du territoire (3 communes desservies directement).

Les 2 déchetteries, de conception ancienne et limitées dans leur possibilité d'extension (contraintes foncières), arrivent aujourd'hui à saturation notamment en période d'augmentation du flux déchets verts (mars à novembre).

Une 1^{ère} plateforme, agrandie 2 fois, a permis de répondre à une partie du besoin au sud du territoire. Au Nord du territoire, une collecte spécifique par mise à disposition de conteneurs est organisée sur la commune de Monnaie.

Néanmoins, ces dispositifs ne s'avèrent pas suffisants aujourd'hui

Le projet est de construire 1 ou plusieurs plateformes déchets verts supplémentaires sur le territoire.

Objectif : Création d'une ou plusieurs plateformes

Indicateurs :

Nombre de passage d'utilisateurs

Volumes traités

Plan de financement 2021-2026 :

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Études			
Acquisition foncières éventuelles	0	CRST 30%	0
Construction/travaux d'aménagement		Département 25%	0
Fonctionnement ?		ETAT	0
		Autofinancement 20%	0
TOTAL	1,6 à 2,5 M€		000 000

État avancement du projet :

Calendrier du projet :

2022 : diagnostic de la filière déchets verts – étude des besoins sur le territoire

2022 : études préalables (faisabilité, préfiguration de fonctionnement – modèle économique, étude programme)

2023 : programme, recherche de financement, consultation MOE et travaux

2024-2026 : travaux et mise en service

Documents à joindre :

Collectivité : Touraine-Est Vallées

Rédacteur : D.TROUVE – Directeur services Techniques Environnement et Patrimoine

Version du 06/05/2021

INTITULE : **INSTALLATION D'UNITES DE PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

PRIORITE DU PROJET :

Description du projet

Labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la Communauté de Communes TOURAINE-EST VALLEE s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique volontariste en faveur de la protection de l'environnement, de lutte contre les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre et développement des énergies renouvelables.

Première étape dans la connaissance du contexte local, la collectivité a mis en place et à disposition du grand public en 2020 un cadastre solaire permettant à chacun de connaître le potentiel solaire de sa toiture.

De même, le parking du tiers-lieu de son service développement économique, construit en 2019, bénéficie d'ombrières photovoltaïques.

Enfin, la TEV s'est engagée en 2020 dans la construction d'une crèche labellisée BEPOS dont le chauffage est assuré par géothermie et la production électrique par panneaux photovoltaïques.

Forte de ces actions, la collectivité souhaite étudier et poursuivre le déploiement d'unités de production d'énergie sur ses sites qui le permettent.

Ce déploiement sera également un outil de promotion et d'éco-exemplarité auprès des entreprises, des agriculteurs et des particuliers du territoire. *Cf. Actions 18.6 et 19.1 du PCAET*

Objectif : Étude de l'ensemble des sites et bâtiments gérés par la collectivité pour définir le potentiel d'installation solaires (photovoltaïques ou thermiques), puis déploiement des unités de production en toiture, en ombrières sur aires de stationnement, sur terrains inexploités, etc,...

Indicateurs : Nombre d'installations réalisées
KWh produits / Tonnes équivalent pétrole économisées / GES évitées

Plan de financement 2014-2026 :

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Étude	0	CRST 0%	0
Travaux d'installation année 1	80 000	Département 0%	0
Travaux d'installation année 2	80 000	ETAT	0
Travaux d'installation année 3	160 000	Autofinancement 0%	0
TOTAL	240 000		0

Etat avancement du projet :

2021 : étude installation ombrières photovoltaïques sur parking siège TEV

Calendrier du projet :

2022 : installation 1 (parking siège TEV)

2023 : installation 2

2024 : installation 3

Documents à joindre :

PCAET ? (attention : actions pas tout à fait les mêmes)

Collectivité : Touraine-Est Vallées
 Rédacteur : D.TROUVE- Directeur services Techniques Environnement et Patrimoine
 Version du 06/05/2021

INTITULE : INSTALLATION D'UNITES DE PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

PRIORITE DU PROJET :

Description du projet

Labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la Communauté de Communes TOURAINE-EST VALLEE s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique volontariste en faveur de la protection de l'environnement, de lutte contre les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre et développement des énergies renouvelables.

Première étape dans la connaissance du contexte local, la collectivité a mis en place et à disposition du grand public en 2020 un cadastre solaire permettant à chacun de connaître le potentiel solaire de sa toiture.

De même, le parking du tiers-lieu de son service développement économique, construit en 2019, bénéficie d'ombrières photovoltaïques.

Enfin, la TEV s'est engagée en 2020 dans la construction d'une crèche labellisée BEPOS dont le chauffage est assuré par géothermie et la production électrique par panneaux photovoltaïques.

Forte de ces actions, la collectivité souhaite étudier et poursuivre le déploiement d'unités de production d'énergie sur ses sites qui le permettent.

Ce déploiement sera également un outil de promotion et d'éco-exemplarité auprès des entreprises, des agriculteurs et des particuliers du territoire. *Cf. Actions 18.6 et 19.1 du PCAET*

Objectif : Étude de l'ensemble des sites et bâtiments gérés par la collectivité pour définir le potentiel d'installation solaires (photovoltaïques ou thermiques), puis déploiement des unités de production en toiture, en ombrières sur aires de stationnement, sur terrains inexploités, etc,...

Indicateurs : Nombre d'installations réalisées
 KWh produits / Tonnes équivalent pétrole économisées / GES évitées

Plan de financement 2014-2026 :

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Étude	0	CRST 0%	0
		Département 0%	0
Travaux d'installation année 2022	72 000	ETAT	0
		Autofinancement 0%	0
TOTAL	72 000		0

Etat avancement du projet :

2021 : étude installation ombrières photovoltaïques sur parking siège TEV

Calendrier du projet :

2022 : installation 1 (parking siège TEV)

INTITULE DE L'ACTION : Installation d'une chaufferie Biomasse

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de La Ville-aux-Dames

THEME Energie renouvelable

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la construction d'une chaufferie Biomasse d'une puissance de 437 kW avec son réseau de chaleur d'environ 550 ml. Elle permettra de reprendre les sites suivant : le gymnase, la future salle d'expression corporelle, le tennis couvert, l'ALSH, les deux écoles et le restaurant scolaire.

Le tout, pour une consommation d'énergie totale de 738 MWh dont 669 MWh fournis par le bois.



Emprise de l'Opération

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	500 000 €
TOTAL	500 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Subvention Ademe/région	263 682 €
Subvention Europe Feder	53 713 €
Autofinancement	182 605 €
TOTAL	500 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO 2019-2020
Phase MOE 2021
Phase travaux 2021 -2022

Calendrier du projet : Sur 3 ans

INDICATEURS :

Consommation énergétique avant et après aménagement.

**INTITULE DE L'ACTION : INSTALLATION D'UNE
CHAUFFERIE BIOMASSE**

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE LA VILLE-AUX-DAMES

THEME : ENERGIE RENOUVELABLE

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la construction d'une chaufferie Biomasse d'une puissance de 437 kW avec son réseau de chaleur d'environ 550 ml.

Elle permettra de reprendre les sites suivants : le gymnase, la future salle d'expression corporelle, le tennis couvert, l'ALSH, les deux écoles et le restaurant scolaire.

Le tout, pour une consommation d'énergie totale de 738 MWh dont 669 MWh fournis par le bois.



 Emprise de l'Opération

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT :

Dépenses	Montant HT
Etude et Travaux	500 000 €
TOTAL	500 000 €

RECETTES en €HT :

Recettes	Montant HT
Subvention Ademe/région	263 682 €
Subvention Europe Feder	53 713 €
Autofinancement	182 605 €
TOTAL	500 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO 2019-2020
Phase MOE 2021
Phase travaux 2021 -2022

Calendrier du projet : Sur 3 ans

INDICATEURS :

Consommation énergétique avant et après aménagement.

INTITULE DE L'ACTION : Etude et création d'un réseau de chaleur

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Monnaie

THEME : Transition énergétique

DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de créer un réseau de chaleur afin de mutualiser l'alimentation énergétique de plusieurs bâtiments communaux situés sur la même aire géographique, autour de la place de la mairie : salles associatives, mairie et annexe de la mairie (actuelle bibliothèque, CCAS/MSAP), salle Raymond Devos, Maison Baric, bâtiment des jeunes, ancien bâtiment des services techniques =>Future médiathèque.

Le diagnostic énergétique des bâtiments qui aura été réalisé (cf. action n°1) déterminera les bâtiments à mettre en réseau quant à leur alimentation énergétique et la pertinence de créer ce réseau de chaleur.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
650 000 €	650 000 €
TOTAL	

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2022

Phase MOE : selon résultat diagnostic

Phase travaux : pluriannuel à compter de 2023

Calendrier du projet : Sur 5 ans

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux => baisse du coût énergétique des bâtiments

Optimisation de l'entretien des installations

Développement multi énergétique

Adaptation de la durée d'utilisation à chaque bâtiment

Sécurité accrue

Diminution des rejets atmosphériques

INTITULE DE L'ACTION : ETUDE ET CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE MONNAIE

THEME : TRANSITION ENERGETIQUE

DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de créer un réseau de chaleur afin de mutualiser l'alimentation énergétique de plusieurs bâtiments communaux situés sur la même aire géographique, autour de la place de la mairie : salles associatives, mairie et annexe de la mairie (actuelle bibliothèque, CCAS/MSAP), salle Raymond Devos, Maison Baric, bâtiment des jeunes, ancien bâtiment des services techniques =>Future médiathèque.

Le diagnostic énergétique des bâtiments qui aura été réalisé (cf. action n°1) déterminera les bâtiments à mettre en réseau quant à leur alimentation énergétique et la pertinence de créer ce réseau de chaleur.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT :

Dépenses	Montant HT
650 000 €	650 000 €
TOTAL	

RECETTES en €HT :

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2022

Phase MOE : selon résultat diagnostic

Phase travaux : pluriannuel à compter de 2023

Calendrier du projet : Sur 5 ans

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux => baisse du coût énergétique des bâtiments

Optimisation de l'entretien des installations

Développement multi énergétique

Adaptation de la durée d'utilisation à chaque bâtiment

Sécurité accrue

Diminution des rejets atmosphériques

INTITULE DE L'ACTION : Mise en place de bornes de recharges d'hydrogène pour vélo à Hydrogène dans le cadre de la transition énergétique.

MAITRE D'OUVRAGE : Office de tourisme Montlouis-Vouvray : Touraine Val de Loire

THEME : Transition écologique

DESCRIPTION DU PROJET

L'office de tourisme « Montlouis-Vouvray : Touraine Val de Loire » est à la fois l'organisme de promotion touristique du territoire mais aussi un partenaire important dans la mise en place de produits innovants dans le domaine de la transition énergétique.

Ainsi l'office de tourisme communautaire souhaite acheter au cours des prochains exercices des vélos à hydrogène. Il est donc primordial que ce nouveau mode de déplacement puisse avoir une source d'énergie à proximité pour satisfaire localement la demande potentielle des touristes et également des habitants du territoire susceptible d'être intéressés par cette nouvelle modalité de transports écologique.

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES En € HT :

Dépenses	Montant HT
2 bornes	40 000 €
TOTAL	40 000 €

RECETTES En € HT

Recettes	Montant HT
Région	0 €
Autofinancement	40 000 €
TOTAL	40 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Volonté d'acquérir ce matériel d'ici 3 à 4 ans. Aucun devis demandé à l'heure actuelle mais prise de rendez-vous avec une société locale (PowiDian)

Phase AMO
Phase MOE
Phase travaux

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Exemple indicateurs transition énergétique :

Consommation énergétique avant/après travaux
Pollution lumineuse avant/après travaux

Collectivité : Touraine-Est Vallées
 Rédacteur : D.TROUVE – Directeur services Techniques Environnement et Patrimoine
 Version du 06/05/2021

INTITULE : **INVENTAIRE TERRITORIAL DE BIODIVERSITE**

PRIORITE DU PROJET :

Description du projet

Labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la Communauté de Communes TOURAINE-EST VALLEE s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique volontariste en faveur de la protection de l'environnement et de lutte contre les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre.

Engagée par ailleurs dans l'élaboration de son PLU Intercommunal qui se doit de prendre en compte les trames vertes et bleues du territoire, il semble opportun aux élus communautaires de baser l'ensemble des politiques liées à l'environnement et à l'aménagement du territoire sur une connaissance exhaustive et précis de ce dernier en matière d'environnement et notamment de biodiversité (faune et flore).

Objectif : Obtenir un document référence du territoire, sur lequel pourront s'appuyer l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire.
 Engager un plan d'action pour l'amélioration, la connaissance grand public et la protection de la biodiversité.

Indicateurs : Réalisation de l'inventaire

Plan de financement 2021-2026 :

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Étude	200 000	CRST 10% (à confirmer)	0
		Département X%	0
		ETAT- Agence de Biodiversité 80% (à confirmer)	0
		Autofinancement 10%	0
TOTAL	200 000		0

Etat avancement du projet :

Calendrier du projet :

2021-2022 : élaboration du cahier des charges

2022-2023 : étude (2 ans d'étude pour l'ensemble du territoire TEV)

Documents à joindre :

INTITULE DE L'ACTION : Protection et mise en valeur d'une zone humide

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Monnaie

THEME : Pr servation de la biodiversit 

DESCRIPTION DU PROJET

Dans le but de prot ger et mettre en valeur une zone humide identifi e   proximit  du centre-ville de Monnaie, la municipalit  devra proc der   des acquisitions fonci res puis   des travaux d'am nagement qui permettront de r aliser une circulation douce (sur platelage bois avec signal tique faune et flore) depuis le centre-ville (Rue Nationale - Place Jean-Baptiste Moreau) vers la coul e verte existante (place de l'Europe, parc Baric, plan d'eau de L'Arche et les  coles).

Cette mise en valeur inclura l'acquisition du dernier lavoir de la commune dont la r fection fera l'objet d'une autre fiche action.

Cette action s'inscrit   la fois dans une d marche de protection et de valorisation environnementale mais  galement dans le cadre d'une  tude en cours sur les modes de d placements doux sur l'ensemble de la commune.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En  HT :

D�penses	Montant HT
75 000 �	75 000 �
TOTAL	

RECETTES En  HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase acquisitions fonci res : 2021

Phase travaux : 2022

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Préservation de la biodiversité

Préservation et mise en valeur d'une zone humide existante

Gestion écoresponsable des eaux pluviales en milieu urbain et lutte contre l'artificialisation des sols.

INTITULE DE L'ACTION : PROTECTION ET MISE EN VALEUR D'UNE ZONE HUMIDE

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE MONNAIE

THEME : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

DESCRIPTION DU PROJET

Dans le but de protéger et mettre en valeur une zone humide identifiée à proximité du centre-ville de Monnaie, la municipalité devra procéder à des acquisitions foncières puis à des travaux d'aménagement qui permettront de réaliser une circulation douce (sur platelage bois avec signalétique faune et flore) depuis le centre-ville (Rue Nationale - Place Jean-Baptiste Moreau) vers la coulée verte existante (place de l'Europe, parc Baric, plan d'eau de L'Arche et les écoles).

Cette mise en valeur inclura l'acquisition du dernier lavoir de la commune dont la réfection fera l'objet d'une autre fiche action.

Cette action s'inscrit à la fois dans une démarche de protection et de valorisation environnementale mais également dans le cadre d'une étude en cours sur les modes de déplacements doux sur l'ensemble de la commune.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
75 000 €	75 000 €
TOTAL	

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase acquisitions foncières : 2021

Phase travaux : 2022

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Préservation de la biodiversité.

Préservation et mise en valeur d'une zone humide existante.

Gestion écoresponsable des eaux pluviales en milieu urbain et lutte contre l'artificialisation des sols.

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement d'un poumon vert en Ville, zone de préservation de la biodiversité

MAITRE D'OUVRAGE : Ville de Montlouis-sur-Loire

THEME : PRESERVER LA BIODIVERSITE

DESCRIPTION DU PROJET

Le Bois des Bredins est un des poumons verts de la commune de Montlouis-sur-Loire, classé Espace Boisé Classé (EBC) dans le PLU. Situé à proximité du centre-ville, entre le Parc du Château de la Bourdaisière, le centre commercial des Brossereaux et le pôle socio-culturel de l'Espace Ligéria, le Centre de Loisirs et les Ecuries d'Anadé. Il est desservi par plusieurs voies et sentiers communaux et il est traversé d'ouest en est par une conduite de gaz.

Malgré son statut de bois privé, il est d'ores et déjà utilisé par les promeneurs, les coureurs, les cavaliers et le Centre de loisirs, les écoles, le collège, ... pour des activités en forêt. Ces personnes utilisent le parking de 7 500 m² situé face à l'Espace Ligéria et les chemins primaires, secondaires et les sentiers parcourant le Bois.

Grand de 24,5 hectares, il est divisé en 410 parcelles cadastrales de 80 m² à 4 800 m² appartenant à 205 propriétaires différents. Ce morcellement explique en grande partie pourquoi il n'est pas correctement entretenu.

Face à ce constat, la municipalité a initié une réflexion sur les mesures à mettre en œuvre pour valoriser ce patrimoine arboré et initier un schéma d'accueil du public respectueux de l'identité paysagère des lieux.

Dans ce cadre, elle a mandaté le Bureau d'Etudes Centre de l'ONF pour préciser les modalités de valorisation de cet espace boisé et mettre en place une gestion sylvicole. Il a identifié de très nombreuses espèces d'arbres et d'arbustes distribuées anarchiquement et ne respectant pas les règles de sylviculture.

L'ONF a suggéré cinq axes d'amélioration de cette forêt périurbaine : la gestion sylvicole afin de pérenniser le bois et développer la biodiversité ; la sécurisation des lisières et des cheminements ; la répartition des usages (une réserve biologique, une partie réservée à l'usage équestre, une autre à la découverte des milieux et l'ensemble pour la promenade et le jogging) ; l'accueil notamment des cyclistes et des personnes à mobilité réduite et la signalétique par le fléchage des circuits, des aires de pique-nique, des panneaux d'information, etc.

Ainsi, l'aménagement du Bois des Bredins répondra aux objectifs suivants :

Gestion sylvicole

Le caractère forestier sera préservé et les règles de sylviculture seront appliquées.

Sécurisation des lisières et cheminements

Les lisières et les cheminements seront sécurisés notamment par la suppression des branches et des arbres dangereux. Les chemins primaires et secondaires seront ensuite entretenus voire renforcés.

Répartition des usages

Tous les véhicules à moteur seront interdits dans le Bois et les différents usages seront répartis selon les secteurs : la partie sud-ouest sera une réserve biologique sans fréquentation par le public ; l'équitation sera limitée à la partie est, sans exclure les autres usages ; la partie centrale sera consacrée aux diverses animations.

L'accueil du public

Les cheminements seront classés et hiérarchisés selon les usages avec une superposition des circuits : promenade pédestre et équestre, parcours sportif, etc.

Il est également prévu de créer une piste cyclable au sud du Bois en doublement de la rue du Clos du Houx.

Signalétique, mobilier et communication

Un fléchage et une signalétique seront mis en place pour guider les usagers : parcours de couleur, plaques d'information sur les différents thèmes (découverte de la nature, sensibilisation à l'écologie, etc.). Des mobiliers seront installés : tables de pique-nique, bancs, panneaux d'information, agrès de parcours sportif, etc.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Acquisition du Bois : 260 000 € TTC	260 000
Remise à niveau de la forêt	12 500
Etudes et travaux préalables	27 100
Restauration et création de cheminements	88 100
Mobilier en bois et signalétique	43 640
Circuit pour personnes à mobilité réduite	138 720
Parcours sportif	11 350
TOTAL	581 410

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Etat : DETR / DSIL/ autres fonds ... via CRTE (30%)	174 000 €
Conseil Départemental (10 %)	60 000 €
Conseil Régional – CRST 2024-2030 (30 %)	174 000 €
Autofinancement (30%)	173 410 €
TOTAL	581 410 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Acquisition des terrains en cours

Délibération du Conseil Municipal pour création de la ZAD le 9 novembre 2020 : En attente de l'arrêté préfectoral

Calendrier du projet :

2021-2026 : Poursuite des acquisitions foncières

2024-2025 : premiers aménagements

INDICATEURS :

- Surface du bois mis à la disposition des Montlousiens
- Nombre de km de chemins aménagés
- Espèces d'arbres répertoriées
- Caractéristique de la faune répertoriée

INTITULE DE L'ACTION : GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE VOUVRAY

THEME : TRANSITION ECOLOGIQUE

DESCRIPTION DU PROJET

Suite aux inondations répétées de certains secteurs de Vouvray, il est envisagé des aménagements hydrauliques (type bassins de rétention écologiques) pour canaliser et gérer les eaux de pluie.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT :

Dépenses	Montant HT
Etudes / Travaux / AMO et MOE	500 000 €
TOTAL	500 000 €

RECETTES en €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	500 000 €
TOTAL	500 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2020-2021

Phase MOE : 2021

Phase travaux : 2022

Calendrier du projet : 2021-2022

INDICATEURS :

Maîtrise des ruissellements, développement d'une végétation et d'une faune diversifiée en zone humide, amélioration de la qualité paysagère.

INTITULE DE L'ACTION : Gestion des eaux de ruissellement

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Vouvray

THEME Transition écologique

DESCRIPTION DU PROJET

Suite aux inondations répétées de certains secteurs de Vouvray, il est envisagé des aménagements hydrauliques (type bassins de rétention écologiques) pour canaliser et gérer les eaux de pluie.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Etudes / Travaux / AMO et MOE	367 000 €
TOTAL	367 000 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
?	
Autofinancement	
TOTAL	367 000 €

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2020-2021

Phase MOE : 2021

Phase travaux : 2022

Calendrier du projet : 2021-2022

INDICATEURS :

Maîtrise des ruissellements, développement d'une végétation et d'une faune diversifiée en zone humide, amélioration de la qualité paysagère.

Thème :	"Travaux divers"
Action :	Travaux d'Assainissement
Date début de réalisation :	2022 / 2023 / 2024
Montant H.T. :	400 000 €
Maître d'ouvrage :	Commune de Vernou / Cabinet d'Etudes



DESCRIPTION du PROJET :

Mise aux normes de la filière boues des stations de Chançay, Reugny et Vernou s/Brenne

Les stations d'épuration des trois communes, suite à la crise sanitaire et d'une évolution de la réglementation, doivent effectuer un traitement de leurs boues d'épuration, par hygiénisation.

Plusieurs possibilités doivent être étudiées à cette fin, tout en tenant compte qu'aucune des trois stations, ne peut être aménagée dans cette objectif.

Dans l'immédiat, les boues à traiter sont dirigées par convention sur la station métropolitaine de La Riche, mais cette situation ne peut être que temporaire.

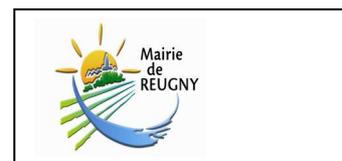
Une réunion à l'initiative du SATESE 37 s'est tenue à Chançay, afin de définir une stratégie sur ce sujet, en présence de la DDT, des exploitants des trois sites, du SATESE 37 et des trois communes.

En fait, il a été décidé de procéder en deux temps. Tout d'abord une phase d'études, afin de rechercher la solution la plus adaptée à la résolution de cette mise aux normes, ainsi que la recherche des sources de financements possibles et ensuite à l'issue de cette première phase un deuxième temps consacré à la phase opérationnelle de mise en œuvre de la solution retenue.

Les sources de financements sont très diverses : agence de bassin, fonds européens, Etat, Région...

Enfin, la fourchette de l'ensemble des deux phases est très difficile à estimer à ce stade, mais peut être évaluée dans une fourchette allant de 400 000 euros à 3 000 000 d'euros, voire plus.

En conclusion, les trois communes doivent s'engager dans la phase études et recherche de financements, car à ce jour elles vont supporter un surcoût d'exploitation variable en fonction des volumes traités.



INTITULE DE L'ACTION : Station de traitement et hygiénisation des boues

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Reugny- Mairie de Vernou Sur Brenne- Mairie de Chançay

THEME Protéger la qualité de l'eau et optimiser les ressources en eau

DESCRIPTION DU PROJET

Plus de 70% des boues issues des stations de traitement des eaux usées sont utilisées en agriculture dans le but d'apporter aux sols de la matière organique et des éléments fertilisants comme de l'azote et du phosphore.

Depuis la période épidémique, les boues doivent bénéficier d'un traitement hygiénisant, avec notamment un traitement par chaulage.

Actuellement les trois communes ont conventionné avec Tours-Métropole qui accepte les boues issues de leurs stations d'épuration, via une convention d'une durée d'un an reconductible tacitement par période d'un an.

Cependant, la station d'épuration qui réceptionne les boues est située à la Riche (+28 km) ce qui engendre un coût de transport non négligeable et un impact environnemental important.

Le projet consiste à réaliser une station d'hygiénisation inter-communale pour la réception et le traitement de boues des trois communes.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Achat du terrain	
Etudes, installation d'une station de traitement des boues	En cours de chiffrage
TOTAL	

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Etat (DETR)	
CD 37 (FDSR)	
Autofinancement	
Agence de l'eau	
Total	



--	--

PLANNING : Travaux 2022-2023Etat avancement du projet :

Phase consultation

Calendrier du projet : 2022 études et achat du terrain 2023 Travaux de création de la station

INDICATEURS :

Respecter les dispositions de la DDT 37 quant au traitement des boues

Mutualiser les nouveaux couts dus au covid 19

Privilégier la proximité et limiter les déplacements de poids lourds

Valorisation agricole des boues via un nouveau plan d'épandage après hygiénisation et chaulage.

INTITULE DE L'ACTION : Réhabilitation du poste de relève du bourg et des Graviers

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de LARÇAY

THEME : Eau et Assainissement

DESCRIPTION DU PROJET

La commune de Larçay doit changer la totalité de la conduite de refoulement située entre le poste du Bourg et le poste des Graviers sur une longueur de 1720 mètres. Il a été conseillé par le bureau d'études sur la base du schéma directeur des eaux usées, dans le but de pouvoir absorber le volume des eaux usées des nouveaux quartiers.

Le schéma directeur a été réalisé par le bureau d'études HADES et il est en cours de finalisation avec l'enquête publique qui va être réalisée du 17 mai au 17 juin 2021.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE En €HT :

Dépenses	Montant HT
Travaux de réhabilitation	255 000,00 €
TOTAL	255 000,00 €

RECETTE En €HT

Recettes	Montant HT
Agence de l'eau	76 500,00 €
CRTE	139 600,00 €
Autofinancement	51 000,00€
TOTAL	255 000,00 €

PLANNING :

Calendrier du projet : A partir du 1^{er} trimestre 2022

INDICATEURS :

Pertes sur le réseau (réseau non étanche) avant et après travaux

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement de bassins de rétention des eaux pluviales (La Croix Poelon)

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Monnaie

THEME : Lutte contre l'artificialisation des sols

DESCRIPTION DU PROJET

La commune connaît une importante ouverture à l'urbanisation qui nécessite, face à l'artificialisation des sols, la mise en œuvre d'équipements de rétention des eaux pluviales.

Ces équipements ont été définis par un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.

3 équipements majeurs ont été identifiés : un bassin à aménager au lieudit La croix Poêlon en est un (protection du lotissement secteur Villeneuve – Foiny – Duthoo).

Les deux autres font l'objet de 2 fiches action suivantes.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
400 000 €	400 000 €
TOTAL	

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021 (en cours)

Phase MOE : 2021

Phase travaux : 2021

Calendrier du projet : Sur 1 an

INDICATEURS :

Protections des quartiers situés en aval du bassin versant et diminution du risque inondation

Lutte contre l'artificialisation des sols

INTITULE DE L'ACTION : AMENAGEMENT DE BASSINS DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES (LA CROIX POELON)

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE MONNAIE

THEME : LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

DESCRIPTION DU PROJET

La commune connaît une importante ouverture à l'urbanisation qui nécessite, face à l'artificialisation des sols, la mise en œuvre d'équipements de rétention des eaux pluviales. Ces équipements ont été définis par un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales. 3 équipements majeurs ont été identifiés : un bassin à aménager au lieu-dit La croix Poëlon en est un (protection du lotissement secteur Villeneuve – Foiny – Duthoo). Les deux autres font l'objet de 2 fiches action suivantes.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT :

Dépenses	Montant HT
400 000 €	400 000 €
TOTAL	

RECETTES en €HT :

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021 (en cours)
Phase MOE : 2021
Phase travaux : 2021

Calendrier du projet : Sur 1 an

INDICATEURS :

Protections des quartiers situés en aval du bassin versant et diminution du risque inondation.
Lutte contre l'artificialisation des sols.

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement de bassins de rétention des eaux pluviales (Les Chesneaux)

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Monnaie

THEME : Lutte contre l'artificialisation des sols

DESCRIPTION DU PROJET

La commune connaît une importante ouverture à l'urbanisation qui nécessite, face à l'artificialisation des sols, la mise en œuvre d'équipements de rétention des eaux pluviales.

Ces équipements ont été définis par un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales : trois équipements majeurs ont été identifiés : un bassin de rétention au sud de la zone agglomérée au lieudit Les Chesneaux en est un. Il permettrait de retenir les eaux pluviales d'un bassin versant de 200 ha en amont de la zone du Boulay et de Villeneuve.

Les deux autres font l'objet des fiches action 11 et 13

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
750 000 €	750 000 €
TOTAL	

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021 (en cours)

Phase MOE : 2022

Phase travaux : 2023

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Protections des quartiers situés en aval du bassin versant et diminution du risque inondation

Lutte contre l'artificialisation des sols

INTITULE DE L'ACTION : AMENAGEMENT DE BASSINS DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES (LES CHESNEAUX)

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE MONNAIE

THEME : LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

DESCRIPTION DU PROJET

La commune connaît une importante ouverture à l'urbanisation qui nécessite, face à l'artificialisation des sols, la mise en œuvre d'équipements de rétention des eaux pluviales. Ces équipements ont été définis par un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales : trois équipements majeurs ont été identifiés : un bassin de rétention au sud de la zone agglomérée au lieudit Les Chesneaux en est un. Il permettrait de retenir les eaux pluviales d'un bassin versant de 200 ha en amont de la zone du Boulay et de Villeneuve. Les deux autres font l'objet des fiches action 11 et 13

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT :

Dépenses	Montant HT
750 000 €	750 000 €
TOTAL	

RECETTES en €HT :

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021 (en cours)
 Phase MOE : 2022
 Phase travaux : 2023

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Protections des quartiers situés en aval du bassin versant et diminution du risque inondation.
 Lutte contre l'artificialisation des sols.

INTITULE DE L'ACTION : Aménagement de bassins de rétention des eaux pluviales (Le Beignon)

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Monnaie

THEME : Lutte contre l'artificialisation des sols

DESCRIPTION DU PROJET

La commune connaît une importante ouverture à l'urbanisation qui nécessite, face à l'artificialisation des sols, la mise en œuvre d'équipements de rétention des eaux pluviales.

Ces équipements ont été définis par un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales. Trois équipements majeurs ont été identifiés : le réaménagement et l'agrandissement du bassin au lieudit Le Beignon en est un. Il permet de protéger le centre-ville, au niveau de la place Jean-Baptiste Moreau et plus en aval, la confluence du Beignon et de la Choisille.

Les deux autres font l'objet des fiches action 11 et 12

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
300 000 €	300 000 €
TOTAL	

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021 (en cours)

Phase MOE : 2024

Phase travaux : 2025

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Protections des quartiers situés en aval du bassin versant et diminution du risque inondation

Lutte contre l'artificialisation des sols

INTITULE DE L'ACTION : AMENAGEMENT DE BASSINS DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES (LE BEIGNON)

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE MONNAIE

THEME : LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

DESCRIPTION DU PROJET

La commune connaît une importante ouverture à l'urbanisation qui nécessite, face à l'artificialisation des sols, la mise en œuvre d'équipements de rétention des eaux pluviales. Ces équipements ont été définis par un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales. Trois équipements majeurs ont été identifiés : le réaménagement et l'agrandissement du bassin au lieu-dit Le Beignon en est un. Il permet de protéger le centre-ville, au niveau de la place Jean-Baptiste Moreau et plus en aval, la confluence du Beignon et de la Choisille. Les deux autres font l'objet des fiches action 11 et 12

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT :

Dépenses	Montant HT
300 000 €	300 000 €
TOTAL	

RECETTES en €HT :

Recettes	Montant HT
Autofinancement	
TOTAL	

PLANNING :

Etat avancement du projet :

Phase AMO : 2021 (en cours)
 Phase MOE : 2024
 Phase travaux : 2025

Calendrier du projet : Sur 2 ans

INDICATEURS :

Protections des quartiers situés en aval du bassin versant et diminution du risque inondation.
 Lutte contre l'artificialisation des sols.



INTITULE DE L'ACTION : Travaux de renouvellement, sécurisation du réseau d'eau potable et amélioration du traitement de la station de production d'eau potable

MAITRE D'OUVRAGE : SIAEPA D'AZAY-SUR-CHER ET VERETZ

THEME Qualité et sécurité de l'accès à l'eau potable

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte :

Le SIAEPA (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement) est composé des communes d'Azay-sur-Cher et de Véretz. Il est compris dans le périmètre de l'EPCI de la communauté de communes de Touraine Est Vallées et est actuellement exploité en affermage avec VEOLIA. Il dessert une population de 7 652 habitants pour plus de 3 300 branchements.

Le SIAEPA est également doté d'une unité de production d'eau potable, de deux réservoirs et d'un linéaire de réseaux d'environ 122 km.

Des travaux ont été menés récemment sur ses forages : création d'un nouveau forage F4 dont le prélèvement est effectué au niveau du turonien (afin de limiter la consommation du forage F1 au cénomanien), rénovation de ses forages F1 et F3. Par ailleurs une réhabilitation du réservoir d'Azay-sur-Cher a été effectuée au 1^{er} trimestre 2021.

Une interconnexion de secours en eau potable a également été créée avec la commune voisine de Montlouis-sur-Loire.

Un schéma directeur est en cours d'élaboration afin de déterminer un programme de travaux prioritaires à mener pour garantir un accès sécurisé et de qualité à l'eau potable.

Présentation du projet :

A ce jour, le programme de travaux prioritaire n'est pas élaboré. Le schéma directeur eau potable est en cours d'élaboration. Une présentation détaillée des actions pourra être effectuée ultérieurement au titre d'une clause de revoyure ou d'un bilan intermédiaire.

Toutefois, plusieurs actions sont déjà envisagées :

- création d'une nouvelle interconnexion avec la commune de Larçay (voisine de Véretz et comprise dans le périmètre de la CCTEV), permettant la jonction et le bouclage avec le réseau de la Métropole de Tours (via St Avertin).
- amélioration de la capacité de traitement de la station de production et sa mise en perspective avec les futures exigences liées à la présence de pesticides,
- renouvellement du réseau d'eau potable sur les secteurs prioritaires au titre de la pollution des CVM (chlorure de vinyle monomère).



--

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES En €HT :

Dépenses	Montant HT
Ingénierie	90 000 €
Travaux eau potable	900 000 €
TOTAL	990 000 €

RECETTES En €HT

Recettes	Montant HT
Agence de l'eau (taux 20%)	198 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL (taux 10%)	99 000 €
Autofinancement (taux 70%)	693 000 €
TOTAL	990 000 €

PLANNING :

Calendrier du projet : phasage sur quatre ans : 2023, 2024, 2025 et 2026

INDICATEURS :

Taux de conformité analyse qualité de l'eau

Nbre km créés pour l'interconnexion de secours

Volumes d'eau en m3 : eau produite, mise en distribution et consommée

Thème :	"Travaux divers"
Action :	Création de Bassins Versants
Date début de réalisation :	2022 / 2023
Montant H.T. :	400 000 €
Maître d'ouvrage :	Commune de Vernou / Cabinet d'Etudes



DESCRIPTION du PROJET :

Les communes de Chancay, Noizay et Vernou-sur-Brenne sont fortement exposées au risque hydraulique : inondations, coulées boueuses, mouvements de terrain, en cas d'épisodes de fortes pluviométries. Les caractéristiques géographiques du territoire : relief de coteaux et vallées, occupation du sol, développement de l'urbanisation et probablement, pour une part également, les effets du changement climatique, sont à l'origine de cette exposition au risque et des sinistres, parfois conséquents, qui en résultent.

Un certain nombre d'ouvrages et d'aménagements hydrauliques ont déjà été réalisés, à différentes échelles, au cours des dernières décennies afin de maîtriser, dans une certaine mesure, ces phénomènes.

L'épisode pluvieux du 11 juin 2018 a cependant montré l'insuffisance de ces aménagements dans certains secteurs. Des dégâts importants ont été constatés, y compris dans des bassins versants déjà équipés d'ouvrages de rétention pourtant conséquents, comme par exemple : la Vallée du Vau à Chançay, la rue de la Rochère à Noizay, le Coteau de Poupine et la Rue Neuve à Vernou-sur-Brenne.

Face à ce constat, dès l'automne 2018, les municipalités de ces trois communes, ainsi que celle de Vouvray ont missionné conjointement un bureau d'études pour procéder à une recherche de solutions d'aménagements hydrauliques pour une meilleure gestion des apports pluviométriques.

Cette étude, réalisée au cours de l'année 2019 par le cabinet « Entre Loire et Coteaux » a permis d'analyser et de caractériser les bassins versants, et surtout les bassins versants élémentaires, les plus problématiques, de repérer les zones d'apport principales, de rechercher et proposer les éléments permettant d'étudier les volets fonciers, techniques, réglementaires et financiers de la mise en œuvre des solutions.